

Le 11 mai 2021



**Objet : Demande d'accès du 21 mars 2021**  
**N/D : 214971DAJ**

Monsieur,

En réponse à votre demande du 21 mars dernier, vous trouverez ci-joint une copie de tous les courriels entre la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (ci-après la « Commission ») et l'Institut national de santé publique du Québec (ci-après « INSPQ »), et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 20 mars 2021.

Conformément aux articles 53 et 54 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1 (ci-après « Loi sur l'accès »), ces courriels ont été élagués et dépersonnalisés et afin de protéger le caractère confidentiel ou personnel de certains renseignements qu'ils contiennent.

Également, la Commission ne peut communiquer le secret industriel d'un tiers ou un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical de nature confidentielle fourni par un tiers et habituellement traité par ce tiers de façon confidentielle, conformément à l'article 23 de la Loi sur l'accès.

Par ailleurs, la Commission vous refuse l'accès à certains renseignements ou documents puisqu'ils constituent :

- Une analyse dont la divulgation risquerait vraisemblablement d'avoir un effet sur une procédure judiciaire en application de l'article 32 de la Loi sur l'accès;
- Des avis ou des recommandations faits depuis moins de dix ans, par un membre du personnel dans l'exercice de ses fonctions conformément à l'article 37 de la Loi sur l'accès;

- Des analyses produites à l'occasion d'une recommandation faite dans le cadre d'un processus décisionnel en cours n'ayant pas fait l'objet d'une décision conformément à l'article 39 de la Loi sur l'accès;
- Des ébauches, brouillons et notes préparatoires conformément à l'article 9 de la Loi sur l'accès.

Pour terminer, la Commission ne peut pas vous communiquer le document intitulé : « Pompiers permanents, volontaires et forestiers/Mesures de prévention de la Covid-19 en milieu de travail – recommandations intérimaires » puisque cette demande relève davantage de la compétence de l'INSPQ en application de l'article 48 de la Loi sur l'accès.

Vous pouvez adresser votre demande à la personne suivante :

Madame Julie Dostaler  
Secrétaire générale  
945, av. Wolfe, 3e étage  
Québec (QC) G1V 5B3  
Tél. : 418 650-5115 #5302  
Télec. : 418 646-9328  
[responsable.acces@inspq.qc.ca](mailto:responsable.acces@inspq.qc.ca)

Nous devons vous informer que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Nous joignons une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le substitut de la responsable de l'accès aux documents et  
de la protection des renseignements personnels,

  
Johan Nolet, Avocat  
[yohan.Nolet@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:yohan.Nolet@cnesst.gouv.qc.ca)  
Tél. : 418-266-4900, poste 7167  
Télec. : 418-528-7245

YN/el

p.j.

## AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

### RÉVISION

#### a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

#### QUÉBEC

Commission d'accès à l'information  
Bureau 2.36  
525, boul. René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741  
Télec : (418) 529-3102

#### MONTRÉAL

Commission d'accès à l'information  
Bureau 900  
2045, rue Stanley  
Montréal (Québec) H3A 2V4

Tél : (514) 873-4196  
Télec : (514) 844-6170

#### b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

#### c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

L.R.Q., chapitre A-2.1

**LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES  
ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA  
PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS  
PERSONNELS**

**CHAPITRE II**  
ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

**SECTION I**  
DROIT D'ACCÈS

**9.** Toute personne qui en fait la demande a droit d'accès aux documents d'un organisme public.

Ce droit ne s'étend pas aux notes personnelles inscrites sur un document, ni aux esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature.

1982, c. 30, a. 9.

L.R.Q., chapitre A-2.1

## **LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

### **CHAPITRE II ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS**

#### **SECTION II RESTRICTIONS AU DROIT D'ACCÈS**

§ 3. — *Renseignements ayant des incidences sur l'économie*

**23.** Un organisme public ne peut communiquer le secret industriel d'un tiers ou un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical de nature confidentielle fourni par un tiers et habituellement traité par un tiers de façon confidentielle, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 23.

L.R.Q., chapitre A-2.1

**LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES  
ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA  
PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS  
PERSONNELS**

**CHAPITRE II**  
ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

**SECTION II**  
RESTRICTIONS AU DROIT D'ACCÈS

§ 5. — *Renseignements ayant des incidences sur les  
décisions administratives ou politiques*

**32.** Un organisme public peut refuser de communiquer une analyse lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement d'avoir un effet sur une procédure judiciaire.

1982, c. 30, a. 32.

L.R.Q., chapitre A-2.1

**LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES  
ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION  
DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

**CHAPITRE II**  
ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

**SECTION II**  
RESTRICTIONS AU DROIT D'ACCÈS

*§ 5. — Renseignements ayant des incidences sur les  
décisions administratives ou politiques*

**37.** Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation faits depuis moins de dix ans, par un de ses membres, un membre de son personnel, un membre d'un autre organisme public ou un membre du personnel de cet autre organisme, dans l'exercice de leurs fonctions.

Il peut également refuser de communiquer un avis ou une recommandation qui lui ont été faits, à sa demande, depuis moins de dix ans, par un consultant ou par un conseiller sur une matière de sa compétence.

1982, c. 30, a. 37.

L.R.Q., chapitre A-2.1

**LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES  
ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA  
PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS  
PERSONNELS**

**CHAPITRE II**  
ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

**SECTION II**  
RESTRICTIONS AU DROIT D'ACCÈS

§ 5. — *Renseignements ayant des incidences sur les décisions administratives ou politiques*

**39.** Un organisme public peut refuser de communiquer une analyse produite à l'occasion d'une recommandation faite dans le cadre d'un processus décisionnel en cours, jusqu'à ce que la recommandation ait fait l'objet d'une décision ou, en l'absence de décision, qu'une période de cinq ans se soit écoulée depuis la date où l'analyse a été faite.

L.R.Q., chapitre A-2.1

# **LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

## **CHAPITRE II ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS**

### **SECTION III PROCÉDURES D'ACCÈS**

**48.** Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.

Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.

1982, c. 30, a. 48.

L.R.Q., chapitre A-2.1

# **LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

## **CHAPITRE III PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

### **SECTION I CARACTÈRE CONFIDENTIEL DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

**53.** Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.

L.R.Q., chapitre A-2.1

**LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES  
ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA  
PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS  
PERSONNELS**

**CHAPITRE III  
PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

**SECTION I  
CARACTÈRE CONFIDENTIEL DES RENSEIGNEMENTS  
PERSONNELS**

**54.** Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110.

## Esther Labelle

---

**De:** Mariève Pelletier <marieve.pelletier@inspq.qc.ca>  
**Envoyé:** 8 janvier 2021 13:31  
**À:** Marie-Josée Gravel  
**Cc:** Maude Lafantaisie  
**Objet:** fiche pompiers révision  
**Pièces jointes:** 2978\_pompiers\_MAJ\_04012021.DOCX

Bonjour Marie-Josée,

Voici la mise à jour de la fiche sur les pompiers.  
Y a-t-il des enjeux particuliers que vous voyez?

Mariève Pelletier, Ph.D  
Coordonnatrice scientifique du GT-SAT COVID  
Conseillère scientifique spécialisée  
Unité de santé au travail  
Institut national de santé publique du Québec  
(418) 650-5115, poste 5223

**De :** [Sophie Charron](#)  
**A :** [Josiane Nadeau](#)  
**Objet :** 214971DAJ\_TR: Accès documents partagés TEAMS  
**Date :** 31 mars 2021 15:43:14  
**Pièces jointes :** [image001.png](#)  
[image002.png](#)

---

**De :** Sophie Charron

**Envoyé :** 17 mars 2021 12:28

**À :** Pierre Deshaies - INSPQ et RSPSAT (pierre.deshaies.med@ssss.gouv.qc.ca) <pierre.deshaies.med@ssss.gouv.qc.ca>; Pierre\_Deshaies@ssss.gouv.qc.ca

**Objet :** TR: Accès documents partagés TEAMS

Bonjour Pierre,

Je viens de recevoir la réponse de mon équipe de soutien TI. Je te la partage, plus bas, ainsi que la capture d'écran qu'il m'a transmise.

Est-ce que tu es certain de ne pas être en mesure d'avoir accès aux documents?

Si c'est le cas, est-ce que tu pourrais svp me transmettre un imprimé-écran du message d'erreur que tu reçois?

« Pour ce qui concerne M. Pierre Deshaies, présentement nous n'avons pas aucun message d'erreur à l'effet que son compte serait bloqué puisque lors de sa dernière connexion le statut succès par la méthode d'authentification double facteur (MFA) a bien été réussi. »

Bonne journée!



**Sophie CHARRON M.Sc.**

**Conseillère prévention-inspection**

Direction générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1199, rue De Bleury, 3e étage  
Montréal (Québec) H3B 3J1  
514 906-3080, 2556  
1 888 330 6374, 2556

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

**De :** Sophie Charron

**Envoyé :** 17 mars 2021 11:54

**À :** <[redacted]> <[redacted]>; Pierre Deshaies - INSPQ et RSPSAT ([pierre.deshaies.med@ssss.gouv.qc.ca](mailto:pierre.deshaies.med@ssss.gouv.qc.ca))

<[pierre.deshaies.med@ssss.gouv.qc.ca](mailto:pierre.deshaies.med@ssss.gouv.qc.ca)>; [Pierre\\_Deshaies@ssss.gouv.qc.ca](mailto:Pierre_Deshaies@ssss.gouv.qc.ca)

**Objet :** Accès documents partagés TEAMS

Bonjour à vous deux,

J'ai contacté nos services de soutien TI, car le problème que vous m'avez rapporté hier ressemble à celui que certains de nos collègues ont déjà éprouvé il y a quelques mois.

Si je ne trompe pas, la solution devrait être la suivante et comporter 3 étapes :

1. Changer votre mot de passe TEAMS pour un mot de passe plus robuste ([redacted] A [redacted]).
2. Les soutiens TI de la CNESST vont « réinitialiser » votre autorisation. Lorsque ce sera fait, vous recevrez un courriel pour vous connecter comme la première fois.
3. Vous connecter en suivant les directives du courriel reçu et/ou de TEAMS. Il sera alors important de fournir les informations concernant l'identification à double facteur. Cette identification est essentielle pour des raisons de sécurité. Ce serait des raisons de sécurité qui auraient causé le « blocage » de votre compte.

J'attends la réponse de nos services de soutien TI afin de confirmer que ce sera bien la bonne solution.

Je vous tiens au courant dès que j'ai des nouvelles.

Entre temps, si vous avez des questions ou si vous avez besoin des documents auxquels vous n'avez plus accès, n'hésitez pas à me contacter.

Merci pour votre patience et votre compréhension,

Bonne journée,



**Sophie CHARRON M.Sc.**

**Conseillère prévention-inspection**

Direction générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

1199, rue De Bleury, 3e étage

Montréal (Québec) H3B 3J1

514 906-3080, 2556

1 888 330 6374, 2556

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

**De :** [Éric Sirois](#)  
**A :** [Josiane Nadeau](#)  
**Objet :** 214971DAJ ===TR: Audience Nitrosamines  
**Date :** 6 avril 2021 22:37:19  
**Pièces jointes :** [image001.png](#)

---

**De :** Marie-Pascale Sassine <[marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca](mailto:marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca)>

**Envoyé :** 19 février 2021 08:58

**À :** Karine De Conninck <[karine.deconninck@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:karine.deconninck@cnesst.gouv.qc.ca)>; Lorraine Labbé <[lorraine.labbe@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:lorraine.labbe@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Cc :** Éric Sirois <[eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca)>; Lorraine Labbé <[lorraine.labbe@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:lorraine.labbe@cnesst.gouv.qc.ca)>; Robert Larouche <[robert.larouche@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:robert.larouche@cnesst.gouv.qc.ca)>; Stéphane Caron <[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)>; Stéphane Perron <[stephane.perron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.perron@inspq.qc.ca)>; Patricia Hudson <[patricia.hudson@inspq.qc.ca](mailto:patricia.hudson@inspq.qc.ca)>; Christiane Thibault <[christiane.thibault@inspq.qc.ca](mailto:christiane.thibault@inspq.qc.ca)>; Jean-Bernard Gamache <[Jean-Bernard.Gamache@inspq.qc.ca](mailto:Jean-Bernard.Gamache@inspq.qc.ca)>

**Objet :** TR: Audience Nitrosamines

Bonjour à vous,

Je suis très heureuse que ce dossier fonctionne bien. Encore une fois, un plaisir de travailler avec vous et maître De Conninck, il semble que vous ayez été d'une grande efficacité également.

Je vous laisse donc attacher le tout avec Dr Carron et Dr Perron pour ces cinq jours additionnels.

Au plaisir,

---

*Marie-Pascale Sassine*

Chef d'unité scientifique  
Santé au travail, DRBST  
514-864-1600, poste 3213  
[marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca](mailto:marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca)

**INSPQ** Centre d'expertise et de référence en santé publique

190 rue Crémazie est Montréal (Québec) H2P 1E2

---

**De :** Karine De Conninck <[karine.deconninck@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:karine.deconninck@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Envoyé :** 19 février 2021 08:14

**À :** Marie-Pascale Sassine <[marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca](mailto:marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca)>; Lorraine Labbé <[lorraine.labbe@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:lorraine.labbe@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Cc :** Stéphane Caron <[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)>; Stéphane Perron <[stephane.perron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.perron@inspq.qc.ca)>; Robert Larouche <[robert.larouche@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:robert.larouche@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Objet :** Audience Nitrosamines

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que

**ATTENTION:** l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Comme vous le savez déjà probablement, l'audience dans le dossier des nitrosamines a été fixée pour 5 journées supplémentaires au tribunal administratif du travail de Sherbrooke.

Les dates fixées sont les 5 et 7 juillet 2021 ainsi que du 2 au 4 août 2021. [REDACTED]

Je tiens à réitérer la qualité du support de ces deux experts dans ce dossier. Leur collaboration au cours de la dernière semaine a été exceptionnelle et je les remercie, ainsi que l'INSPQ, pour cette belle collaboration.

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des questions ou commentaires relativement aux journées d'audiences supplémentaires.



**Karine DE CONNINCK**

**Avocate**

**DAJ SST - Montréal**

Pineault Avocats CNESST

Direction générale des affaires juridiques

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

1199, rue De Bleury, 10e étage

Montréal (Québec) H3B 3J1

514 906-2953

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.**

**De :** [Éric Sirois](#)  
**A :** [Josiane Nadeau](#)  
**Objet :** 214971DAJ ===TR: Les troubles musculo-squelettiques liés au travail : un fardeau humain et économique évitable  
**Date :** 6 avril 2021 22:35:56

---

**De :** Marie-Cécile Gladel <marie-cecile.gladel@inspq.qc.ca> **De la part de** Marie-Pascale Sassine

**Envoyé :** 20 janvier 2021 09:19

**Objet :** Les troubles musculo-squelettiques liés au travail : un fardeau humain et économique évitable

*Par voie électronique seulement*

À la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
À l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail  
Aux membres du Groupe scientifique sur l'impact des conditions et de l'organisation du travail sur la santé  
Aux membres du Groupe scientifique sur les troubles musculo-squelettiques liés au travail

Mesdames,  
Messieurs,

C'est avec plaisir que nous vous informons de la mise en ligne du document intitulé : [Les troubles musculo-squelettiques liés au travail : un fardeau humain et économique évitable](#) publié par l'Institut national de santé publique du Québec à l'adresse suivante : [www.inspq.qc.ca](http://www.inspq.qc.ca).

Nous vous saurions gré de bien vouloir transmettre cette information aux personnes concernées au sein de votre organisation.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Marie-Pascale Sassine**

Chef d'unité scientifique  
Santé au travail  
Direction des risques biologiques et de la santé au travail  
Institut national de santé publique du Québec  
190, boulevard Crémazie Est, Montréal (Québec) H2P 1E2  
514-864-1600 poste 3213  
[marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca](mailto:marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca)

**INSPQ** Centre d'expertise et de référence en santé publique  
[www.inspq.qc.ca](http://www.inspq.qc.ca)

**De :** [Éric Sirois](#)  
**A :** [Josiane Nadeau](#)  
**Objet :** 214971DAJ ===TR: Mesure additionnelle par rapport aux variants  
**Date :** 6 avril 2021 22:41:47  
**Pièces jointes :** [image001.png](#)  
[Avis GTSAT masque 2021 02 26 consultationCNESST.docx](#)  
[image002.png](#)

---

**De :** Éric Sirois

**Envoyé :** 4 mars 2021 16:13

**À :** Ghislain Brodeur (ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca) <ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca>

**Cc :** Christine Savard <christine.savard@cnesst.gouv.qc.ca>; Mariève Pelletier <marieve.pelletier@inspq.qc.ca>; Stéphane Caron <stephane.caron@inspq.qc.ca>; Bruno Faucher <bruno.faucher@cnesst.gouv.qc.ca>; Pierre-Paul Vaudreuil <pierre-paul.vaudreuil@cnesst.gouv.qc.ca>; Marie-Josée Gravel <marie-josee.gravel@cnesst.gouv.qc.ca>; Charles Labrecque <charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca>; Alexandre Desjardins <alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca>; Marie-Josée Caron <marie-josee.caron@cnesst.gouv.qc.ca>; Evelyne Bouvier <evelyne.bouvier@cnesst.gouv.qc.ca>; Luc Castonguay <luc.castonguay@cnesst.gouv.qc.ca>

**Objet :** Re: Mesure additionnelle par rapport aux variants

Bonjour,

Tu trouveras ci-dessous notre analyse de l'avis soumis le 26 février dernier.

Dans cet avis, l'INSPQ recommande le port du masque médical de qualité ou attesté BNQ en tout temps à l'intérieur (sans interruption) à l'exception des moments où le travailleur est seul dans une pièce fermée (un bureau par exemple) et où le port du masque est impossible (durant les repas par exemple). Cette nouvelle recommandation est formulée dans le contexte de l'apparition des variants plus contagieux du SRAS-CoV-2.

Bien que l'apparition des variants justifie un rehaussement des mesures de prévention afin de prévenir une 3<sup>e</sup> vague, différents enjeux existent avec cette nouvelle recommandation, notamment en ce qui concerne son application par les inspecteurs de la CNESST.



Nous pourrions resserrer l'application des mesures existantes puisque le document indique que ces mesures sont efficaces lorsqu'elles sont appliquées **rigoureusement et strictement**. Par exemple, la hiérarchisation des moyens de prévention pourrait être précisée.

Cette possibilité de resserrement permettrait un rehaussement des mesures pour diminuer les risques liés aux variants et à leur transmission accrue. Elle propose un resserrement qui s'inscrit dans la continuité des activités effectuées jusqu'à maintenant. Elle permet également de s'assurer du respect des mesures en tout temps, y compris dans le contexte des pauses et des temps de repas lesquelles sont des périodes à risque, tel que nommé dans le document. Notons que ce ne sont pas tous les contextes de pauses qui sont soumis à l'encadrement de la LSST. Toutefois, compte tenu du risque plus important souligné par nos intervenants terrain et par le document, des recommandations pour les périodes de pauses peuvent être ajoutées en plus de celles pour les repas. Par exemple, les masques devraient être retirés le moins longtemps possible soit uniquement pour manger et boire ou fumer, et ce, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement.

Dans le cas où l'INSPQ allait de l'avant avec la modification des orientations telles que décrites dans l'avis reçu, il est anticipé que l'unique recours aux équipements de protection individuel devienne systématique et qu'il n'y ait plus d'incitatif à mettre en place les autres mesures telles que les barrières physiques ou le respect du 2 mètres. Étant donné que les interventions des inspecteurs s'appuient sur la notion de risque / danger, une documentation claire des risques justifiant le port d'un masque de procédure lors d'interaction avec une autre personne à plus de 2 mètres ou en présence d'une barrière physique sera requise.

Salutations!

**Directeur de l'hygiène du travail**

Direction générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1199, rue De Bleury, 3e étage  
Montréal (Québec) H3B 3J1  
514 906-3080, 2309

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

---

**De :** Ghislain Brodeur <[ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca](mailto:ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca)>

**Envoyé :** 26 février 2021 16:44

**À :** Christine Savard <[christine.savard@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:christine.savard@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Cc :** Luc Castonguay <[luc.castonguay@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:luc.castonguay@cnesst.gouv.qc.ca)>; Éric Sirois <[eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca)>; Mariève Pelletier <[marieeve.pelletier@inspq.qc.ca](mailto:marieeve.pelletier@inspq.qc.ca)>; Stéphane Caron <[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)>

**Objet :** TR: Mesure additionnelle par rapport aux variants

Bonjour Christine,

Mon lien avec la CNESST est habituellement votre Directeur du partenariat, mais pour la COVID je m'adressais à Caroline avant son départ.

J'ajoute habituellement Éric en c.c. lorsque l'hygiène est directement concerné.

Tu me diras si tu veux que je fonctionne autrement, je m'ajusterai.

Je vous écris pour deux sujets :

1. En p.j. vous trouverez une analyse scientifique portant sur le port du masque médical en tout temps pour les milieux de travail. Analyse qui tient compte des nouveaux variants connus du SRAS-CoV-2. Pourriez-vous le consulter avec vos équipes, le commentez au besoin avant jeudi prochain svp afin d'en bonifier la portée et l'application. Vous devinerez qu'il serait aussi pertinent que vos Guides puissent être ajustés en conséquence. **Il ne s'agit pas d'une version finale**, elle doit encore être approuvée par la haute direction de l'INSPQ et de la DGSP, mais vos commentaires pourraient contribuer à l'améliorer et gagner du temps!
2. Le GT-SAT coordonné par l'INSPQ, en collaboration avec l'ensemble de la communauté de pratique médicale en santé au travail, planche sur de possibles ajustements en lien avec les APR (toujours en lien avec les nouveaux variants) dans les milieux de travail, autre que les milieux de soins. Le GT-SAT aimerait planifier une rencontre de travail/échanges avec vos experts afin de convenir de positions communes et cohérentes. Certains de vos experts sont connus et appréciés des intervenants du RSPSAT, notamment Alexandre Desjardins et Charles Labrecque, mais je vous laisse évidemment voir de votre côté. L'objectif serait de convenir de recommandations mesurées et équilibrées, tenant compte des situations de travail, de l'épidémiologie, des modes de transmission, etc.

- Auriez-vous des disponibilités (disons un 1h30 à 2h) lundi le 8 mars entre 10h et 15h ou mardi le 9 mars entre 10h et 13h30 ou entre 14h30 et 16h ? D'autres échanges pourraient être ensuite planifiés entre les experts, si nécessaire.

Merci et bonne fin de semaine!



**Ghislain Brodeur, M. Sc. communication organisationnelle**  
Coordonnateur expert du programme de santé au travail

Direction générale adjointe de la protection de la santé publique  
Direction générale de la santé publique  
Ministère de la Santé et des Services sociaux  
201, boul. Crémazie Est  
Montréal (Québec) H2M 1L2

#### AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce message peut renfermer des renseignements protégés ou des informations confidentielles. Si vous l'avez reçu par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez en prévenir immédiatement l'expéditeur et effacer ce courriel. Par respect pour l'environnement, imprimer ce courriel seulement si nécessaire.

---

**De :** Mariève Pelletier <[marieve.pelletier@inspq.qc.ca](mailto:marieve.pelletier@inspq.qc.ca)>

**Envoyé :** 26 février 2021 14:25

**À :** Ghislain Brodeur <[ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca](mailto:ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca)>

**Cc :** Stéphane Caron <[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)>

**Objet :** Mesure additionnelle par rapport aux variants

**Avertissement automatisé :** Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.

Bonjour Ghislain,

Face à la progression de la présence des variants au Québec et des risques de transmission plus importants, le GT-SAT souhaite rehausser la mesure du port du masque médical ou attesté BNQ dans les milieux de travail.

Nous souhaiterions consulter la CNESST sur le document avant la publication.

Je te remercie de le faire suivre. Un retour pour jeudi prochain, le 4 mars, serait souhaité.

Merci beaucoup!

Mariève Pelletier, Ph.D  
Coordonnatrice scientifique du GT-SAT COVID  
Conseillère scientifique spécialisée  
Unité de santé au travail  
Institut national de santé publique du Québec  
(418) 650-5115, poste 5223

---

---

- [1] Idéalement, des masques répondant aux critères de conformité de l'American Society of Testing and Materials (ASTM), norme F2100, doivent être privilégiés. Des masques répondant à la norme EN 14683 (type IIR) peuvent aussi être utilisés
- [2] Norme BNQ 1922-900. Masques destinés aux milieux de travail : <https://www.bnq.qc.ca/fr/normalisation/protection-et-surete/masques-destines-aux-milieux-de-travail.html>

**De :** [Éric Sirois](#)  
**A :** [Josiane Nadeau](#)  
**Objet :** 214971DAJ ===TR: Mise en ligne des mesures de prévention publiées par INSPQ  
**Date :** 6 avril 2021 22:38:40

---

**De :** Marie-Pascale Sassine <[marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca](mailto:marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca)>  
**Envoyé :** 16 mars 2021 22:40  
**À :** Éric Sirois <[eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca)>  
**Objet :** Fwd: Mise en ligne des mesures de prévention publiées par INSPQ

Bonjour Éric,

Pour info.

Merci de faire suivre...

Marie-Pascale Sassine

Chef d'unité scientifique

Santé au travail, DRBST

[marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca](mailto:marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca)

INSPQ Centre d'expertise et de référence en santé publique

190 rue Crémazie est Montréal (Québec) H2P 1E2

---

**From:** Carole Gagné <[Carole.Gagne@inspq.qc.ca](mailto:Carole.Gagne@inspq.qc.ca)> on behalf of Patricia Hudson  
<[patricia.hudson@inspq.qc.ca](mailto:patricia.hudson@inspq.qc.ca)>  
**Sent:** Tuesday, March 16, 2021 4:30:26 PM  
**Subject:** Mise en ligne des mesures de prévention publiées par INSPQ

***Par voie électronique seulement***

Ministère de la Santé et des Services sociaux (*Horacio Arruda, Richard Massé, Éric Litvak, Marie-Ève Bédard, Yves Jalbert, Hugo Fournier, Josée Dubuque Marlène Mercier, Eveline Toth, Cynthia Beaudoin*)

Aux directrices et directeurs de santé publique du Québec

Aux coordonnatrices et coordonnateurs en maladies infectieuses

À la Table de concertation nationale de la santé au travail (TCNSAT)

Mesdames, Messieurs,

C'est avec plaisir que nous vous informons de la mise en ligne des mesures de prévention publiées par l'Institut national de santé publique du Québec à l'adresse suivante :

[www.inspq.qc.ca](http://www.inspq.qc.ca).

- - [\*Avis rapide : Options de gestion des cas de variants du SRAS-CoV-2 sous surveillance rehaussée \(VSSR\) et de leurs contacts dans la communauté\*](#)
- - [\*COVID-19 : Mesures pour la gestion des cas et des contacts dans la communauté : recommandations intérimaires\*](#)
- - [\*COVID-19 : Facteurs de risque d'exposition des contacts à considérer lors des enquêtes épidémiologiques – Cadre d'évaluation\*](#)
- - [\*COVID-19 : Recommandations sur le port du masque médical en continu dans les milieux de travail en contexte d'apparition de variants sous surveillance rehaussée\*](#)

Nous vous saurions gré de bien vouloir transmettre cette information aux personnes concernées au sein de votre organisation.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Patricia Hudson, M.D., FRCPC**

Directrice scientifique

Institut national de santé publique du Québec

Direction des risques biologiques et de la santé au travail

courriel : [patricia.hudson@inspq.qc.ca](mailto:patricia.hudson@inspq.qc.ca)

**Adresse physique** : 190, boulevard Crémazie, 2.36, Montréal (Québec) H2P 1E2

Téléphone : 514 864-1600, poste 3201

**Adresse postale** : 945, rue Wolfe, C5-21, Québec (Québec) G1V 5B3

Adjointe de direction : 418 650-5115, poste 5200

**INSPQ** Centre d'expertise et de référence en santé publique INSPQ

[www.inspq.qc.ca](http://www.inspq.qc.ca)

**De :** [Éric Sirois](#)  
**A :** [Josiane Nadeau](#)  
**Objet :** 214971DAJ ===TR: Nom d'une conseillère comm à l'INSPQ / réponse concertée OQLF  
**Date :** 6 avril 2021 22:42:45  
**Pièces jointes :** [image001.png](#)

---

**De :** Éric Sirois

**Envoyé :** 24 février 2021 15:51

**À :** Ghislain Brodeur <[ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca](mailto:ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca)>; Marie-Pascale Sassine <[marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca](mailto:marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca)>

**Cc :** Véronique Pagé <[veronique.page@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:veronique.page@cnesst.gouv.qc.ca)>; Marie-Josée Gravel <[marie-josee.gravel@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:marie-josee.gravel@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Objet :** RE: Nom d'une conseillère comm à l'INSPQ / réponse concertée OQLF

Merci Ghislain!



**Éric SIROIS**

**Directeur de l'hygiène du travail**

Direction générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1199, rue De Bleury, 3e étage  
Montréal (Québec) H3B 3J1  
514 906-3080, 2309

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

---

**De :** Ghislain Brodeur <[ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca](mailto:ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca)>

**Envoyé :** 24 février 2021 15:50

**À :** Éric Sirois <[eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca)>; Marie-Pascale Sassine <[marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca](mailto:marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca)>

**Cc :** Véronique Pagé <[veronique.page@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:veronique.page@cnesst.gouv.qc.ca)>; Marie-Josée Gravel <[marie-josee.gravel@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:marie-josee.gravel@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Objet :** RE: Nom d'une conseillère comm à l'INSPQ / réponse concertée OQLF

Je fais suivre à des contacts INSPQ, [REDACTED]

---

**De :** Éric Sirois <[eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Envoyé :** 24 février 2021 15:48

**À :** Marie-Pascale Sassine <[marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca](mailto:marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca)>

**Cc :** Ghislain Brodeur <[ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca](mailto:ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca)>; Véronique Pagé <[veronique.page@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:veronique.page@cnesst.gouv.qc.ca)>; marie-josee.gravel\_cnesst.gouv.qc.ca <[marie-josee.gravel@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:marie-josee.gravel@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Objet :** Nom d'une conseillère comm à l'INSPQ / réponse concertée OQLF

**Avertissement automatisé :** Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.

Bonjour Marie-Pascale,

L'Office québécois de la langue française fait de la pression sur la CNESST pour que tous les documents contiennent dorénavant que le mot masque médical à la place de masque de procédure.

Il pourrait y avoir des enjeux de notre côté (compréhension de la clientèle, perception d'une nouvelle obligation).

Serait-il possible svp que votre conseillère comm communique avec notre conseillère comm. Véronique Pagé afin de produire une réponse concertée?

Merci de ton attention!



Éric SIROIS

**Directeur de l'hygiène du travail**

Direction générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

1199, rue De Bleury, 3e étage

Montréal (Québec) H3B 3J1

514 906-3080, 2309

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.**

**De :** [Éric Sirois](#)  
**A :** [Josiane Nadeau](#)  
**Objet :** 214971DAJ ===TR: Suivi masques  
**Date :** 6 avril 2021 22:38:06  
**Pièces jointes :** [image001.png](#)  
[Avis\\_GTSAT\\_masqueToutTemps\\_2021\\_03\\_09\\_embargo.pdf](#)

---

**De :** Marie-Pascale Sassine <[marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca](mailto:marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca)>

**Envoyé :** 15 mars 2021 18:30

**À :** Éric Sirois <[eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca)>; Alexandre Desjardins <[alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca)>; Charles Labrecque <[charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca)>; Pierre Privé <[pierre.prive@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:pierre.prive@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Cc :** Christine Savard <[christine.savard@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:christine.savard@cnesst.gouv.qc.ca)>; Geoffroy Denis (CCSMTL) <[geoffroy.denis.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:geoffroy.denis.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca)>; Élisabeth Lajoie (CISSSMC16) <[elisabeth.lajoie.med@ssss.gouv.qc.ca](mailto:elisabeth.lajoie.med@ssss.gouv.qc.ca)>; Stéphane Caron <[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)>; Stéphane Perron <[stephane.perron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.perron@inspq.qc.ca)>; Mariève Pelletier <[marieve.pelletier@inspq.qc.ca](mailto:marieve.pelletier@inspq.qc.ca)>; Ghislain Brodeur <[ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca](mailto:ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca)>

**Objet :** RE: Suivi masques

Bonjour,

Voici le document qui a été partagé en embargo à la DGSP. En principe ce texte sera en ligne demain ou après-demain.

Au plaisir,

---

*Marie-Pascale Sassine*

Chef d'unité scientifique  
Santé au travail, DRBST  
514-864-1600, poste 3213  
[marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca](mailto:marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca)

**INSPO** Centre d'expertise et de référence en santé publique

190 rue Crémazie est Montréal (Québec) H2P 1E2

---

**De :** Ghislain Brodeur <[ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca](mailto:ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca)>

**Envoyé :** 15 mars 2021 15:01

**À :** eric.sirois\_cnesst.gouv.qc.ca <[eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca)>; Alexandre Desjardins <[alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca)>; Charles Labrecque <[charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca)>; Pierre Privé <[pierre.prive@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:pierre.prive@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Cc :** Christine Savard <[christine.savard@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:christine.savard@cnesst.gouv.qc.ca)>; Marie-Pascale Sassine <[marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca](mailto:marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca)>; Geoffroy Denis (CCSMTL) <[geoffroy.denis.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:geoffroy.denis.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca)>; Élisabeth Lajoie (CISSSMC16) <[elisabeth.lajoie.med@ssss.gouv.qc.ca](mailto:elisabeth.lajoie.med@ssss.gouv.qc.ca)>; Stéphane Caron

<[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)>; Stéphane Perron <[stephane.perron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.perron@inspq.qc.ca)>; Mariève Pelletier <[marieeve.pelletier@inspq.qc.ca](mailto:marieeve.pelletier@inspq.qc.ca)>

**Objet :** Suivi masques

**ATTENTION:**

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Tout d'abord je reviens sur notre dernier échange, nous avons trouvé cela enrichissant et pertinent. La dynamique du terrain exposé par Pierre a d'ailleurs été très éclairante.

Je vous écris aujourd'hui pour vous confirmer la disponibilité des masques médicaux de niveau 1 pour les clientèles vulnérables via les organismes communautaires.

J'ai participé aujourd'hui à une rencontre avec les appro du MSSS qui souhaitent écouler les stocks depuis que le ASTM2 est exigé pour leurs travailleurs.

Il y aurait environ 200 millions de masques à distribuer et une stratégie de com sera mise en œuvre.

Considérant que nous sommes dans une course contre la montre pour réduire au maximum la transmission tandis que la vaccination progresse, le MSSS cherche à rendre disponible ces masques le plus rapidement possible pour qu'ils puissent être utilisés, surtout par les gens vulnérables (itinérants, dépendances, etc.).

Vous êtes donc invités à en informer les milieux de travail concernés lorsque vous en aurez l'occasion, par exemple les OBNL, les RPA, etc. afin qu'ils s'informent auprès du CISSS/CIUSSS pour en obtenir pour leur clientèle. Ils devraient savoir comment puisqu'ils y ont accès pour leurs travailleurs et bénévoles.

Merci et bonne journée!



**Ghislain Brodeur, M. Sc. communication organisationnelle**  
Coordonnateur expert du programme de santé au travail

Direction générale adjointe de la protection de la santé publique  
Direction générale de la santé publique  
Ministère de la Santé et des Services sociaux  
201, boul. Crémazie Est  
Montréal (Québec) H2M 1L2

**AVIS DE CONFIDENTIALITÉ**

Ce message peut renfermer des renseignements protégés ou des informations confidentielles. Si vous l'avez reçu par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez en prévenir immédiatement l'expéditeur et effacer ce courriel. Par respect pour l'environnement, imprimer ce courriel seulement si nécessaire.

**De :** [Marie-Josée Caron](#)  
**A :** [Josiane Nadeau](#)  
**Objet :** 214971DAJ  
**Date :** 1 avril 2021 14:48:14  
**Pièces jointes :** [2999 travailleurs\\_sante\\_cabinet\\_privé\\_version2.DOCX](#)  
[image001.png](#)

---

Pour la demande d'accès à l'information.

Merci!



**Marie-Josée CARON M.Sc.**

**Conseillère experte en prévention-inspection**

Direction générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1199, rue De Bleury, 3e étage  
Montréal (Québec) H3B 3J1  
514 906-3080, 2297

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

---

**De :** Mariève Pelletier <marieve.pelletier@inspq.qc.ca>

**Envoyé :** 13 janvier 2021 15:03

**À :** Marie-Josée Caron <marie-josée.caron@cnesst.gouv.qc.ca>

**Cc :** Stéphane Caron <stephane.caron@inspq.qc.ca>; Maude Lafantaisie  
<maude.lafantaisie@inspq.qc.ca>

**Objet :** Mise à jour fiche soins thérapeutiques - demande de commentaires

Bonjour Madame Caron,

Comme Marie-Josée Gravel est encore en vacances, je me permet de vous acheminer cette fiche où nous avons apporté quelques ajustements, mais le principal changement est que l'on demande au client de porter un masque médical plutôt qu'un couvre-visage lors des soins, étant donné la proximité et la durée prolongée de ces soins.

Vous pourrez aussi prendre connaissance des autres modifications en jaune.

Merci de nous revenir d'ici lundi matin, 9h00 si vous avez des commentaires.

Bonne journée,

Mariève Pelletier, Ph.D  
Coordonnatrice scientifique du GT-SAT COVID

Conseillère scientifique spécialisée  
Unité de santé au travail  
Institut national de santé publique du Québec  
(418) 650-5115, poste 5223

**De :** [Marie-Josée Caron](#)  
**A :** [Josiane Nadeau](#)  
**Objet :** 214971DAJ  
**Date :** 1 avril 2021 15:46:23  
**Pièces jointes :** [image001.png](#)  
[2999 travailleurs sante cabinet prive version2 MJC AD.docx](#)

---



**Marie-Josée CARON M.Sc.**

**Conseillère experte en prévention-inspection**

Direction générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1199, rue De Bleury, 3e étage  
Montréal (Québec) H3B 3J1  
514 906-3080, 2297

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

---

**De :** Marie-Josée Caron  
**Envoyé :** 15 janvier 2021 11:21  
**À :** Mariève Pelletier <[marieve.pelletier@inspq.qc.ca](mailto:marieve.pelletier@inspq.qc.ca)>  
**Cc :** Stéphane Caron <[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)>; Maude Lafantaisie <[maude.lafantaisie@inspq.qc.ca](mailto:maude.lafantaisie@inspq.qc.ca)>; Marie-Josée Gravel <[marie-josée.gravel@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:marie-josée.gravel@cnesst.gouv.qc.ca)>  
**Objet :** RE: Mise à jour fiche soins thérapeutiques - demande de commentaires

Bonjour Mme Pelletier,

Vous trouverez ci-joint, nos commentaires sur la fiche des soins thérapeutiques.

Merci et bonne journée!



**Marie-Josée CARON M.Sc.**

**Conseillère experte en prévention-inspection**

Direction générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1199, rue De Bleury, 3e étage  
Montréal (Québec) H3B 3J1  
514 906-3080, 2297

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

---

**De :** Mariève Pelletier <[marieve.pelletier@inspq.qc.ca](mailto:marieve.pelletier@inspq.qc.ca)>

**Envoyé :** 13 janvier 2021 15:03

**À :** Marie-Josée Caron <[marie-josée.caron@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:marie-josée.caron@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Cc :** Stéphane Caron <[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)>; Maude Lafantaisie <[maude.lafantaisie@inspq.qc.ca](mailto:maude.lafantaisie@inspq.qc.ca)>

**Objet :** Mise à jour fiche soins thérapeutiques - demande de commentaires

Bonjour Madame Caron,

[REDACTED], je me permet de vous acheminer cette fiche où nous avons apporté quelques ajustements, mais le principal changement est que l'on demande au client de porter un masque médical plutôt qu'un couvre-visage lors des soins, étant donné la proximité et la durée prolongée de ces soins.

Vous pourrez aussi prendre connaissance des autres modifications en jaune.

Merci de nous revenir d'ici lundi matin, 9h00 si vous avez des commentaires.

Bonne journée,

Mariève Pelletier, Ph.D  
Coordonnatrice scientifique du GT-SAT COVID  
Conseillère scientifique spécialisée  
Unité de santé au travail  
Institut national de santé publique du Québec  
(418) 650-5115, poste 5223

**De :** [Marie-Josée Caron](#)  
**A :** [Josiane Nadeau](#)  
**Objet :** 214971DAJ  
**Date :** 1 avril 2021 14:48:14  
**Pièces jointes :** [2999 travailleurs\\_sante\\_cabinet\\_privé\\_version2.DOCX](#)  
[image001.png](#)

---

Pour la demande d'accès à l'information.

Merci!



**Marie-Josée CARON M.Sc.**

**Conseillère experte en prévention-inspection**

Direction générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1199, rue De Bleury, 3e étage  
Montréal (Québec) H3B 3J1  
514 906-3080, 2297

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

---

**De :** Mariève Pelletier <marieve.pelletier@inspq.qc.ca>

**Envoyé :** 13 janvier 2021 15:03

**À :** Marie-Josée Caron <marie-josée.caron@cnesst.gouv.qc.ca>

**Cc :** Stéphane Caron <stephane.caron@inspq.qc.ca>; Maude Lafantaisie  
<maude.lafantaisie@inspq.qc.ca>

**Objet :** Mise à jour fiche soins thérapeutiques - demande de commentaires

Bonjour Madame Caron,

[REDACTED], je me permet de vous acheminer cette fiche où nous avons apporté quelques ajustements, mais le principal changement est que l'on demande au client de porter un masque médical plutôt qu'un couvre-visage lors des soins, étant donné la proximité et la durée prolongée de ces soins.

Vous pourrez aussi prendre connaissance des autres modifications en jaune.

Merci de nous revenir d'ici lundi matin, 9h00 si vous avez des commentaires.

Bonne journée,

Mariève Pelletier, Ph.D  
Coordonnatrice scientifique du GT-SAT COVID

Conseillère scientifique spécialisée  
Unité de santé au travail  
Institut national de santé publique du Québec  
(418) 650-5115, poste 5223

**De :** [Marie-Pascale Sassine](#)  
**A :** [Éric Sirois](#); [Alexandre Desjardins](#); [Charles Labrecque](#); [Pierre Privé](#)  
**Cc :** [Christine Savard](#); [Geoffroy Denis \(CCSMTL\)](#); [Élisabeth Lajoie \(CISSSMC16\)](#); [Stéphane Caron](#); [Stéphane Perron](#); [Mariève Pelletier](#); [Ghislain Brodeur](#)  
**Objet :** RE: Suivi masques  
**Date :** 15 mars 2021 18:36:10  
**Pièces jointes :** [image001.png](#)  
[Avis GTSAT masqueToutTemps 2021\\_03\\_09 embargo.pdf](#)

---

Bonjour,

Voici le document qui a été partagé en embargo à la DGSP. En principe ce texte sera en ligne demain ou après-demain.

Au plaisir,

---

*Marie-Pascale Sassine*

Chef d'unité scientifique  
Santé au travail, DRBST  
514-864-1600, poste 3213  
[marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca](mailto:marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca)

**INSPQ** Centre d'expertise et de référence en santé publique  
190 rue Crémazie est Montréal (Québec) H2P 1E2

---

**De :** Ghislain Brodeur <[ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca](mailto:ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca)>

**Envoyé :** 15 mars 2021 15:01

**À :** [eric.sirois\\_cnesst.gouv.qc.ca](mailto:eric.sirois_cnesst.gouv.qc.ca) <[eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca)>; Alexandre Desjardins <[alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca)>; Charles Labrecque <[charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca)>; Pierre Privé <[pierre.prive@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:pierre.prive@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Cc :** Christine Savard <[christine.savard@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:christine.savard@cnesst.gouv.qc.ca)>; Marie-Pascale Sassine <[marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca](mailto:marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca)>; Geoffroy Denis (CCSMTL) <[geoffroy.denis.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:geoffroy.denis.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca)>; Élisabeth Lajoie (CISSSMC16) <[elisabeth.lajoie.med@ssss.gouv.qc.ca](mailto:elisabeth.lajoie.med@ssss.gouv.qc.ca)>; Stéphane Caron <[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)>; Stéphane Perron <[stephane.perron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.perron@inspq.qc.ca)>; Mariève Pelletier <[marieve.pelletier@inspq.qc.ca](mailto:marieve.pelletier@inspq.qc.ca)>

**Objet :** Suivi masques

**ATTENTION:**

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Bonjour

Tout d'abord je reviens sur notre dernier échange, nous avons trouvé cela enrichissant et pertinent. La dynamique du terrain exposé par Pierre a d'ailleurs été très éclairante.

Je vous écris aujourd'hui pour vous confirmer la disponibilité des masques médicaux de niveau 1 pour les clientèles vulnérables via les organismes communautaires.  
J'ai participé aujourd'hui à une rencontre avec les appro du MSSS qui souhaitent écouler les stocks depuis que le ASTM2 est exigé pour leurs travailleurs.  
Il y aurait environ 200 millions de masques à distribuer et une stratégie de com sera mise en œuvre.

Considérant que nous sommes dans une course contre la montre pour réduire au maximum la transmission tandis que la vaccination progresse, le MSSS cherche à rendre disponible ces masques le plus rapidement possible pour qu'ils puissent être utilisés, surtout par les gens vulnérables (itinérants, dépendances, etc.).

Vous êtes donc invités à en informer les milieux de travail concernés lorsque vous en aurez l'occasion, par exemple les OBNL, les RPA, etc. afin qu'ils s'informent auprès du CISSS/CIUSSS pour en obtenir pour leur clientèle. Ils devraient savoir comment puisqu'ils y ont accès pour leurs travailleurs et bénévoles.

Merci et bonne journée!



**Ghislain Brodeur, M. Sc. communication organisationnelle**  
Coordonnateur expert du programme de santé au travail

Direction générale adjointe de la protection de la santé publique  
Direction générale de la santé publique  
Ministère de la Santé et des Services sociaux  
201, boul. Crémazie Est  
Montréal (Québec) H2M 1L2

#### AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce message peut renfermer des renseignements protégés ou des informations confidentielles. Si vous l'avez reçu par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez en prévenir immédiatement l'expéditeur et effacer ce courriel. Par respect pour l'environnement, imprimer ce courriel seulement si nécessaire.

**De :** [Sophie Charron](#)  
**A :** [Josiane Nadeau](#)  
**Objet :** 214971DAJ\_TR: Document bruit machines Fédéral  
**Date :** 31 mars 2021 13:52:29  
**Pièces jointes :** [image001.png](#)  
[Bruit des machines destinées au milieu de travail - Avis de Santé Canada de 2010.pdf](#)

---

**De :** Richard Martin <[richard.martin@inspq.qc.ca](mailto:richard.martin@inspq.qc.ca)>

**Envoyé :** 19 janvier 2021 12:05

**À :** Sophie Charron <[sophie.charron@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:sophie.charron@cnesst.gouv.qc.ca)>; Éric Sirois <[eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca)>; Evelyne Bouvier <[evelyne.bouvier@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:evelyne.bouvier@cnesst.gouv.qc.ca)>; Frédéric Amyot <[frederic.amyot@msss.gouv.qc.ca](mailto:frederic.amyot@msss.gouv.qc.ca)>; Ghislain Brodeur <[ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca](mailto:ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca)>; Marie-Josée Gravel <[marie-josee.gravel@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:marie-josee.gravel@cnesst.gouv.qc.ca)>; Martin Grégoire (MCQ) <[Martin.Gregoire@ssss.gouv.qc.ca](mailto:Martin.Gregoire@ssss.gouv.qc.ca)>; A <[REDACTED]>; <[REDACTED]>; Pierre Deshaies (CISSSCA DSPu) <[pierre.deshaies.med@ssss.gouv.qc.ca](mailto:pierre.deshaies.med@ssss.gouv.qc.ca)>; B <[REDACTED]>; Samuel Frechette-Marleau (CCSMTL) <[samuel.frechette-marleau.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:samuel.frechette-marleau.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca)>; Sheena-Émilie Boucher <[sheena-emilie.boucher@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:sheena-emilie.boucher@cnesst.gouv.qc.ca)>; C <[REDACTED]> <[REDACTED]>

**Objet :** Document bruit machines Fédéral

Tel que discuté

Richard

<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/securite-et-risque-pour-sante/avis-bruit-machines-milieu-travail.html>

**Richard Martin**

**Conseiller scientifique**

Direction des risques biologiques et de la santé au travail

Institut national de santé publique du Québec

945 rue Wolfe, Québec (Québec), G1V 5B3

Tél. : 418-650-5115, poste 5237 (*en télétravail, merci de me joindre par courriel*)

Courriel: [richard.martin@inspq.qc.ca](mailto:richard.martin@inspq.qc.ca)

**INSPQ** Centre d'expertise et de référence en santé publique INSPQ

[www.inspq.qc.ca](http://www.inspq.qc.ca)

---

**De :** Sophie Charron <[sophie.charron@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:sophie.charron@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Envoyé :** 14 janvier 2021 10:02

**À :** Éric Sirois <[eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca)>; Evelyne Bouvier <[evelyne.bouvier@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:evelyne.bouvier@cnesst.gouv.qc.ca)>; Frédéric Amyot <[frederic.amyot@msss.gouv.qc.ca](mailto:frederic.amyot@msss.gouv.qc.ca)>; Ghislain Brodeur <[ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca](mailto:ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca)>; Marie-Josée Gravel <[marie-josee.gravel@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:marie-josee.gravel@cnesst.gouv.qc.ca)>; Martin.Gregoire <[Martin.Gregoire@ssss.gouv.qc.ca](mailto:Martin.Gregoire@ssss.gouv.qc.ca)>; A <[REDACTED]> <[REDACTED]>; Pierre Deshaies

<[pierre.deshaies.med@ssss.gouv.qc.ca](mailto:pierre.deshaies.med@ssss.gouv.qc.ca)>; B [REDACTED] <[REDACTED]>; Richard Martin <[richard.martin@inspq.qc.ca](mailto:richard.martin@inspq.qc.ca)>; Samuel Frechette-Marleau (CCSMTL) <[samuel.frechette-marleau.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:samuel.frechette-marleau.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca)>; Sheena-Émilie Boucher <[sheena-emilie.boucher@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:sheena-emilie.boucher@cnesst.gouv.qc.ca)>; C [REDACTED] <[REDACTED]>

**Objet :** Comité mixte PLA Bruit R11 - 19 janvier 2020 (10h à 12h)

**ATTENTION:**

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Voici, en pièces jointes :

- l'ordre du jour proposé pour la rencontre 11;
- le CR projet de la rencontre 9 (16 novembre) mis à jour pour tenir compte du commentaire reçu;
- le CR projet de la rencontre 10 (30 novembre) mis à jour pour tenir compte des commentaires reçus.

L'adoption de ces deux projets de compte rendu est prévue à l'ordre du jour.

Les modifications ont été effectuées en mode « suivi de modification » afin que vous puissiez les repérer facilement.

Les documents seront également déposés dans le Canal « Comité mixte CNESST-RSPSAS-ASP » de notre groupe TEAMS « Plan action bruit ».

Bonne journée!



**Sophie CHARRON M.Sc.**

**Conseillère prévention-inspection**

Direction générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

1199, rue De Bleury, 3e étage

Montréal (Québec) H3B 3J1

514 906-3080, 2556

1 888 330 6374, 2556

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.**

**De :** [Sophie Charron](#)  
**A :** [Josiane Nadeau](#)  
**Objet :** 214971DAJ\_TR: Guide identification risque bruit et mesure  
**Date :** 31 mars 2021 13:45:35  
**Pièces jointes :** [Guide Identification et mesure bruit travail\\_v0.2\\_\(2021-03-26\).docx](#)

---

**De :** Richard Martin <[richard.martin@inspq.qc.ca](mailto:richard.martin@inspq.qc.ca)>

**Envoyé :** 29 mars 2021 09:13

**À :** A < >; Valentina Chiosa (CCSMTL DRSP)  
<[valentina.chiosa.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:valentina.chiosa.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca)>; Sophie Charron <[sophie.charron@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:sophie.charron@cnesst.gouv.qc.ca)>;

B < >

**Objet :** Guide identification risque bruit et mesure

Bonjour

Un peu tardivement, voici la copie retravaillée du guide après la rencontre de la semaine dernière avec une mise à jour en fonction des contenus déplacés et des sections adaptées.

Sera déposé en cours de journée dans Teams.

Bon début de semaine

Richard

**Richard Martin**

**Conseiller scientifique**

Direction des risques biologiques et de la santé au travail

Institut national de santé publique du Québec

945 rue Wolfe, Québec (Québec), G1V 5B3

Tél. : 418-650-5115, poste 5237 (*en télétravail, merci de me joindre par courriel*)

Courriel: [richard.martin@inspq.qc.ca](mailto:richard.martin@inspq.qc.ca)

**INSPQ** Centre d'expertise et de référence en santé publique INSPQ

[www.inspq.qc.ca](http://www.inspq.qc.ca)

**De :** [Sophie Charron](#)  
**A :** [Josiane Nadeau](#)  
**Objet :** 214971DAJ\_TR: Guide identification risque bruit et mesure (TEAMS)  
**Date :** 31 mars 2021 13:46:26

---

**De :** Richard Martin <richard.martin@inspq.qc.ca>

**Envoyé :** 29 mars 2021 09:20

**À :** A [REDACTED] <[REDACTED]>; Valentina Chiosa (CCSMTL DRSP) <valentina.chiosa.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca>; Sophie Charron <sophie.charron@cnesst.gouv.qc.ca>;

**B** [REDACTED] <[REDACTED]>

**Objet :** RE: Guide identification risque bruit et mesure (TEAMS)

Rebonjour,

J'ai créé un nouveau dossier dans : **Sous-comité DOSMTB > Guide Identification-Mesure-Bruit** où j'ai inséré la version du 23 mars

Lien d'accès direct vers Teams

[https://teams.microsoft.com/l/file/390B3971-AA73-4006-B50C-EF928C802471?tenantId=10a83eaa-05c5-4b22-a201-63cddb4ea8c&fileType=docx&objectUrl=https%3A%2F%2Fcsst.sharepoint.com%2Fsites%2FPlanactionbruit-Sous-comitDOSMTB%2FDocuments%20partages%2FSous-comit%C3%A9%20DOSMTB%2FGuide%20Identification-Mesure-Bruit%2FGuide%20Identification%20et%20mesure%20bruit%20travail\\_v0.2\\_\(2021-03-26\).docx&baseurl=https%3A%2F%2Fcsst.sharepoint.com%2Fsites%2FPlanactionbruit-Sous-comitDOSMTB&serviceName=teams&threadId=19:e07e53a345dd469ba88514771ad1946f@thread.tacv2&groupId=104cd435-5bc5-4be9-babd-7c635cdaf433](https://teams.microsoft.com/l/file/390B3971-AA73-4006-B50C-EF928C802471?tenantId=10a83eaa-05c5-4b22-a201-63cddb4ea8c&fileType=docx&objectUrl=https%3A%2F%2Fcsst.sharepoint.com%2Fsites%2FPlanactionbruit-Sous-comitDOSMTB%2FDocuments%20partages%2FSous-comit%C3%A9%20DOSMTB%2FGuide%20Identification-Mesure-Bruit%2FGuide%20Identification%20et%20mesure%20bruit%20travail_v0.2_(2021-03-26).docx&baseurl=https%3A%2F%2Fcsst.sharepoint.com%2Fsites%2FPlanactionbruit-Sous-comitDOSMTB&serviceName=teams&threadId=19:e07e53a345dd469ba88514771ad1946f@thread.tacv2&groupId=104cd435-5bc5-4be9-babd-7c635cdaf433)

Richard

---

**De :** Richard Martin

**Envoyé :** 29 mars 2021 09:13

**À :** A [REDACTED] <[REDACTED]>; Valentina Chiosa (CCSMTL DRSP) <valentina.chiosa.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca>; Sophie Charron <sophie.charron@cnesst.gouv.qc.ca>;

**B** [REDACTED] <[REDACTED]>

**Objet :** Guide identification risque bruit et mesure

Bonjour

Un peu tardivement, voici la copie retravaillée du guide après la rencontre de la semaine dernière avec une mise à jour en fonction des contenus déplacés et des sections adaptées.

Sera déposé en cours de journée dans Teams.

Bon début de semaine

Richard

**Richard Martin**

**Conseiller scientifique**

Direction des risques biologiques et de la santé au travail

Institut national de santé publique du Québec

945 rue Wolfe, Québec (Québec), G1V 5B3

Tél. : 418-650-5115, poste 5237 (*en télétravail, merci de me joindre par courriel*)

Courriel: [richard.martin@inspq.qc.ca](mailto:richard.martin@inspq.qc.ca)

**INSPQ** Centre d'expertise et de référence en santé publique INSPQ

[www.inspq.qc.ca](http://www.inspq.qc.ca)

**De :** [Sophie Charron](#)  
**A :** [Josiane Nadeau](#)  
**Objet :** 214971DAJ\_TR: Guide identification risque bruit et mesure  
**Date :** 31 mars 2021 13:45:35  
**Pièces jointes :** [Guide Identification et mesure bruit travail\\_v0.2\\_\(2021-03-26\).docx](#)

---

**De :** Richard Martin <[richard.martin@inspq.qc.ca](mailto:richard.martin@inspq.qc.ca)>

**Envoyé :** 29 mars 2021 09:13

**À :** A [redacted] <[redacted]>; Valentina Chiosa (CCSMTL DRSP) <[valentina.chiosa.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:valentina.chiosa.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca)>; Sophie Charron <[sophie.charron@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:sophie.charron@cnesst.gouv.qc.ca)>;

B [redacted] <[redacted]>

**Objet :** Guide identification risque bruit et mesure

Bonjour

Un peu tardivement, voici la copie retravaillée du guide après la rencontre de la semaine dernière avec une mise à jour en fonction des contenus déplacés et des sections adaptées.

Sera déposé en cours de journée dans Teams.

Bon début de semaine

Richard

**Richard Martin**

**Conseiller scientifique**

Direction des risques biologiques et de la santé au travail

Institut national de santé publique du Québec

945 rue Wolfe, Québec (Québec), G1V 5B3

Tél. : 418-650-5115, poste 5237 (*en télétravail, merci de me joindre par courriel*)

Courriel: [richard.martin@inspq.qc.ca](mailto:richard.martin@inspq.qc.ca)

**INSPQ** Centre d'expertise et de référence en santé publique INSPQ

[www.inspq.qc.ca](http://www.inspq.qc.ca)

**De :** [Sophie Charron](#)  
**A :** [Josiane Nadeau](#)  
**Objet :** 214971DAJ\_TR: Il y en a qui ont déjà vu des occasions de formation (bruit chantiers)  
**Date :** 31 mars 2021 13:49:51

---

**De :** Richard Martin <[richard.martin@inspq.qc.ca](mailto:richard.martin@inspq.qc.ca)>

**Envoyé :** 3 mars 2021 08:50

**À :** Sophie Charron <[sophie.charron@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:sophie.charron@cnesst.gouv.qc.ca)>; Sheena-Émilie Boucher <[sheena-emilie.boucher@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:sheena-emilie.boucher@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Cc :** Frédéric Amyot <[frederic.amyot@msss.gouv.qc.ca](mailto:frederic.amyot@msss.gouv.qc.ca)>; Pierre Deshaies (CISSSCA DSPu) <[pierre.deshaies.med@ssss.gouv.qc.ca](mailto:pierre.deshaies.med@ssss.gouv.qc.ca)>; Guylaine Auger <[guylaine.auger.cisssmc16@ssss.gouv.qc.ca](mailto:guylaine.auger.cisssmc16@ssss.gouv.qc.ca)>; Samuel Frechette-Marleau (CCSMTL) <[samuel.frechette-marleau.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:samuel.frechette-marleau.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca)>

**Objet :** TR: Il y en a qui ont déjà vu des occasions de formation (bruit chantiers)

<https://www.atelier7hz.com/wp/formations/>

Bonjour Sophie et groupe

PVI

Peut-être le bout plus bruit environnemental pour la formation bruit-chantiers? ...car on y parle de plaintes

Bonne journée

Richard

**Richard Martin**

**Conseiller scientifique**

Direction des risques biologiques et de la santé au travail

Institut national de santé publique du Québec

945 rue Wolfe, Québec (Québec), G1V 5B3

Tél. : 418-650-5115, poste 5237 (*en télétravail, merci de me joindre par courriel*)

Courriel: [richard.martin@inspq.qc.ca](mailto:richard.martin@inspq.qc.ca)

**INSPQ** Centre d'expertise et de référence en santé publique INSPQ

[www.inspq.qc.ca](http://www.inspq.qc.ca)

**De :** [Sophie Charron](#)  
**A :** [Josiane Nadeau](#)  
**Objet :** 214971DAJ\_TR: Indicateurs de niveau sonores  
**Date :** 31 mars 2021 13:49:26  
**Pièces jointes :** [image001.png](#)

---

---

**De :** Richard Martin <[richard.martin@inspq.qc.ca](mailto:richard.martin@inspq.qc.ca)>  
**Envoyé :** 10 mars 2021 11:56  
**À :** Sophie Charron <[sophie.charron@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:sophie.charron@cnesst.gouv.qc.ca)>  
**Objet :** RE: Indicateurs de niveau sonores

C'est noté, merci  
Richard

---

**De :** Sophie Charron <[sophie.charron@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:sophie.charron@cnesst.gouv.qc.ca)>  
**Envoyé :** 10 mars 2021 11:54  
**À :** Richard Martin <[richard.martin@inspq.qc.ca](mailto:richard.martin@inspq.qc.ca)>  
**Objet :** Indicateurs de niveau sonores

**ATTENTION:**

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Richard,

Hier, nous avons survolé ton « document sacrifice ».

Une section portera brièvement sur les applications pour appareils intelligents.

Dans une approche similaire, est-ce que tu as prévu aborder aussi les indicateurs de niveau sonores ?

Je lance l'idée. Puisque la partie patronale nous en a beaucoup parlé, la question pourrait nous être posée...

Personnellement, si on aborde ce sujet, il faudra bien mettre en contexte l'utilité et les limites de ce genre de dispositifs.

Nous pourrions en discuter le 16 ou lors d'une autre rencontre.

Bonne journée!



**Sophie CHARRON M.Sc.**

**Conseillère prévention-inspection**

Direction générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

1199, rue De Bleury, 3e étage

Montréal (Québec) H3B 3J1

514 906-3080, 2556

1 888 330 6374, 2556

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.**

**De :** [Sophie Charron](#)  
**A :** [Josiane Nadeau](#)  
**Objet :** 214971DAJ\_TR: Plan travail - Scomit  DOSMTB  
**Date :** 31 mars 2021 13:52:42  
**Pi ces jointes :** [image001.png](#)

---

**De :** Richard Martin <[richard.martin@inspq.qc.ca](mailto:richard.martin@inspq.qc.ca)>

**Envoy  :** 11 janvier 2021 22:54

**  :** Sophie Charron <[sophie.charron@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:sophie.charron@cnesst.gouv.qc.ca)>; A [redacted]  
<[redacted]>; Fr d ric Amyot <[frederic.amyot@msss.gouv.qc.ca](mailto:frederic.amyot@msss.gouv.qc.ca)>; B [redacted]  
<[redacted]>; C [redacted] <[redacted]>; Marilyne 02 Gilbert  
<[marilyne02.gilbert@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:marilyne02.gilbert@cnesst.gouv.qc.ca)>; Hugues Nelisse <[Nelisse.hugues@irsst.qc.ca](mailto:Nelisse.hugues@irsst.qc.ca)>; D [redacted]  
[redacted] <[redacted]>; Pierre Deshaies  
<[pierre.deshaies.med@ssss.gouv.qc.ca](mailto:pierre.deshaies.med@ssss.gouv.qc.ca)>; Samuel Frechette-Marleau (CCSMTL) <[samuel.frechette-marleau.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:samuel.frechette-marleau.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca)>; Sheena- milie Boucher <[sheena-emilie.boucher@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:sheena-emilie.boucher@cnesst.gouv.qc.ca)>; E [redacted] <[redacted]>;  
F [redacted] <[redacted]>

**Objet :** RE: Plan travail - Scomit  DOSMTB

Bonsoir Sophie

Pas de commentaires sur le plan propos .

D sol  pour le retard covidien....

Bonne Ann e 2021 « la plus ordinaire possible »!

Richard

---

**De :** Sophie Charron <[sophie.charron@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:sophie.charron@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Envoy  :** 7 janvier 2021 09:42

**  :** A [redacted] <[redacted]>; Fr d ric Amyot  
<[frederic.amyot@msss.gouv.qc.ca](mailto:frederic.amyot@msss.gouv.qc.ca)>; B [redacted] <[redacted]>; C [redacted]  
<[redacted]>; Marilyne 02 Gilbert <[marilyne02.gilbert@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:marilyne02.gilbert@cnesst.gouv.qc.ca)>;  
Hugues Nelisse <[Nelisse.hugues@irsst.qc.ca](mailto:Nelisse.hugues@irsst.qc.ca)>; D [redacted] <[redacted]>;  
Pierre Deshaies <[pierre.deshaies.med@ssss.gouv.qc.ca](mailto:pierre.deshaies.med@ssss.gouv.qc.ca)>; Richard Martin  
<[richard.martin@inspq.qc.ca](mailto:richard.martin@inspq.qc.ca)>; Samuel Frechette-Marleau (CCSMTL) <[samuel.frechette-marleau.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:samuel.frechette-marleau.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca)>; Sheena- milie Boucher <[sheena-emilie.boucher@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:sheena-emilie.boucher@cnesst.gouv.qc.ca)>; E [redacted] <[redacted]>;  
F [redacted] <[redacted]>

**Objet :** RE: Plan travail - Scomit  DOSMTB

**ATTENTION:**

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'exp diteur et le contenu, incluant les pi ces jointes, sont l gitimes avant m me de les ouvrir ou de les t l charger.

Ce courriel s'adresse **aux membres** qui se sont portés volontaires pour le **groupe de travail « Plan de travail »**.

Je n'ai reçu aucun commentaire sur le plan de travail transmis le 17 décembre dernier.  
Puis-je considérer que ce plan de travail est approuvé par l'ensemble d'entre vous.  
Prenez note qu'en absence de réponse **d'ici le 8 janvier 2021 à 16h30**, le plan de travail sera considéré comme approuvé par l'ensemble des membres volontaires pour le groupe de travail « Plan de travail ».

Merci de votre compréhension,



**Sophie CHARRON M.Sc.**

**Conseillère prévention-inspection**

Direction générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1199, rue De Bleury, 3e étage  
Montréal (Québec) H3B 3J1  
514 906-3080, 2556  
1 888 330 6374, 2556

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

---

**De :** Sophie Charron

**Envoyé :** 17 décembre 2020 09:06

**À :** A [redacted]; [frederic.amyot@msss.gouv.qc.ca](mailto:frederic.amyot@msss.gouv.qc.ca); B [redacted];  
C [redacted]; Marilyne 02 Gilbert <[marilyne02.gilbert@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:marilyne02.gilbert@cnesst.gouv.qc.ca)>;  
[nelisse.hugues@irsst.qc.ca](mailto:nelisse.hugues@irsst.qc.ca); D [redacted]; Pierre Deshaies - INSPQ et RSPSAT  
([pierre.deshaies.med@ssss.gouv.qc.ca](mailto:pierre.deshaies.med@ssss.gouv.qc.ca)) <[pierre.deshaies.med@ssss.gouv.qc.ca](mailto:pierre.deshaies.med@ssss.gouv.qc.ca)>;  
[Richard.Martin@inspq.qc.ca](mailto:Richard.Martin@inspq.qc.ca); [samuel.frechette-marleau.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:samuel.frechette-marleau.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca); Sheena-Émilie  
Boucher <[sheena-emilie.boucher@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:sheena-emilie.boucher@cnesst.gouv.qc.ca)>; E [redacted];

F [redacted]

**Objet :** Plan travail - Scomité DOSMTB

Bonjour à tous,

Ce courriel s'adresse **aux membres** qui se sont portés volontaires pour le **groupe de travail « Plan de travail »**.

À titre indicatif, le tableau où nous avons recensé les volontaires pour les différents groupes de travail (document « Personnes ressources contenu bruit identifiées\_MAJ20201126 ») se trouve dans

le dossier « Ensemble du sous-comité » du canal TEAMS de notre sous-comité.  
J'ai déposé le premier jet du plan de travail de notre sous-comité dans le dossier « Plan de travail » de notre canal TEAMS.  
Une copie de ces deux documents est également disponible en pièces jointes.

**Vos commentaires (ou votre approbation) sur ce plan de travail sont attendus d'ici le 7 janvier 2021 à 8 :30.**

Selon les réponses reçues, nous pourrions annuler ou confirmer la rencontre du groupe de travail prévue le 12 janvier 2021.

Le plan de travail retenu pourra ensuite être présenté à la rencontre du comité mixte prévue le 19 janvier 2021.

Merci pour votre collaboration!



**Sophie CHARRON M.Sc.**

**Conseillère prévention-inspection**

Direction générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1199, rue De Bleury, 3e étage  
Montréal (Québec) H3B 3J1  
514 906-3080, 2556  
1 888 330 6374, 2556

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.**

**De :** [Sophie Charron](#)  
**A :** [Josiane Nadeau](#)  
**Objet :** 214971DAJ\_TR: Proposition initiale guide et sa structure avec table des matières  
**Date :** 31 mars 2021 13:46:58  
**Pièces jointes :** [Guide Identification et mesure bruit travail\\_v0.1\\_\(20210316\)-tdm.docx](#)

---

**De :** Richard Martin <richard.martin@inspq.qc.ca>

**Envoyé :** 16 mars 2021 17:32

**À :** Sophie Charron <sophie.charron@cnesst.gouv.qc.ca>; A [REDACTED]  
<[REDACTED]>; Valentina Chiosa (CCSMTL DRSP)  
<valentina.chiosa.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca>; B [REDACTED] <[REDACTED]>

**Cc :** Sheena-Émilie Boucher <sheena-emilie.boucher@cnesst.gouv.qc.ca>

**Objet :** Proposition initiale guide et sa structure avec table des matières

Bonjour

Tel que mentionné, même document (guide identification & mesurage bruit) avec une table des matières selon les sections actuelles.

Bonne fin de journée

Richard

**De :** [Sophie Charron](#)  
**A :** [Josiane Nadeau](#)  
**Objet :** 214971DAJ\_TR: Références en provenance des DSPU et autres (RSPSAT)  
**Date :** 31 mars 2021 13:50:59  
**Pièces jointes :** [Compilation références bruit en milieu de travail 202100203\\_RM2-FA\(RSPSAT\).xlsx](#)

---

---

**De :** Richard Martin <[richard.martin@inspq.qc.ca](mailto:richard.martin@inspq.qc.ca)>  
**Envoyé :** 16 février 2021 23:01  
**À :** Sophie Charron <[sophie.charron@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:sophie.charron@cnesst.gouv.qc.ca)>  
**Cc :** Frédéric Amyot <[frederic.amyot@msss.gouv.qc.ca](mailto:frederic.amyot@msss.gouv.qc.ca)>  
**Objet :** Références en provenance des DSPU et autres (RSPSAT)

Bonjour Sophie

Voici des documents recueillis par Frédéric dans sa tournée des équipes de santé au travail dans les DSPu.

Les ajouts sont aux lignes 214 à 226. Ils ne sont pas exclusifs au RSPSAT. Des documents d'autres organisations ont été ajoutés.

Il m'a demandé d'y jeter un œil avant de le faire suivre, notamment afin de ne pas insérer de doublon.

Le document sera déposé dans Teams aussi.

Richard

**Richard Martin**

**Conseiller scientifique**

Direction des risques biologiques et de la santé au travail

Institut national de santé publique du Québec

945 rue Wolfe, Québec (Québec), G1V 5B3

Tél. : 418-650-5115, poste 5237 (*en télétravail, merci de me joindre par courriel*)

Courriel: [richard.martin@inspq.qc.ca](mailto:richard.martin@inspq.qc.ca)

**INSPQ** Centre d'expertise et de référence en santé publique INSPQ

[www.inspq.qc.ca](http://www.inspq.qc.ca)

**De :** [Sophie Charron](#)  
**A :** [Josiane Nadeau](#)  
**Objet :** 214971DAJ\_TR: SC DOSMTB - suivi #5  
**Date :** 31 mars 2021 13:51:59  
**Pièces jointes :** [image001.png](#)  
[image002.png](#)  
[Compilation\\_références bruit en milieu de travail\\_202100203\\_RM.xlsx](#)

---

**De :** Richard Martin <richard.martin@inspq.qc.ca>

**Envoyé :** 4 février 2021 08:33

**À :** Frédéric Amyot <frederic.amyot@msss.gouv.qc.ca>; Sophie Charron <sophie.charron@cnesst.gouv.qc.ca>

**Cc :** Pierre Deshaies (CISSSCA DSPu) <pierre\_deshaies@ssss.gouv.qc.ca>; Samuel Frechette-Marleau (CCSMTL) <samuel.frechette-marleau.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca>; Martin Grégoire (MCQ) <Martin.Gregoire@ssss.gouv.qc.ca>; Guylaine Auger (CISSSMC16) <guylaine.auger.cisssmc16@ssss.gouv.qc.ca>

**Objet :** RE: SC DOSMTB - suivi #5

Bonjour Sophie et Frédéric

Dans le cadre de la tâche de vérifier le matériel INSPQ, j'en ai profité pour vérifier aussi celui venant des DSPu et du RSPSAT.

Ainsi, des documents du réseau qui manquaient dans le document « Compilation des références... » ont été ajoutés. De plus, les auteurs de ceux-ci ont été mieux identifiés (ex. si c'est une DSPu et pas au nom du RSPSAT; cette distinction me semblait importante). Le tout est dans Teams, mais le fichier est joint à cet envoi. Quant à la version précédente, elle a été archivée (déplacée dans archives) et j'ai accolé mes initiales à la version mise à jour dans le dossier de Teams.

Pour l'INSPQ, il n'y a qu'un seul document de sensibilisation dont la « description » a été mise à jour. Pour ce document comme pour les besoins d'autres des DSPu et du RSPSAT, j'ai ajouté des colonnes (catégories), car il en manquait pour tenir compte du contenu (ex. conséquences surdité, ampleur (stats), etc.).

De plus, la colonne ÉPI pourrait être revue pour mieux s'ajuster au contenu. Toutefois, par nécessité, mais j'y ai tenté une adaptation, question de repérage.

Ces colonnes ajoutées n'ont été complétées que pour le contenu ajouté ou révisé. Un tour de roue pourrait être refait pour tout le matériel ÉPI, afin de mieux repérer leur vrai contenu (ex. distinguer : comment utiliser ÉPI vs un autre contenu plus élaboré qui porte sur le choix-utilisation-entretien).

Tâche accomplie pour ce bout.

À bientôt...et bonne journée

Richard

**Richard Martin**  
**Conseiller scientifique**

Direction des risques biologiques et de la santé au travail  
Institut national de santé publique du Québec  
945 rue Wolfe, Québec (Québec), G1V 5B3  
Tél. : ~~418 650 5115, poste 5237~~ (en télétravail, merci de me joindre par courriel)  
Courriel: [richard.martin@inspq.qc.ca](mailto:richard.martin@inspq.qc.ca)

**INSPQ** Centre d'expertise et de référence en santé publique INSPQ  
[www.inspq.qc.ca](http://www.inspq.qc.ca)

**De :** Frédéric Amyot <[frederic.amyot@msss.gouv.qc.ca](mailto:frederic.amyot@msss.gouv.qc.ca)>

**Envoyé :** 3 février 2021 19:11

**À :** Sophie Charron <[sophie.charron@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:sophie.charron@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Cc :** Richard Martin <[richard.martin@inspq.qc.ca](mailto:richard.martin@inspq.qc.ca)>

**Objet :** RE: SC DOSMTB - suivi #5

**ATTENTION:**

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Merci pour le suivi. Tu peux ignorer mon message précédent, j'avais mal compris ta demande en lisant trop vite! Je travaille sur cette demande : au cours des dernières semaines, j'ai demandé aux Coordonnateurs régionaux en SAT de me fournir un répondant régional. Avec le nom d'Amélie Beauchemins-Boisclairs, je complète ma liste pour les 18 régions. Je prévois un envoi cette semaine et j'espère respecter le 10 février comme échéancier.

Je ne suis pas certain de comprendre la priorité (et l'importance) de cette tâche. Mais voici la consigne que je vais transmettre aux répondants régionaux (tu peux me dire si ça répond à tes attentes) :

...

*Dans cette optique, le RSPSAT (incluant toutes les régions du réseau) souhaite collaborer à la recension des publications sur le sujet. Voici donc une première demande pour vous, en région. Ce serait gentil d'y répondre avant le 9 février.*

*Une compilation des références, guides et outils publiés pour la prévention du bruit a été effectuée dans ce fichier Excel partagé. Il faut s'assurer qu'il n'y a pas eu d'oubli dans le recensement, et ce, pour chacune des régions du réseau. Si des guides ou des outils développés dans votre région ont été oubliés, il faudrait les ajouter au document en pièce jointe.*

...

Bref, je ferai le suivi pour le Réseau régional et le MSSS. **À moins d'avis contraire, Richard Martin fera le suivi pour l'INSPQ.**

Cordialement,



*Frédéric Amyot*

Conseiller en prévention de la santé au travail – volet santé des individus  
Direction générale adjointe de la protection de la santé publique  
Direction générale de la santé publique  
Ministère de la Santé et des Services sociaux  
1075, chemin Sainte-Foy, 12<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 2M1  
[frederic.amyot@msss.gouv.qc.ca](mailto:frederic.amyot@msss.gouv.qc.ca)

---

**De :** Frédéric Amyot  
**Envoyé :** 3 février 2021 14:19  
**À :** Sophie Charron <[sophie.charron@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:sophie.charron@cnesst.gouv.qc.ca)>  
**Objet :** RE: SC DOSMTB - suivi #5

Allo,

Oui, j'ai une idée...



*Frédéric Amyot*

Conseiller en prévention de la santé au travail – volet santé des individus  
Direction générale adjointe de la protection de la santé publique  
Direction générale de la santé publique  
Ministère de la Santé et des Services sociaux  
1075, chemin Sainte-Foy, 12<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 2M1  
[frederic.amyot@msss.gouv.qc.ca](mailto:frederic.amyot@msss.gouv.qc.ca)

---

**De :** Sophie Charron <[sophie.charron@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:sophie.charron@cnesst.gouv.qc.ca)>  
**Envoyé :** 3 février 2021 09:08  
**À :** Frédéric Amyot <[frederic.amyot@msss.gouv.qc.ca](mailto:frederic.amyot@msss.gouv.qc.ca)>  
**Objet :** SC DOSMTB - suivi #5

**Avertissement automatisé :** Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.

Bonjour Frédéric,

Je t'interpelle concernant le suivi #5 du Fichier Excel « Suivis\_GT\_Format\_MAJ20210125 ». J'aimerais identifier la personne qui en sera responsable pour le RSPSAT et prévoir une date d'échéance pour ce suivi. Samuel m'indique qu'Amélie Beauchemins-Boisclairs pourrait effectuer ce suivi pour sa région, mais

qu'il est difficile pour un(e) hygiéniste d'avoir accès à l'ensemble des documents des autres régions. As-tu une idée de la manière dont nous pourrions procéder et du délai que cela pourrait nécessiter.

Merci pour ton aide



**Sophie CHARRON M.Sc.**

**Conseillère prévention-inspection**

Direction générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

1199, rue De Bleury, 3e étage

Montréal (Québec) H3B 3J1

514 906-3080, 2556

1 888 330 6374, 2556

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.**

**De :** [Sophie Charron](#)  
**A :** [Josiane Nadeau](#)  
**Objet :** 214971DAJ\_TR: SC DOSMTB - suivi #5  
**Date :** 31 mars 2021 15:09:12  
**Pièces jointes :** [image001.png](#)  
[image002.png](#)

---

---

**De :** Sophie Charron

**Envoyé :** 4 février 2021 09:08

**À :** Richard Martin <[richard.martin@inspq.qc.ca](mailto:richard.martin@inspq.qc.ca)>

**Cc :** Sheena-Émilie Boucher <[sheena-emilie.boucher@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:sheena-emilie.boucher@cnesst.gouv.qc.ca)>; Frédéric Amyot (<[frederic.amyot@msss.gouv.qc.ca](mailto:frederic.amyot@msss.gouv.qc.ca)> <[frederic.amyot@msss.gouv.qc.ca](mailto:frederic.amyot@msss.gouv.qc.ca)>

**Objet :** RE: SC DOSMTB - suivi #5

Bonjour Richard,

Merci pour ton travail.

Je crois que Sheena avions mis inclus les colonnes P, Q et R dans la colonne effets du bruit, mais effectivement il peut être intéressant de pouvoir préciser.

Pour les protecteurs auditifs, je ne suis pas certaine de bien comprendre ce que tu expliques.

Je ne vois pas d'ajout de colonne à ce sujet. Est-ce que tu veux dire que, dans ce cas aussi, ce serait bien d'ajouter des colonnes pour préciser?

Nous pourrions effectivement le faire. Je ne crois pas que nous ayons le temps présentement, mais cela pourra être fait par les rédacteurs protecteurs auditifs s'il jugent qu'ils en ont besoin.

Est-ce que ça te convient?

Bonne journée!



**Sophie CHARRON M.Sc.**

**Conseillère prévention-inspection**

Direction générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

1199, rue De Bleury, 3e étage

Montréal (Québec) H3B 3J1

514 906-3080, 2556

1 888 330 6374, 2556

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

---

**De :** Richard Martin <[richard.martin@inspq.qc.ca](mailto:richard.martin@inspq.qc.ca)>

**Envoyé :** 4 février 2021 08:33

**À :** Frédéric Amyot <[frederic.amyot@msss.gouv.qc.ca](mailto:frederic.amyot@msss.gouv.qc.ca)>; Sophie Charron <[sophie.charron@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:sophie.charron@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Cc :** Pierre Deshaies (CISSSCA DSPu) <[pierre\\_deshaies@ssss.gouv.qc.ca](mailto:pierre_deshaies@ssss.gouv.qc.ca)>; Samuel Frechette-Marleau (CCSMTL) <[samuel.frechette-marleau.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:samuel.frechette-marleau.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca)>; Martin Grégoire (MCQ) <[Martin.Gregoire@ssss.gouv.qc.ca](mailto:Martin.Gregoire@ssss.gouv.qc.ca)>; Guylaine Auger (CISSSMC16) <[guylaine.auger.ciissmc16@ssss.gouv.qc.ca](mailto:guylaine.auger.ciissmc16@ssss.gouv.qc.ca)>

**Objet :** RE: SC DOSMTB - suivi #5

Bonjour Sophie et Frédéric

Dans le cadre de la tâche de vérifier le matériel INSPQ, j'en ai profité pour vérifier aussi celui venant des DSPu et du RSPSAT.

Ainsi, des documents du réseau qui manquaient dans le document « Compilation des références... » ont été ajoutés. De plus, les auteurs de ceux-ci ont été mieux identifiés (ex. si c'est une DSPu et pas au nom du RSPSAT; cette distinction me semblait importante). Le tout est dans Teams, mais le fichier est joint à cet envoi. Quant à la version précédente, elle a été archivée (déplacée dans archives) et j'ai accolé mes initiales à la version mise à jour dans le dossier de Teams.

Pour l'INSPQ, il n'y a qu'un seul document de sensibilisation dont la « description » a été mise à jour. Pour ce document comme pour les besoins d'autres des DSPu et du RSPSAT, j'ai ajouté des colonnes (catégories), car il en manquait pour tenir compte du contenu (ex. conséquences surdité, ampleur (stats), etc.).

De plus, la colonne ÉPI pourrait être revue pour mieux s'ajuster au contenu. Toutefois, par nécessité, mais j'y ai tenté une adaptation, question de repérage.

Ces colonnes ajoutées n'ont été complétées que pour le contenu ajouté ou révisé. Un tour de roue pourrait être refait pour tout le matériel ÉPI, afin de mieux repérer leur vrai contenu (ex. distinguer : comment utiliser ÉPI vs un autre contenu plus élaboré qui porte sur le choix-utilisation-entretien).

Tâche accomplie pour ce bout.

À bientôt...et bonne journée

Richard

**Richard Martin**  
**Conseiller scientifique**

Direction des risques biologiques et de la santé au travail

Institut national de santé publique du Québec

945 rue Wolfe, Québec (Québec), G1V 5B3

Tél. : ~~418-650-5115, poste 5237~~ (*en télétravail, merci de me joindre par courriel*)

Courriel: [richard.martin@inspq.qc.ca](mailto:richard.martin@inspq.qc.ca)

**INSPQ** Centre d'expertise et de référence en santé publique INSPQ

[www.inspq.qc.ca](http://www.inspq.qc.ca)

**De :** Frédéric Amyot <[frederic.amyot@msss.gouv.qc.ca](mailto:frederic.amyot@msss.gouv.qc.ca)>

**Envoyé :** 3 février 2021 19:11

**À :** Sophie Charron <[sophie.charron@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:sophie.charron@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Cc :** Richard Martin <[richard.martin@inspq.qc.ca](mailto:richard.martin@inspq.qc.ca)>

**Objet :** RE: SC DOSMTB - suivi #5

**ATTENTION:**

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Merci pour le suivi. Tu peux ignorer mon message précédent, j'avais mal compris ta demande en lisant trop vite! Je travaille sur cette demande : au cours des dernières semaines, j'ai demandé aux Coordonnateurs régionaux en SAT de me fournir un répondant régional. Avec le nom d'Amélie Beauchemins-Boisclairs, je complète ma liste pour les 18 régions. Je prévois un envoi cette semaine et j'espère respecter le 10 février comme échéancier.

Je ne suis pas certain de comprendre la priorité (et l'importance) de cette tâche. Mais voici la consigne que je vais transmettre aux répondants régionaux (tu peux me dire si ça répond à tes attentes) :

...

*Dans cette optique, le RSPSAT (incluant toutes les régions du réseau) souhaite collaborer à la recension des publications sur le sujet. Voici donc une première demande pour vous, en région. Ce serait gentil d'y répondre avant le 9 février.*

*Une compilation des références, guides et outils publiés pour la prévention du bruit a été effectuée dans ce fichier Excel partagé. Il faut s'assurer qu'il n'y a pas eu d'oubli dans le recensement, et ce, pour chacune des régions du réseau. Si des guides ou des outils développés dans votre région ont été oubliés, il faudrait les ajouter au document en pièce jointe.*

...

Bref, je ferai le suivi pour le Réseau régional et le MSSS. **À moins d'avis contraire, Richard Martin fera le suivi pour l'INSPQ.**

Cordialement,



*Frédéric Amyot*

Conseiller en prévention de la santé au travail – volet santé des individus

Direction générale adjointe de la protection de la santé publique

Direction générale de la santé publique

Ministère de la Santé et des Services sociaux

1075, chemin Sainte-Foy, 12<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1S 2M1

[frederic.amyot@msss.gouv.qc.ca](mailto:frederic.amyot@msss.gouv.qc.ca)

---

**De :** Frédéric Amyot

**Envoyé :** 3 février 2021 14:19

**À :** Sophie Charron <[sophie.charron@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:sophie.charron@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Objet :** RE: SC DOSMTB - suivi #5

Allo,

Oui, j'ai une idée...



*Frédéric Amyot*

Conseiller en prévention de la santé au travail – volet santé des individus

Direction générale adjointe de la protection de la santé publique

Direction générale de la santé publique

Ministère de la Santé et des Services sociaux

1075, chemin Sainte-Foy, 12<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1S 2M1

[frederic.amyot@msss.gouv.qc.ca](mailto:frederic.amyot@msss.gouv.qc.ca)

---

**De :** Sophie Charron <[sophie.charron@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:sophie.charron@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Envoyé :** 3 février 2021 09:08

**À :** Frédéric Amyot <[frederic.amyot@msss.gouv.qc.ca](mailto:frederic.amyot@msss.gouv.qc.ca)>

**Objet :** SC DOSMTB - suivi #5

**Avertissement automatisé :** Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.

Bonjour Frédéric,

Je t'interpelle concernant le suivi #5 du Fichier Excel « Suivis\_GT\_Format\_MAJ20210125 ».

J'aimerais identifier la personne qui en sera responsable pour le RSPSAT et prévoir une date d'échéance pour ce suivi.

Samuel m'indique qu'Amélie Beauchemins-Boisclairs pourrait effectuer ce suivi pour sa région, mais qu'il est difficile pour un(e) hygiéniste d'avoir accès à l'ensemble des documents des autres régions. As-tu une idée de la manière dont nous pourrions procéder et du délai que cela pourrait nécessiter.

Merci pour ton aide



Sophie CHARRON M.Sc.

**Conseillère prévention-inspection**

Direction générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1199, rue De Bleury, 3e étage  
Montréal (Québec) H3B 3J1  
514 906-3080, 2556  
1 888 330 6374, 2556

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.**

**De :** [Sophie Charron](#)  
**A :** [Josiane Nadeau](#)  
**Objet :** 214971DAJ\_TR: SC DOSMTB Tableau des recommandations format  
**Date :** 31 mars 2021 13:51:38  
**Pièces jointes :** [image001.png](#)

---

---

**De :** Richard Martin <[richard.martin@inspq.qc.ca](mailto:richard.martin@inspq.qc.ca)>  
**Envoyé :** 10 février 2021 17:10  
**À :** Sophie Charron <[sophie.charron@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:sophie.charron@cnesst.gouv.qc.ca)>  
**Objet :** RE: SC DOSMTB Tableau des recommandations format

Bonjour Sophie,

J' imagine que tu réfères au volet 3b.

Tu peux conserver la forme initiale. Mais j' avais cru percevoir une certaine adhésion à ma suggestion. L' idée était essentiellement de mettre l' accent sur l' importance de la formation des intervenants (vs les contenus qui seront développés dans les guides) alors qu' elle apparait au dernier rang et qu' elle était groupée avec des éléments plus secondaires. C' était une question de cohérence avec ce qui était à venir!

Comme tu le dis, je ramènerai ma position au comité mixte.

Bonne fin de journée

Richard

PS : je n' ai pas eu (ni pris) l' occasion de le dire, mais le tableau était intéressant et bien fait. Belle idée!

---

**De :** Sophie Charron <[sophie.charron@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:sophie.charron@cnesst.gouv.qc.ca)>  
**Envoyé :** 10 février 2021 16:12  
**À :** Richard Martin <[richard.martin@inspq.qc.ca](mailto:richard.martin@inspq.qc.ca)>  
**Objet :** SC DOSMTB Tableau des recommandations format

**ATTENTION:**

L' origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l' expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Concernant ta demande de modification à la ligne pour les formats de modification.

Je préférerais conserver cette ligne telle que présentée aujourd' hui (même endroit et même format).

Comme ce tableau recommande au comité mixte et que tu es aussi à ce comité, tu pourras y rapporter ta préoccupation de modification et la défendre.

Qu' en penses-tu?

J'en aviserai les autres membres du sous-comité au moment du partage de la version mise à jour.

Bonne fin de journée



**Sophie CHARRON M.Sc.**

**Conseillère prévention-inspection**

Direction générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

1199, rue De Bleury, 3e étage

Montréal (Québec) H3B 3J1

514 906-3080, 2556

1 888 330 6374, 2556

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.**

**De :** [Sophie Charron](#)  
**A :** [Josiane Nadeau](#)  
**Objet :** 214971DAJ\_TR: SC DOSMTB Tableau des recommandations format  
**Date :** 31 mars 2021 15:08:51  
**Pièces jointes :** [image001.png](#)

---

---

**De :** Sophie Charron  
**Envoyé :** 10 février 2021 16:12  
**À :** Richard Martin (Richard.Martin@inspq.qc.ca) <Richard.Martin@inspq.qc.ca>  
**Objet :** SC DOSMTB Tableau des recommandations format

Bonjour Richard,

Concernant ta demande de modification à la ligne pour les formats de modification. Je préférerais conserver cette ligne telle que présentée aujourd'hui (même endroit et même format).

Comme ce tableau recommande au comité mixte et que tu es aussi à ce comité, tu pourras y rapporter ta préoccupation de modification et la défendre.

Qu'en penses-tu?

J'en aviserai les autres membres du sous-comité au moment du partage de la version mise à jour.

Bonne fin de journée



**Sophie CHARRON M.Sc.**

**Conseillère prévention-inspection**

Direction générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1199, rue De Bleury, 3e étage  
Montréal (Québec) H3B 3J1  
514 906-3080, 2556  
1 888 330 6374, 2556

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

**De :** [Sophie Charron](#)  
**A :** [Josiane Nadeau](#)  
**Objet :** 214971DAJ\_TR: SC DOSMTB Tableau des recommandations format  
**Date :** 31 mars 2021 15:08:22  
**Pièces jointes :** [image001.png](#)

---

**De :** Sophie Charron  
**Envoyé :** 11 février 2021 08:47  
**À :** Richard Martin <[richard.martin@inspq.qc.ca](mailto:richard.martin@inspq.qc.ca)>  
**Objet :** RE: SC DOSMTB Tableau des recommandations format

Bonjour Richard,

Tu as raison, j'adhère en partie à l'idée soutenant ta proposition. Cependant, après réflexion, je crois que c'est l'équipe/sous-comité responsable du volet formation du plan de travail du comité mixte qui devra nous faire part de ses besoins, le cas échéant. Du moins, notre sous-comité (DOSMTB) devra travailler en collaboration avec eux sur ce sujet. Toutefois, les travaux de cette équipe/sous-comité n'ont pas encore débuté.

Je comprends et j'adhère à 100% à l'idée de faire la distinction entre les deux clientèles cibles. Je vais donc séparer le volet 3b en deux comme nous avons discuté et ajouter une note dans la colonne commentaire. Cependant, je ne vais pas déplacer la ligne afin de laisser le comité mixte décider s'il y a besoin de prioriser. Tu pourras m'indiquer si le commentaire a besoin d'ajustements lors que je vous transmettrai le document pour validation. Lorsque le tableau sera présenté à la rencontre du comité mixte du 26 février, je pourrai indiquer que le sous-comité souhaite le positionnement du comité mixte sur le sujet. Je pourrai alors te céder la parole pour que tu puisses expliquer ta proposition. Bien qu'elle ne figurera pas sur la recommandation papier, je crois qu'il est sain que le comité mixte soit au courant de ce genre de réflexion. Il pourra ainsi en tenir compte et trancher. Les discussions sur le sujet figureront au compte rendu de la rencontre.

Si tout va bien, je devrais être en mesure de vous transmettre le tableau mis à jour d'ici la fin de la journée.

Bonne journée!



**Sophie CHARRON M.Sc.**

**Conseillère prévention-inspection**

Direction générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

1199, rue De Bleury, 3e étage

Montréal (Québec) H3B 3J1

514 906-3080, 2556

1 888 330 6374, 2556

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

---

**De :** Richard Martin <[richard.martin@inspq.qc.ca](mailto:richard.martin@inspq.qc.ca)>  
**Envoyé :** 10 février 2021 17:10  
**À :** Sophie Charron <[sophie.charron@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:sophie.charron@cnesst.gouv.qc.ca)>  
**Objet :** RE: SC DOSMTB Tableau des recommandations format

Bonjour Sophie,

J'imagine que tu réfères au volet 3b.

Tu peux conserver la forme initiale. Mais j'avais cru percevoir une certaine adhésion à ma suggestion. L'idée était essentiellement de mettre l'accent sur l'importance de la formation des intervenants (vs les contenus qui seront développés dans les guides) alors qu'elle apparaît au dernier rang et qu'elle était groupée avec des éléments plus secondaires. C'était une question de cohérence avec ce qui était à venir!

Comme tu le dis, je ramènerai ma position au comité mixte.

Bonne fin de journée

Richard

PS : je n'ai pas eu (ni pris) l'occasion de le dire, mais le tableau était intéressant et bien fait. Belle idée!

---

**De :** Sophie Charron <[sophie.charron@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:sophie.charron@cnesst.gouv.qc.ca)>  
**Envoyé :** 10 février 2021 16:12  
**À :** Richard Martin <[richard.martin@inspq.qc.ca](mailto:richard.martin@inspq.qc.ca)>  
**Objet :** SC DOSMTB Tableau des recommandations format

**ATTENTION:**

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Concernant ta demande de modification à la ligne pour les formats de modification.

Je préférerais conserver cette ligne telle que présentée aujourd'hui (même endroit et même format).

Comme ce tableau recommande au comité mixte et que tu es aussi à ce comité, tu pourras y rapporter ta préoccupation de modification et la défendre.

Qu'en penses-tu?

J'en aviserai les autres membres du sous-comité au moment du partage de la version mise à jour.

Bonne fin de journée



**Sophie CHARRON M.Sc.**

**Conseillère prévention-inspection**

Direction générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

1199, rue De Bleury, 3e étage

Montréal (Québec) H3B 3J1

514 906-3080, 2556

1 888 330 6374, 2556

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.**

**De :** [Sophie Charron](#)  
**A :** [Josiane Nadeau](#)  
**Objet :** 214971DAJ\_TR: SC DOSMTB Tableau des recommandations format  
**Date :** 31 mars 2021 13:51:18  
**Pièces jointes :** [image001.png](#)

---

**De :** Richard Martin <[richard.martin@inspq.qc.ca](mailto:richard.martin@inspq.qc.ca)>  
**Envoyé :** 11 février 2021 08:56  
**À :** Sophie Charron <[sophie.charron@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:sophie.charron@cnesst.gouv.qc.ca)>  
**Objet :** RE: SC DOSMTB Tableau des recommandations format

Bonjour Sophie

Je crois que la démarcation des 2 clientèles apporte la distinction voulue.

Quant au traitement ultérieur, dont la priorisation, il est clair que cela ne relève du groupe, mais l'idée permettra de mieux signaler les arrimages qui seront nécessaires avec le groupe formation quant aux contenus développés vs impacts pour cette activité importante et essentielle.

Merci pour les précisions et je garderai un œil sur tes courriels pour vérifier le commentaire inséré comme tu me le suggères

Bonne journée  
Richard

**Richard Martin**

**Conseiller scientifique**

Direction des risques biologiques et de la santé au travail  
Institut national de santé publique du Québec  
945 rue Wolfe, Québec (Québec), G1V 5B3  
Tél. : 418-650-5115, poste 5237 (*en télétravail, merci de me joindre par courriel*)  
Courriel: [richard.martin@inspq.qc.ca](mailto:richard.martin@inspq.qc.ca)

**INSPQ** Centre d'expertise et de référence en santé publique INSPQ  
[www.inspq.qc.ca](http://www.inspq.qc.ca)

---

**De :** Sophie Charron <[sophie.charron@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:sophie.charron@cnesst.gouv.qc.ca)>  
**Envoyé :** 11 février 2021 08:47  
**À :** Richard Martin <[richard.martin@inspq.qc.ca](mailto:richard.martin@inspq.qc.ca)>  
**Objet :** RE: SC DOSMTB Tableau des recommandations format

**ATTENTION:**

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Tu as raison, j'adhère en partie à l'idée soutenant ta proposition.

Cependant, après réflexion, je crois que c'est l'équipe/sous-comité responsable du volet formation du plan de travail du comité mixte qui devra nous faire part de ses besoins, le cas échéant. Du moins, notre sous-comité (DOSMTB) devra travailler en collaboration avec eux sur ce sujet. Toutefois, les travaux de cette équipe/sous-comité n'ont pas encore débuté.

Je comprends et j'adhère à 100% à l'idée de faire la distinction entre les deux clientèles cibles. Je vais donc séparer le volet 3b en deux comme nous avons discuté et ajouter une note dans la colonne commentaire. Cependant, je ne vais pas déplacer la ligne afin de laisser le comité mixte décider s'il y a besoin de prioriser. Tu pourras m'indiquer si le commentaire a besoin d'ajustements lors que je vous transmettrai le document pour validation. Lorsque le tableau sera présenté à la rencontre du comité mixte du 26 février, je pourrai indiquer que le sous-comité souhaite le positionnement du comité mixte sur le sujet. Je pourrai alors te céder la parole pour que tu puisses expliquer ta proposition. Bien qu'elle ne figurera pas sur la recommandation papier, je crois qu'il est sain que le comité mixte soit au courant de ce genre de réflexion. Il pourra ainsi en tenir compte et trancher. Les discussions sur le sujet figureront au compte rendu de la rencontre.

Si tout va bien, je devrais être en mesure de vous transmettre le tableau mis à jour d'ici la fin de la journée.

Bonne journée!



**Sophie CHARRON M.Sc.**

**Conseillère prévention-inspection**

Direction générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

1199, rue De Bleury, 3e étage

Montréal (Québec) H3B 3J1

514 906-3080, 2556

1 888 330 6374, 2556

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

---

**De :** Richard Martin <[richard.martin@inspq.qc.ca](mailto:richard.martin@inspq.qc.ca)>

**Envoyé :** 10 février 2021 17:10

**À :** Sophie Charron <[sophie.charron@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:sophie.charron@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Objet :** RE: SC DOSMTB Tableau des recommandations format

Bonjour Sophie,

J'imagine que tu réfères au volet 3b.

Tu peux conserver la forme initiale. Mais j'avais cru percevoir une certaine adhésion à ma suggestion. L'idée était essentiellement de mettre l'accent sur l'importance de la formation des intervenants (vs les contenus qui seront développés dans les guides) alors qu'elle apparaît au dernier rang et qu'elle était groupée avec des éléments plus secondaires. C'était une question de cohérence avec ce qui était à venir!

Comme tu le dis, je ramènerai ma position au comité mixte.

Bonne fin de journée

Richard

PS : je n'ai pas eu (ni pris) l'occasion de le dire, mais le tableau était intéressant et bien fait. Belle idée!

---

**De :** Sophie Charron <[sophie.charron@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:sophie.charron@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Envoyé :** 10 février 2021 16:12

**À :** Richard Martin <[richard.martin@inspq.qc.ca](mailto:richard.martin@inspq.qc.ca)>

**Objet :** SC DOSMTB Tableau des recommandations format

**ATTENTION:**

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Concernant ta demande de modification à la ligne pour les formats de modification.

Je préférerais conserver cette ligne telle que présentée aujourd'hui (même endroit et même format).

Comme ce tableau recommande au comité mixte et que tu es aussi à ce comité, tu pourras y rapporter ta préoccupation de modification et la défendre.

Qu'en penses-tu?

J'en aviserai les autres membres du sous-comité au moment du partage de la version mise à jour.

Bonne fin de journée



**Sophie CHARRON M.Sc.**

**Conseillère prévention-inspection**

Direction générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

1199, rue De Bleury, 3e étage

Montréal (Québec) H3B 3J1

514 906-3080, 2556

1 888 330 6374, 2556

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.**

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.**

**De :** [Sophie Charron](#)  
**A :** [Josiane Nadeau](#)  
**Objet :** 214971DAJ\_TR: suivi Sous-comité DOSMTB (suite)  
**Date :** 31 mars 2021 13:50:27  
**Pièces jointes :** [image001.png](#)

---

**De :** Richard Martin <[richard.martin@inspq.qc.ca](mailto:richard.martin@inspq.qc.ca)>  
**Envoyé :** 26 février 2021 08:29  
**À :** Sophie Charron <[sophie.charron@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:sophie.charron@cnesst.gouv.qc.ca)>  
**Objet :** RE: suivi Sous-comité DOSMTB (suite)

Merci Sophie de cette attention.

Ce serait bien de se parler.

Es-tu en congé la semaine prochaine? Cela pourrait être mardi (2 mars) après 10h par exemple  
Richard

---

**De :** Sophie Charron <[sophie.charron@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:sophie.charron@cnesst.gouv.qc.ca)>  
**Envoyé :** 17 février 2021 14:30  
**À :** Richard Martin <[richard.martin@inspq.qc.ca](mailto:richard.martin@inspq.qc.ca)>  
**Objet :** suivi Sous-comité DOSMTB (suite)

**ATTENTION:**

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

d,

Je voulais juste être certaine («hors d'ondes») que l'orientation du mode de travail choisi aujourd'hui permet de répondre à tes préoccupations.

Je sais que le tout va très vite...

Je suis disponible pour en discuter au besoin.

Bonne journée,



**Sophie CHARRON M.Sc.**

**Conseillère prévention-inspection**

Direction générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

1199, rue De Bleury, 3e étage

Montréal (Québec) H3B 3J1

514 906-3080, 2556

1 888 330 6374, 2556

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.**

**De :** [Sophie Charron](#)  
**A :** [Josiane Nadeau](#)  
**Objet :** 214971DAJ\_TR: suivi Sous-comité DOSMTB (suite)  
**Date :** 31 mars 2021 15:07:05  
**Pièces jointes :** [image001.png](#)

---

---

**De :** Sophie Charron  
**Envoyé :** 26 février 2021 08:47  
**À :** Richard Martin <[richard.martin@inspq.qc.ca](mailto:richard.martin@inspq.qc.ca)>  
**Objet :** RE: suivi Sous-comité DOSMTB (suite)

Bonjour Richard,

J'ai commencé à travailler avec Sheena sur les parties communes qui nous revenaient à elle et à moi. J'ai constaté qu'il y aura effectivement des réflexions et des arrimées à faire ainsi que des discussions à avoir entre certains groupes de rédacteurs. Je crois cependant qu'il est possible de débiter les travaux de rédaction tout en étant conscient que nous ne devons pas négliger d'avoir ces réflexions essentielles.

[REDACTED]

Je suis disponible le 9 en AM si ça te convient.

Autrement, je crois que nous devrions avoir du temps lors de la rencontre du sous-comité pour traiter certains éléments de réflexion, mais probablement pas tous. Il nous faudra trouver une façon d'aborder ces questions dans le respect du calendrier. Je vais essayer de trouver une solution. Tes suggestions sont les bienvenues.

Concernant le guide « Corriger », pour lequel nous manquons de disponibilité des ressources, j'aurai un mode de fonctionnement à soumettre à l'ensemble du sous-comité lors de la rencontre du 9. Tu en apprendras probablement plus sur ce mode de fonctionnement lors de la rencontre du comité mixte de tout à l'heure.

Au plaisir,



**Sophie CHARRON M.Sc.**

**Conseillère prévention-inspection**

Direction générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

1199, rue De Bleury, 3e étage

Montréal (Québec) H3B 3J1

514 906-3080, 2556

1 888 330 6374, 2556

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

---

**De :** Richard Martin <[richard.martin@inspq.qc.ca](mailto:richard.martin@inspq.qc.ca)>

**Envoyé :** 26 février 2021 08:29

**À :** Sophie Charron <[sophie.charron@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:sophie.charron@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Objet :** RE: suivi Sous-comité DOSMTB (suite)

Merci Sophie de cette attention.

Ce serait bien de se parler.

Es-tu en congé la semaine prochaine? Cela pourrait être mardi (2 mars) après 10h par exemple

Richard

---

**De :** Sophie Charron <[sophie.charron@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:sophie.charron@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Envoyé :** 17 février 2021 14:30

**À :** Richard Martin <[richard.martin@inspq.qc.ca](mailto:richard.martin@inspq.qc.ca)>

**Objet :** suivi Sous-comité DOSMTB (suite)

**ATTENTION:**

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Je voulais juste être certaine («hors d'ondes») que l'orientation du mode de travail choisi aujourd'hui permet de répondre à tes préoccupations.

Je sais que le tout va très vite...

Je suis disponible pour en discuter au besoin.

Bonne journée,



**Sophie CHARRON M.Sc.**

**Conseillère prévention-inspection**

Direction générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

1199, rue De Bleury, 3e étage

Montréal (Québec) H3B 3J1

514 906-3080, 2556

1 888 330 6374, 2556

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.**

**De :** [Sophie Charron](#)  
**A :** [Josiane Nadeau](#)  
**Objet :** 214971DAJ\_TR: Suivi sous-comité DOSMTB  
**Date :** 31 mars 2021 15:07:40  
**Pièces jointes :** [image001.png](#)

---

**De :** Sophie Charron

**Envoyé :** 17 février 2021 14:27

**À :** Richard Martin (Richard.Martin@inspq.qc.ca) <Richard.Martin@inspq.qc.ca>

**Cc :** A < >

**Objet :** Suivi sous-comité DOSMTB

Bonjour Richard,

À la fin de la rencontre d'aujourd'hui, A s'est proposée pour accompagner chacun des sous-groupes de travail dans leurs travaux pour les aider à identifier le niveau de profondeur adéquat.

Ainsi, il faudrait communiquer aussi avec elle lorsque tu planifieras les rencontres du sous-groupe de travail que tu chapeauteras.

Merci pour ta collaboration,



**Sophie CHARRON M.Sc.**

**Conseillère prévention-inspection**

Direction générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

1199, rue De Bleury, 3e étage

Montréal (Québec) H3B 3J1

514 906-3080, 2556

1 888 330 6374, 2556

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

**De :** [Charles Labrecque](#)  
**A :** [Stéphane Caron](#)  
**Cc :** [Éric Sirois](#); [Alexandre Desjardins](#); [Marie-Josée Gravel](#)  
**Objet :** RE: Lavage des masques médicaux ad 10 fois  
**Date :** 20 janvier 2021 17:03:00  
**Pièces jointes :** [image001.png](#)

---

Bonjour,

La CNESST ne s'est pas positionnée sur l'application des recherches indiquant que les masques de procédure maintiennent les propriétés de filtration en fonction des normes européennes encadrant les masques de procédure. Toutefois, comme à la demande du BNQ et de la santé publique, nous nous préparons à circonscrire les masques de procédure acceptés (ASTM et EN 14683 type IIR). Il n'est pas opportun d'accepter les lavages des masques de procédure qui leur permette seulement de maintenir une efficacité équivalente à celle du type I de la norme européenne (ce type ne sera bientôt plus admis dans les milieux de travail. Nous procédons à l'ajustement des documents qui seront diffusés lors de la disponibilité des masques BNQ).

Donc, nous n'endossons pas la pratique. Pour qu'un mécanisme d'entretien et de réutilisation des masques soit acceptable pour la CNESST, celui-ci doit démontrer l'atteinte du standard de l'ASTM après entretien ou être encadré par le BNQ.

S'il y a des questions, n'hésitez pas.  
Salutations!



**Charles LABRECQUE , chimiste, CIH**

**Conseiller expert en prévention-inspection**

Direction générale de la prévention-inspection et du partenariat  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1199, rue De Bleury, 3e étage  
Montréal (Québec) H3B 3J1  
514 906-3080, 2298

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

---

**De :** Stéphane Caron <stephane.caron@inspq.qc.ca>

**Envoyé :** 20 janvier 2021 12:57

**À :** Charles Labrecque <charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca>

**Objet :** Lavage des masques médicaux ad 10 fois

Bonjour Charles,

Nous avons une demande média en lien avec le sujet en titre. La CNESST a-t-elle pris position sur ce sujet?

**Stéphane Caron**

Médecin-conseil

Santé au travail, DRBST

418 650-5115 poste 5231

[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)

**INSPO** Centre d'expertise et de référence en santé publique

945, avenue Wolfe, Québec (Québec) G1V 5B3

[www.inspq.qc.ca](http://www.inspq.qc.ca)

**De :** [Charles Labrecque](#)  
**A :** [Stéphane Caron](#)  
**Objet :** RE: Masque médical niveau 2  
**Date :** 20 janvier 2021 11:23:00  
**Pièces jointes :** [image001.png](#)

---

Bonjour,

Moi aussi je suis en rencontre jusqu'à 12h, je me demande s'il est possible de se parler à 12h après chacune de nos rencontres.

Merci du suivi rapide!



**Charles LABRECQUE , chimiste, CIH**

**Consellier expert en prévention-Inspection**

Direction générale de la prévention-inspection et du partenariat  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1199, rue De Bleury, 3e étage  
Montréal (Québec) H3B 3J1  
514 906-3080, 2298

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

---

**De :** Stéphane Caron <[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)>  
**Envoyé :** 20 janvier 2021 10:47  
**À :** Charles Labrecque <[charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca)>  
**Objet :** RE: Masque médical niveau 2

Bonjour Charles,

Peux-tu m'appeler [REDACTED] ? Je suis en rencontre de 11 h à midi.

**Stéphane Caron**

Médecin-conseil  
Santé au travail, DRBST  
418 650-5115 poste 5231  
[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)

**INSPQ** Centre d'expertise et de référence en santé publique

945, avenue Wolfe, Québec (Québec) G1V 5B3  
[www.inspq.qc.ca](http://www.inspq.qc.ca)

---

**De :** Charles Labrecque <[charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca)>  
**Envoyé :** 20 janvier 2021 09:04  
**À :** Stéphane Caron <[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)>  
**Cc :** Marie-Josée Caron <[marie-josée.caron@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:marie-josée.caron@cnesst.gouv.qc.ca)>  
**Objet :** Masque médical niveau 2

**ATTENTION:**

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Bonjour,

Nous sommes questionnés par une région relativement à l'application de la directive de l'INSPQ sur les masques de niveau 2 lors de contact à moins de 2 mètres d'un cas suspecté ou confirmé COVID-19. Nous nous demandons si l'INSPQ recommande ou oblige le port de masques médicaux de niveaux 2 dans ces circonstances dans les RPA.

**Port du masque chez  
le travailleur de la  
santé**

- ▶ Référer aux documents [SRAS-CoV-2 : choix et port du masque médical en milieux de soins](#) et [SRAS-CoV-2 : Port du masque médical en milieux de soins en fonction des paliers d'alerte](#).
- ▶ Un masque médical ASTM niveau 2 ou supérieur est recommandé pour les TdeS qui se trouvent à moins de deux mètres d'un usager qui est un cas suspecté ou confirmé COVID-19.
- ▶ Un masque médical ASTM niveau 1 est recommandé pour les TdeS qui se trouvent à moins de deux mètres d'un usager qui n'est pas un cas suspecté ou confirmé COVID-19.
- ▶ Le masque médical utilisé par un TdeS dans un contexte de soins doit :
  - ▶ Être changé à la sortie de la chambre d'un usager pour lequel des précautions additionnelles de type gouttelettes sont en place, peu importe le microorganisme en cause.
  - ▶ Être changé si souillé, mouillé ou endommagé.
  - ▶ Être changé lors des pauses et des repas.
  - ▶ Être porté pour une durée maximale de 4h outre les situations énumérées ci-haut.

Dans le document de l'INSPQ, il est indiqué « recommandé » pour le niveau 2, ceci indiquerait que c'est une recommandation. Toutefois, à la ligne suivante, il est également indiqué que c'est recommandé le niveau 1 pour les contacts à moins de 2 mètres des cas qui ne sont pas confirmés ou suspectés alors que l'on sait que le masque minimalement de niveau 1 est obligatoire.

Merci de ton aide!  
Salutations!



**Charles LABRECQUE , chimiste, CIH**

**Conseiller expert en prévention-inspection**

Direction générale de la prévention-inspection et du partenariat  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1199, rue De Bleury, 3e étage  
Montréal (Québec) H3B 3J1  
514 906-3080, 2298

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.  
**Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.**

**De :** [Charles Labrecque](#)  
**A :** [stephane.caron](#)  
**Cc :** [Marie-Josée Caron](#)  
**Objet :** Masque médical niveau 2  
**Date :** 20 janvier 2021 09:04:00  
**Pièces jointes :** [image001.png](#)

---

Bonjour,

Nous sommes questionnés par une région relativement à l'application de la directive de l'INSPQ sur les masques de niveau 2 lors de contact à moins de 2 mètres d'un cas suspecté ou confirmé COVID-19. Nous nous demandons si l'INSPQ recommande ou oblige le port de masques médicaux de niveaux 2 dans ces circonstances dans les RPA.

<b>Port du masque chez le travailleur de la santé</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Référer aux documents <a href="#">SRAS-CoV-2 : choix et port du masque médical en milieux de soins</a> et <a href="#">SRAS-CoV-2 : Port du masque médical en milieux de soins en fonction des paliers d'alerte</a>.</li><li>▶ Un masque médical ASTM niveau 2 ou supérieur est recommandé pour les TdeS qui se trouvent à moins de deux mètres d'un usager qui est un cas suspecté ou confirmé COVID-19.</li><li>▶ Un masque médical ASTM niveau 1 est recommandé pour les TdeS qui se trouvent à moins de deux mètres d'un usager qui n'est pas un cas suspecté ou confirmé COVID-19.</li><li>▶ Le masque médical utilisé par un TdeS dans un contexte de soins doit :<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Être changé à la sortie de la chambre d'un usager pour lequel des précautions additionnelles de type gouttelettes sont en place, peu importe le microorganisme en cause.</li><li>▶ Être changé si souillé, mouillé ou endommagé.</li><li>▶ Être changé lors des pauses et des repas.</li><li>▶ Être porté pour une durée maximale de 4h outre les situations énumérées ci-haut.</li></ul></li></ul>
---	--

Dans le document de l'INSPQ, il est indiqué « recommandé » pour le niveau 2, ceci indiquerait que c'est une recommandation. Toutefois, à la ligne suivante, il est également indiqué que c'est recommandé le niveau 1 pour les contacts à moins de 2 mètres des cas qui ne sont pas confirmés ou suspectés alors que l'on sait que le masque minimalement de niveau 1 est obligatoire.

Merci de ton aide!  
Salutations!



**Charles LABRECQUE, chimiste, CIH**

**Conseiller expert en prévention-inspection**

Direction générale de la prévention-inspection et du partenariat  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1199, rue De Bleury, 3e étage  
Montréal (Québec) H3B 3J1  
514 906-3080, 2298

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

**De :** [Stéphane Caron](#)  
**A :** [Charles Labrecque](#)  
**Objet :** RE: Masque médical niveau 2  
**Date :** 20 janvier 2021 12:00:31  
**Pièces jointes :** [image001.png](#)

---

Ma rencontre se prolonge un peu, mais je ne présente plus, donc tu peux m'appeler lorsque tu auras terminé.

**Stéphane Caron**

Médecin-conseil  
Santé au travail, DRBST  
418 650-5115 poste 5231  
[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)

**INSPQ** Centre d'expertise et de référence en santé publique

945, avenue Wolfe, Québec (Québec) G1V 5B3  
[www.inspq.qc.ca](http://www.inspq.qc.ca)

---

**De :** Charles Labrecque <[charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Envoyé :** 20 janvier 2021 11:24

**À :** Stéphane Caron <[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)>

**Objet :** RE: Masque médical niveau 2

**ATTENTION:**

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Bonjour,

Moi aussi je suis en rencontre jusqu'à 12h, je me demande s'il est possible de se parler à 12h après chacune de nos rencontres.

Merci du suivi rapide!



**Charles LABRECQUE , chimiste, CIH**

**Conseiller expert en prévention-inspection**

Direction générale de la prévention-inspection et du partenariat  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1199, rue De Bleury, 3e étage  
Montréal (Québec) H3B 3J1  
514 906-3080, 2298

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

---

**De :** Stéphane Caron <[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)>

**Envoyé :** 20 janvier 2021 10:47

**À :** Charles Labrecque <[charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Objet :** RE: Masque médical niveau 2

Bonjour Charles,

Peux-tu m'appeler [redacted] ? Je suis en rencontre de 11 h à midi.

**Stéphane Caron**

Médecin-conseil  
Santé au travail, DRBST  
418 650-5115 poste 5231  
[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)

**De :** Charles Labrecque <[charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Envoyé :** 20 janvier 2021 09:04

**À :** Stéphane Caron <[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)>

**Cc :** Marie-Josée Caron <[marie-josée.caron@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:marie-josée.caron@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Objet :** Masque médical niveau 2

**ATTENTION:**

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Bonjour,

Nous sommes questionnés par une région relativement à l'application de la directive de l'INSPQ sur les masques de niveau 2 lors de contact à moins de 2 mètres d'un cas suspecté ou confirmé COVID-19. Nous nous demandons si l'INSPQ recommande ou oblige le port de masques médicaux de niveaux 2 dans ces circonstances dans les RPA.

<p><b>Port du masque chez le travailleur de la santé</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Référer aux documents <a href="#">SRAS-CoV-2 : choix et port du masque médical en milieux de soins</a> et <a href="#">SRAS-CoV-2 : Port du masque médical en milieux de soins en fonction des paliers d'alerte</a>.</li><li>▶ Un masque médical ASTM niveau 2 ou supérieur est recommandé pour les TdeS qui se trouvent à moins de deux mètres d'un usager qui est un cas suspecté ou confirmé COVID-19.</li><li>▶ Un masque médical ASTM niveau 1 est recommandé pour les TdeS qui se trouvent à moins de deux mètres d'un usager qui n'est pas un cas suspecté ou confirmé COVID-19.</li><li>▶ Le masque médical utilisé par un TdeS dans un contexte de soins doit :<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Être changé à la sortie de la chambre d'un usager pour lequel des précautions additionnelles de type gouttelettes sont en place, peu importe le microorganisme en cause.</li><li>▶ Être changé si souillé, mouillé ou endommagé.</li><li>▶ Être changé lors des pauses et des repas.</li><li>▶ Être porté pour une durée maximale de 4h outre les situations énumérées ci-haut.</li></ul></li></ul>
--	--

Dans le document de l'INSPQ, il est indiqué « recommandé » pour le niveau 2, ceci indiquerait que c'est une recommandation. Toutefois, à la ligne suivante, il est également indiqué que c'est recommandé le niveau 1 pour les contacts à moins de 2 mètres des cas qui ne sont pas confirmés ou suspectés alors que l'on sait que le masque minimalement de niveau 1 est obligatoire.

Merci de ton aide!  
Salutations!



**Charles LABRECQUE, chimiste, CIH**

**Conseiller expert en prévention-inspection**

Direction générale de la prévention-inspection et du partenariat  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1199, rue De Bleury, 3e étage  
Montréal (Québec) H3B 3J1  
514 906-3080, 2298

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie  
**Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.**

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.  
**Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.**

**De :** [Stéphane Caron](#)  
**À :** [Charles Labrecque](#)  
**Objet :** RE: Masque médical niveau 2  
**Date :** 20 janvier 2021 10:47:52  
**Pièces jointes :** [image003.png](#)

Bonjour Charles,

Peux-tu m'appeler [REDACTED] ? Je suis en rencontre de 11 h à midi.

**Stéphane Caron**

Médecin-conseil  
Santé au travail, DRBST  
418 650-5115 poste 523:  
[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)

**INSPQ** Centre d'expertise et de référence en santé publique  
945, avenue Wolfe, Québec (Québec) G1V 5B3  
[www.inspq.qc.ca](http://www.inspq.qc.ca)

**De :** Charles Labrecque <charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca>  
**Envoyé :** 20 janvier 2021 09:04  
**À :** Stéphane Caron <stephane.caron@inspq.qc.ca>  
**Cc :** Marie-Josée Caron <marie-josée.caron@cnesst.gouv.qc.ca>  
**Objet :** Masque médical niveau 2

**ATTENTION:**

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Bonjour,

Nous sommes questionnés par une région relativement à l'application de la directive de l'INSPQ sur les masques de niveau 2 lors de contact à moins de 2 mètres d'un cas suspecté ou confirmé COVID-19. Nous nous demandons si l'INSPQ recommande ou oblige le port de masques médicaux de niveaux 2 dans ces circonstances dans les RPA.

<b>Port du masque chez le travailleur de la santé</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Référez aux documents <a href="#">SRAS-CoV-2 : choix et port du masque médical en milieux de soins</a> et <a href="#">SRAS-CoV-2 : Port du masque médical en milieux de soins en fonction des paliers d'alerte</a>.</li><li>▶ Un masque médical ASTM niveau 2 ou supérieur est recommandé pour les TdeS qui se trouvent à moins de deux mètres d'un usager qui est un cas suspecté ou confirmé COVID-19.</li><li>▶ Un masque médical ASTM niveau 1 est recommandé pour les TdeS qui se trouvent à moins de deux mètres d'un usager qui n'est pas un cas suspecté ou confirmé COVID-19.</li><li>▶ Le masque médical utilisé par un TdeS dans un contexte de soins doit :<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Être changé à la sortie de la chambre d'un usager pour lequel des précautions additionnelles de type gouttelettes sont en place, peu importe le microorganisme en cause.</li><li>▶ Être changé si souillé, mouillé ou endommagé.</li><li>▶ Être changé lors des pauses et des repas.</li><li>▶ Être porté pour une durée maximale de 4h outre les situations énumérées ci-haut.</li></ul></li></ul>
---	--

Dans le document de l'INSPQ, il est indiqué « recommandé » pour le niveau 2, ceci indiquerait que c'est une recommandation. Toutefois, à la ligne suivante, il est également indiqué que c'est recommandé le niveau 1 pour les contacts à moins de 2 mètres des cas qui ne sont pas confirmés ou suspectés alors que l'on sait que le masque minimalement de niveau 1 est obligatoire.

Merci de ton aide!  
Salutations!



**Charles LABRECQUE , chimiste, CIH**

**Conseiller expert en prévention-inspection**

Direction générale de la prévention-inspection et du partenariat  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1199, rue De Bleury, 3e étage  
Montréal (Québec) H3B 3J1  
514 906-3080, 2298

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.**

**De :** [Charles Labrecque](#)  
**A :** [Stéphane Caron](#)  
**Cc :** [Alexandre Desjardins](#); [Éric Sirois](#)  
**Objet :** Masques BNQ - Alternative aux tests de l'IRSST  
**Date :** 25 janvier 2021 09:45:00  
**Pièces jointes :** [image001.png](#)

---

Bonjour,

Nous avons été interpellés par le BNQ la semaine dernière. Ceux-ci nous ont indiqué que bien que plusieurs fabricants se soient montrés intéressés par la démarche du BNQ, certains fabricants se tournent à l'heure actuelle vers l'obtention d'une reconnaissance ASTM pour leurs masques. Certains masques seraient en mesure de passer les essais, et ce, après 10 lavages (des essais semblent encourus pour vérifier la performance après 30 lavages). La CNESST prévoit accepter l'usage de tels masques réutilisables en milieu de travail, le niveau de protection offert étant équivalent aux masques médicaux ASTM F2100. Toutefois, il y a certains avantages opérationnels liés à l'attestation BNQ (Marquage BNQ et numéro de lot inscrits sur le masque attesté le distinguant des couvre-visages, attestation de chacun des lots, lavages et échantillonnages contrôlés, etc.). Nous souhaitons aussi que les efforts investis n'aient pas été vains et aimerions favoriser l'adhésion à la démarche du BNQ.

Dans ces circonstances, nous entrevoyons certaines voies de passage permettant de limiter les enjeux identifiés par certains fabricants. Ainsi, je me demandais s'il y aurait de l'ouverture à nous soutenir dans le cas où nous proposerions des essais alternatifs permettant d'avoir une protection équivalente à celle de l'attestation BNQ. Ces essais alternatifs seraient les essais prévus dans la norme ASTM qui correspondent aux objectifs des essais de l'IRSST et du CTT dans le fascicule. L'inclusion des tests alternatifs au fascicule d'attestation permettrait de faciliter la transition pour les manufacturiers qui avaient déjà entamé leurs démarches avec un laboratoire ASTM et faciliterait l'adhésion des manufacturiers qui questionnent les méthodes novatrices de l'IRSST.

Les tests alternatifs sont les suivants :

ASTM F2100-2019 niveau 1			BNQ 1922-900		
	Critères	Méthode		Critères	Méthode
Efficacité de filtration bactérienne (%)	= 95	ASTM F2101	Efficacité de filtration des particules de 3 mm (%)	= 95	IRSST R-712
Pression différentielle (mm H <sub>2</sub> O/cm <sup>2</sup> )	< 5	EN 14683	Pression différentielle (mm H <sub>2</sub> O/cm <sup>2</sup> )	< 6	EN 14683
Efficacité de filtration des particules submicroniques à 0,1 micromètre (%)	= 95	ASTM F2299	Efficacité de filtration des particules de 0,02 à 0,8 mm (%)	= 80	IRSST R-712
Résistance aux éclaboussures/résistance au sang synthétique (mm Hg)	80	ASTM F162	Résistance aux éclaboussures/résistance au sang synthétique (mm Hg)	Sans objet	Sans objet
Propagation de la flamme	Catégorie 1	16 CFR Part 1610	Propagation de la flamme	Sans objet	Sans objet

De plus, comme les tests de résistance aux éclaboussures et de propagation de la flamme sont optionnels pour l'attestation BNQ. Ils le seraient aussi pour les essais alternatifs (pour cette raison, ils sont en gris dans le tableau). Dans ces circonstances, le champ d'application serait identique (absence de personnes présentant des symptômes associés à la COVID et hors d'un contexte clinique).

Au plaisir d'en discuter!



**Charles LABRECQUE, chimiste, CIH**  
**Conseiller expert en prévention-inspection**

Direction générale de la prévention-inspection et du partenariat  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1199, rue De Bleury, 3e étage  
Montréal (Québec) H3B 3J1  
514 906-3080, 2298

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**  
[cnesst.gouv.qc.ca](https://cnesst.gouv.qc.ca)

**De :** Charles Labrecque  
**A :** ["Stéphane Caron"; Alexandre Desjardins](#)  
**Objet :** RE: BNQ 1922-900: lavage à la main  
**Date :** 26 janvier 2021 16:14:00  
**Pièces jointes :** [image003.png](#)  
[image004.png](#)

---

Bonjour,

Je crois que ce serait une excellente idée que l'on discute de la question ensemble pour fournir une réponse concertée. Moi je suis disponible toute la journée demain. Je crois (sous toute réserve) qu'alexandre est disponible aussi le matin et peut-être l'après-midi si jamais c'était la plage horaire disponible pour tous.

Au plaisir d'en discuter.  
Salutations!



**Charles LABRECQUE , chimiste, CIH**

**Conseiller expert en prévention-inspection**

Direction générale de la prévention-inspection et du partenariat  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1199, rue De Bleury, 3e étage  
Montréal (Québec) H3B 3J1  
514 906-3080, 2298

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

---

**De :** Stéphane Caron <[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)>

**Envoyé :** 26 janvier 2021 16:11

**À :** Charles Labrecque <[charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca)>; Alexandre Desjardins <[alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Objet :** RE: BNQ 1922-900: lavage à la main

Bonjour,

Voulez-vous qu'on en discute? Ça pourrait faciliter les échanges.

**Stéphane Caron**

Médecin-conseil

Santé au travail, DRBST

418 650-5115 poste 5231

[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)

**INSPQ** Centre d'expertise et de référence en santé publique

**De :** Melanie M-Robitaille <[Melanie.M-Robitaille@bnq.qc.ca](mailto:Melanie.M-Robitaille@bnq.qc.ca)>

**Envoyé :** 26 janvier 2021 11:05

**À :** Stéphane Caron <[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)>; charles.labrecque <[charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca)>; Alexandre Desjardins <[alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Cc :** Madeleine Tétrault <[Madeleine.Tetrault@bnq.qc.ca](mailto:Madeleine.Tetrault@bnq.qc.ca)>; Nathalie Dupont <[Nathalie.Dupont@bnq.qc.ca](mailto:Nathalie.Dupont@bnq.qc.ca)>

**Objet :** BNQ 1922-900: lavage à la main

**ATTENTION:**

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Bonjour,

Plusieurs fabricants utilisent le lavage à la main et le BNQ reçoit des demandes pour attester avec ce type d'entretien. Il faut considérer que de permettre l'entretien à la main favorise les possibilités d'attestation et la facilité de faire l'entretien des masques. Ainsi, il faut considérer cela avant de l'interdire.

Nous apprécierions une réponse d'ici lundi prochain 1<sup>er</sup> février.

Il y a donc deux possibilités dans le cadre du modificatif :

1. ajouter le lavage des masques à la main comme une option d'entretien. Ainsi, il sera nécessaire de déterminer les conditions de température, de type de savon et de temps de contact. (Le CTT nous a déjà confirmé qu'il est possible pour la laboratoire de reproduire ce lavage.)
2. interdire complètement le lavage des masques à la main, avec une phrase le précisant dans le fascicule (si vraiment on n'est pas à l'aise de considérer cet entretien sécuritaire, et qu'on assume de recevoir la critique par rapport au lavage des mains qui lui se réalise sans paramètre très strict, autre que la durée.).

Je vous remercie.

Cordialement,



**Mélanie M. Robitaille, M. Sc.**  
Normalisatrice

333, rue Franquet, Québec (Québec) G1P 4C7  
Tél. 418 652-2238 poste 2452 Cell. 418 808-4812  
Sans frais 1 800 386-5114, poste 2452

**CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE À NOTRE INFOLETTRE**

**Le BNQ, pour des solutions de normalisation innovantes et reconnues**  
Les renseignements contenus dans ce message peuvent être confidentiels.

Si vous n'êtes pas le destinataire visé ou une personne autorisée à lui remettre ce courriel, il vous est strictement interdit d'utiliser, de copier ou de distribuer ce courriel ou de dévoiler la teneur de ce message. Nous vous prions d'aviser immédiatement l'expéditeur de cette erreur et de détruire ce message sans garder de copie.

**De :** [Stéphane Caron](#)  
**A :** [Charles Labrecque](#); [Alexandre Desjardins](#)  
**Objet :** RE: BNQ 1922-900: lavage à la main  
**Date :** 26 janvier 2021 16:24:22  
**Pièces jointes :** [image001.png](#)  
[image002.png](#)

---

Demain je suis disponible de 13 h à 16 h.

### Stéphane Caron

Médecin-conseil  
Santé au travail, DRBST  
418 650-5115 poste 5231  
[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)

### **INSPQ** Centre d'expertise et de référence en santé publique

945, avenue Wolfe, Québec (Québec) G1V 5B3  
[www.inspq.qc.ca](http://www.inspq.qc.ca)

---

**De :** Charles Labrecque <[charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca)>  
**Envoyé :** 26 janvier 2021 16:15  
**À :** Stéphane Caron <[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)>; Alexandre Desjardins <[alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca)>  
**Objet :** RE: BNQ 1922-900: lavage à la main

**ATTENTION:**

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Bonjour,

Je crois que ce serait une excellente idée que l'on discute de la question ensemble pour fournir une réponse concertée. Moi je suis disponible toute la journée demain. Je crois (sous toute réserve) qu'alexandre est disponible aussi le matin et peut-être l'après-midi si jamais c'était la plage horaire disponible pour tous.

Au plaisir d'en discuter.  
Salutations!



**Charles LABRECQUE , chimiste, CIH**

**Conseiller expert en prévention-inspection**

Direction générale de la prévention-inspection et du partenariat  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1199, rue De Bleury, 3e étage  
Montréal (Québec) H3B 3J1  
514 906-3080, 2298

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

---

**De :** Stéphane Caron <[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)>

**Envoyé :** 26 janvier 2021 16:11

**À :** Charles Labrecque <[charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca)>; Alexandre Desjardins <[alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Objet :** RE: BNQ 1922-900: lavage à la main

Bonjour,

Voulez-vous qu'on en discute? Ça pourrait faciliter les échanges.

### Stéphane Caron

Médecin-conseil

Santé au travail, DRBST

418 650-5115 poste 5231

[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)

### **INSPO** Centre d'expertise et de référence en santé publique

945, avenue Wolfe, Québec (Québec) G1V 5B3

[www.inspq.qc.ca](http://www.inspq.qc.ca)

---

**De :** Melanie M-Robitaille <[Melanie.M-Robitaille@bnq.qc.ca](mailto:Melanie.M-Robitaille@bnq.qc.ca)>

**Envoyé :** 26 janvier 2021 11:05

**À :** Stéphane Caron <[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)>; charles.labrecque <[charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca)>; Alexandre Desjardins <[alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Cc :** Madeleine Tétrault <[Madeleine.Tetrault@bnq.qc.ca](mailto:Madeleine.Tetrault@bnq.qc.ca)>; Nathalie Dupont <[Nathalie.Dupont@bnq.qc.ca](mailto:Nathalie.Dupont@bnq.qc.ca)>

**Objet :** BNQ 1922-900: lavage à la main

**ATTENTION:**

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Bonjour,

Plusieurs fabricants utilisent le lavage à la main et le BNQ reçoit des demandes pour attester avec ce type d'entretien. Il faut considérer que de permettre l'entretien à la main favorise les possibilités d'attestation et la facilité de faire l'entretien des masques. Ainsi, il faut considérer cela avant de l'interdire.

Nous apprécierions une réponse d'ici lundi prochain 1<sup>er</sup> février.

Il y a donc deux possibilités dans le cadre du modificatif :

1. ajouter le lavage des masques à la main comme une option d'entretien. Ainsi, il sera nécessaire de déterminer les conditions de température, de type de savon et de temps de contact. (Le CTT nous a déjà confirmé qu'il est possible pour la laboratoire de reproduire ce lavage.)
2. interdire complètement le lavage des masques à la main, avec une phrase le précisant dans le fascicule (si vraiment on n'est pas à l'aise de considérer cet entretien sécuritaire, et qu'on assume de recevoir la critique par rapport au lavage des mains qui lui se réalise sans paramètre très strict, autre que la durée.).

Je vous remercie.

Cordialement,



**Mélanie M. Robitaille, M. Sc.**  
Normalisatrice

333, rue Franquet, Québec (Québec) G1P 4C7  
Tél. 418 652-2238 poste 2452 Cell. 418 808-4812  
Sans frais 1 800 386-5114, poste 2452

**CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE À NOTRE INFOLETTRE**

**Le BNQ, pour des solutions de normalisation innovantes et reconnues**

**Les renseignements contenus dans ce message peuvent être confidentiels.**

Si vous n'êtes pas le destinataire visé ou une personne autorisée à lui remettre ce courriel, il vous est strictement interdit d'utiliser, de copier ou de distribuer ce courriel ou de dévoiler la teneur de ce message. Nous vous prions d'aviser immédiatement l'expéditeur de cette erreur et de détruire ce message sans garder de copie.

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.**

**De :** Charles Labrecque  
**A :** ["Stéphane Caron"](#)  
**Cc :** [Alexandre Desjardins](#)  
**Objet :** RE: Mesure additionnelle par rapport aux variants  
**Date :** 5 mars 2021 14:19:00  
**Pièces jointes :** [image001.png](#)  
[image002.png](#)

---

Bonjour,

Oui ce serait une très bonne idée, Alexandre et moi serions disponibles pour que l'on puisse en parler par exemple lundi avant-midi (à partir de 8h30 ou de 9h).

En espérant que ça convient.

Au plaisir!



**Charles LABRECQUE , chimiste, CIH**  
**Conseiller expert en prévention-inspection**

Direction générale de la prévention-inspection et du partenariat  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1199, rue De Bleury, 3e étage  
Montréal (Québec) H3B 3J1  
514 906-3080, 2298

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**  
[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

---

**De :** Stéphane Caron <[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)>  
**Envoyé :** 5 mars 2021 14:15  
**À :** Charles Labrecque <[charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca)>  
**Cc :** Alexandre Desjardins <[alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca)>  
**Objet :** RE: Mesure additionnelle par rapport aux variants

Bonjour Charles,

Nous sommes effectivement disponibles pour discuter avec vous de cet avis. Est-ce que le début de la semaine prochaine vous conviendrait?

**Stéphane Caron**

Médecin-conseil  
Santé au travail, DRBST  
418 650-5115 poste 5231  
[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)

**De :** Charles Labrecque <[charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Envoyé :** 5 mars 2021 13:30

**À :** Stéphane Caron <[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)>

**Cc :** Alexandre Desjardins <[alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Objet :** TR: Mesure additionnelle par rapport aux variants

**ATTENTION:**

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Bonjour,

Nous avons été interpellés sur la question des mesures de protection dans le cas d'exposition aux variants à la CNESST, je me demandais s'il était possible de discuter ensemble pour voir un peu à quel niveau cette démarche s'inscrit et comment s'est fait le développement de cette orientation.

Donc, je crois que ça pourrait être une bonne idée de discuter ensemble (p. ex. par Teams) pour comprendre les enjeux pour chacun.

Au plaisir!



**Charles LABRECQUE , chimiste, CIH**

**Conseiller expert en prévention-inspection**

Direction générale de la prévention-inspection et du partenariat

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

1199, rue De Bleury, 3e étage

Montréal (Québec) H3B 3J1

514 906-3080, 2298

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

**De :** Éric Sirois <[eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Envoyé :** 4 mars 2021 16:13

**À :** Ghislain Brodeur <[ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca](mailto:ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca)>

**Cc :** Christine Savard <[christine.savard@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:christine.savard@cnesst.gouv.qc.ca)>; Mariève Pelletier <[marieve.pelletier@inspq.qc.ca](mailto:marieve.pelletier@inspq.qc.ca)>; Stéphane Caron <[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)>; Bruno Faucher <[bruno.faucher@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:bruno.faucher@cnesst.gouv.qc.ca)>; Pierre-Paul Vaudreuil <[pierre-paul.vaudreuil@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:pierre-paul.vaudreuil@cnesst.gouv.qc.ca)>; Marie-Josée Gravel <[marie-josée.gravel@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:marie-josée.gravel@cnesst.gouv.qc.ca)>; Charles Labrecque <[charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca)>; Alexandre Desjardins

<[alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca)>; Marie-Josée Caron <[marie-josee.caron@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:marie-josee.caron@cnesst.gouv.qc.ca)>; Evelyne Bouvier <[evelyne.bouvier@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:evelyne.bouvier@cnesst.gouv.qc.ca)>; Luc Castonguay <[luc.castonguay@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:luc.castonguay@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Objet :** Re: Mesure additionnelle par rapport aux variants

Bonjour,

Tu trouveras ci-dessous notre analyse de l'avis soumis le 26 février dernier.

Dans cet avis, l'INSPQ recommande le port du masque médical de qualité ou attesté BNQ en tout temps à l'intérieur (sans interruption) à l'exception des moments où le travailleur est seul dans une pièce fermée (un bureau par exemple) et où le port du masque est impossible (durant les repas par exemple). Cette nouvelle recommandation est formulée dans le contexte de l'apparition des variants plus contagieux du SRAS-CoV-2.

Bien que l'apparition des variants justifie un rehaussement des mesures de prévention afin de prévenir une 3<sup>e</sup> vague, différents enjeux existent avec cette nouvelle recommandation, notamment en ce qui concerne son application par les inspecteurs de la CNESST.



À la lumière de ces enjeux, nous proposons la solution suivante :

Nous pourrions resserrer l'application des mesures existantes puisque le document indique que ces mesures sont efficaces lorsqu'elles sont appliquées **rigoureusement et strictement**. Par exemple, la hiérarchisation des moyens de prévention pourrait être précisée.

Cette possibilité de resserrement permettrait un rehaussement des mesures pour diminuer les risques liés aux variants et à leur transmission accrue. Elle propose un resserrement qui s'inscrit dans la continuité des activités effectuées jusqu'à maintenant. Elle permet également de s'assurer du respect des mesures en tout temps, y compris dans le contexte des pauses et des temps de repas lesquelles sont des périodes à risque, tel que nommé dans le document. Notons que ce ne sont pas tous les contextes de pauses qui sont soumis à l'encadrement de la LSST. Toutefois, compte tenu du risque plus important souligné par nos intervenants terrain et par le document, des recommandations pour les périodes de pauses peuvent être ajoutées en plus de celles pour les repas. Par exemple, les masques devraient être retirés le moins longtemps possible soit uniquement pour manger et boire ou fumer, et ce, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement.

Dans le cas où l'INSPQ allait de l'avant avec la modification des orientations telles que décrites dans l'avis reçu, il est anticipé que l'unique recours aux équipements de protection individuel devienne systématique et qu'il n'y ait plus d'incitatif à mettre en place les autres mesures telles que les barrières physiques ou le respect du 2 mètres. Étant donné que les interventions des inspecteurs s'appuient sur la notion de risque / danger, une documentation claire des risques justifiant le port d'un masque de procédure lors d'interaction avec une autre personne à plus de 2 mètres ou en présence d'une barrière physique sera requise.

Salutations!



Éric SIROIS

**Directeur de l'hygiène du travail**

Direction générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

1199, rue De Bleury, 3e étage

Montréal (Québec) H3B 3J1

514 906-3080, 2309

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](https://cnesst.gouv.qc.ca)

**De :** Ghislain Brodeur <[ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca](mailto:ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca)>

**Envoyé :** 26 février 2021 16:44

**À :** Christine Savard <[christine.savard@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:christine.savard@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Cc :** Luc Castonguay <[luc.castonguay@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:luc.castonguay@cnesst.gouv.qc.ca)>; Éric Sirois

<[eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca)>; Mariève Pelletier <[marieve.pelletier@inspq.qc.ca](mailto:marieve.pelletier@inspq.qc.ca)>; Stéphane Caron <[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)>

**Objet** : TR: Mesure additionnelle par rapport aux variants

Bonjour Christine,

Mon lien avec la CNESST est habituellement votre Directeur du partenariat, mais pour la COVID je m'adressais à Caroline avant son départ.

J'ajoute habituellement Éric en c.c. lorsque l'hygiène est directement concerné.

Tu me diras si tu veux que je fonctionne autrement, je m'ajusterai.

Je vous écris pour deux sujets :

1. En p.j. vous trouverez une analyse scientifique portant sur le port du masque médical en tout temps pour les milieux de travail. Analyse qui tient compte des nouveaux variants connus du SRAS-CoV-2. Pourriez-vous le consulter avec vos équipes, le commentez au besoin avant jeudi prochain svp afin d'en bonifier la portée et l'application. Vous devinerez qu'il serait aussi pertinent que vos Guides puissent être ajustés en conséquence. **Il ne s'agit pas d'une version finale**, elle doit encore être approuvée par la haute direction de l'INSPQ et de la DGSP, mais vos commentaires pourraient contribuer à l'améliorer et gagner du temps!
  2. Le GT-SAT coordonné par l'INSPQ, en collaboration avec l'ensemble de la communauté de pratique médicale en santé au travail, planche sur de possibles ajustements en lien avec les APR (toujours en lien avec les nouveaux variants) dans les milieux de travail, autre que les milieux de soins. Le GT-SAT aimerait planifier une rencontre de travail/échanges avec vos experts afin de convenir de positions communes et cohérentes. Certains de vos experts sont connus et appréciés des intervenants du RSPSAT, notamment Alexandre Desjardins et Charles Labrecque, mais je vous laisse évidemment voir de votre côté. L'objectif serait de convenir de recommandations mesurées et équilibrées, tenant compte des situations de travail, de l'épidémiologie, des modes de transmission, etc.
- Auriez-vous des disponibilités (disons un 1h30 à 2h) lundi le 8 mars entre 10h et 15h ou mardi le 9 mars entre 10h et 13h30 ou entre 14h30 et 16h ? D'autres échanges pourraient être ensuite planifiés entre les experts, si nécessaire.

Merci et bonne fin de semaine!



**Ghislain Brodeur, M. Sc. communication organisationnelle**  
Coordonnateur expert du programme de santé au travail

Direction générale adjointe de la protection de la santé publique  
Direction générale de la santé publique  
Ministère de la Santé et des Services sociaux  
201, boul. Crémazie Est  
Montréal (Québec) H2M 1L2

Ce message peut renfermer des renseignements protégés ou des informations confidentielles. Si vous l'avez reçu par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez en prévenir immédiatement l'expéditeur et effacer ce courriel. Par respect pour l'environnement, imprimer ce courriel seulement si nécessaire.

**De :** Mariève Pelletier <[marieve.pelletier@inspq.qc.ca](mailto:marieve.pelletier@inspq.qc.ca)>

**Envoyé :** 26 février 2021 14:25

**À :** Ghislain Brodeur <[ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca](mailto:ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca)>

**Cc :** Stéphane Caron <[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)>

**Objet :** Mesure additionnelle par rapport aux variants

**Avertissement automatisé :** Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.

Bonjour Ghislain,

Face à la progression de la présence des variants au Québec et des risques de transmission plus importants, le GT-SAT souhaite rehausser la mesure du port du masque médical ou attesté BNQ dans les milieux de travail.

Nous souhaiterions consulter la CNESST sur le document avant la publication.

Je te remercie de le faire suivre. Un retour pour jeudi prochain, le 4 mars, serait souhaité.

Merci beaucoup!

Mariève Pelletier, Ph.D  
Coordonnatrice scientifique du GT-SAT COVID  
Conseillère scientifique spécialisée  
Unité de santé au travail  
Institut national de santé publique du Québec  
(418) 650-5115, poste 5223

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.**

---

[1] Idéalement, des masques répondant aux critères de conformité de l’American Society of Testing and Materials (ASTM), norme F2100, doivent être privilégiés. Des masques répondant à la norme EN 14683 (type IIR) peuvent aussi être utilisés

[2] Norme BNQ 1922-900. Masques destinés aux milieux de travail : <https://www.bnq.qc.ca/fr/normalisation/protection-et-surete/masques-destines-aux-milieus-de-travail.html>

**De :** [Charles Labrecque](#)  
**A :** [Stéphane Caron](#)  
**Cc :** [Alexandre Desjardins](#)  
**Objet :** TR: Mesure additionnelle par rapport aux variants  
**Date :** 5 mars 2021 13:30:00  
**Pièces jointes :** [image001.png](#)  
[Avis\\_GTSAT\\_masque\\_2021\\_02\\_26\\_consultationCNESST.docx](#)  
[image002.png](#)

---

Bonjour,

Nous avons été interpellés sur la question des mesures de protection dans le cas d'exposition aux variants à la CNESST, je me demandais s'il était possible de discuter ensemble pour voir un peu à quel niveau cette démarche s'inscrit et comment s'est fait le développement de cette orientation.

Donc, je crois que ça pourrait être une bonne idée de discuter ensemble (p. ex. par Teams) pour comprendre les enjeux pour chacun.

Au plaisir!



**Charles LABRECQUE , chimiste, CIH**

**Conseiller expert en prévention-inspection**

Direction générale de la prévention-inspection et du partenariat  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1199, rue De Bleury, 3e étage  
Montréal (Québec) H3B 3J1  
514 906-3080, 2298

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

---

**De :** Éric Sirois <eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca>

**Envoyé :** 4 mars 2021 16:13

**À :** Ghislain Brodeur <ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca>

**Cc :** Christine Savard <christine.savard@cnesst.gouv.qc.ca>; Mariève Pelletier <marieve.pelletier@inspq.qc.ca>; Stéphane Caron <stephane.caron@inspq.qc.ca>; Bruno Faucher <bruno.faucher@cnesst.gouv.qc.ca>; Pierre-Paul Vaudreuil <pierre-paul.vaudreuil@cnesst.gouv.qc.ca>; Marie-Josée Gravel <marie-josee.gravel@cnesst.gouv.qc.ca>; Charles Labrecque <charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca>; Alexandre Desjardins <alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca>; Marie-Josée Caron <marie-josee.caron@cnesst.gouv.qc.ca>; Evelyne Bouvier <evelyne.bouvier@cnesst.gouv.qc.ca>; Luc Castonguay <luc.castonguay@cnesst.gouv.qc.ca>

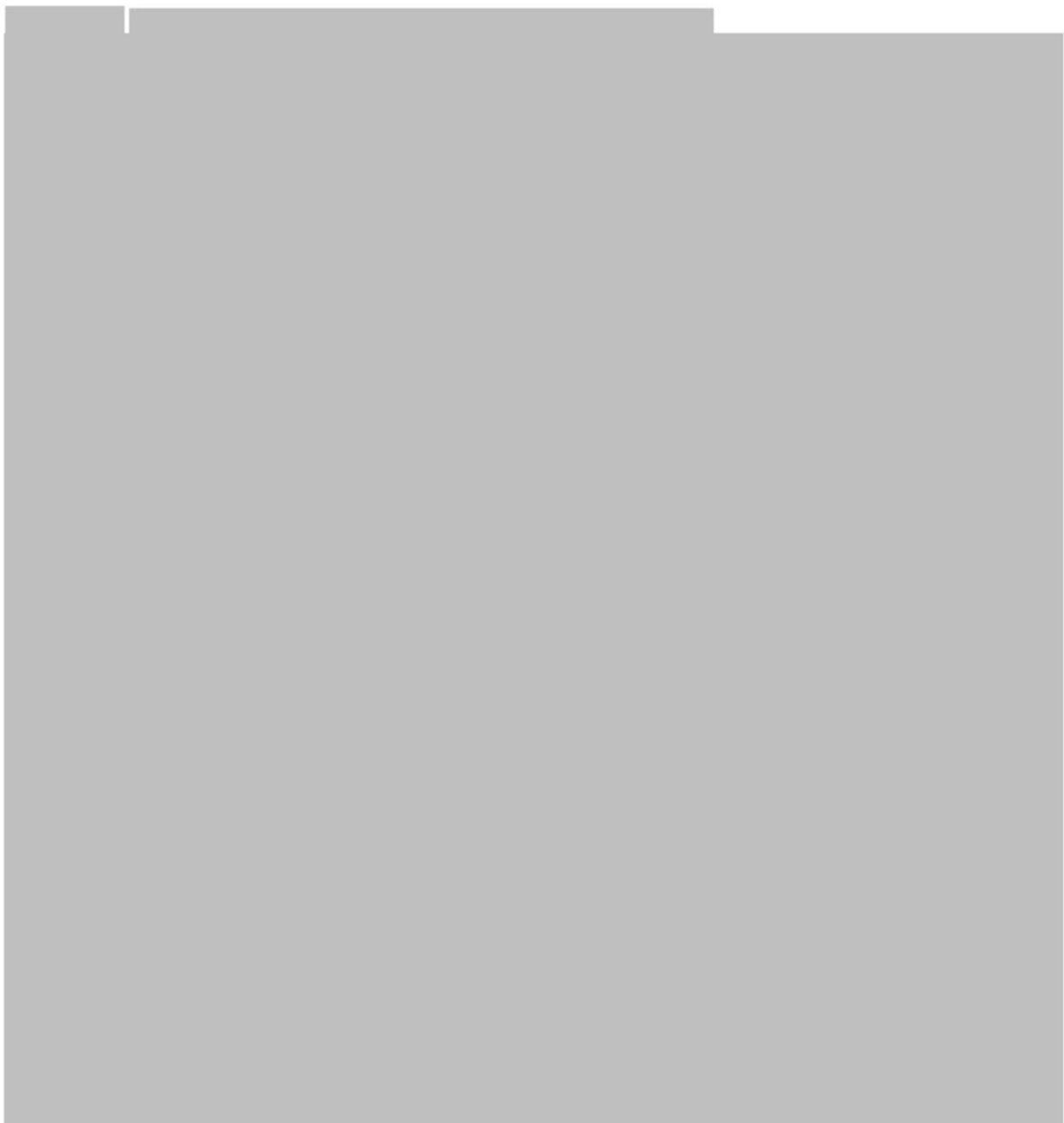
**Objet :** Re: Mesure additionnelle par rapport aux variants

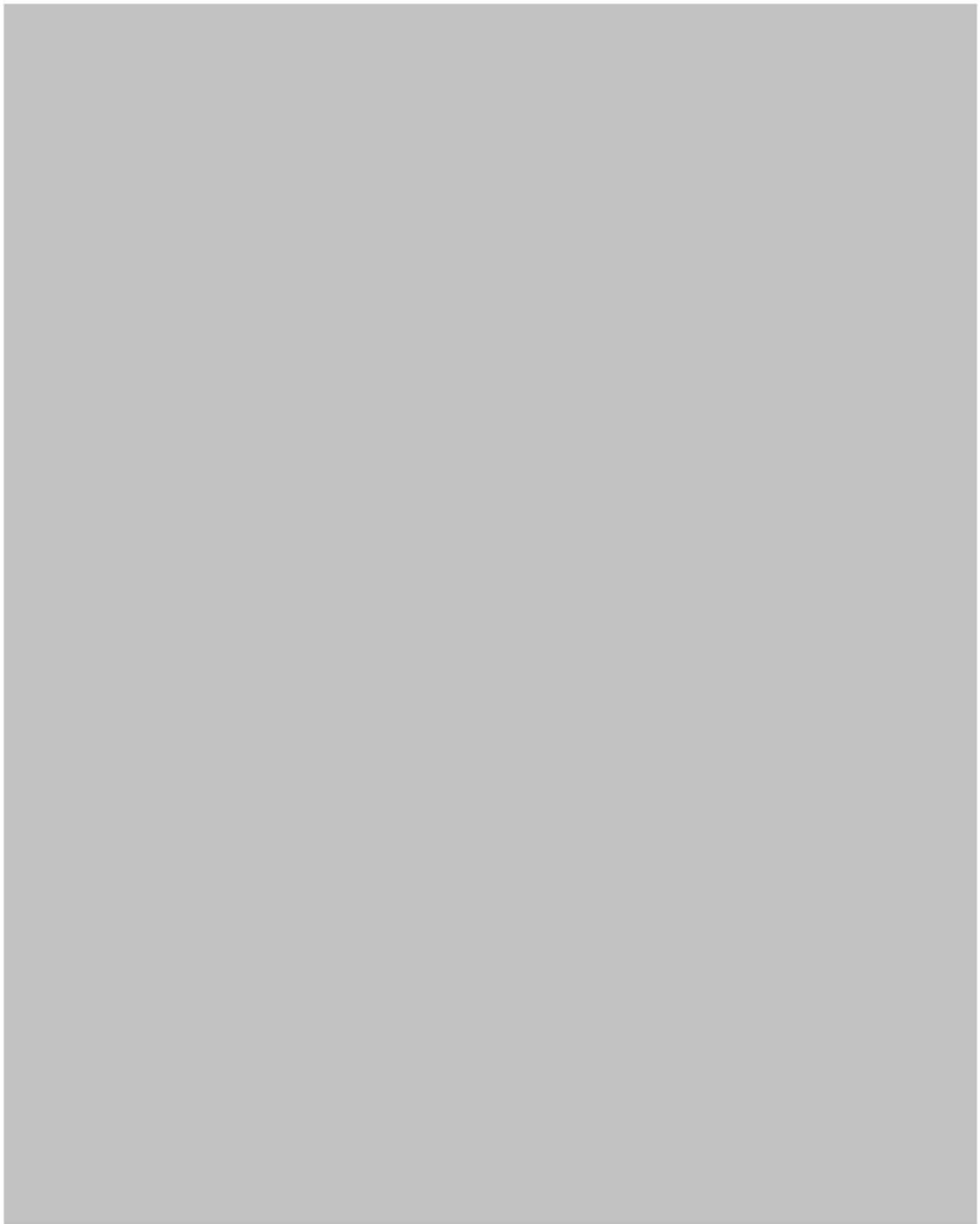
Bonjour,

Tu trouveras ci-dessous notre analyse de l'avis soumis le 26 février dernier.

Dans cet avis, l'INSPQ recommande le port du masque médical de qualité ou attesté BNQ en tout temps à l'intérieur (sans interruption) à l'exception des moments où le travailleur est seul dans une pièce fermée (un bureau par exemple) et où le port du masque est impossible (durant les repas par exemple). Cette nouvelle recommandation est formulée dans le contexte de l'apparition des variants plus contagieux du SRAS-CoV-2.

Bien que l'apparition des variants justifie un rehaussement des mesures de prévention afin de prévenir une 3<sup>e</sup> vague, différents enjeux existent avec cette nouvelle recommandation, notamment en ce qui concerne son application par les inspecteurs de la CNESST.





À la lumière de ces enjeux, nous proposons la solution suivante :

Nous pourrions resserrer l'application des mesures existantes puisque le document indique que ces mesures sont efficaces lorsqu'elles sont appliquées **rigoureusement et strictement**. Par exemple, la hiérarchisation des moyens de prévention pourrait être précisée.

Cette possibilité de resserrement permettrait un rehaussement des mesures pour diminuer les risques liés aux variants et à leur transmission accrue. Elle propose un resserrement qui s'inscrit dans la continuité des activités effectuées jusqu'à maintenant. Elle permet également de s'assurer du respect des mesures en tout temps, y compris dans le contexte des pauses et des temps de repas lesquelles sont des périodes à risque, tel que nommé dans le document. Notons que ce ne sont pas tous les contextes de pauses qui sont soumis à l'encadrement de la LSST. Toutefois, compte tenu du risque plus important souligné par nos intervenants terrain et par le document, des recommandations pour les périodes de pauses peuvent être ajoutées en plus de celles pour les repas. Par exemple, les masques devraient être retirés le moins longtemps possible soit uniquement pour manger et boire ou fumer, et ce, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement.

Dans le cas où l'INSPQ allait de l'avant avec la modification des orientations telles que décrites dans l'avis reçu, il est anticipé que l'unique recours aux équipements de protection individuel devienne systématique et qu'il n'y ait plus d'incitatif à mettre en place les autres mesures telles que les barrières physiques ou le respect du 2 mètres. Étant donné que les interventions des inspecteurs s'appuient sur la notion de risque / danger, une documentation claire des risques justifiant le port d'un masque de procédure lors d'interaction avec une autre personne à plus de 2 mètres ou en présence d'une barrière physique sera requise.

Salutations!



Éric SIROIS

Directeur de l'hygiène du travail

Direction générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

1199, rue De Bleury, 3e étage

Montréal (Québec) H3B 3J1

514 906-3080, 2309

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

---

**De :** Ghislain Brodeur <[ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca](mailto:ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca)>

**Envoyé :** 26 février 2021 16:44

**À :** Christine Savard <[christine.savard@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:christine.savard@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Cc :** Luc Castonguay <[luc.castonguay@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:luc.castonguay@cnesst.gouv.qc.ca)>; Éric Sirois

<[eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca)>; Mariève Pelletier <[marieeve.pelletier@inspq.qc.ca](mailto:marieeve.pelletier@inspq.qc.ca)>; Stéphane Caron

<[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)>

**Objet :** TR: Mesure additionnelle par rapport aux variants

Bonjour Christine,

Mon lien avec la CNESST est habituellement votre Directeur du partenariat, mais pour la COVID je m'adressais à Caroline avant son départ.

J'ajoute habituellement Éric en c.c. lorsque l'hygiène est directement concerné.

Tu me diras si tu veux que je fonctionne autrement, je m'ajusterai.

Je vous écris pour deux sujets :

1. En p.j. vous trouverez une analyse scientifique portant sur le port du masque médical en tout temps pour les milieux de travail. Analyse qui tient compte des nouveaux variants connus du SRAS-CoV-2. Pourriez-vous le consulter avec vos équipes, le commentez au besoin avant jeudi prochain svp afin d'en bonifier la portée et l'application. Vous devinerez qu'il serait aussi pertinent que vos Guides puissent être ajustés en conséquence. **Il ne s'agit pas d'une version finale**, elle doit encore être approuvée par la haute direction de l'INSPQ et de la DGSP, mais vos commentaires pourraient contribuer à l'améliorer et gagner du temps!
2. Le GT-SAT coordonné par l'INSPQ, en collaboration avec l'ensemble de la communauté de pratique médicale en santé au travail, planche sur de possibles ajustements en lien avec les APR (toujours en lien avec les nouveaux variants) dans les milieux de travail, autre que les milieux de soins. Le GT-SAT aimerait planifier une rencontre de travail/échanges avec vos experts afin de convenir de positions communes et cohérentes. Certains de vos experts sont connus et appréciés des intervenants du RSPSAT, notamment Alexandre Desjardins et Charles Labrecque, mais je vous laisse évidemment voir de votre côté. L'objectif serait de convenir de recommandations mesurées et équilibrées, tenant compte des situations de travail, de l'épidémiologie, des modes de transmission, etc.
  - Auriez-vous des disponibilités (disons un 1h30 à 2h) lundi le 8 mars entre 10h et 15h ou mardi le 9 mars entre 10h et 13h30 ou entre 14h30 et 16h ? D'autres échanges pourraient être ensuite planifiés entre les experts, si nécessaire.

Merci et bonne fin de semaine!



**Ghislain Brodeur, M. Sc. communication organisationnelle**  
Coordonnateur expert du programme de santé au travail

Direction générale adjointe de la protection de la santé publique  
Direction générale de la santé publique  
Ministère de la Santé et des Services sociaux  
201, boul. Crémazie Est  
Montréal (Québec) H2M 1L2

#### AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce message peut renfermer des renseignements protégés ou des informations confidentielles. Si vous l'avez reçu par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez en prévenir immédiatement l'expéditeur et effacer ce courriel. Par respect pour l'environnement, imprimer ce courriel seulement si nécessaire.

---

**De :** Mariève Pelletier <[marieve.pelletier@inspq.qc.ca](mailto:marieve.pelletier@inspq.qc.ca)>

**Envoyé :** 26 février 2021 14:25

**À :** Ghislain Brodeur <[ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca](mailto:ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca)>

**Cc :** Stéphane Caron <[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)>

**Objet :** Mesure additionnelle par rapport aux variants

**Avertissement automatisé :** Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.

Bonjour Ghislain,

Face à la progression de la présence des variants au Québec et des risques de transmission plus importants, le GT-SAT souhaite rehausser la mesure du port du masque médical ou attesté BNQ dans les milieux de travail.

Nous souhaiterions consulter la CNESST sur le document avant la publication.

Je te remercie de le faire suivre. Un retour pour jeudi prochain, le 4 mars, serait souhaité.

Merci beaucoup!

Mariève Pelletier, Ph.D  
Coordonnatrice scientifique du GT-SAT COVID  
Conseillère scientifique spécialisée  
Unité de santé au travail  
Institut national de santé publique du Québec  
(418) 650-5115, poste 5223

---

<sup>[1]</sup> Idéalement, des masques répondant aux critères de conformité de l'American Society of Testing and Materials (ASTM), norme F2100, doivent être privilégiés. Des masques répondant à la norme EN 14683 (type IIR) peuvent aussi être utilisés

<sup>[2]</sup> Norme BNQ 1922-900. Masques destinés aux milieux de travail : <https://www.bnq.qc.ca/fr/normalisation/protection-et-surete/masques-destines-aux-milieux-de-travail.html>

**De :** [Stéphane Caron](#)  
**A :** [Charles Labrecque](#)  
**Cc :** [Alexandre Desjardins](#)  
**Objet :** RE: Mesure additionnelle par rapport aux variants  
**Date :** 5 mars 2021 14:15:12  
**Pièces jointes :** [image002.png](#)  
[image003.png](#)

Bonjour Charles,

Nous sommes effectivement disponibles pour discuter avec vous de cet avis. Est-ce que le début de la semaine prochaine vous conviendrait?

**Stéphane Caron**

Médecin-conseil  
Santé au travail, DRBST  
418 650-5115 poste 5231  
[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)

**INSPQ** Centre d'expertise et de référence en santé publique  
945, avenue Wolfe, Québec (Québec) G1V 5B3  
[www.inspq.qc.ca](http://www.inspq.qc.ca)

**De :** Charles Labrecque <[charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca)>  
**Envoyé :** 5 mars 2021 13:30  
**À :** Stéphane Caron <[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)>  
**Cc :** Alexandre Desjardins <[alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca)>  
**Objet :** TR: Mesure additionnelle par rapport aux variants

**ATTENTION:**

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Bonjour,

Nous avons été interpellés sur la question des mesures de protection dans le cas d'exposition aux variants à la CNESST, je me demandais s'il était possible de discuter ensemble pour voir un peu à quel niveau cette démarche s'inscrit et comment s'est fait le développement de cette orientation.

Donc, je crois que ça pourrait être une bonne idée de discuter ensemble (p. ex. par Teams) pour comprendre les enjeux pour chacun.

Au plaisir!



**Charles LABRECQUE , chimiste, CIH**  
**Conseiller expert en prévention-inspection**  
Direction générale de la prévention-inspection et du partenariat  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

1199, rue De Bleury, 3e étage  
Montréal (Québec) H3B 3J1  
514 906-3080, 2298

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**  
[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

---

**De :** Éric Sirois <[eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Envoyé :** 4 mars 2021 16:13

**À :** Ghislain Brodeur <[ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca](mailto:ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca)>

**Cc :** Christine Savard <[christine.savard@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:christine.savard@cnesst.gouv.qc.ca)>; Mariève Pelletier <[marieve.pelletier@inspq.qc.ca](mailto:marieve.pelletier@inspq.qc.ca)>; Stéphane Caron <[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)>; Bruno Faucher <[bruno.faucher@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:bruno.faucher@cnesst.gouv.qc.ca)>; Pierre-Paul Vaudreuil <[pierre-paul.vaudreuil@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:pierre-paul.vaudreuil@cnesst.gouv.qc.ca)>; Marie-Josée Gravel <[marie-josee.gravel@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:marie-josee.gravel@cnesst.gouv.qc.ca)>; Charles Labrecque <[charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca)>; Alexandre Desjardins <[alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca)>; Marie-Josée Caron <[marie-josee.caron@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:marie-josee.caron@cnesst.gouv.qc.ca)>; Evelyne Bouvier <[evelyne.bouvier@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:evelyne.bouvier@cnesst.gouv.qc.ca)>; Luc Castonguay <[luc.castonguay@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:luc.castonguay@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Objet :** Re: Mesure additionnelle par rapport aux variants

Bonjour,

Tu trouveras ci-dessous notre analyse de l'avis soumis le 26 février dernier.

Dans cet avis, l'INSPQ recommande le port du masque médical de qualité ou attesté BNQ en tout temps à l'intérieur (sans interruption) à l'exception des moments où le travailleur est seul dans une pièce fermée (un bureau par exemple) et où le port du masque est impossible (durant les repas par exemple). Cette nouvelle recommandation est formulée dans le contexte de l'apparition des variants plus contagieux du SRAS-CoV-2.

Bien que l'apparition des variants justifie un rehaussement des mesures de prévention afin de prévenir une 3<sup>e</sup> vague, différents enjeux existent avec cette nouvelle recommandation, notamment en ce qui concerne son application par les inspecteurs de la CNESST.



Nous pourrions resserrer l'application des mesures existantes puisque le document indique que ces mesures sont efficaces lorsqu'elles sont appliquées **rigoureusement et strictement**. Par exemple, la hiérarchisation ces moyens de prévention pourrait être précisée.

Cette possibilité de resserrment permettrait un rehaussement des mesures pour diminuer les risques liés aux variants et à leur transmission accrue. Elle propose un resserrment qui s'inscrit dans la continuité des activités effectuées jusqu'à maintenant. Elle permet également de s'assurer du respect des mesures en tout temps, y compris dans le contexte des pauses et des temps de repas lesquelles sont des périodes à risque, tel que nommé dans le document. Notons que ce ne sont pas tous les contextes de pauses qui sont soumis à l'encadrement de la LSST. Toutefois, compte tenu du risque plus important souligné par nos intervenants terrain et par le document, des recommandations pour les périodes de pauses peuvent être ajoutées en plus de celles pour les repas. Par exemple, les masques devraient être retirés le moins longtemps possible soit uniquement pour manger et boire ou fumer, et ce, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement.

Dans le cas où l'INSPQ allait de l'avant avec la modification des orientations telles que décrites dans l'avis reçu, il est anticipé que l'unique recours aux équipements de protection individuel devienne systématique et qu'il n'y ait plus d'incitatif à mettre en place les autres mesures telles que les barrières physiques ou le respect du 2 mètres. Étant donné que les interventions des inspecteurs s'appuient sur la notion de risque / danger, une documentation claire des risques justifiant le port d'un masque de procédure lors d'interaction avec une autre personne à plus de 2 mètres ou en présence d'une barrière physique sera requise.

Salutations!



Éric SIROIS

**Directeur de l'hygiène du travail**

Direction générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1199, rue De Bleury, 3e étage  
Montréal (Québec) H3B 3J1  
514 906-3080, 2309

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

**De :** Ghislain Brodeur <[ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca](mailto:ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca)>

**Envoyé :** 26 février 2021 16:44

**À :** Christine Savard <[christine.savard@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:christine.savard@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Cc :** Luc Castonguay <[luc.castonguay@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:luc.castonguay@cnesst.gouv.qc.ca)>; Éric Sirois <[eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca)>; Mariève Pelletier <[marieeve.pelletier@inspq.qc.ca](mailto:marieeve.pelletier@inspq.qc.ca)>; Stéphane Caron <[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)>

**Objet :** TR: Mesure additionnelle par rapport aux variants

Bonjour Christine,

Mon lien avec la CNESST est habituellement votre Directeur du partenariat, mais pour la COVID je m'adressais à Caroline avant son départ.

J'ajoute habituellement Éric en c.c. lorsque l'hygiène est directement concerné.

Tu me diras si tu veux que je fonctionne autrement, je m'ajusterai.

Je vous écris pour deux sujets :

1. En p.j. vous trouverez une analyse scientifique portant sur le port du masque médical en tout temps pour les milieux de travail. Analyse qui tient compte des nouveaux variants connus du SRAS-CoV-2. Pourriez-vous le consulter avec vos équipes, le commentez au besoin avant jeudi prochain svp afin d'en bonifier la portée et l'application. Vous devinez qu'il serait aussi pertinent que vos Guides puissent être ajustés en conséquence. **Il ne s'agit pas d'une version finale**, elle doit encore être approuvée par la haute direction de l'INSPQ et de la DGSP, mais vos commentaires pourraient contribuer à l'améliorer et gagner du temps!
2. Le GT-SAT coordonné par l'INSPQ, en collaboration avec l'ensemble de la communauté de pratique médicale en santé au travail, planche sur de possibles ajustements en lien avec les APR (toujours en lien avec les nouveaux variants) dans les milieux de travail, autre que les milieux de soins. Le GT-SAT aimerait planifier une rencontre de travail/échanges avec vos experts afin de convenir de positions communes et cohérentes. Certains de vos experts sont connus et appréciés des intervenants du RSPSAT, notamment Alexandre Desjardins et Charles Labrecque, mais je vous laisse évidemment voir de votre côté. L'objectif serait de convenir de recommandations mesurées et équilibrées, tenant compte des situations de travail, de l'épidémiologie, des modes de transmission, etc.

- Auriez-vous des disponibilités (disons un 1h30 à 2h) lundi le 8 mars entre 10h et 15h ou mardi le 9 mars entre 10h et 13h30 ou entre 14h30 et 16h ? D'autres échanges pourraient être ensuite planifiés entre les experts, si nécessaire.

Merci et bonne fin de semaine!



**Ghislain Brodeur, M. Sc. communication organisationnelle**  
Coordonnateur expert du programme de santé au travail

Direction générale adjointe de la protection de la santé publique  
Direction générale de la santé publique  
Ministère de la Santé et des Services sociaux  
201, boul. Crémazie Est  
Montréal (Québec) H2M 1L2

**AVIS DE CONFIDENTIALITÉ**

Ce message peut renfermer des renseignements protégés ou des informations confidentielles. Si vous l'avez reçu par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez en prévenir immédiatement l'expéditeur et effacer ce courriel. Par respect pour l'environnement, imprimer ce courriel seulement si nécessaire.

**De :** Mariève Pelletier <[marieve.pelletier@inspq.qc.ca](mailto:marieve.pelletier@inspq.qc.ca)>

**Envoyé :** 26 février 2021 14:25

**À :** Ghislain Brodeur <[ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca](mailto:ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca)>

**Cc :** Stéphane Caron <[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)>

**Objet :** Mesure additionnelle par rapport aux variants

**Avertissement automatisé :** Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.

Bonjour Ghislain,

Face à la progression de la présence des variants au Québec et des risques de transmission plus importants, le GT-SAT souhaite rehausser la mesure du port du masque médical ou attesté BNQ dans les milieux de travail.

Nous souhaiterions consulter la CNESST sur le document avant la publication.

Je te remercie de le faire suivre. Un retour pour jeudi prochain, le 4 mars, serait souhaité.

Merci beaucoup!

Mariève Pelletier, Ph.D  
Coordonnatrice scientifique du GT-SAT COVID  
Conseillère scientifique spécialisée  
Unité de santé au travail  
Institut national de santé publique du Québec  
(418) 650-5115, poste 5223

---

---

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.**

---

[1] Idéalement, des masques répondant aux critères de conformité de l'American Society of Testing and Materials (ASTM), norme F2100, doivent être privilégiés. Des masques répondant à la norme EN 14683 (type IIR) peuvent aussi être utilisés

[2] Norme BNQ 1922-900. Masques destinés aux milieux de travail : <https://www.bnq.qc.ca/fr/normalisation/protection-et-surete/masques-destines-aux-milieux-de-travail.html>

**De :** [Stéphane Caron](#)  
**A :** [Charles Labrecque](#)  
**Cc :** [Alexandre Desjardins](#)  
**Objet :** RE: Mesure additionnelle par rapport aux variants  
**Date :** 5 mars 2021 14:51:06  
**Pièces jointes :** [image001.png](#)  
[image002.png](#)

---

Je serai accompagné d'un des deux auteurs principaux. [REDACTED], je vous reviens lundi matin le plus tôt possible pour fixer une heure.

### Stéphane Caron

Médecin-conseil  
Santé au travail, DFBST  
418 650-5115 poste 5231  
[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)

### **INSPQ** Centre d'expertise et de référence en santé publique

945, avenue Wolfe, Québec (Québec) G1V 5B3  
[www.inspq.qc.ca](http://www.inspq.qc.ca)

---

**De :** Charles Labrecque <[charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca)>  
**Envoyé :** 5 mars 2021 14:19  
**À :** Stéphane Caron <[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)>  
**Cc :** Alexandre Desjardins <[alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca)>  
**Objet :** RE: Mesure additionnelle par rapport aux variants

**ATTENTION:**

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Bonjour,

Oui ce serait une très bonne idée, Alexandre et moi serions disponibles pour que l'on puisse en parler par exemple lundi avant-midi (à partir de 8h30 ou de 9h).

En espérant que ça convient.

Au plaisir!



**Charles LABRECQUE**, chimiste, CIH  
**Conseiller expert en prévention-inspection**

Direction générale de la prévention-inspection et du partenariat  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1199, rue De Bleury, 3e étage  
Montréal (Québec) H3B 3J1  
514 906-3080, 2298

Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail

[cnesst.gouv.qc.ca](https://cnesst.gouv.qc.ca)

**De :** Stéphane Caron <[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)>

**Envoyé :** 5 mars 2021 14:15

**À :** Charles Labrecque <[charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Cc :** Alexandre Desjardins <[alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Objet :** RE: Mesure additionnelle par rapport aux variants

Bonjour Charles,

Nous sommes effectivement disponibles pour discuter avec vous de cet avis. Est-ce que le début de la semaine prochaine vous conviendrait?

**Stéphane Caron**

Médecin-conseil

Santé au travail, DRBST

418 650-5115 poste 5231

[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)

**INSPQ** Centre d'expertise et de référence en santé publique

945, avenue Wolfe, Québec (Québec) G1V 5B3

[www.inspq.qc.ca](http://www.inspq.qc.ca)

**De :** Charles Labrecque <[charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Envoyé :** 5 mars 2021 13:30

**À :** Stéphane Caron <[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)>

**Cc :** Alexandre Desjardins <[alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Objet :** TR: Mesure additionnelle par rapport aux variants

**ATTENTION:**

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Bonjour,

Nous avons été interpellés sur la question des mesures de protection dans le cas d'exposition aux variants à la CNESST, je me demandais s'il était possible de discuter ensemble pour voir un peu à quel niveau cette démarche s'inscrit et comment s'est fait le développement de cette orientation.

Donc, je crois que ça pourrait être une bonne idée de discuter ensemble (p. ex. par Teams) pour comprendre les enjeux pour chacun.

Au plaisir!



Charles LABRECQUE, chimiste, CIM

**Conseiller expert en prévention-inspection**

Direction générale de la prévention-inspection et du partenariat  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1199, rue De Bleury, 3e étage  
Montréal (Québec) H3B 3J1  
514 906-3080, 2298

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

---

**De :** Éric Sirois <[eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Envoyé :** 4 mars 2021 16:13

**À :** Ghislain Brodeur <[ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca](mailto:ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca)>

**Cc :** Christine Savard <[christine.savard@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:christine.savard@cnesst.gouv.qc.ca)>; Mariève Pelletier <[marieve.pelletier@inspq.qc.ca](mailto:marieve.pelletier@inspq.qc.ca)>; Stéphane Caron <[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)>; Bruno Faucher <[bruno.faucher@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:bruno.faucher@cnesst.gouv.qc.ca)>; Pierre-Paul Vaudreuil <[pierre-paul.vaudreuil@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:pierre-paul.vaudreuil@cnesst.gouv.qc.ca)>; Marie-Josée Gravel <[marie-josée.gravel@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:marie-josée.gravel@cnesst.gouv.qc.ca)>; Charles Labrecque <[charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca)>; Alexandre Desjardins <[alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca)>; Marie-Josée Caron <[marie-josée.caron@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:marie-josée.caron@cnesst.gouv.qc.ca)>; Evelyne Bouvier <[evelyne.bouvier@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:evelyne.bouvier@cnesst.gouv.qc.ca)>; Luc Castonguay <[luc.castonguay@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:luc.castonguay@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Objet :** Re: Mesure additionnelle par rapport aux variants

Bonjour,

Tu trouveras ci-dessous notre analyse de l'avis soumis le 26 février dernier.

Dans cet avis, l'INSPQ recommande le port du masque médical de qualité ou attesté BNQ en tout temps à l'intérieur (sans interruption) à l'exception des moments où le travailleur est seul dans une pièce fermée (un bureau par exemple) et où le port du masque est impossible (durant les repas par exemple). Cette nouvelle recommandation est formulée dans le contexte de l'apparition des variants plus contagieux du SRAS-CoV-2.

Bien que l'apparition des variants justifie un rehaussement des mesures de prévention afin de prévenir une 3<sup>e</sup> vague, différents enjeux existent avec cette nouvelle recommandation, notamment en ce qui concerne son application par les inspecteurs de la Cnesst.

Nous pourrions resserrer l'application des mesures existantes puisque le document indique que ces mesures sont efficaces lorsqu'elles sont appliquées **rigoureusement et strictement**. Par exemple, la hiérarchisation des moyens de prévention pourrait être précisée.

Cette possibilité de resserrement permettrait un rehaussement des mesures pour diminuer les risques liés aux variants et à leur transmission accrue. Elle propose un resserrement qui s'inscrit dans la continuité des activités effectuées jusqu'à maintenant. Elle permet également de s'assurer du respect des mesures en tout temps, y compris dans le contexte des pauses et des temps de repas lesquelles sont des périodes à risque, tel que nommé dans le document. Notons que ce ne sont pas tous les contextes de pauses qui sont soumis à l'encadrement de la LSST. Toutefois, compte tenu du risque plus important souligné par nos intervenants terrain et par le document, des recommandations pour les périodes de pauses peuvent être ajoutées en plus de celles pour les repas. Par exemple, les masques devraient être retirés le moins longtemps possible soit uniquement pour manger et boire ou fumer, et ce, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement.

Dans le cas où l'INSPQ allait de l'avant avec la modification des orientations telles que décrites dans l'avis reçu, il est anticipé que l'unique recours aux équipements de protection individuel devienne systématique et qu'il n'y ait plus d'incitatif à mettre en place les autres mesures telles que les barrières physiques ou le respect du 2 mètres. Étant donné que les interventions des inspecteurs s'appuient sur la notion de risque / danger, une documentation claire des risques justifiant le port

d'un masque de procédure lors d'interaction avec une autre personne à plus de 2 mètres ou en présence d'une barrière physique sera requise.

Salutations!



Éric SIROIS

Directeur de l'hygiène du travail

Direction générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

1199, rue De Bleury, 3e étage

Montréal (Québec) H3B 3J1

514 906-3080, 2309

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

**De :** Ghislain Brodeur <[ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca](mailto:ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca)>

**Envoyé :** 26 février 2021 16:44

**À :** Christine Savard <[christine.savard@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:christine.savard@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Cc :** Luc Castonguay <[luc.castonguay@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:luc.castonguay@cnesst.gouv.qc.ca)>; Éric Sirois <[eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca)>; Mariève Pelletier <[marieeve.pelletier@inspq.qc.ca](mailto:marieeve.pelletier@inspq.qc.ca)>; Stéphane Caron <[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)>

**Objet :** TR: Mesure additionnelle par rapport aux variants

Bonjour Christine,

Mon lien avec la CNESST est habituellement votre Directeur du partenariat, mais pour la COVID je m'adressais à Caroline avant son départ.

J'ajoute habituellement Éric en c.c. lorsque l'hygiène est directement concerné.

Tu me diras si tu veux que je fonctionne autrement, je m'ajusterai.

Je vous écris pour deux sujets :

1. En p.j. vous trouverez une analyse scientifique portant sur le port du masque médical en tout temps pour les milieux de travail. Analyse qui tient compte des nouveaux variants connus du SRAS-CoV-2. Pourriez-vous le consulter avec vos équipes, le commentez au besoin avant jeudi prochain svp afin d'en bonifier la portée et l'application. Vous devinerez qu'il serait aussi pertinent que vos Guides puissent être ajustés en conséquence. **Il ne s'agit pas d'une version finale**, elle doit encore être approuvée par la haute direction de l'INSPQ et de la DGSP, mais vos commentaires pourraient contribuer à l'améliorer et gagner du temps!
2. Le GT-SAT coordonné par l'INSPQ, en collaboration avec l'ensemble de la communauté de pratique médicale en santé au travail, planche sur de possibles ajustements en lien avec les APR (toujours en lien avec les nouveaux variants) dans les milieux de travail, autre que les

milieux de soins. Le GT-SAT aimerait planifier une rencontre de travail/échanges avec vos experts afin de convenir de positions communes et cohérentes. Certains de vos experts sont connus et appréciés des intervenants du RSPSAT, notamment Alexandre Desjardins et Charles Labrecque, mais je vous laisse évidemment voir de votre côté. L'objectif serait de convenir de recommandations mesurées et équilibrées, tenant compte des situations de travail, de l'épidémiologie, des modes de transmission, etc.

- Auriez-vous des disponibilités (disons un 1h30 à 2h) lundi le 8 mars entre 10h et 15h ou mardi le 9 mars entre 10h et 13h30 ou entre 14h30 et 16h ? D'autres échanges pourraient être ensuite planifiés entre les experts, si nécessaire.

Merci et bonne fin de semaine!



**Ghislain Brodeur, M. Sc. communication organisationnelle**  
Coordonnateur expert du programme de santé au travail

Direction générale adjointe de la protection de la santé publique  
Direction générale de la santé publique  
Ministère de la Santé et des Services sociaux  
201, boul. Crémazie Est  
Montréal (Québec) H2M 1L2

#### AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce message peut renfermer des renseignements protégés ou des informations confidentielles. Si vous l'avez reçu par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez en prévenir immédiatement l'expéditeur et effacer ce courriel. Par respect pour l'environnement, imprimer ce courriel seulement si nécessaire.

**De :** Mariève Pelletier <[marieve.pelletier@inspq.qc.ca](mailto:marieve.pelletier@inspq.qc.ca)>

**Envoyé :** 26 février 2021 14:25

**À :** Ghislain Brodeur <[ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca](mailto:ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca)>

**Cc :** Stéphane Caron <[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)>

**Objet :** Mesure additionnelle par rapport aux variants

**Avertissement automatisé :** Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.

Bonjour Ghislain,

Face à la progression de la présence des variants au Québec et des risques de transmission plus importants, le GT-SAT souhaite rehausser la mesure du port du masque médical ou attesté BNQ dans les milieux de travail.

Nous souhaiterions consulter la CNESST sur le document avant la publication.

Je te remercie de le faire suivre. Un retour pour jeudi prochain, le 4 mars, serait souhaité.

Merci beaucoup!

Mariève Pelletier, Ph.D  
Coordonnatrice scientifique du GT-SAT COVID  
Conseillère scientifique spécialisée  
Unité de santé au travail  
Institut national de santé publique du Québec  
(418) 650-5115, poste 5223

---

---

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.**

---

---

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.**

---

[1] Idéalement, des masques répondant aux critères de conformité de l'American Society of Testing and Materials (ASTM), norme F2100, doivent être privilégiés. Des masques répondant à la norme EN 14683 (type IIR) peuvent aussi être utilisés

[2] Norme BNQ 1922-900. Masques destinés aux milieux de travail : <https://www.bnq.qc.ca/fr/normalisation/protection-et-surete/masques-destines-aux-milieux-de-travail.html>

**De :** [Stéphane Caron](#)  
**A :** [Charles Labrecque](#)  
**Cc :** [Alexandre Desjardins](#)  
**Objet :** RE: Mesure additionnelle par rapport aux variants  
**Date :** 5 mars 2021 14:15:12  
**Pièces jointes :** [image002.png](#)  
[image003.png](#)

Bonjour Charles,

Nous sommes effectivement disponibles pour discuter avec vous de cet avis. Est-ce que le début de la semaine prochaine vous conviendrait?

**Stéphane Caron**

Médecin-conseil  
Santé au travail, DRBST  
418 650-5115 poste 5231  
[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)

**INSPQ** Centre d'expertise et de référence en santé publique  
945, avenue Wolfe, Québec (Québec) G1V 5B3  
[www.inspq.qc.ca](http://www.inspq.qc.ca)

**De :** Charles Labrecque <[charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca)>  
**Envoyé :** 5 mars 2021 13:30  
**À :** Stéphane Caron <[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)>  
**Cc :** Alexandre Desjardins <[alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca)>  
**Objet :** TR: Mesure additionnelle par rapport aux variants

**ATTENTION:**

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Bonjour,

Nous avons été interpellés sur la question des mesures de protection dans le cas d'exposition aux variants à la CNESST, je me demandais s'il était possible de discuter ensemble pour voir un peu à quel niveau cette démarche s'inscrit et comment s'est fait le développement de cette orientation.

Donc, je crois que ça pourrait être une bonne idée de discuter ensemble (p. ex. par Teams) pour comprendre les enjeux pour chacun.

Au plaisir!



**Charles LABRECQUE , chimiste, CIH**  
**Conseiller expert en prévention-inspection**  
Direction générale de la prévention-inspection et du partenariat  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

1199, rue De Bleury, 3e étage  
Montréal (Québec) H3B 3J1  
514 906-3080, 2298

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**  
[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

---

**De :** Éric Sirois <[eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Envoyé :** 4 mars 2021 16:13

**À :** Ghislain Brodeur <[ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca](mailto:ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca)>

**Cc :** Christine Savard <[christine.savard@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:christine.savard@cnesst.gouv.qc.ca)>; Mariève Pelletier <[marieve.pelletier@inspq.qc.ca](mailto:marieve.pelletier@inspq.qc.ca)>; Stéphane Caron <[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)>; Bruno Faucher <[bruno.faucher@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:bruno.faucher@cnesst.gouv.qc.ca)>; Pierre-Paul Vaudreuil <[pierre-paul.vaudreuil@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:pierre-paul.vaudreuil@cnesst.gouv.qc.ca)>; Marie-Josée Gravel <[marie-josee.gravel@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:marie-josee.gravel@cnesst.gouv.qc.ca)>; Charles Labrecque <[charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca)>; Alexandre Desjardins <[alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca)>; Marie-Josée Caron <[marie-josee.caron@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:marie-josee.caron@cnesst.gouv.qc.ca)>; Evelyne Bouvier <[evelyne.bouvier@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:evelyne.bouvier@cnesst.gouv.qc.ca)>; Luc Castonguay <[luc.castonguay@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:luc.castonguay@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Objet :** Re: Mesure additionnelle par rapport aux variants

Bonjour,

Tu trouveras ci-dessous notre analyse de l'avis soumis le 26 février dernier.

Dans cet avis, l'INSPQ recommande le port du masque médical de qualité ou attesté BNQ en tout temps à l'intérieur (sans interruption) à l'exception des moments où le travailleur est seul dans une pièce fermée (un bureau par exemple) et où le port du masque est impossible (durant les repas par exemple). Cette nouvelle recommandation est formulée dans le contexte de l'apparition des variants plus contagieux du SRAS-CoV-2.

Bien que l'apparition des variants justifie un rehaussement des mesures de prévention afin de prévenir une 3<sup>e</sup> vague, différents enjeux existent avec cette nouvelle recommandation, notamment en ce qui concerne son application par les inspecteurs de la CNESST.



Nous pourrions resserrer l'application des mesures existantes puisque le document indique que ces mesures sont efficaces lorsqu'elles sont appliquées **rigoureusement et strictement**. Par exemple, la hiérarchisation ces moyens de prévention pourrait être précisée.

Cette possibilité de resserrment permettrait un rehaussement des mesures pour diminuer les risques liés aux variants et à leur transmission accrue. Elle propose un resserrment qui s'inscrit dans la continuité des activités effectuées jusqu'à maintenant. Elle permet également de s'assurer du respect des mesures en tout temps, y compris dans le contexte des pauses et des temps de repas lesquelles sont des périodes à risque, tel que nommé dans le document. Notons que ce ne sont pas tous les contextes de pauses qui sont soumis à l'encadrement de la LSST. Toutefois, compte tenu du risque plus important souligné par nos intervenants terrain et par le document, des recommandations pour les périodes de pauses peuvent être ajoutées en plus de celles pour les repas. Par exemple, les masques devraient être retirés le moins longtemps possible soit uniquement pour manger et boire ou fumer, et ce, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement.

Dans le cas où l'INSPQ allait de l'avant avec la modification des orientations telles que décrites dans l'avis reçu, il est anticipé que l'unique recours aux équipements de protection individuel devienne systématique et qu'il n'y ait plus d'incitatif à mettre en place les autres mesures telles que les barrières physiques ou le respect du 2 mètres. Étant donné que les interventions des inspecteurs s'appuient sur la notion de risque / danger, une documentation claire des risques justifiant le port d'un masque de procédure lors d'interaction avec une autre personne à plus de 2 mètres ou en présence d'une barrière physique sera requise.

Salutations!



Éric SIROIS

**Directeur de l'hygiène du travail**

Direction générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1199, rue De Bleury, 3e étage  
Montréal (Québec) H3B 3J1  
514 906-3080, 2309

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

**De :** Ghislain Brodeur <[ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca](mailto:ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca)>

**Envoyé :** 26 février 2021 16:44

**À :** Christine Savard <[christine.savard@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:christine.savard@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Cc :** Luc Castonguay <[luc.castonguay@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:luc.castonguay@cnesst.gouv.qc.ca)>; Éric Sirois <[eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca)>; Mariève Pelletier <[marieeve.pelletier@inspq.qc.ca](mailto:marieeve.pelletier@inspq.qc.ca)>; Stéphane Caron <[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)>

**Objet :** TR: Mesure additionnelle par rapport aux variants

Bonjour Christine,

Mon lien avec la CNESST est habituellement votre Directeur du partenariat, mais pour la COVID je m'adressais à Caroline avant son départ.

J'ajoute habituellement Éric en c.c. lorsque l'hygiène est directement concerné.

Tu me diras si tu veux que je fonctionne autrement, je m'ajusterai.

Je vous écris pour deux sujets :

1. En p.j. vous trouverez une analyse scientifique portant sur le port du masque médical en tout temps pour les milieux de travail. Analyse qui tient compte des nouveaux variants connus du SRAS-CoV-2. Pourriez-vous le consulter avec vos équipes, le commentez au besoin avant jeudi prochain svp afin d'en bonifier la portée et l'application. Vous devinerez qu'il serait aussi pertinent que vos Guides puissent être ajustés en conséquence. **Il ne s'agit pas d'une version finale**, elle doit encore être approuvée par la haute direction de l'INSPQ et de la DGSP, mais vos commentaires pourraient contribuer à l'améliorer et gagner du temps!
2. Le GT-SAT coordonné par l'INSPQ, en collaboration avec l'ensemble de la communauté de pratique médicale en santé au travail, planche sur de possibles ajustements en lien avec les APR (toujours en lien avec les nouveaux variants) dans les milieux de travail, autre que les milieux de soins. Le GT-SAT aimerait planifier une rencontre de travail/échanges avec vos experts afin de convenir de positions communes et cohérentes. Certains de vos experts sont connus et appréciés des intervenants du RSPSAT, notamment Alexandre Desjardins et Charles Labrecque, mais je vous laisse évidemment voir de votre côté. L'objectif serait de convenir de recommandations mesurées et équilibrées, tenant compte des situations de travail, de l'épidémiologie, des modes de transmission, etc.

- Auriez-vous des disponibilités (disons un 1h30 à 2h) lundi le 8 mars entre 10h et 15h ou mardi le 9 mars entre 10h et 13h30 ou entre 14h30 et 16h ? D'autres échanges pourraient être ensuite planifiés entre les experts, si nécessaire.

Merci et bonne fin de semaine!



**Ghislain Brodeur, M. Sc. communication organisationnelle**  
Coordonnateur expert du programme de santé au travail

Direction générale adjointe de la protection de la santé publique  
Direction générale de la santé publique  
Ministère de la Santé et des Services sociaux  
201, boul. Crémazie Est  
Montréal (Québec) H2M 1L2

#### AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce message peut renfermer des renseignements protégés ou des informations confidentielles. Si vous l'avez reçu par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez en prévenir immédiatement l'expéditeur et effacer ce courriel. Par respect pour l'environnement, imprimer ce courriel seulement si nécessaire.

**De :** Mariève Pelletier <[marieve.pelletier@inspq.qc.ca](mailto:marieve.pelletier@inspq.qc.ca)>

**Envoyé :** 26 février 2021 14:25

**À :** Ghislain Brodeur <[ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca](mailto:ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca)>

**Cc :** Stéphane Caron <[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)>

**Objet :** Mesure additionnelle par rapport aux variants

**Avertissement automatisé :** Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.

Bonjour Ghislain,

Face à la progression de la présence des variants au Québec et des risques de transmission plus importants, le GT-SAT souhaite rehausser la mesure du port du masque médical ou attesté BNQ dans les milieux de travail.

Nous souhaiterions consulter la CNESST sur le document avant la publication.

Je te remercie de le faire suivre. Un retour pour jeudi prochain, le 4 mars, serait souhaité.

Merci beaucoup!

Mariève Pelletier, Ph.D  
Coordonnatrice scientifique du GT-SAT COVID  
Conseillère scientifique spécialisée  
Unité de santé au travail  
Institut national de santé publique du Québec  
(418) 650-5115, poste 5223

---

---

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.**

---

[1] Idéalement, des masques répondant aux critères de conformité de l'American Society of Testing and Materials (ASTM), norme F2100, doivent être privilégiés. Des masques répondant à la norme EN 14683 (type IIR) peuvent aussi être utilisés

[2] Norme BNQ 1922-900. Masques destinés aux milieux de travail : <https://www.bnq.qc.ca/fr/normalisation/protection-et-surete/masques-destines-aux-milieux-de-travail.html>

## Charles Labrecque

---

**De:** Marie-Pascale Sassine <marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca>  
**Envoyé:** 15 mars 2021 18:30  
**À:** Éric Sirois; Alexandre Desjardins; Charles Labrecque; Pierre Privé  
**Cc:** Christine Savard; Geoffroy Denis (CCSMTL); Élisabeth Lajoie (CISSSMC16); Stéphane Caron; Stéphane Perron; Mariève Pelletier; Ghislain Brodeur  
**Objet:** RE: Suivi masques  
**Pièces jointes:** Avis\_GTSAT\_masqueToutTemps\_2021\_03\_09\_embargo.pdf

Bonjour,

Voici le document qui a été partagé en embargo à la DGSP. En principe ce texte sera en ligne demain ou après-demain.

Au plaisir,

---

*Marie-Pascale Sassine*

Fkhjg\*xqj#f#hqwilt:ch#  
Vdqwf#bx#udydlt#GUEVW#  
8470;9704933/#rwh#546#  
p dult0edvfdhkdvwqhc lqvst:tfEd#  
#  
#

**INSPQ** Fhqwuhg\*n{shuàv#wgh#i+uhqEh#q#dqwf#xealt:ch#  
4<3#xh#Fu#p d}In#hw#P rqufd#T x+ehf,#K5S#H5#

---

**De :** Ghislain Brodeur <ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca>  
**Envoyé :** 15 mars 2021 15:01  
**À :** eric.sirois\_cnesst.gouv.qc.ca <eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca>; Alexandre Desjardins <alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca>; Charles Labrecque <charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca>; Pierre Privé <pierre.prive@cnesst.gouv.qc.ca>  
**Cc :** Christine Savard <christine.savard@cnesst.gouv.qc.ca>; Marie-Pascale Sassine <marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca>; Geoffroy Denis (CCSMTL) <geoffroy.denis.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca>; Élisabeth Lajoie (CISSSMC16) <elisabeth.lajoie.med@ssss.gouv.qc.ca>; Stéphane Caron <stephane.caron@inspq.qc.ca>; Stéphane Perron <stephane.perron@inspq.qc.ca>; Mariève Pelletier <marieve.pelletier@inspq.qc.ca>  
**Objet :** Suivi masques

**ATTENTION:**

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Bonjour

Tout d'abord je reviens sur notre dernier échange, nous avons trouvé cela enrichissant et pertinent. La dynamique du terrain exposé par Pierre a d'ailleurs été très éclairante.

Je vous écris aujourd'hui pour vous confirmer la disponibilité des masques médicaux de niveau 1 pour les clientèles vulnérables via les organismes communautaires.

J'ai participé aujourd'hui à une rencontre avec les appro du MSSS qui souhaitent écouler les stocks depuis que le ASTM2 est exigé pour leurs travailleurs.

Il y aurait environ 200 millions de masques à distribuer et une stratégie de com sera mise en œuvre.

Considérant que nous sommes dans une course contre la montre pour réduire au maximum la transmission tandis que la vaccination progresse, le MSSS cherche à rendre disponible ces masques le plus rapidement possible pour qu'ils puissent être utilisés, surtout par les gens vulnérables (itinérants, dépendances, etc.).

Vous êtes donc invités à en informer les milieux de travail concernés lorsque vous en aurez l'occasion, par exemple les OBNL, les RPA, etc. afin qu'ils s'informent auprès du CISSS/CIUSSS pour en obtenir pour leur clientèle. Ils devraient savoir comment puisqu'ils y ont accès pour leurs travailleurs et bénévoles.

Merci et bonne journée!



**Ghislain Brodeur, M. Sc. communication organisationnelle**  
Coordonnateur expert du programme de santé au travail

Direction générale adjointe de la protection de la santé publique  
Direction générale de la santé publique  
Ministère de la Santé et des Services sociaux  
201, boul. Crémazie Est  
Montréal (Québec) H2M 1L2

#### AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce message peut renfermer des renseignements protégés ou des informations confidentielles. Si vous l'avez reçu par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez en prévenir immédiatement l'expéditeur et effacer ce courriel. Par respect pour l'environnement, imprimer ce courriel seulement si nécessaire.

## Esther Labelle

---

**De:** Mariève Pelletier <marieve.pelletier@inspq.qc.ca>  
**Envoyé:** 4 mars 2021 07:39  
**À:** Marie-Josée Gravel  
**Objet:** Avis masques en tout temps

**Importance:** Haute

**Indicateur de suivi:** Assurer un suivi  
**État de l'indicateur:** Terminé

Bonjour Marie-Josée,

Est-ce que finalement vous avez pris connaissance de l'avis que Ghislain vous a transféré vendredi et est-ce que vous avez des commentaires?

Si oui, possible de me les envoyer en am aujourd'hui?

Merci beaucoup!

Mariève Pelletier, Ph.D  
Coordonnatrice scientifique du GT-SAT COVID  
Conseillère scientifique spécialisée  
Unité de santé au travail  
Institut national de santé publique du Québec  
(418) 650-5115, poste 5223

Accueil > Santé de l'environnement et du milieu de travail > Bruit

## Santé de l'environnement et du milieu de travail

### Bruit des machines destinées au milieu de travail

Santé Canada

Bureau de la protection contre les rayonnements des produits cliniques et de consommation (acoustique)

Août 2010

#### Santé Canada - Avis aux intervenants

##### Objet : Bruit des machines destinées au milieu de travail

Le présent avis s'inscrit dans les efforts pour réduire le nombre de travailleurs par année qui développent une déficience auditive, comme une perte auditive permanente, causée par une exposition au bruit en milieu de travail.

Chaque année, environ 9 000 travailleurs à l'échelle du Canada développent une forme de déficience auditive, par exemple l'acouphène (bourdonnement dans les oreilles), causée par une surexposition au bruit en milieu de travail. En outre, il a été démontré qu'une telle surexposition augmentait le risque d'accident de travail, parce que les travailleurs n'entendent pas l'alarme.

En ce qui concerne les machines destinées au milieu de travail qui sont vendues, louées ou importées au Canada, Santé Canada recommande qu'une déclaration d'émission de bruit conforme soit incluse dans la documentation technico-commerciale et dans le mode d'emploi.

La norme *Déclaration des valeurs d'émission sonore des machines* (CSA Z107.58) de l'Association canadienne de normalisation est celle qui s'applique pour le Canada. Elle sert de référence aux fabricants pour établir les déclarations de valeurs d'émission sonore des machines qu'ils produisent. Ces déclarations permettent aux acheteurs de choisir des machines conformes aux exigences en matière d'émission sonore et d'ainsi réduire les niveaux de bruit en milieu de travail. Elles les guident dans leurs achats, les aidant à se procurer des machines plus silencieuses et à prévoir des mesures de réduction du bruit.

L'information contenue dans la norme CSA Z107.58 se veut conséquente avec : (i) les directives de l'Union européenne (UE) sur les outils et machines; (ii) la Directive européenne 2003/10/EC sur le bruit en milieu de travail; et (iii) les nombreuses autres normes internationales appuyant ces directives de l'UE

Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet du présent avis, veuillez les transmettre à l'adresse suivante : [ccrpb-pcrpcc@hc-sc.gc.ca](mailto:ccrpb-<u>pcrpcc@hc-sc.gc.ca</u>)

---

Date de modification : 2010-08-04

## Esther Labelle

---

**De:** Mariève Pelletier <marieve.pelletier@inspq.qc.ca>  
**Envoyé:** 18 janvier 2021 14:22  
**À:** Doris Gagné; Charles.Gagne (irsst.qc.ca); Marie-Josée Gravel  
**Objet:** Fwd: Certificat de conformité Humask pro-vision  
**Pièces jointes:** Splash Test Compémentaire Humask Pro Vision.pdf; Test de flamability complementaire Humask Pro Vision.pdf; Humask-Pro 2000\_FinalReport\_Kinectrics16-Oct-20.pdf; Humask-Pro 2000\_Test Summary 16-Oct-2020.pdf

**Indicateur de suivi:** Assurer un suivi

**État de l'indicateur:** Terminé

Pour votre info

Téléchargez [Outlook pour iOS](#)

## Christine Tardif

---

**De:** Marie-Cécile Gladel <marie-cecile.gladel@inspq.qc.ca> de la part de Marie-Pascale Sassine <marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca>  
**Envoyé:** 26 mars 2021 09:16  
**À:** Éric Sirois; Bruno Faucher; Audrey Lacasse; Marie-Josée Gravel; Ludny Franklin; Michelle Morin; Julie Courville  
**Cc:** France Tissot; Marie-Pascale Sassine  
**Objet:** Prédifusion 20 jours publication : Industries et professions les plus touchées par des troubles musculo-squelettiques d'origine non traumatique liés au travail : résultats de l'Enquête québécoise sur la santé de la population, 2014-2015  
**Pièces jointes:** RapportTMS-GroupesÀrisque\_2021\_03\_25\_RevFT.docx;  
Rapport\_TMS\_Groupes\_À\_Risques\_Annexes3.docx

Bonjour,

Nous vous acheminons la version finale de la publication intitulée : *Industries et professions les plus touchées par des troubles musculo-squelettiques d'origine non traumatique liés au travail : résultats de l'Enquête québécoise sur la santé de la population, 2014-2015*.

Veuillez SVP nous faire part de vos commentaires en mettant en c. c. toutes les personnes de ce courriel si possible **avant le 26 avril 2021**.

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous prions de recevoir nos meilleures salutations.

### Marie-Pascale Sassine

Chef d'unité scientifique

Santé au travail

Institut national de santé publique du Québec

190, boulevard Crémazie Est, Montréal (Québec) H2P 1E2

514-864-1600 poste 3213

[marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca](mailto:marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca)

#

#

**INSPQ**

Fhqwih#g \*n {shwivh#hwjgh#t if unq fh#hg#dqwt#excoltxh##  
4<3/#exdydg#Futp d}In#Iw#P rqwutd#T xtehf,#K 5S#H5#

## Esther Labelle

---

**De:** Stéphane Caron <stephane.caron@inspq.qc.ca>  
**Envoyé:** 5 mars 2021 17:25  
**À:** Marie-Josée Gravel; Marie-Pascale Sassine; Mariève Pelletier; Charles Gagné (gagne.charles@irsst.qc.ca)  
**Cc:** Éric Sirois; Marie-Josée Caron  
**Objet:** RE: Doc. critères barrières physiques pour commentaires( d'ici le 9 mars)  
**Pièces jointes:** Critères barrières physiques\_projet20210301\_SC\_CL.docx

Bonjour Marie-Josée,

Voici nos commentaires.

**Stéphane Caron**  
Médecin-conseil  
Santé au travail, DRBST  
418 650-5115 poste 5231  
[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)

**INSPO** Fhqwuhg\*n{shuàvñ#wgh#i#uhqEn#hg#dqwt#xeoit:xlh##  
<78#hghqch# rdh,#'x+ehf#T'x+ehf,#4Y#BE6#  
[z z z lrvat l ffd#](#)

---

**De :** Marie-Josée Gravel <marie-josee.gravel@cnesst.gouv.qc.ca>  
**Envoyé :** 2 mars 2021 10:51  
**À :** Marie-Pascale Sassine <marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca>; Mariève Pelletier <marieve.pelletier@inspq.qc.ca>; Stéphane Caron <stephane.caron@inspq.qc.ca>; Charles Gagné (gagne.charles@irsst.qc.ca) <gagne.charles@irsst.qc.ca>  
**Cc :** Éric Sirois <eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca>; Marie-Josée Caron <marie-josee.caron@cnesst.gouv.qc.ca>  
**Objet :** Doc. critères barrières physiques pour commentaires( d'ici le 9 mars)

**ATTENTION:**

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Bonjour à vous,

Comme je l'ai mentionné lors de notre rencontre de lundi, nous vous transmettons le document suivant qui présente les orientations retenues par la CNESST pour la conception et l'installation des barrières physiques dans le contexte actuel de la COVID-19.

Nous apprécierions un retour de vos commentaires d'ici le mardi 9 mars 2021. SVP, mettre Marie-Josée Caron en copie de vos réponses.

Sincères salutations,



**Marie-Josée GRAVEL**

**Chef d'équipe**

Direction générale de la prévention-inspection et du partenariat  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1199, rue De Bleury, 3e étage  
Montréal (Québec) H3B 3J1  
514 906-3080, 2142

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.**

## Esther Labelle

---

**De:** Marie-Josée Gravel  
**Envoyé:** 2 mars 2021 10:51  
**À:** Sassine (marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca); Mariève Pelletier (marieve.pelletier@inspq.qc.ca); Stéphane Caron; Charles Gagné (gagne.charles@irsst.qc.ca)  
**Cc:** Éric Sirois; Marie-Josée Caron  
**Objet:** Doc. critères barrières physiques pour commentaires( d'ici le 9 mars)  
**Pièces jointes:** Critères barrières physiques\_projet20210301.docx

Bonjour à vous,

Comme je l'ai mentionné lors de notre rencontre de lundi, nous vous transmettons le document suivant qui présente les orientations retenues par la CNESST pour la conception et l'installation des barrières physiques dans le contexte actuel de la COVID-19.

Nous apprécierions un retour de vos commentaires d'ici le mardi 9 mars 2021. SVP, mettre Marie-Josée Caron en copie de vos réponses.

Sincères salutations,



**Marie-Josée GRAVEL**

**Chef d'équipe**

Direction générale de la prévention-inspection et du partenariat  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1199, rue De Bleury, 3e étage  
Montréal (Québec) H3B 3J1  
514 906-3080, 2142

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](https://cnesst.gouv.qc.ca)

## Christine Tardif

---

**De:** Marie-Cécile Gladel <marie-cecile.gladel@inspq.qc.ca> de la part de Marie-Pascale Sassine <marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca>  
**Envoyé:** 20 janvier 2021 09:19  
**Objet:** Les troubles musculo-squelettiques liés au travail : un fardeau humain et économique évitable

### *Par voie électronique seulement*

À la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
À l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail  
Aux membres du Groupe scientifique sur l'impact des conditions et de l'organisation du travail sur la santé  
Aux membres du Groupe scientifique sur les troubles musculo-squelettiques liés au travail

Mesdames,  
Messieurs,

C'est avec plaisir que nous vous informons de la mise en ligne du document intitulé : [Les troubles musculo-squelettiques liés au travail : un fardeau humain et économique évitable](#) publié par l'Institut national de santé publique du Québec à l'adresse suivante : [www.inspq.qc.ca](http://www.inspq.qc.ca).

Nous vous saurions gré de bien vouloir transmettre cette information aux personnes concernées au sein de votre organisation.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

### **Marie-Pascale Sassine**

Chef d'unité scientifique  
Santé au travail  
Direction des risques biologiques et de la santé au travail  
Institut national de santé publique du Québec  
190, boulevard Crémazie Est, Montréal (Québec) H2P 1E2  
514-864-1600 poste 3213  
[marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca](mailto:marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca)

#

#

**INSPQ** Centre d'expertise et de référence en santé publique

[www.inspq.qc.ca](http://www.inspq.qc.ca)

**De :** [Stéphane Caron](#)  
**A :** [Charles Labrecque](#)  
**Objet :** Lavage des masques médicaux ad 10 fois  
**Date :** 20 janvier 2021 12:57:11

---

Bonjour Charles,

Nous avons une demande média en lien avec le sujet en titre. La CNESST a-t-elle pris position sur ce sujet?

**Stéphane Caron**

Médecin-conseil  
Santé au travail, DRBST  
418 650-5115 poste 5231  
[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)

**INSPQ** Centre d'expertise et de référence en santé publique

945, avenue Wolfe, Québec (Québec) G1V 5B3  
[www.inspq.qc.ca](http://www.inspq.qc.ca)

**De :** [Charles Labrecque](#)  
**A :** [Stéphane Perron](#)  
**Cci :** [Éric Sirois](#); [Alexandre Desjardins](#)  
**Objet :** Masque attesté BNQ - Étudiant au secondaire  
**Date :** 7 janvier 2021 11:16:00  
**Pièces jointes :** [image001.png](#)

---

Bonjour,

Nous avons été interpellés par le BNQ en lien avec le masque de leur fascicule d'attestation et la directive communiquée hier par le PM au sujet des étudiants de niveau secondaire. Cette directive indique que ces étudiants devront porter un masque de procédure. Dans ce contexte, le BNQ souhaiterait savoir si le masque attesté BNQ pourrait représenter une alternative au masque de procédure pour les étudiants de niveau secondaire. Cette question déborde du mandat de la CNESST, mais nous souhaiterions quand même obtenir réponse et pouvoir donner suite à cette demande.

Dans le cas où vous n'êtes pas la personne responsable de ce dossier, n'hésitez pas à m'en informer.

Merci de votre aide et bonne année!



**Charles LABRECQUE , chimiste, CIH**

**Conseiller expert en prévention-inspection**

Direction générale de la prévention-inspection et du partenariat

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

1199, rue De Bleury, 3e étage

Montréal (Québec) H3B 3J1

514 906-3080, 2298

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

## Esther Labelle

---

**De:** Marie-Josée Gravel  
**Envoyé:** 16 février 2021 13:33  
**À:** Mariève Pelletier (marieve.pelletier@inspq.qc.ca); Sassine (marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca)  
**Cc:** Éric Sirois  
**Objet:** Nouvelle orientation - équivalence masque

Bonjour Marie-Pascale et Mariève,

La CNESST est sur le point de changer son Q/R sur les équivalences de masques médicaux. Ni les masques YY ni les masques EN 14683 niveau 1 seront retenus comme une alternative acceptable considérant que l'offre en masque ASTM s'est accrue.

Afin d'assurer la cohérence des documents de l'INSPQ avec nos orientations, nous désirons vous informer de ce changement.

Cela aura des impacts sur le paragraphe ci-dessous :

- ▶ La CNESST<sup>®</sup> reconnaît d'autres certifications pouvant offrir une protection équivalente à la norme ASTM F2100 niveau 1. Les masques répondant aux critères de la norme EN 14683 niveau 1 et les normes YY/T 0969 ou YY/T 0469 pourraient être des alternatives acceptables. La CNESST recommande toutefois aux milieux de travail de s'assurer notamment que la qualité de fabrication des masques soit uniforme étant donné le contexte où de nouveaux manufacturiers se sont lancés dans la production de masques de procédure depuis le début de la pandémie.

<https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3079-avis-masque-medical-milieus-travail-covid19.pdf>

Bonne journée,



**Marie-Josée GRAVEL**

**Chef d'équipe**

Direction générale de la prévention-inspection et du partenariat  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1199, rue De Bleury, 3e étage  
Montréal (Québec) H3B 3J1  
514 906-3080, 2142

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](https://cnesst.gouv.qc.ca)

## Esther Labelle

---

**De:** Marie-Cécile Gladel <marie-cecile.gladel@inspq.qc.ca> de la part de Marie-Pascale Sassine <marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca>  
**Envoyé:** 26 mars 2021 09:16  
**À:** Éric Sirois; Bruno Faucher; Audrey Lacasse; Marie-Josée Gravel; Ludny Franklin; Michelle Morin; Julie Courville  
**Cc:** France Tissot; Marie-Pascale Sassine  
**Objet:** Prédifffusion 20 jours publication : Industries et professions les plus touchées par des troubles musculo-squelettiques d'origine non traumatique liés au travail : résultats de l'Enquête québécoise sur la santé de la population, 2014-2015  
**Pièces jointes:** RapportTMS-GroupesÀrisque\_2021\_03\_25\_RevFT.docx;  
Rapport\_TMS\_Groupes\_À\_Risques\_Annexes3.docx

Bonjour,

Nous vous acheminons la version finale de la publication intitulée : *Industries et professions les plus touchées par des troubles musculo-squelettiques d'origine non traumatique liés au travail : résultats de l'Enquête québécoise sur la santé de la population, 2014-2015*.

Veuillez SVP nous faire part de vos commentaires en mettant en c. c. toutes les personnes de ce courriel si possible **avant le 26 avril 2021**.

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous prions de recevoir nos meilleures salutations.

### Marie-Pascale Sassine

Chef d'unité scientifique  
Santé au travail  
Institut national de santé publique du Québec  
190, boulevard Crémazie Est, Montréal (Québec) H2P 1E2  
514-864-1600 poste 3213  
[marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca](mailto:marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca)

#  
#

**INSPQ** Fhqwihg \*n{shuwvln#wgh#i#uhqEn#hg#dqwt#xeolt xh#  
4<3#erxdydg#F#p d}In#tw#P rgwt#dd#T x+ehf,#K5S#H5#

## Esther Labelle

---

**De:** Marie-Cécile Gladel <marie-cecile.gladel@inspq.qc.ca> de la part de Marie-Pascale Sassine <marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca>  
**Envoyé:** 26 mars 2021 09:16  
**À:** Éric Sirois; Bruno Faucher; Audrey Lacasse; Marie-Josée Gravel; Ludny Franklin; Michelle Morin; Julie Courville  
**Cc:** France Tissot; Marie-Pascale Sassine  
**Objet:** Prédifussion 20 jours publication : Industries et professions les plus touchées par des troubles musculo-squelettiques d'origine non traumatique liés au travail : résultats de l'Enquête québécoise sur la santé de la population, 2014-2015  
**Pièces jointes:** RapportTMS-GroupesÀrisque\_2021\_03\_25\_RevFT.docx;  
Rapport\_TMS\_Groupes\_À\_Risques\_Annexes3.docx

Bonjour,

Nous vous acheminons la version finale de la publication intitulée : *Industries et professions les plus touchées par des troubles musculo-squelettiques d'origine non traumatique liés au travail : résultats de l'Enquête québécoise sur la santé de la population, 2014-2015*.

Veuillez SVP nous faire part de vos commentaires en mettant en c. c. toutes les personnes de ce courriel si possible **avant le 26 avril 2021**.

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous prions de recevoir nos meilleures salutations.

### Marie-Pascale Sassine

Chef d'unité scientifique  
Santé au travail  
Institut national de santé publique du Québec  
190, boulevard Crémazie Est, Montréal (Québec) H2P 1E2  
514-864-1600 poste 3213  
[marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca](mailto:marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca)

#  
#

**INSPQ** FhqwH#g \*n{shwvln#wgh#i#i#uhq#h#h#dqwt##xeolt#xh#  
4<3#erxndydug#F#p d}In#tw#P rgwt#dd#T x+ehf,#K5S#H5#

## Esther Labelle

---

**De:** Marie-Cécile Gladel <marie-cecile.gladel@inspq.qc.ca> de la part de Marie-Pascale Sassine <marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca>  
**Envoyé:** 26 mars 2021 09:16  
**À:** Éric Sirois; Bruno Faucher; Audrey Lacasse; Marie-Josée Gravel; Ludny Franklin; Michelle Morin; Julie Courville  
**Cc:** France Tissot; Marie-Pascale Sassine  
**Objet:** Prédifussion 20 jours publication : Industries et professions les plus touchées par des troubles musculo-squelettiques d'origine non traumatique liés au travail : résultats de l'Enquête québécoise sur la santé de la population, 2014-2015  
**Pièces jointes:** RapportTMS-GroupesÀrisque\_2021\_03\_25\_RevFT.docx;  
Rapport\_TMS\_Groupes\_À\_Risques\_Annexes3.docx

Bonjour,

Nous vous acheminons la version finale de la publication intitulée : *Industries et professions les plus touchées par des troubles musculo-squelettiques d'origine non traumatique liés au travail : résultats de l'Enquête québécoise sur la santé de la population, 2014-2015*.

Veuillez SVP nous faire part de vos commentaires en mettant en c. c. toutes les personnes de ce courriel si possible **avant le 26 avril 2021**.

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous prions de recevoir nos meilleures salutations.

### Marie-Pascale Sassine

Chef d'unité scientifique  
Santé au travail  
Institut national de santé publique du Québec  
190, boulevard Crémazie Est, Montréal (Québec) H2P 1E2  
514-864-1600 poste 3213  
[marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca](mailto:marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca)

#  
#

**INSPQ** FhqwH#g \*n{shwvln#wgh#i#i#uhq#h#h#dqwt#x#eolt#xh#  
4<3#erxdydg#F#p d}In#tw#P rgwt#dd#T x#ehf,#K5S#H5#



## Transmission du SRAS-CoV-2 et moyens de contrôle

Dans le cadre des Conférences COVID-19  
et milieux de travail



Pour des milieux de travail en santé  
Réseau de santé publique  
en santé au travail

### Programme final

#### Objectif général :

Au terme de cette activité de formation, les médecins et professionnels du Réseau de santé publique en santé au travail disposeront des arguments nécessaires, éclairés par des connaissances et opinions d'experts les plus récentes, pour orienter leurs activités contre la COVID-19 dans les environnements de travail.

Vendredi 22 janvier 2021 de 12 h à 13 h 30

#### Objectifs spécifiques

Au terme de cette activité, le participant ou la participante sera en mesure de :

- Faire la distinction entre les différentes définitions existantes en matière d'aérosols.
- Décrire les grandes lignes du corpus de connaissances scientifiques sur le rôle des aérosols dans la transmission de la COVID-19.
- Apprécier les types de preuves permettant d'estimer les modes de transmission de l'infection.
- Porter un jugement sur les différents mécanismes de production des aérosols (toux, chant, parole, respiration.)
- Analyser le rôle de la ventilation et des mouvements d'air dans la transmission des maladies infectieuses.
- Discuter de quelques moyens de contrôle de la transmission du SRAS-CoV-2.

#### 12 h 00 Mise en contexte du projet, présentation du programme, déclarations d'intérêts et objectifs de l'activité (5 min)

M<sup>me</sup> Marie-Pascale Sassine, chef d'unité scientifique en santé au travail et Dre Mylène Trottier, médecin spécialiste, INSPQ

#### 12 h 05 Mise à jour des connaissances et autres considérations (60 min)

Dr Stéphane Caron, médecin-conseil, INSPQ - animateur

M<sup>me</sup> Caroline Duchaine, Ph. D, Université Laval, professeure titulaire, Chaire de recherche du Canada sur les bioaérosols

M<sup>me</sup> Geneviève Anctil, conseillère en soins infirmiers, Immunisation, infections nosocomiales et antibiorésistance, INSPQ

Dr Stéphane Perron, M.D., FRSC, médecin-conseil, Santé au travail et santé environnementale, INSPQ

#### 13 h 05 Période d'échanges (25 min)

Dr Stéphane Caron, médecin-conseil, INSPQ

#### 13 h 30 Clôture et lien sur l'évaluation

Dr Stéphane Caron, médecin-conseil INSPQ

#### Comité scientifique

Stéphane Perron	INSPQ/ESPUM
Mylène Trottier	INSPQ
Stéphane Caron	INSPQ
Ariane Courville	DSP Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Tania Abou Chacra	CIUSSS Estrie
Marlève Pelletier	INSPQ
Claire Labrie	CIUSSS Capitale-Nationale

#### Comité organisateur

Marie-Pascale Sassine	INSPQ
Mylène Trottier	INSPQ
Marlève Pelletier	INSPQ

#### Accréditation

La Direction du développement professionnel continu de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal est pleinement agréée par l'Association des facultés de médecine du Canada (AFMC) et par le Collège des médecins du Québec (CMQ).

La Direction du DPC de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, organisme pleinement agréé en formation continue par le Collège des médecins du Québec, reconnaît un maximum de 1.5 heure par séance de crédits de Catégorie 1 aux participants à cette activité.

La présente activité est une activité d'apprentissage collectif agréée (section 1), au sens que lui donne le programme de Maintien du certificat du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada; elle a été approuvée par la Direction du DPC de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal pour un maximum de 1.5 heure par séance.

Pour tout autre professionnel participant, ce programme donne une attestation de participation pour un maximum de 1.5 heure par séance.

Les participants doivent réclamer à leur ordre professionnel respectif un nombre d'heures conforme à leur participation

## Esther Labelle

---

**De:** Marie-Josée Gravel  
**Envoyé:** 17 février 2021 14:35  
**À:** Mariève Pelletier (marieve.pelletier@inspq.qc.ca); Sassine (marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca)  
**Cc:** Éric Sirois; Pierre-Paul Vaudreuil; François R Granger  
**Objet:** Précisions de l'INSPQ pour les TET  
**Pièces jointes:** Questions pour INSPQ - Hébergement des TETv2.docx

Bonjour,

Comme les travailleurs étrangers temporaires ont commencé leur arrivée en sol québécois, nous croyons important de valider avec vous certains éléments qui soulèvent encore des questions lors de nos interventions.

Vous trouverez ci-joint une liste de questions pour lesquelles nous souhaitons des précisions.

Une réponse de votre part d'ici le 26 février 2021 serait appréciée.

Nous souhaitons également souligner qu'il sera pertinent que le MAPAQ soit également informé des orientations applicables afin d'assurer la cohérence entre nos organismes.

Sincères salutations,



**Marie-Josée GRAVEL**

**Chef d'équipe**

Direction générale de la prévention-inspection et du partenariat  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1199, rue De Bleury, 3e étage  
Montréal (Québec) H3B 3J1  
514 906-3080, 2142

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

## Hébergement de travailleurs étrangers temporaires – questions pour l'INSPQ

But : préciser les orientations à mettre en application lors des interventions en PI

### Général

1) Est-ce que l'employeur doit avoir un plan d'intervention en cas de COVID ?

Le [protocole MAPAQ](#) (p.13) la *version d'avril 2020 de la fiche 2962* de l'INSPQ (p.6) recommandent la mise en place d'un plan d'intervention « écrit ». Toutefois, la fiche 2962 mise à jour le 23 octobre n'aborde plus cette exigence. Qu'en est-il?

2) Si un plan d'intervention est toujours requis, est-ce que le contenu et les étapes du plan d'intervention ont été défini par l'INSPQ? Un modèle peut-il être proposé? Est-ce que la cohérence de l'information peut être assurée avec le MAPAQ?

### Période de quarantaine à l'arrivée des travailleurs étrangers temporaires

3) La fiche 2962 (23 octobre 2020) indique que l'isolement doit permettre une chambre individuelle par travailleur. Si ce n'est pas possible est-ce que 2 travailleurs/chambre avec lits à 2 m est permis ?

### Après la période de quarantaine des travailleurs étrangers temporaires

4) Nous comprenons de la fiche 2962, qu'il y a une hiérarchie concernant le taux d'occupation recommandé par chambre. Idéalement ce serait un travailleur par chambre, si cela n'est pas possible on accepterait 2 travailleurs par chambre avec lits à 2 m et si cette 2<sup>e</sup> option n'est pas possible, on accepterait des chambres de 3 travailleurs et plus avec lits à 2 m. Est-ce exact ?

5) Est-ce que des barrières physiques sont autorisées lorsqu'il n'est pas possible de respecter une distance de 2 m entre les lits comme dans la fiche 2978 (pompiers)?

6) La fiche 2962 ne parle pas spécifiquement des lits superposés. Sont-ils interdits dans tous les cas ?

7) Est-ce que des lits placés tête-bêche sont acceptés, si pied à pied n'est pas possible ?

**Industries et professions les plus touchées par  
des troubles musculo-squelettiques d'origine  
non traumatique liés au travail : résultats de l'Enquête  
québécoise sur la santé de la population, 2014-2015**

ANNEXES



# **Industries et professions les plus touchées par des troubles musculo-squelettiques d'origine non traumatique liés au travail : résultats de l'Enquête québécoise sur la santé de la population, 2014-2015**

ANNEXES

Direction des risques biologiques et de la santé au travail

Mars 2021

## AUTEURS

France Tissot, M. Sc., conseillère scientifique

Susan Stock, M.D., M. Sc., FRCPC, spécialiste en médecine du travail et en santé publique et médecine préventive,  
Responsable du Groupe scientifique sur les troubles musculo-squelettiques liés au travail

Professeure agrégée de clinique au département de médecine sociale et préventive, Université de Montréal

Nektaria Nicolakakis, Ph. D., conseillère scientifique spécialisée

Direction des risques biologiques et de la santé au travail

Denis Hamel, M. Sc., statisticien

Ernest Lo, Ph. D., statisticien

Bureau d'information et d'études en santé des populations

## SOUS LA COORDINATION DE

Marie-Pascale Gassine, chef d'unité scientifique

Direction des risques biologiques et de la santé au travail

## RELECTEURS (par ordre alphabétique)

Georges Ad b, M. Sc., conseiller scientifique

Direction des risques biologiques et de la santé au travail

Nicaise Dovonou, M. Sc., Agent de planification, de  
programmation et de recherche

Direction de santé publique - Santé au travail

Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval

Marie Laberge, Ph. D., professeure agrégée

École de réadaptation, Université de Montréal

Katherine Lippel, LL. L., LL. M., professeure

Chaire de recherche du Canada en droit de la santé et de la  
sécurité du travail

Faculté de droit – section de droit civil, Université d'Ottawa

Marie-Ève Major, Ph. D., professeure agrégée

Faculté des sciences de l'activité physique, Université de  
Sherbrooke

Richard Martin, M. Sc., conseiller scientifique

Direction des risques biologiques et de la santé au travail

Karen Messing, Ph. D., professeure émérite

Centre de recherche interdisciplinaire sur le bien-être, la  
santé, la société et l'environnement (CINBIOSE)

Département des sciences biologiques, Université du  
Québec à Montréal

Iuliana Nastasia, Ph. D., ergonomiste et professionnelle  
chercheuse

Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du  
travail

Patrice Voyer, M. Sc., Agent de planification, de  
programmation et de recherche

Direction de santé publique - Santé au travail

Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de  
l'Abitibi-Témiscamingue

*Les relecteurs ont été conviés à apporter des commentaires sur la version préfinale de ce rapport et en conséquence, n'en ont pas révisé ni endossé le contenu final.*

## MISE EN PAGE

Marie-Cécile Gladel, agente administrative

Direction des risques biologiques et de la santé au travail

Le rapport est disponible à l'adresse suivante : **Industries et professions les plus touchées par des troubles musculo-squelettiques d'origine non traumatique liés au travail : résultats de l'Enquête québécoise sur la santé de la population, 2014-2015**

*Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec au : <http://www.inspq.qc.ca>.*

*Les auteurs et relecteurs ont dûment rempli leurs déclarations d'intérêts et aucune situation à risque de conflits d'intérêts réels, apparents ou potentiels n'a été relevée. Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : <http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php>, ou en écrivant un courriel à : [droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca](mailto:droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca).*

*Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.*

Dépôt légal – x<sup>e</sup> trimestre 2021

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN : XXX-X-XXX-XXXXX-X (version imprimée)

ISBN : XXX-X-XXX-XXXXX-X (PDF)

©Gouvernement du Québec (2021)

## Table des matières

<b>Annexe 1</b>	<b>Regroupement de secteurs d'activité économique.....</b>	<b>1</b>
<b>Annexe 2</b>	<b>Définition et calcul du degré de certitude .....</b>	<b>11</b>
<b>Annexe 3</b>	<b>Classement des « groupes industrie-type de profession à risque de TMS » chez les travailleurs masculins.....</b>	<b>17</b>
<b>Annexe 4</b>	<b>Classement des « groupes industrie-type de profession à risque de TMS » chez les travailleuses.....</b>	<b>21</b>
<b>Annexe 5</b>	<b>Classement des « professions à risque de TMS » chez les travailleurs masculins.....</b>	<b>25</b>
<b>Annexe 6</b>	<b>Classement des « professions à risque de TMS » chez les travailleuses .....</b>	<b>31</b>



## **Annexe 1**

### **Regroupement de secteurs d'activité économique**



Liste des codes du système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) de la mise à jour 2012 utilisée pour le cycle 2014-2015 de l'EQSP correspondant aux catégories d'activités économiques créées pour les analyses ciblant les groupes de travailleurs les plus à risque de TMS d'origine non traumatique liés au travail.

Quelques explications :

- En général, les secteurs d'activité économique faisant partie des groupes désignés prioritaires 1, 2 et 3 établis par la CNESST (surlignés en orange) sont similaires, mises à part quelques exceptions mineures (\*) qui touchaient très peu de répondants :
  - La fabrication de tabac (scian 3122) est jumelée à l'Industrie des aliments et boissons.
  - La fabrication de produits en acier à partir d'acier acheté (scian 3312) est jumelée à la fabrication de produits de métal.
  - La collecte de déchets (scian 5621) demeure dans le sous-secteur des Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement.
- Il s'avérait important de scinder certains grands secteurs dont les divers sous-secteurs d'activité économique comportent des expositions professionnelles très différentes. Ce fut le cas pour les grands secteurs suivants : le secteur 11 « Agriculture, foresterie, pêche et chasse », le secteur 23 « Construction », le secteur de la fabrication (scian 31-33), le secteur « Transport et entreposage » (scian 48 et 49), le secteur 62 « Soins de santé et assistance sociale » et le grand secteur 81 « Autres services sauf administrations publiques ».
- Certains grands secteurs similaires ont été regroupés tels que les secteurs 52 « Finance et assurances » et 55 « Gestion de sociétés et d'entreprises » ainsi que certains sous-secteurs afin d'obtenir des groupes bien représentés.
- Certains jumelages ont aussi été effectués afin de regrouper des activités apparentées ou pour correspondre aux secteurs d'activités économiques de la CNESST. Par exemple, l'industrie « Scieries et préservation du bois » (scian 3211) a été regroupée au sous-secteur « foresterie », « Forêt et scieries » étant un secteur prioritaire de la CNESST. Le sous-secteur 323 « Impression et activités connexes de soutien » qui comprend des établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services d'impression et autres services connexes a plutôt été jumelé au secteur 51 « Industrie de l'information et industrie culturelle ». Le sous-secteur « Bailleurs de biens incorporels non financiers (sauf les œuvres protégées par le droit d'auteur) » (scian5331) a été jumelé au grand secteur 54 « Services professionnels, scientifiques et techniques » dont les activités sont plus connexes.

CATÉGORIES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (INDUSTRIES)	GROUPES SCIAN
<b>Agriculture</b>	1110 Fermes (sauf aquaculture) (1111 à 1124 et 1129) 1132 Pépinières forestières et récolte de produits forestiers 1150 Activités de soutien aux fermes (1151 et 1152)
<b>Exploitations de terres à bois et forestière+ activités de soutien + 3211-Scieries/SAE03-Forêt et scieries</b>	1131 Exploitation de terres à bois 1133 Exploitation forestière 1153 Activités de soutien à la foresterie 3211 Scieries et préservation du bois
<b>Chasse et pêche</b>	1125 Aquaculture 1141 Pêche 1142 Chasse et piégeage
<b>Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz (scian 21)/SAE 04-Mines, carrières et puits de pétrole</b>	2111 Extraction de pétrole et de gaz 2121 Extraction de charbon 2122 Extraction de minerais métalliques 2123 Extraction de minerais non métalliques 2131 Activités de soutien à l'extraction minière et à l'extraction de pétrole et de gaz
<b>Services publics (scian 22)</b>	2211 Production, transport et distribution d'électricité 2212 Distribution de gaz naturel 2213 Réseaux d'aqueduc et d'égout et autres
<b>Construction de bâtiments (scian 236)/Sous-secteurs SAE01-Bâtiment et travaux publics</b>	2361 Construction résidentielle 2362 Construction non résidentielle
<b>Construction/Travaux de génie civil (scian 237)/Sous-secteurs SAE01-Bâtiment et travaux publics</b>	2371 Construction d'installations de services publics 2372 Lotissement de terrains 2373 Construction de routes, de rues et de ponts 2379 Autres travaux de génie civil
<b>Construction/Entrepreneurs spécialisés (scian 238)/Sous-secteurs SAE01-Bâtiment et travaux publics</b>	2381 Entrepreneurs en travaux de fondations, de structure, et d'extérieur de bâtiment 2382 Entrepreneurs en installations d'équipements techniques 2383 Entrepreneurs en travaux de finition de bâtiments 2389 Autres entrepreneurs spécialisés
<b>Fabrication d'aliments et fabrication de boissons et de produits du tabac (scian 311 &amp; 312)/SAE12-Industrie des aliments et boissons + fabrication du tabac*</b>	3111 Fabrication d'aliments pour animaux 3112 Mouture de céréales et de graines oléagineuses 3113 Fabrication de sucre et de confiseries 3114 Mise en conserve de fruits et de légumes et fabrication de spécialités alimentaires 3115 Fabrication de produits laitiers 3116 Fabrication de produits de viande 3117 Préparation et conditionnement de poissons et de fruits de mer 3118 Boulangeries et fabrication de tortillas 3119 Fabrication d'autres aliments 3121 Fabrication de boissons 3122 Fabrication du tabac*
<b>Textile, fabrication de vêtements et fabrication de produits en cuir et de produits analogues (scian 313, 314, 315 et 316)</b>	3131 Usines de fibres, de filés et de fils 3132 Usines de tissus 3133 Finissage de textiles et de tissus et revêtements de tissus 3141 Usines de textiles domestiques 3149 Usines d'autres produits textiles 3151 Usines de tricotage de vêtements 3152 Fabrication de vêtements coupés-cousus 3159 Fabrication d'accessoires vestimentaires et d'autres vêtements

CATÉGORIES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (INDUSTRIES)	GROUPES SCIAN
	3161 Tannage et finissage du cuir et des peaux 3162 Fabrication de chaussures 3169 Fabrication d'autres produits en cuir et produits analogues
<b>Fabrication de produits en bois sauf Scieries et préservation du bois (scian 3212-3219) – SAE06-Industrie du bois (sans scierie)</b>	3212 Fabrication de placages, de contreplaqués et de produits en bois reconstitué 3219 Fabrication d'autres produits en bois
<b>Fabrication du papier (scian 322)/SAE14-Industrie du papier et activités diverses</b>	3221 Usines de pâte à papier, de papier et de carton 3222 Fabrication de produits en papier transformé
<b>Fabrication de produits du pétrole et du charbon (scian 324)</b>	3241 Fabrication de produits du pétrole et du charbon
<b>Fabrication de produits chimiques (scian 325)/SAE02-Industrie chimique</b>	3251 Industrie chimique de base 3252 Fabrication de résines, de caoutchouc synthétique et de fibres et de filaments artificiels et synthétiques 3253 Fabrication de pesticides, d'engrais et d'autres produits chimiques agricoles 3254 Fabrication de produits pharmaceutiques et de médicaments 3255 Fabrication de peintures, de revêtements et d'adhésifs 3256 Fabrication de savons, de détachants et de produits de toilette 3259 Fabrication d'autres produits chimiques
<b>Fabrication de produits en plastique et en caoutchouc (scian 326)/SAE07-Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique</b>	3261 Fabrication de produits en plastique 3262 Fabrication de produits en caoutchouc
<b>Fabrication de produits minéraux non métalliques (scian 327)/SAE10</b>	3271 Fabrication de produits en argile et produits réfractaires 3272 Fabrication de verre et de produits en verre 3273 Fabrication de ciment et de produits en béton 3274 Fabrication de chaux et de produits en gypse 3279 Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques
<b>Première transformation des métaux (scian 331 sauf 3312)/SAE09</b>	3311 Sidérurgie 3313 Production et transformation d'alumine et d'aluminium 3314 Production et transformation de métaux non ferreux (sauf l'aluminium) 3315 Fonderies
<b>Fabrication de produits métalliques (scian 332) + 3312/SAE05- Fabrication de produits de métal*</b>	3312 Fabrication de produits en acier à partir d'acier acheté* 3321 Forgeage et estampage 3322 Fabrication de coutellerie et d'outils à main 3323 Fabrication de produits d'architecture et d'éléments de charpentes métalliques 3324 Fabrication de chaudières, de réservoirs et de contenants d'expédition 3325 Fabrication d'articles de quincaillerie 3326 Fabrication de ressorts et de produits en fil métallique 3327 Ateliers d'usinage, fabrication de produits tournés, de vis, d'écrous et de boulons 3328 Revêtements, gravure, traitement thermique et activités analogues 3329 Fabrication d'autres produits métalliques
<b>Fabrication de machines (scian 333)</b>	3331 Fabrication de machines pour l'agriculture, la construction et l'extraction minière 3332 Fabrication de machines industrielles 3333 Fabrication de machines pour le commerce et les industries de services 3334 Fabrication d'appareils de ventilation, de chauffage, de climatisation et de réfrigération commerciale

CATÉGORIES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (INDUSTRIES)	GROUPES SCIAN
	3335 Fabrication de machines-outils pour le travail du métal 3336 Fabrication de moteurs, de turbines et de matériel de transmission de puissance 3339 Fabrication d'autres machines d'usage général
<b>Fabrication de produits informatiques et électroniques et fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques (scian 334 et 335)</b>	3341 Fabrication de matériel informatique et périphérique 3342 Fabrication de matériel de communication 3343 Fabrication de matériel audio et vidéo 3344 Fabrication de semi-conducteurs et d'autres composants électroniques 3345 Fabrication d'instruments de navigation, de mesure et de commande et d'instruments médicaux 3346 Fabrication et reproduction de supports magnétiques et optiques 3351 Fabrication de matériel électrique d'éclairage 3352 Fabrication d'appareils ménagers 3353 Fabrication de matériel électrique 3359 Fabrication d'autres types de matériel et de composants électriques
<b>Fabrication de matériel de transport (scian 336)/SAE08-Fabrication d'équipement de transport</b>	3361 Fabrication de véhicules automobiles 3362 Fabrication de carrosseries et de remorques de véhicules automobiles 3363 Fabrication de pièces pour véhicules automobiles 3364 Fabrication de produits aérospatiaux et de leurs pièces 3365 Fabrication de matériel ferroviaire roulant 3366 Construction de navires et d'embarcations 3369 Fabrication d'autres types de matériel de transport
<b>Fabrication de meubles et de produits connexes (scian 337)/SAE13- Industrie du meuble et des articles d'ameublement</b>	3371 Fabrication de meubles de maison et d'établissement institutionnel et d'armoires de cuisine 3372 Fabrication de meubles de bureau (y compris les articles d'ameublement) 3379 Fabrication d'autres produits connexes aux meubles
<b>Activités diverses de fabrication (scian 339)</b>	3391 Fabrication de fournitures et de matériel médicaux 3399 Autres activités diverses de fabrication
<b>Commerce de gros (scian 41)</b>	4111 Grossistes-distributeurs de produits agricoles 4121 Grossistes-distributeurs de produits pétroliers 4131 Grossistes-distributeurs de produits alimentaires 4132 Grossistes-distributeurs de boissons 4133 Grossistes-distributeurs de cigarettes et de produits du tabac 4141 Grossistes-distributeurs de textiles, de vêtements et de chaussures 4142 Grossistes-distributeurs de matériel de divertissement au foyer et d'appareils ménagers 4143 Grossistes-distributeurs d'accessoires de maison 4144 Grossistes-distributeurs d'articles personnels 4145 Grossistes-distributeurs de produits pharmaceutiques, d'articles de toilette, de cosmétiques et d'autres produits 4151 Grossistes-distributeurs de véhicules automobiles 4152 Grossistes-distributeurs de pièces et d'accessoires neufs pour véhicules automobiles 4153 Grossistes-distributeurs de pièces et d'accessoires d'occasion pour véhicules automobiles 4161 Grossistes distributeurs de matériel et fournitures électriques, de plomberie, de chauffage et de climatisation 4162 Grossistes-distributeurs de métaux et de produits métalliques 4163 Grossistes-distributeurs de bois d'œuvre, de menuiseries préfabriquées, d'articles de quincaillerie et d'autres fournitures de construction 4171 Grossistes-distributeurs de machines et matériel pour l'agriculture, l'entretien des pelouses et le jardinage

CATÉGORIES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (INDUSTRIES)	GROUPES SCIAN
	4172 Grossistes-distributeurs de machines, matériel et fournitures industriels et pour la construction, la foresterie et l'extraction minière 4173 Grossistes-distributeurs d'ordinateurs et de matériel de communication 4179 Grossistes-distributeurs d'autres machines, matériel et fournitures 4181 Grossistes-distributeurs de matières recyclables 4182 Grossistes-distributeurs de papier et produits du papier et de produits en plastique jetables 4183 Grossistes-distributeurs de fournitures agricoles 4184 Grossistes-distributeurs de produits chimiques et de produits analogues (sauf agricoles) 4189 Grossistes-distributeurs d'autres produits divers 4191 Commerce électronique de gros et agents et courtiers
<b>Commerce de détail (scian 44-45)</b>	4411 Marchands d'automobiles 4412 Marchands d'autres véhicules automobiles 4413 Magasins de pièces, de pneus et d'accessoires pour véhicules automobiles 4421 Magasins de meubles 4422 Magasins d'accessoires de maison 4431 Magasins d'appareils électroniques et ménagers 4441 Marchands de matériaux et fournitures de construction 4442 Magasins de matériel et fournitures pour le jardinage et l'entretien des pelouses 4451 Épicerie 4452 Magasins d'alimentation spécialisés 4453 Magasins de bière, de vin et de spiritueux 4461 Magasins de produits de santé et de soins personnels 4471 Stations-service 4481 Magasins de vêtements 4482 Magasins de chaussures 4483 Bijouteries et magasins de bagages et de maroquinerie 4511 Magasins d'articles de sport et de passe-temps et d'instruments de musique 4512 Magasins de livres, de périodiques et d'articles de musique 4513 Librairies et marchands de journaux 4521 Grands magasins 4529 Magasins d'autres fournitures de tout genre 4531 Fleuristes 4532 Magasins de fournitures de bureau, de papeterie et de cadeaux 4533 Magasins de marchandises d'occasion 4539 Autres magasins de détail divers 4541 Entreprises de magasinage électronique et de vente par correspondance 4542 Exploitants de distributeurs automatiques 4543 Établissements de vente directe
<b>Transport par camion (scian 484)/Sous-secteurs SAE15-Transport et entreposage</b>	4841 Transport par camion de marchandises diverses 4842 Transport par camion de marchandises spéciales
<b>Transport autres (scian 482, 483, 485, 486, 487, 488)/Sous-secteurs SAE15-Transport et entreposage</b>	4821 Transport ferroviaire 4831 Transport hauturier, côtier et sur les Grands Lacs 4832 Transport sur les eaux intérieures 4851 Services urbains de transport en commun 4852 Transport interurbain et rural par autocar 4853 Services de taxi et de limousine

CATÉGORIES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (INDUSTRIES)	GROUPES SCIAN
	4854 Transport scolaire et transport d'employés par autobus 4855 Services d'autobus nolisés 4859 Autres services de transport en commun et de transport terrestre de voyageurs 4861 Transport du pétrole brut par oléoduc 4862 Transport du gaz naturel par gazoduc 4869 Autres services de transport par pipeline 4871 Transport terrestre de tourisme et d'agrément 4872 Transport par eau de tourisme et d'agrément 4879 Autres services de transport de tourisme et d'agrément 4881 Activités de soutien au transport aérien 4882 Activités de soutien au transport ferroviaire 4883 Activités de soutien au transport par eau 4884 Activités de soutien au transport routier 4885 Intermédiaires en transport de marchandises 4889 Autres activités de soutien au transport
<b>Services postaux et messageries (scian 491-492)</b>	4911 Services postaux 4921 Messageries 4922 Services locaux de messagers et de livraison
<b>Entreposage (scian 493)/Sous-secteurs SAE15-Transport et entreposage</b>	4931 Entreposage
<b>Industrie de l'information et industrie culturelle (scian 51) + 3231</b>	5111 Éditeurs de journaux, de périodiques, de livres et de répertoires 5112 Éditeurs de logiciels 5121 Industries du film et de vidéo 5122 Industries de l'enregistrement sonore 5151 Radiodiffusion et télédiffusion 5152 Télévision payante et spécialisée 5171 Télécommunications par fil 5172 Télécommunications sans fil (sauf par satellite) 5174 Télécommunications par satellite 5179 Autres services de télécommunications 5182 Traitement de données, hébergement de données et services connexes 5191 Autres services d'information 3231 Impression et activités connexes de soutien
<b>Finance et assurances et gestion de sociétés et d'entreprises (scian 52 et 55)</b>	5211 Autorités monétaires — banque centrale 5221 Intermédiation financière par le biais de dépôts 5222 Intermédiation financière non faite par le biais de dépôts 5223 Activités liées à l'intermédiation financière 5231 Intermédiation et courtage de valeurs mobilières et de contrats de marchandises 5232 Bourses de valeurs mobilières et de marchandises 5239 Autres activités d'investissement financier 5241 Sociétés d'assurance 5242 Agences et courtiers d'assurance et autres activités liées à l'assurance 5261 Caisses de retraite 5269 Autres fonds et instruments financiers 5511 Gestion de sociétés et d'entreprises
	5311 Bailleurs de biens immobiliers 5312 Bureaux d'agents et de courtiers immobiliers

CATÉGORIES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (INDUSTRIES)	GROUPES SCIAN
<b>Services immobiliers et services de location et de location à bail (scian 53 sauf 5331)</b>	5313 Activités liées à l'immobilier 5321 Location et location à bail de matériel automobile 5322 Location de biens de consommation 5323 Centres de location d'articles divers 5324 Location et location à bail de machines et matériel d'usage commercial et industriel
<b>Services professionnels, scientifiques et techniques (scian 54 + 5331)</b>	5331 Bailleurs de biens incorporels non financiers (sauf les œuvres protégées par le droit d'auteur) 5411 Services juridiques 5412 Services de comptabilité, de préparation des déclarations de revenus, de tenue de livres et de paye 5413 Architecture, génie et services connexes 5414 Services spécialisés de design 5415 Conception de systèmes informatiques et services connexes 5416 Services de conseils en gestion et de conseils scientifiques et techniques 5417 Services de recherche et de développement scientifiques 5418 Publicité, relations publiques et services connexes 5419 Autres services professionnels, scientifiques et techniques
<b>Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement (scian 56)*</b>	5611 Services administratifs de bureau 5612 Services de soutien d'installations 5613 Services d'emploi 5614 Services de soutien aux entreprises 5615 Services de préparation de voyages et de réservation 5616 Services d'enquêtes et de sécurité 5617 Services relatifs aux bâtiments et aux logements 5619 Autres services de soutien 5621 Collecte des déchets* 5622 Traitement et élimination des déchets 5629 Services d'assainissement et autres services de gestion des déchets
<b>Services d'enseignement (scian 61)</b>	6111 Écoles primaires et secondaires 6112 Collèges communautaires et cégeps 6113 Universités 6114 Écoles de commerce et de formation en informatique et en gestion 6115 Écoles techniques et écoles de métiers 6116 Autres établissements d'enseignement et de formation 6117 Services de soutien à l'enseignement
<b>Services de soins de santé ambulatoires (scian 621)</b>	6211 Cabinets de médecins 6212 Cabinets de dentistes 6213 Cabinets d'autres praticiens 6214 Centres de soins ambulatoires 6215 Laboratoires médicaux et d'analyses diagnostiques 6216 Services de soins de santé à domicile 6219 Autres services de soins ambulatoires
<b>Hôpitaux (scian 622)</b>	6221 Hôpitaux généraux et hôpitaux de soins chirurgicaux 6222 Hôpitaux psychiatriques et hôpitaux pour alcooliques et toxicomanes 6223 Hôpitaux spécialisés (sauf psychiatriques et pour alcooliques et toxicomanes)
<b>Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes (scian 623)</b>	6231 Établissements de soins infirmiers 6232 Établissements résidentiels pour handicaps liés au développement, troubles mentaux, alcoolisme et toxicomanie 6233 Établissements communautaires de soins pour personnes âgées

CATÉGORIES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (INDUSTRIES)	GROUPES SCIAN
	6239 Autres établissements de soins pour bénéficiaires internes
<b>Assistance sociale (scian 624)</b>	6241 Services individuels et familiaux 6242 Services communautaires d'alimentation et d'hébergement, services d'urgence et autres secours 6243 Services de réadaptation professionnelle 6244 Services de garderie
<b>Arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes (scian 711)</b>	7111 Compagnies d'arts d'interprétation 7112 Sports-spectacles 7113 Promoteurs (diffuseurs) d'événements artistiques et sportifs et d'événements similaires 7114 Agents et représentants d'artistes, d'athlètes et d'autres personnalités publiques 7115 Artistes, auteurs et interprètes indépendants
<b>Établissements du patrimoine, divertissements, loisirs, jeux de hasard et loteries (scian 712)</b>	7121 Établissements du patrimoine 7131 Parcs d'attractions et salles de jeux électroniques 7132 Jeux de hasard et loteries 7139 Autres services de divertissement et de loisirs
<b>Services d'hébergement et de restauration (scian 72)</b>	7211 Hébergement des voyageurs 7212 Parcs pour véhicules de plaisance et camps de loisirs 7213 Maisons de chambres et pensions de famille 7221 Restaurants à service complet 7222 Établissements de restauration à service restreint 7223 Services de restauration spéciaux 7224 Débits de boissons (alcoolisées) 7225 Restaurants à service complet et établissements de restauration à service restreint
<b>Réparation et entretien (scian 811)</b>	8111 Réparation et entretien de véhicules automobiles 8112 Réparation et entretien de matériel électronique et de matériel de précision 8113 Réparation et entretien de machines et de matériel d'usage commercial et industriel (sauf les véhicules automobiles et le matériel électronique) 8114 Réparation et entretien d'articles personnels et ménagers
<b>Services personnels et services de blanchissage (scian 812)</b>	8121 Services de soins personnels 8122 Services funéraires 8123 Services de nettoyage à sec et de blanchissage 8129 Autres services personnels
<b>Organismes religieux, fondations, groupe de citoyens, organisations professionnelles et similaires (scian 813)</b>	8131 Organismes religieux 8132 Fondations et organismes de charité 8133 Organismes d'action sociale 8134 Organisations civiques et amicales 8139 Associations de gens d'affaires, organisations professionnelles et syndicales et autres associations de personnes
<b>Ménages privés (scian 814)</b>	8141 Ménages privés
<b>Administration publique (scian 91)/SAE11</b>	9111 Services de défense 9112-9119 Autres services de l'administration fédérale 9120 Administrations publiques provinciales et territoriales (9121 à 9129) 9130 Administrations publiques locales, municipales et régionales (9131 et 9139) 9141 Administrations publiques autochtones 9191 Organismes publics internationaux et autres organismes publics extraterritoriaux

## **Annexe 2**

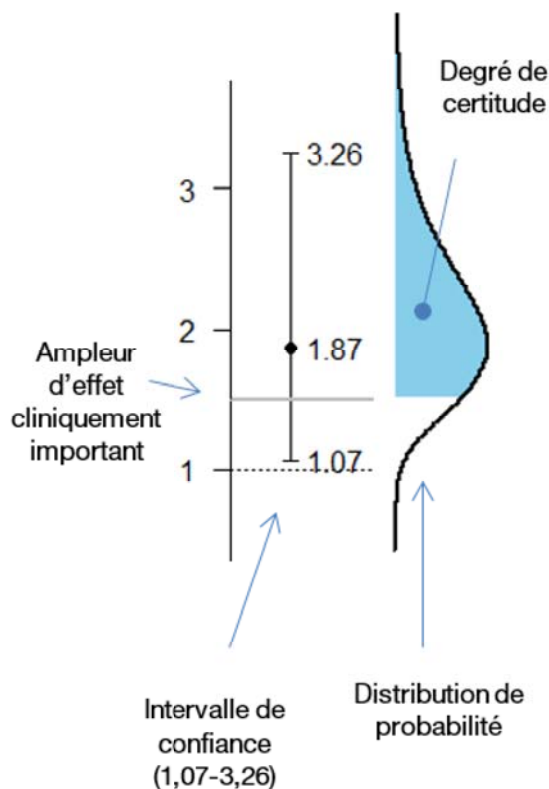
### **Définition et calcul du degré de certitude**



### Définition et calcul du degré de certitude

Le calcul du degré de certitude représente une façon de résumer une comparaison statistique faite par l'approche d'estimation (Batterham et Hopkins, 2006). Il approxime la probabilité que la mesure d'effet (ici le rapport de cotes) dépasse l'ampleur d'effet cliniquement important, et détermine ainsi si le risque de TMS est « important » sur le plan de la santé. On utilise souvent le degré de certitude pour classer les comparaisons statistiques selon des catégories pour faire en sorte que les données soient plus parlantes et plus facilement interprétables (ex. : très confiant, confiant).

Le degré de certitude est calculé à partir de la distribution de probabilité de la mesure d'effet. Plus spécifiquement, il est égal à l'aire sous la courbe de la distribution de probabilité qui dépasse l'ampleur d'effet cliniquement important (voir l'encadré ci-dessous). Il est important de noter que le degré de certitude n'est pas équivalent à la proportion de l'intervalle de confiance (IC) qui dépasse l'ampleur d'effet cliniquement important (ECI), puisque l'IC (à 95 %) couvre 95 % de la distribution entière. Toutefois ces deux quantités peuvent être proches.



Pour le groupe industrie–type de profession « commerce de gros – profession manuelle », le rapport de cotes estimé est de 1,87 avec un intervalle de confiance de 95 % de 1,07 – 3,26. Comme indiqué dans la figure de gauche, l'intervalle de confiance inclut l'ampleur d'effet cliniquement important de 1,5.

La distribution de probabilité du rapport de cotes est une fonction LogNormale avec les paramètres  $\hat{\beta} = \ln(1,87)$  et  $\sigma_{\beta} = 0,284$  obtenus d'un modèle de régression logistique et est illustrée par la courbe à droite de l'intervalle de confiance. La partie ombragée en bleu représente le degré de certitude ou la probabilité que le rapport de cotes dépasse la valeur cliniquement importante.

Selon la formule présentée, le degré de certitude est :

$$\frac{1}{2} - \frac{1}{2} \operatorname{erf} \left( \frac{\ln(1,5) - \ln(1,87)}{\sqrt{2} \times 0,284} \right) \approx 78,9\%$$

La probabilité que le rapport de cotes soit considéré cliniquement important est de 78,9 % et se situe entre 60 et 79,99 %, catégorie que nous avons nommée de degré de certitude élevé. Nous sommes donc « confiants » que les travailleurs de l'industrie-type de profession « commerce de gros – profession manuelle » présentent un risque important de TMS comparativement aux travailleurs de professions non manuelles.

Dans l'étude actuelle, les coefficients de régression ( $\beta$ ) suivent une distribution normale avec moyenne  $\hat{\beta}$  et erreur type  $\sigma_\beta$  :  $\beta \sim \text{Normale}(\hat{\beta}, \sigma_\beta)$ . Puisque  $\beta = \log(RC)$ , la distribution en probabilité du rapport de cotes observé ( $\widehat{RC}$ ) est LogNormale avec paramètres  $\hat{\beta}$  et  $\sigma_\beta$  :  $RC \sim \text{LogNormale}(\hat{\beta}, \sigma_\beta)$ .

Ainsi, la probabilité que le rapport de cotes ( $\widehat{RC}$ ) estimé dépasse la valeur d'effet cliniquement importante ( $ECI$ ) est égale à la superficie ou l'intégrale de la distribution de probabilité LogNormale au-dessus de cette valeur :

$$\Pr(\widehat{RC} \geq ECI) = \int_{ECI}^{\infty} \frac{1}{x\sigma_\beta\sqrt{2\pi}} \exp\left(-\frac{(\ln(x) - \hat{\beta})^2}{2\sigma_\beta^2}\right) dx$$

L'équation pour cette intégrale est bien connue et donne l'équation pour le degré de certitude :

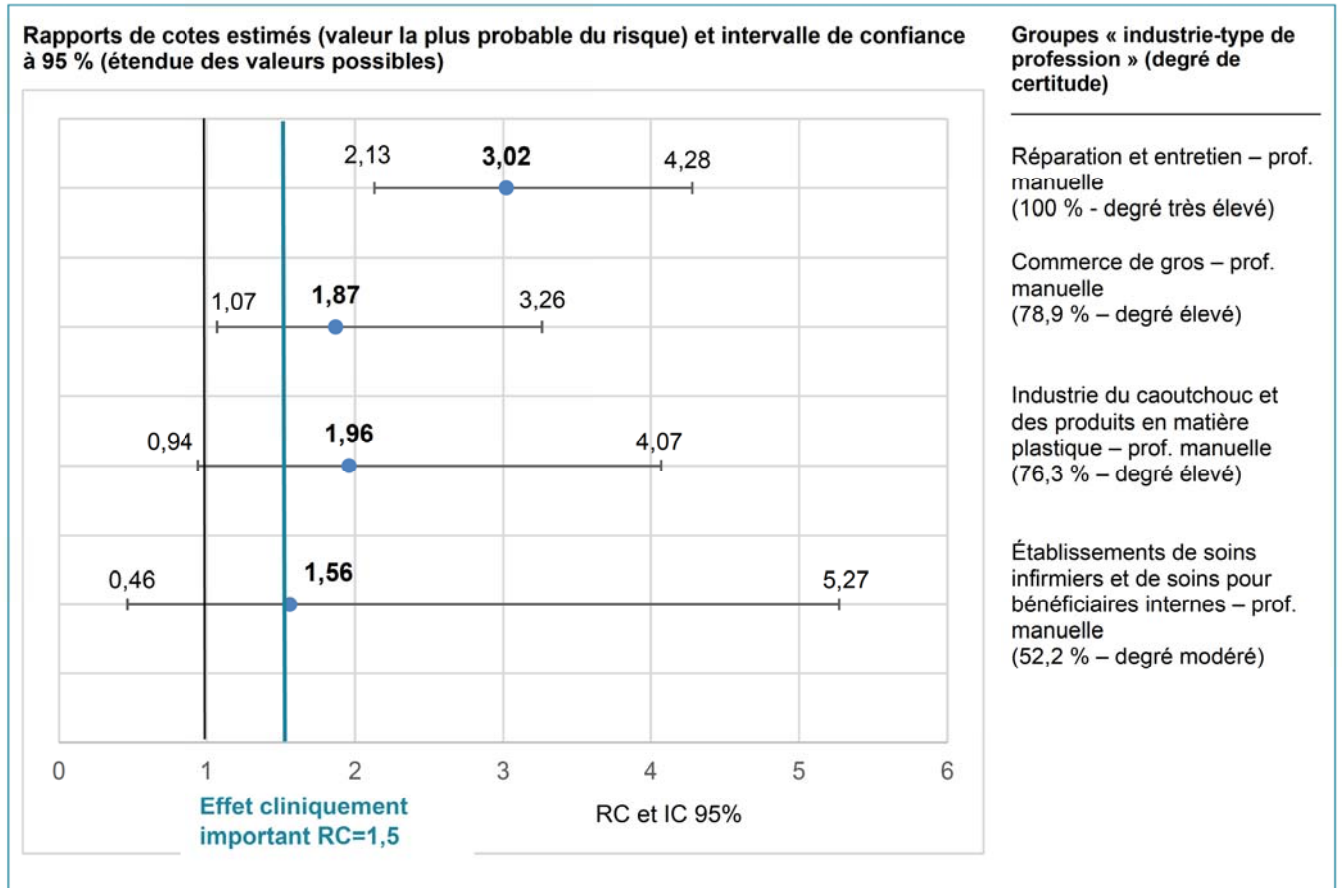
$$\Pr(\widehat{RC} \geq ECI) = \frac{1}{2} - \frac{1}{2} \operatorname{erf}\left(\frac{\ln(ECI) - \hat{\beta}}{\sqrt{2}\sigma_\beta}\right) = \text{degré de certitude}$$

où  $\operatorname{erf}()$  représente la fonction mathématique « d'erreur »<sup>1</sup>. Voir l'encadré ci-dessus pour un exemple de ce calcul. Les résultats de quatre groupes industries-type de profession chez les hommes, incluant rapports de cotes, intervalles de confiance et degré de certitude correspondant sont présentés au graphique 1.

---

<sup>1</sup> L'énoncé pour générer cette fonction en Excel est ERF() par exemple.

**Graphique 1** Présentation des résultats de quatre groupes « industrie-type de profession » chez les travailleurs masculins : rapports des cotes estimés et intervalle de confiance à 95 % juxtaposés à l'ampleur d'effet cliniquement importante et degré de certitude quant à la présence d'un risque important de TMS (colonne de droite)





## **Annexe 3**

**Classement des « groupes industrie-type de profession à  
risque de TMS » chez les travailleurs masculins**



**Tableau A1 Travailleurs masculins : classement des groupes industrie-type de profession selon la probabilité que le risque de TMS dépasse l'ampleur d'effet cliniquement important (RC  $\geq$  1,5) (ordre décroissant); résultats du modèle de régression et prévalence de TMS, Québec, 2014-2015**

Groupe « Industrie-type de profession » des travailleurs <sup>1</sup>		Probabilité RC $\geq$ 1,5 %	Résultats du modèle de régression		TMS	Pe <sup>3</sup>
Industrie	Type de profession		RC <sup>2</sup>	IC 95 %	%	
Forêt et scieries	Mixte	100	4,36	2,36-8,05	44,3*	1 700
Construction de bâtiments	Manuelle	100	2,56	1,86-3,53	31,7	15 600
Réparation et entretien	Manuelle	100	3,02	2,13-4,28	35,0	15 000
Industrie du meuble et des articles d'ameublement	Manuelle	99,9	3,97	2,14-7,37	39,9*	4 600
Fabrication de produits minéraux non métalliques	Manuelle	99,4	5,13	1,96-13,41	47,0*	2 900
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	Mixte	98,4	3,61	1,61-8,09	40,5*	4 300
Première transformation des métaux	Manuelle	98,1	2,76	1,55-4,90	36,8*	5 100
Services postaux et messagerie	Mixte	97,2	3,04	1,46-6,31	32,7*	3 400
Établissements du patrimoine, divertissements, loisirs, jeux de hasard et loteries	Manuelle	95,9	3,64	1,35-9,83	40,6**	1 700
Entrepreneurs spécialisés	Manuelle	95,5	1,93	1,43-2,62	26,0	22 700
Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes	Mixte	92,3	4,01	1,04-15,39	40,8**	1 600
Services d'hébergement et de restauration	Mixte	92,3	1,99	1,34-2,94	23,6	16 600
Fabrication de produits de métal	Manuelle	92,0	2,15	1,29-3,60	29,8*	6 000
Travaux de génie civil	Mixte	90,6	2,97	1,07-8,26	37,6**	2 100
Commerce de gros	Mixte	89,9	3,37	0,97-11,69	39,1**	1 700
Entreposage	Manuelle	85,6	2,66	0,92-7,76	32,8**	2 400
Commerce de détail	Mixte	84,7	1,80	1,26-2,57	23,1	14 700
Activités diverses de fabrication	Manuelle	80,6	2,56	0,76-8,59	33,9**	2 300
Commerce de détail	Manuelle	80,5	1,76	1,24-2,49	21,1	13 800
Textile, Fabrication de vêtements, de produits en cuir et de produits analogues	Manuelle	79,7	2,54	0,74-8,73	27,7**	1 300
Commerce de gros	Manuelle	78,9	1,87	1,07-3,26	26,2*	6 600
Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique	Manuelle	76,3	1,96	0,94-4,07	24,2**	2 600
Industrie des aliments et boissons	Manuelle	75,7	1,78	1,09-2,90	24,4*	7 700
Extraction minière, extraction de pétrole et gaz	Mixte	74,6	2,17	0,74-6,37	29,7**	< 1 000
Réparation et entretien	Mixte	74,0	2,13	0,73-6,22	29,8**	2 500
Industrie de l'information et industrie culturelle	Manuelle	71,3	1,78	0,97-3,25	24,3*	4 900
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	Manuelle	70,6	1,71	1,08-2,70	24,9*	8 700
Services publics	Mixte	63,1	1,87	0,50-6,95	23,3**	< 1 000
Travaux de génie civil	Manuelle	62,9	1,86	0,70-4,95	26,2**	1 300
Administration publique	Manuelle	62,8	1,69	0,84-3,38	21,8**	3 400
Chasse et pêche	Manuelle	61,8	1,77	0,60-5,25	29,3**	< 1 000
Fabrication de produits chimiques	Manuelle	56,6	1,61	0,66-3,90	24,4**	2 400
Services personnels et services de blanchissage	Mixte	53,7	1,58	0,49-5,08	22,0**	1 200
Fabrication de machines	Manuelle	53,4	1,56	0,70-3,47	23,0**	2 300
Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes	Manuelle	52,2	1,56	0,46-5,27	26,3**	1 500
Agriculture	Manuelle	52,2	1,53	0,92-2,52	21,9*	4 800
Forêt et scieries	Manuelle	50,9	1,51	0,99-2,29	23,1*	3 500

Groupe « Industrie-type de profession » des travailleurs <sup>1</sup>		Probabilité RC ≥ 1,5 %	Résultats du modèle de régression		TMS	Pe <sup>3</sup>
Industrie	Type de profession		RC <sup>2</sup>	IC 95 %	%	
Transport par camion	Manuelle	50,8	1,51	0,97-2,35	23,4*	10 600
Construction de bâtiments	Mixte	50,6	1,51	0,83-2,75	21,2*	3 600
Services de soins de santé ambulatoires	Mixte	48,3	1,46	0,45-4,70	19,8**	1 200
Services d'enseignement	Mixte	46,5	1,39	0,25-7,61	19,2**	1 600
<b>Ensemble des travailleurs de professions non manuelles (groupe de référence)</b>	Non manuelle		1,00		14,9	135 000
<b>Ensemble des travailleurs (à titre informatif)</b>					19,7	408 700

Pe : population estimée (arrondie à la centaine).

RC : rapport de cotes

<sup>1</sup> En emploi comme salarié ou travailleur autonome, à raison d'au moins 15 heures par semaine pour l'ensemble des emplois.

<sup>2</sup> Les RC sont ajustés pour l'âge, le statut pondéral, le niveau d'activité physique, le type de fumeur de cigarettes et le nombre d'heures travaillées pour l'ensemble des emplois.

<sup>3</sup> Pe (arrondie à la centaine) : à noter que seule la somme des poids populationnels des unités possédant les caractéristiques étudiées a été utilisée pour estimer les effectifs de population (aucun ajout d'effectif en lien avec la non-réponse partielle), les estimations n'étant utilisées que pour établir un ordre de grandeur.

\* Coefficient de variation supérieur à 15 % et inférieur ou égal à 25 %. La valeur de la proportion doit donc être interprétée avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

## **Annexe 4**

**Classement des « groupes industrie-type de profession à  
risque de TMS » chez les travailleuses**



**Tableau A2 Travailleuses : classement des groupes industrie-type de profession selon la probabilité que le risque de TMS dépasse l'ampleur d'effet cliniquement important (RC ≥ 1,3) (ordre décroissant); résultats du modèle de régression et prévalence de TMS, Québec, 2014-2015**

Groupe « Industrie-type de profession » des travailleuses <sup>1</sup>		Probabilité RC ≥ 1,3 %	Résultats du modèle de régression		TMS	
Industrie	Type de profession		RC <sup>2</sup>	IC 95 %	%	Pe <sup>3</sup>
Services personnels et services de blanchissage	Mixte	98,6	2,01	1,35-2,99	44,4	11 200
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	Manuelle	97,4	2,07	1,28-3,34	45,5	11 100
Commerce de détail	Mixte	97,0	1,60	1,28-2,00	36,6	46 900
Industrie chimique	Manuelle	94,2	4,01	1,02-15,77	62,2*	1 700
Services d'hébergement et de restauration	Mixte	83,7	1,50	1,14-1,97	35,5	29 100
Services de soins de santé ambulatoires	Mixte	82,6	1,57	1,07-2,33	38,1	11 200
Services d'hébergement et de restauration	Manuelle	86,1	2,12	0,88-5,12	46,3*	3 800
Services postaux et messagerie	Mixte	84,0	2,14	0,80-5,74	43,2*	2 300
Industrie de l'information et industrie culturelle	Manuelle	74,6	1,90	0,62-5,83	45,8**	1 400
Commerce de détail	Manuelle	74,4	1,50	0,99-2,27	37,0	10 000
Fabrication de produits informatiques et électroniques/de matériel, d'appareils et de composants électriques	Manuelle	73,7	1,89	0,61-5,86	45,0**	2 300
Arts et loisirs	Mixte	69,3	1,80	0,50-6,39	37,4**	1 200
Services de soins de santé ambulatoires	Manuelle	66,7	1,64	0,56-4,84	38,2**	1 700
Transport	Manuelle	63,1	1,66	0,39-7,14	44,7**	1 400
Construction	Manuelle	62,8	1,66	0,37-7,44	47,0**	1 200
Services personnels et services de blanchissage	Manuelle	62,7	1,55	0,52-4,60	44,6**	1 600
Fabrication	Mixte	59,9	1,43	0,67-3,06	34,6**	4 000
Hôpitaux	Mixte	57,8	1,34	1,01-1,76	33,5	22 200
Fabrication de produits en bois	Manuelle	56,3	1,46	0,34-6,21	41,5**	1 000
Réparation et entretien	Mixte	53,9	1,36	0,52-3,60	34,6**	1 300
Établissements du patrimoine, divertissements, loisirs, jeux de hasard et loteries	Mixte	53,2	1,34	0,68-2,63	31,3**	5 800
Construction	Mixte	49,9	1,29	0,32-5,26	34,9**	1 300
Textile, Fabrication de vêtements, de produits en cuir et de produits analogues	Manuelle	49,8	1,30	0,54-3,09	35,6**	2 800
Hôpitaux	Manuelle	44,2	1,26	0,82-1,94	35,7	9 300
Transport	Mixte	43,7	1,21	0,49-3,00	35,8**	2 600
Foresterie et scieries	Manuelle	43,6	1,14	0,23-5,67	33,6**	< 1 000
Industrie des aliments et boissons	Manuelle	43,1	1,23	0,68-2,23	33,4*	5 100

Pe : population estimée (arrondie à la centaine).

RC : rapport de cotes.

<sup>1</sup> En emploi comme salariée ou travailleuse autonome, à raison d'au moins 15 heures par semaine pour l'ensemble des emplois.

<sup>2</sup> Les RC sont ajustés pour l'âge, le statut pondéral, le niveau d'activité physique, le type de fumeur de cigarettes et le nombre d'heures travaillées pour l'ensemble des emplois.

<sup>3</sup> Pe (arrondie à la centaine) : à noter que seule la somme des poids populationnels des unités possédant les caractéristiques étudiées a été utilisée pour estimer les effectifs de population (aucun ajout d'effectif en lien avec la non-réponse partielle), les estimations n'étant utilisées que pour établir un ordre de grandeur.

\* Coefficient de variation supérieur à 15 % et inférieur ou égal à 25 %. La valeur de la proportion doit donc être interprétée avec prudence.

Source des données : © gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur la santé de la population, 2014-2015*.

**Tableau A2 Travailleuses : classement des groupes industrie-type de profession selon la probabilité que le risque de TMS dépasse l'ampleur d'effet cliniquement important (RC  $\geq$  1,3) (ordre décroissant); résultats du modèle de régression et prévalence de TMS, Québec, 2014-2015 (suite)**

Groupe « Industrie-type de profession » des travailleuses <sup>1</sup>		Probabilité RC $\geq$ 1,3 %	Résultats du modèle de régression		TMS	
Industrie	Type de profession		RC <sup>2</sup>	IC 95 %	%	Pe <sup>3</sup>
Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes	Manuelle	42,4	1,25	0,81-1,90	34,4*	8 600
Industrie de l'information et industrie culturelle	Mixte	41,4	1,17	0,47-2,93	31,5**	2 400
Services ménages privés	Manuelle	41,3	1,09	0,24-5,61	25,4**	< 1 000
Services d'enseignement	Manuelle	40,8	1,09	0,26-4,67	31,9**	< 1 000
<b>Ensemble des travailleurs de professions non manuelles (groupe de référence)</b>	Non manuelle				28,5	288 700
<b>Ensemble des travailleurs (à titre informatif)</b>					31,0	566 100

Pe : population estimée (arrondie à la centaine).

RC : rapport de cotes.

- <sup>1</sup> En emploi comme salariée ou travailleuse autonome, à raison d'au moins 15 heures par semaine pour l'ensemble des emplois.
  - <sup>2</sup> Les RC sont ajustés pour l'âge, le statut pondéral, le niveau d'activité physique, le type de fumeur de cigarettes et le nombre d'heures travaillées pour l'ensemble des emplois.
  - <sup>3</sup> Pe (arrondie à la centaine) : à noter que seule la somme des poids populationnels des unités possédant les caractéristiques étudiées a été utilisée pour estimer les effectifs de population (aucun ajout d'effectif en lien avec la non-réponse partielle), les estimations n'étant utilisées que pour établir un ordre de grandeur.
- \* Coefficient de variation supérieur à 15 % et inférieur ou égal à 25 %. La valeur de la proportion doit donc être interprétée avec prudence.

Source des données : © gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur la santé de la population*, 2014-2015.

## **Annexe 5**

**Classement des « professions à risque de TMS » chez les  
travailleurs masculins**



**Tableau A3 Travailleurs masculins : classement des professions selon la probabilité que le risque de TMS dépasse l'ampleur d'effet cliniquement important (RC ≥ 1,5) (en ordre décroissant); résultats du modèle de régression et prévalence de TMS, Québec, 2014-2015**

Titre de la profession CNP – 2011 des travailleurs <sup>1</sup>	Type de profession	Probabilité RC ≥ 1,5 %	Résultats du modèle de régression		TMS	
			RC <sup>2</sup>	IC 95 %	%	Pe <sup>3</sup>
9532 Monteurs et contrôleurs de meubles et d'accessoires	Manuelle	99,9	6,36	2,55-15,87	50,5*	3 200
7321 Mécaniciens et réparateurs de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	Manuelle	99,8	2,88	1,85-4,50	33,7	8 900
7271 Charpentiers-menuisiers	Manuelle	99,1	2,42	1,64-3,56	31,0	12 300
7251 Plombiers	Manuelle	98,8	4,53	1,73-11,82	45,9*	2 900
7237 Soudeurs et opérateurs de machines à souder et à braser	Manuelle	97,8	2,60	1,53-4,41	36,3*	6 800
7233 Tôliers	Manuelle	97,5	6,54	1,51-28,29	45,4**	1 400
1511 Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	Mixte	97,5	4,56	1,48-14,06	38,4**	1 700
9416 Opérateurs de machines à forger et à travailler les métaux	Manuelle	97,4	4,52	1,47-13,89	46,0**	2 500
8221 Surveillants de l'exploitation des mines et des carrières	Mixte	96,6	6,23	1,36-28,62	52,7**	< 1 000
6321 Chefs	Mixte	96,5	3,33	1,40 -7,92	38,4**	3 800
7522 Conducteurs de machinerie d'entretien public et personnel assimilé	Mixte	96,0	3,66	1,35-9,97	37,1**	2 600
2223 Technologues et techniciens en sciences forestières	Mixte	96,0	3,85	1,32-11,21	40,9**	< 1 000
8211 Surveillants de l'exploitation forestière	Mixte	95,5	5,52	1,21-25,28	52,9*	< 1 000
7521 Conducteurs d'équipement lourd (sauf les grues)	Mixte	94,6	2,31	1,35-3,96	31,4*	5 700
7441 Personnel d'installation, d'entretien et de réparation d'équipement résidentiel et commercial	Manuelle	93,8	3,11	1,24-7,79	37,1**	2 300
6341 Coiffeurs et barbiers	Mixte	92,4	5,68	0,92-35,17	54,1**	< 1 000
8612 Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	Manuelle	91,6	2,37	1,25-4,52	32,3*	4 300
6331 Bouchers, coupeurs de viande et poissonniers	Manuelle	90,7	2,82	1,10-7,27	29,3**	1 600
1521 Expéditeurs et réceptionnaires	Manuelle	90,3	2,36	1,18-4,72	30,1*	4 600
8614 Manœuvres des mines	Manuelle	89,7	4,39	0,82-23,43	42,2**	< 1 000
1513 Messagers et distributeurs porte-à-porte	Mixte	89,5	3,73	0,89-15,54	34,6**	1 200
6322 Cuisiniers	Mixte	89,4	2,18	1,21-3,92	25,3*	7 000
9414 Opérateurs de machines dans le façonnage et la finition des produits en béton, en argile ou en pierre	Manuelle	89,1	4,23	0,81-22,15	42,5**	1 300
6611 Caissiers	Mixte	87,5	2,85	0,96-8,49	26,5**	2 500
7204 Entrepreneurs et contremaîtres en charpenterie	Mixte	87,3	3,52	0,80-15,42	36,8**	1 000
6513 Serveurs d'aliments et de boissons	Mixte	87,0	2,66	0,98-7,21	28,2**	3 200
9617 Manœuvres dans la transformation des aliments et des boissons	Manuelle	85,9	2,85	0,88-9,17	31,9**	2 100
7295 Poseurs de revêtements d'intérieur	Manuelle	85,3	3,73	0,68-20,47	44,6**	1 200

Titre de la profession CNP – 2011 des travailleurs <sup>1</sup>	Type de profession	Probabilité RC $\geq$ 1,5 %	Résultats du modèle de régression		TMS	
			RC <sup>2</sup>	IC 95 %	%	Pe <sup>3</sup>
9614 Manœuvres dans le traitement des pâtes et papiers et la transformation du bois	Manuelle	83,8	2,30	0,98-5,41	29,9**	2 100
7611 Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	Manuelle	83,7	2,01	1,11-3,64	28,2*	4 100
7514 Chauffeurs-livreurs - services de livraison et de messagerie	Manuelle	81,8	2,15	0,99-4,66	25,1**	3 800
7311 Mécaniciens de chantier et mécaniciens industriels	Manuelle	81,5	1,87	1,14-3,06	26,9*	5 500
9612 Manœuvres en métallurgie	Manuelle	81,0	3,21	0,58-17,75	43,9**	1 400
9526 Monteurs et contrôleurs de matériel mécanique	Manuelle	80,4	2,64	0,72-9,72	31,0**	1 000
8241 Conducteurs de machines d'abattage d'arbres	Manuelle	76,9	2,02	0,91-4,48	25,7**	< 1 000
6421 Vendeurs	Mixte	76,1	1,72	1,18-2,51	22,4	12 000
9411 Opérateurs de machines dans le traitement des métaux et des minerais	Manuelle	76,0	2,07	0,83-5,15	31,1**	1 500
7246 Installateurs et réparateurs de matériel de télécommunications	Manuelle	74,4	2,10	0,77-5,74	27,9**	2 100
8431 Ouvriers agricoles	Manuelle	72,9	1,77	1,05-2,98	24,0*	4 600
1215 Superviseurs du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	Mixte	69,9	1,89	0,77-4,61	26,3**	2 200
7452 Manutentionnaires	Manuelle	68,3	1,66	1,07 -2,59	23,5*	9 000
9537 Monteurs, finisseurs et contrôleurs de produits divers	Manuelle	66,8	2,01	0,53-7,72	26,2**	1 500
6622 Garnisseurs de tablettes, commis et préposés aux commandes dans les magasins	Manuelle	66,8	1,66	1,03-2,69	20,0*	7 000
7381 Opérateurs de presses à imprimer	Manuelle	65,6	1,96	0,53-7,23	26,8**	1 100
7294 Peintres et décorateurs	Manuelle	65,0	1,93	0,53-7,10	25,3**	1 400
9434 Autres opérateurs de machines dans la transformation du bois	Manuelle	64,3	2,04	0,40-10,45	26,2**	< 1 000
8262 Pêcheurs indépendants	Manuelle	64,1	1,90	0,53-6,86	31,9**	< 1 000
7511 Conducteurs de camions de transport	Manuelle	64,0	1,59	1,12-2,27	24,5	14 100
7312 Mécaniciens d'équipement lourd	Manuelle	59,0	1,63	0,78-3,40	23,7**	2 600
7241 Électriciens (sauf électriciens industriels et de réseaux électriques)	Manuelle	54,3	1,56	0,70-3,48	20,2**	2 700
6711 Serveurs au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	Mixte	50,6	1,51	0,81-2,80	17,8**	4 900
7302 Entrepreneurs et contremaîtres des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	Mixte	50,3	1,51	0,51-4,53	22,0**	1 300
8411 Personnel d'entretien et de soutien des mines souterraines	Manuelle	49,7	1,49	0,35-6,38	22,3**	< 1 000
7322 Débosseleurs et réparateurs de carrosserie	Manuelle	49,0	1,48	0,46-4,76	26,4**	1 500
7205 Entrepreneurs et contremaîtres des autres métiers de la construction et des services de réparation et d'installation	Mixte	48,1	1,44	0,34-6,11	20,0**	1 000
7621 Manœuvres à l'entretien des travaux publics	Manuelle	47,6	1,44	0,44-4,73	19,3**	1 000
5254 Animateurs et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	Mixte	45,8	1,41	0,41-4,78	15,3**	1 200

Titre de la profession CNP – 2011 des travailleurs <sup>1</sup>	Type de profession	Probabilité RC ≥ 1,5 %	Résultats du modèle de régression		TMS	
			RC <sup>2</sup>	IC 95 %	%	Pe <sup>3</sup>
8231 Mineurs d'extraction et de préparation, mines souterraines	Manuelle	45,7	1,44	0,76-2,75	21,3**	1 100
9422 Opérateurs de machines de traitement des matières plastiques	Manuelle	44,7	1,37	0,33-5,66	21,1**	< 1 000
7281 Briqueteurs-maçons	Manuelle	42,5	1,30	0,31-5,40	19,8**	< 1 000
2232 Technologues et techniciens en génie mécanique	Mixte	41,6	1,32	0,41-4,23	17,5**	< 1 000
7284 Plâtriers, poseurs et finisseurs de systèmes intérieurs et latteurs	Manuelle	41,1	1,29	0,33-4,97	19,2**	< 1 000
6731 Préposés à l'entretien ménager et au nettoyage - travaux légers	Manuelle	40,6	1,37	0,68-2,78	20,6**	3 600
<b>Travailleurs de profession non manuelle (groupe de référence)</b>					14,9	135 000

Pe : population estimée (arrondie à la centaine).

RC : rapport de cotes.

- <sup>1</sup> En emploi comme salarié ou travailleur autonome, à raison d'au moins 15 heures par semaine pour l'ensemble des emplois.
  - <sup>2</sup> Les RC sont ajustés pour l'âge, le statut pondéral, le niveau d'activité physique, le type de fumeur de cigarettes et le nombre d'heures travaillées pour l'ensemble des emplois.
  - <sup>3</sup> Pe (arrondie à la centaine) : à noter que seule la somme des poids populationnels des unités possédant les caractéristiques étudiées a été utilisée pour estimer les effectifs de population (aucun ajout d'effectif en lien avec la non-réponse partielle), les estimations n'étant utilisées que pour établir un ordre de grandeur.
- \* Coefficient de variation supérieur à 15 % et inférieur ou égal à 25 %. La valeur de la proportion doit donc être interprétée avec prudence.
- \*\* Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source des données : © gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur la santé de la population*, 2014-2015.



## **Annexe 6**

**Classement des « professions à risque de TMS » chez les travailleuses**



**Tableau A4 Travailleuses : classement des professions selon la probabilité que le risque de TMS dépasse l'ampleur d'effet cliniquement important (RC ≥ 1,3) (en ordre décroissant); résultats du modèle de régression et prévalence de TMS, Québec, 2014-2015**

Titre de la profession CNP — 2011 des travailleuses <sup>1</sup>	Type de profession	Probabilité RC ≥ 1,3 (%)	Résultats du modèle de régression		TMS	
			RC <sup>2</sup>	IC 95 %	%	Pe <sup>3</sup>
6731 Préposées à l'entretien ménager et au nettoyage travaux légers	Manuelle	99,6	2,15	1,48-3,13	47,5	17 100
6322 Cuisinières	Mixte	99,3	2,23	1,45-3,44	49,4	10 400
6331 Bouchères, coupeuses de viande et poissonnières – commerce de gros et de détail	Manuelle	99,0	4,40	1,59-12,18	62,1*	3 400
3411 Assistantes dentaires	Mixte	98,7	3,78	1,48-9,69	64,9*	3 100
6341 Coiffeuses et barbiers	Mixte	98,6	2,15	1,36-3,40	44,8	7 500
5136 Peintres, sculpteurs et autres artistes des arts visuels	Mixte	97,4	5,92	1,27-27,64	68,0**	< 1 000
6741 Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec et personnel assimilé	Manuelle	93,2	3,86	0,93-16,07	63,4*	2 100
6421 Vendeuses commerce de détail	Mixte	92,7	1,61	1,19-2,17	36,8	24 400
6711 Serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	Mixte	91,2	1,69	1,17-2,43	38,6	16 000
6513 Serveuses d'aliments et de boissons	Mixte	90,1	1,69	1,13-2,51	38,3	11 400
9421 Opératrices d'installations de traitement des produits chimiques	Manuelle	89,2	3,66	0,70-19,08	58,2**	1 200
3414 Autre personnel de soutien des services de santé	Mixte	88,4	2,09	0,94-4,64	42,8*	2 700
1511 Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	Mixte	87,1	2,74	0,75-9,95	51,9**	1 700
7514 Chauffeuses-livreuses service de livraison et de messagerie	Manuelle	86,0	3,62	0,55-23,55	60,8**	1 500
6562 Esthéticiennes, électrolystes et personnel assimilé	Mixte	85,2	2,00	0,89-4,49	43,7*	3 100
6611 Caissières	Mixte	83,8	1,55	1,09-2,21	33,4	18 400
9446 Opératrices de machines à coudre industrielles	Manuelle	83,7	2,55	0,66-9,85	49,3**	1 800
3222 Hygiénistes et thérapeutes dentaires	Mixte	77,9	1,82	0,77-4,29	39,4**	2 300
3219 Autres technologues et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	Mixte	74,5	1,59	0,87-2,88	37,1*	4 200
3236 Massothérapeutes	Mixte	72,7	1,72	0,69-4,26	40,5**	1 700
6563 Soigneurs/soigneuses d'animaux et travailleurs/travailleuses en soins des animaux	Manuelle	72,2	2,03	0,46-8,98	46,1**	1 800
9461 Opératrices de machines et de procédés industriels dans la transformation des aliments, des boissons et des produits connexes	Manuelle	71,7	1,68	0,70-4,05	41,1**	2 900
6722 Opératrices et préposées aux sports, aux loisirs et dans les parcs d'attractions	Mixte	67,5	1,79	0,45-7,14	37,7**	1 400
6342 Tailleuses, couturières, fourreuses et modistes	Mixte	58,5	1,46	0,49-4,33	43,1**	1 500

Titre de la profession CNP — 2011 des travailleuses <sup>1</sup>	Type de profession	Probabilité RC $\geq$ 1,3 (%)	Résultats du modèle de régression		TMS	
			RC <sup>2</sup>	IC 95 %	%	Pe <sup>3</sup>
1524 Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	Mixte	57,6	1,51	0,33-6,85	40,1**	1 300
9523 Assembleuses, monteuses, contrôleuses et vérificatrices de matériel électronique	Manuelle	54,9	1,43	0,30-6,78	42,6**	1 200
2211 Technologues et techniciennes en chimie	Mixte	51,0	1,33	0,35-5,06	31,2**	2 000
6512 Barmaids	Mixte	50,4	1,31	0,31-5,60	32,7**	1 400
1512 Factrices	Mixte	48,5	1,25	0,13-11,85	26,1**	< 1 000
0821 Gestionnaires en agriculture	Mixte	48,4	1,26	0,26-6,05	33,2**	1 200
<b>Travailleuses de profession non manuelle (groupe de référence)</b>					28,5	288 700

Pe : population estimée (arrondie à la centaine).

RC : rapport de cotes.

<sup>1</sup> En emploi comme salarié ou travailleur autonome, à raison d'au moins 15 heures par semaine pour l'ensemble des emplois.

<sup>2</sup> Les RC sont ajustés pour l'âge, le statut pondéral, le niveau d'activité physique, le type de fumeur de cigarettes et le nombre d'heures travaillées pour l'ensemble des emplois.

<sup>3</sup> Pe (arrondie à la centaine) : à noter que seule la somme des poids populationnels des unités possédant les caractéristiques étudiées a été utilisée pour estimer les effectifs de population (aucun ajout d'effectif en lien avec la non-réponse partielle), les estimations n'étant utilisées que pour établir un ordre de grandeur.

\* Coefficient de variation supérieur à 15 % et inférieur ou égal à 25 %. La valeur de la proportion doit donc être interprétée avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source des données : © gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur la santé de la population*, 2014-2015.

**Industries et professions les plus touchées par  
des troubles musculo-squelettiques d'origine  
non traumatique liés au travail : résultats de  
l'Enquête québécoise sur la santé de la population,  
2014-2015**

RAPPORT

## AUTEURS

France Tissot, M. Sc., conseillère scientifique  
Susan Stock, M.D., M. Sc., FRCPC, spécialiste en médecine du travail et en santé publique et médecine préventive,  
Responsable du Groupe scientifique sur les troubles musculo-squelettiques liés au travail  
Professeure agrégée de clinique au département de médecine sociale et préventive, Université de Montréal  
Nektaria Nicolakakis, Ph. D., conseillère scientifique spécialisée  
Direction des risques biologiques et de la santé au travail  
Denis Hamel, M. Sc., statisticien  
Ernest Lo, Ph. D., statisticien  
Bureau d'information et d'études en santé des populations

## SOUS LA COORDINATION DE

Marie-Pascale Sassine, chef d'unité scientifique  
Direction des risques biologiques et de la santé au travail

## RÉVISEURS (par ordre alphabétique)

Georges Adib, M. Sc., conseiller scientifique  
Direction des risques biologiques et de la santé au travail  
Nicaise Dovonou, M. Sc., Agent de planification, de  
programmation et de recherche  
Direction de santé publique — Santé au travail  
Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval  
Marie Laberge, Ph. D., professeure agrégée  
École de réadaptation, Université de Montréal  
Katherine Lippel, LL. L., LL. M., professeure  
Chaire de recherche du Canada en droit de la santé et de la  
sécurité du travail  
Faculté de droit – section de droit civil, Université d'Ottawa  
Marie-Ève Major, Ph. D., professeure agrégée  
Faculté des sciences de l'activité physique, Université de  
Sherbrooke

Richard Martin, M. Sc., conseiller scientifique  
Direction des risques biologiques et de la santé au travail  
Karen Messing, Ph. D., professeure émérite  
Centre de recherche interdisciplinaire sur le bien-être, la  
santé, la société et l'environnement (CINBIOSE)  
Département des sciences biologiques, Université du Québec  
à Montréal  
Iuliana Nastasia, Ph. D., ergonomiste et professionnelle  
chercheuse  
Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du  
travail  
Patrice Voyer, M. Sc., Agent de planification, de  
programmation et de recherche  
Direction de santé publique — Santé au travail  
Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de  
l'Abitibi-Témiscamingue

*Les réviseurs ont été conviés à apporter des commentaires sur la version préfinale de ce rapport et en conséquence, n'en ont pas révisé ni endossé le contenu final.*

## MISE EN PAGE

Marie-Cécile Gladel, agente administrative  
Direction des risques biologiques et de la santé au travail

*Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec au : <http://www.inspq.qc.ca>.*

*Les auteurs et réviseurs ont dûment rempli leurs déclarations d'intérêts et aucune situation à risque de conflits d'intérêts réels, apparents ou potentiels n'a été relevée. Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : <http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php>, ou en écrivant un courriel à : [droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca](mailto:droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca).*

*Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.*

Dépôt légal – x<sup>e</sup> trimestre 2021  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada  
ISBN : XXX-X-XXX-XXXXX-X (version imprimée)  
ISBN : XXX-X-XXX-XXXXX-X (PDF)

©Gouvernement du Québec (2021)

## Remerciements

Les auteurs désirent souligner la contribution des relecteurs dont les excellentes suggestions et corrections ont permis de grandement améliorer ce document.

Nous tenons à remercier l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) et le Centre d'accès aux données de recherche de l'ISQ (CADRISQ) pour l'accès aux données. Nous remercions notamment, pour leur aide précieuse dans ce projet, Mikaël Berthelot, coordonnateur du Programme d'enquêtes de santé publique, Jimmy Baulne, statisticien et Issouf Traoré, professionnel de recherche de l'ISQ ainsi que Marc-Antoine Côté-Marcil et Jean-François Cantin, analystes-conseils au CADRISQ.

Nous remercions le ministère de la Santé et des Services sociaux pour son soutien financier dans ce projet, ainsi que tous les répondants de l'EQSP 2014-15 qui grâce à leurs réponses à cette enquête permettent de documenter l'état de santé de la population au travail et les facteurs déterminants.

## Table des matières

<b>Liste des tableaux</b> .....	<b>III</b>
<b>Liste des sigles et acronymes</b> .....	<b>IV</b>
<b>Faits saillants</b> .....	<b>1</b>
<b>1 Contexte</b> .....	<b>3</b>
<b>2 Objectifs</b> .....	<b>4</b>
<b>3 Méthodologie</b> .....	<b>4</b>
3.1 Population à l'étude.....	4
3.2 Les variables utilisées .....	4
3.2.1 Les TMS d'origine non traumatique liés au travail .....	4
3.2.2 Les industries .....	5
3.2.3 le type de profession .....	5
3.2.4 Les groupes « Industrie-type de profession » .....	5
3.2.5 Les professions .....	6
3.2.6 Les facteurs sociodémographiques et personnels.....	6
3.3 Analyses statistiques.....	7
<b>4 Résultats</b> .....	<b>10</b>
4.1 Travailleurs masculins : les groupes « Industrie-type de profession » les plus touchés par les TMS.....	10
4.2 Travailleuses : les groupes « Industrie-type de profession » les plus touchés par les TMS .....	14
4.3 Travailleurs masculins : les professions les plus touchées par les TMS .....	16
4.4 Travailleuses : les professions les plus touchées par les TMS .....	19
4.5 Les professions à risque de TMS au sein des « groupes industrie-type de profession à risque » .....	21
<b>5 Discussion</b> .....	<b>25</b>
5.1 Principaux constats .....	25
5.2 Pistes d'action pour la prévention des TMS.....	28
5.3 Forces et limites .....	28
<b>6 Conclusion</b> .....	<b>30</b>
<b>7 Références</b> .....	<b>32</b>

## Liste des tableaux

Tableau 1	Définition des catégories des degrés de certitude liée à la probabilité que les travailleurs d'un groupe présentent un risque important de TMS.....	9
Tableau 2	Travailleurs masculins : classement des groupes industrie-type de profession présentant un risque cliniquement important de TMS (RC $\geq$ 1,5) avec un degré de certitude très élevé ou élevé; population estimée de travailleurs souffrant de TMS en ordre décroissant, Québec, 2014-2015.....	12
Tableau 3	Travailleuses : classement des groupes industrie-type de profession présentant un risque cliniquement important de TMS (RC $\geq$ 1,3) avec un degré de certitude très élevé ou élevé; population estimée de travailleuses souffrant de TMS en ordre décroissant, Québec, 2014-2015.....	15
Tableau 4	Travailleurs masculins : classement des professions présentant un risque cliniquement important de TMS (RC $\geq$ 1,5) avec un degré de certitude très élevé ou élevé; population estimée de travailleurs souffrant de TMS en ordre décroissant, Québec, 2014-2015.....	17
Tableau 5	Travailleuses : classement des professions présentant un risque cliniquement important de TMS (RC $\geq$ 1,3) avec un degré de certitude très élevé ou élevé; population estimée de travailleuses souffrant de TMS en ordre décroissant, Québec, 2014-2015.....	20
Tableau 6	Travailleurs masculins : les « professions à risque de TMS » au sein des 19 « groupes industrie-type de profession à risque de TMS » dont le degré de certitude quant à ce risque est très élevé, Québec, 2014-2015.....	22
Tableau 7	Travailleuses : les « professions à risque de TMS » au sein des huit « groupes industrie-type de profession à risque de TMS » dont le degré de certitude quant à ce risque est très élevé, Québec, 2014-2015.....	24

## Liste des sigles et acronymes

CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
CNP	Classification nationale des professions
CV	Coefficient de variation
EQCOTESST	Enquête québécoise sur des conditions de travail, d'emploi et de santé et de sécurité du travail
EQSP	Enquête québécoise sur la santé de la population
IC	Intervalle de confiance
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
IPA	Indice de prévention adapté
ISQ	Institut de la statistique du Québec
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
PNSP	Programme national de santé publique
RC	Rapport de cotes
RSPSAT	Réseau de santé publique en santé au travail
SCIAN	Système de classification des industries de l'Amérique du Nord

## Faits saillants

Cette étude est basée sur les données de l'Enquête québécoise sur la santé de la population (EQSP) 2014-2015. Son but est de repérer les groupes de travailleurs et de travailleuses les plus touchés par les troubles musculo-squelettiques (TMS) d'origine non traumatique liés au travail selon les industries et les professions. Les résultats issus de cette étude sont complémentaires à ceux provenant des données d'indemnisation des lésions professionnelles et permettent de soutenir le processus de décision pour la planification des interventions préventives visant à réduire l'incidence des TMS dans les milieux de travail au Québec. Une analyse différenciée selon le sexe a été privilégiée en raison des réalités différentes que vivent les hommes et les femmes sur le marché du travail. Les analyses font ressortir les constats suivants :

- Les groupes « industrie-type de profession<sup>1</sup> » présentant un risque cliniquement important de TMS d'origine non traumatique sont :
  - Chez les hommes : les travailleurs de professions manuelles de la construction et de la fabrication, mais également ceux des services de réparation et d'entretien, ainsi que les travailleurs de profession mixte des services d'hébergement et de restauration, les travailleurs de professions manuelles ou mixtes du commerce de détail et divers autres groupes.
  - Chez les femmes : les travailleuses de professions manuelles ou mixtes du commerce de détail et des services d'hébergement et de restauration, les travailleuses de professions mixtes des services personnels et services de blanchissage, des services de soins de santé ambulatoires, les travailleuses de professions manuelles des services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et services d'assainissement (qui comprend les agences de location de personnel temporaire) et divers autres groupes provenant notamment de la fabrication.

- Au sein de ces « groupes industrie-type de profession à risque de TMS », dix ont été ciblés, en raison d'un risque accru de TMS, comme étant hautement prioritaire pour des interventions préventives des TMS chez les hommes et trois chez les femmes. En ordre décroissant du nombre estimé de personnes touchées par les TMS dans la population québécoise on retrouve :

- Chez les hommes :

### **Les travailleurs de professions manuelles**

1. de la construction de bâtiments,
2. des services de réparation et entretien,
3. de la première transformation des métaux et,
4. de l'industrie du meuble;

### **Les travailleurs de professions mixtes**

5. des services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement et,
6. des services postaux et messageries;

### **Les travailleurs de professions manuelles**

7. de la fabrication de produits minéraux non métalliques,
8. des établissements du patrimoine, divertissements, loisirs, jeux de hasard et loteries,

### **Les travailleurs de professions mixtes**

9. de la forêt et des scieries et,
10. des établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes.

- Chez les femmes :

### **Les travailleuses de professions mixtes**

1. des services personnels et services de blanchissage;

### **Les travailleuses de professions manuelles**

2. des services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement et,
3. de l'industrie chimique.

<sup>1</sup> Le « type de profession » est l'indicateur permettant de classer les travailleurs selon trois grandes catégories basées sur une estimation approximative de l'effort physique déployé selon le titre d'emploi : professions manuelles, mixtes ou non manuelles.

- Plusieurs professions présentant un risque cliniquement important de TMS ont été identifiées, soit 48 chez les hommes et 23 chez les femmes. Au sein de ces professions, 18 ont été ciblées comme étant hautement prioritaire pour des interventions préventives des TMS chez les hommes et dix chez les femmes. Voici en exemple, les professions comportant un nombre estimé approximatif de plus de 3 000 travailleurs et travailleuses touchés par ces TMS dans la population québécoise :
  - Chez les hommes :
    1. les charpentiers-menuisiers,
    2. les mécaniciens et réparateurs de véhicules automobiles, de camions et d'autobus,
    3. les soudeurs et opérateurs de machines à souder et à braser,
    4. les chefs et
    5. les monteurs et contrôleurs de meubles et d'accessoires.
  - Chez les femmes :
    1. les préposées à l'entretien ménager et au nettoyage,
    2. les cuisinières,
    3. les coiffeuses,
    4. les bouchères, coupeuses de viande et poissonnières et
    5. les assistantes dentaires.
- Les résultats permettent d'illustrer la pertinence d'identifier les professions et les industries à risque de TMS chez les travailleurs et les travailleuses, afin de mieux cibler les personnes devant faire l'objet de mesures de prévention, tant chez les hommes que chez les femmes.
- Les résultats démontrent également l'importance, pour prioriser les activités de prévention, de disposer de données d'enquêtes pour établir un portrait plus juste des TMS dans la population au travail que celui basé sur la seule analyse du nombre de lésions professionnelles indemnisées par la CNESST.
- Un nombre important de travailleurs et travailleuses rapportant souffrir de TMS se trouve dans des industries non priorisées par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, pour lesquels les divers mécanismes de prévention prévus dans la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) ne sont pas obligatoires (un peu plus de 50 % chez les hommes et la plupart des femmes (97 %)). Ces travailleurs ne bénéficient pas des services préventifs du Réseau de santé publique en santé au travail.
- L'accès aux mécanismes de prévention et l'application de la LSST à l'ensemble des industries du Québec permettraient une plus grande équité entre les travailleurs et les travailleuses en matière de prévention.

# 1 Contexte

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) d'origine non traumatique liés au travail s'avèrent un enjeu important de santé publique en raison de leur fréquence et du fardeau économique qu'ils génèrent. Ces TMS représentent des coûts humains et socioprofessionnels importants en termes de douleurs, de séquelles parfois irréversibles et de difficultés dans la réalisation du travail (productivité) et dans la vie quotidienne.

Au Québec, entre 2010 et 2017, 26 928 nouveaux cas de TMS d'origine non traumatique liés au travail ont été déclarés et acceptés en moyenne chaque année par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) (Infocentre de santé publique à l'Institut national de santé publique du Québec, novembre 2019).

Les données de l'Enquête québécoise sur des conditions de travail, d'emploi et de santé et de sécurité du travail (EQCOTESST), réalisée en 2007-2008, fournissaient pour leur part, un portrait complémentaire de la santé musculo-squelettique des travailleurs québécois<sup>2</sup>. Il a ainsi été estimé que près de 732 000 travailleurs et travailleuses du Québec au cours des 12 mois précédant l'enquête, soit une personne au travail sur cinq, souffraient de TMS d'origine non traumatique liés au travail. Les absences associées à ces TMS totalisaient environ 4,5 millions de jours de travail perdus (Stock et Lazreg, 2014).

En 2010, dans le cadre d'un projet de surveillance de l'état de santé des travailleurs du Québec, un portrait réalisé à partir des données lésionnelles a permis d'identifier les milieux de travail les plus à risque de TMS d'origine non traumatique en fonction des sous-secteurs d'activité économique. Ce portrait devait servir à soutenir la planification des activités du Réseau de santé publique en santé au travail (RSPSAT) pour la prévention des TMS (Michel et coll., 2010). Toutefois, compte tenu de l'ampleur de la sous-déclaration des lésions attribuables aux TMS (Stock et coll., 2014), les résultats de ce portrait sous-estimaient l'incidence des TMS liés au travail au Québec. De plus, l'identification des milieux de travail les plus à risque se limitait aux

secteurs d'activité économique sans considérer le type de profession exercée. Tenir compte à la fois du secteur et du type de profession permet de mettre en évidence des groupes de travailleurs et de travailleuses à risque de TMS qui seraient sous représentés lorsque l'analyse est faite selon le secteur uniquement. À titre d'exemple, les travailleurs et les travailleuses de professions manuelles, particulièrement à risque de TMS, passeraient inaperçus dans une analyse d'un secteur composé majoritairement de travailleurs de professions non manuelles ou mixtes.

Par ailleurs, à notre connaissance, aucune étude populationnelle n'a eu pour objet d'identifier les professions à risque de TMS chez les travailleurs et les travailleuses du Québec. Or, la connaissance des professions à risque de TMS contribuerait à mieux cibler les travailleurs pour des activités préventives au sein des secteurs d'activité économique à risque.

Les données de l'Enquête québécoise sur la santé de la population (EQSP) 2014-2015 sont donc d'un grand intérêt puisqu'elles peuvent, de par leur représentativité<sup>3</sup>, fournir une meilleure estimation de l'ampleur des TMS d'origine non traumatique liés au travail dans l'ensemble de la population active. Elles permettent également d'identifier les groupes de travailleurs et de travailleuses, les plus touchés par ces TMS selon les secteurs d'activité économique et la profession.

Repérer des industries et des professions à risque de TMS afin d'identifier les groupes à cibler pour la prévention s'inscrit dans les orientations de surveillance et de prévention des TMS d'origine non traumatique liés au travail du Programme national de santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS, 2016).

<sup>2</sup> On sait que les données d'indemnisation sous-estiment l'incidence des maladies professionnelles incluant des TMS non traumatiques (Stock et coll., 2014).

<sup>3</sup> L'EQSP fournit des données représentatives pour le Québec. Elle permet, grâce à la pondération, de rapporter les données des répondants à la population visée (soit les travailleurs et les travailleuses de 15 ans et plus) et de faire ainsi des inférences adéquates à cette population, bien que celle-ci n'ait pas été observée dans sa totalité. Pour de plus amples informations, voir Camirand et coll., 2016, page 21.

## 2 Objectifs

Les objectifs de cette étude sont les suivants :

1. Identifier séparément, chez les travailleurs et les travailleuses, les groupes les plus touchés par les TMS d'origine non traumatique liés au travail selon l'industrie et le type de profession (profession manuelle, non manuelle ou mixte).
2. Identifier séparément, pour les deux sexes, les professions les plus touchées par ces TMS.
3. Proposer des pistes d'action pour prévenir les TMS en milieu de travail.

## 3 Méthodologie

Des informations méthodologiques générales sur l'EQSP 2014-2015 et sur cette étude sont présentées après la conclusion de ce rapport.

### 3.1 Population à l'étude

La population visée par cette étude est l'ensemble des personnes en emploi au Québec âgées de 15 ans et plus et travaillant au moins 15 heures par semaine en moyenne, pour l'ensemble de leurs emplois au moment de l'enquête.

L'échantillon étudié inclut ainsi tous les répondants occupant un emploi au Québec au moment de l'enquête, c'est-à-dire toutes les personnes ayant répondu « oui » à la question « Occupez-vous présentement un ou plusieurs emploi(s) rémunéré(s), à temps plein ou à temps partiel, salarié ou à votre compte, y compris si vous êtes actuellement en vacances, en congé parental, en congé de maladie incluant les accidents de travail, en grève ou en lock-out » et ayant rapporté travailler habituellement au moins 15 heures par semaine. Les travailleuses enceintes au moment de l'enquête ont toutefois été exclues de l'ensemble des analyses afin d'éviter la confusion entre des TMS liés au travail et les douleurs liées uniquement à la grossesse.

L'échantillon comprend environ 24 300 travailleurs, soit 12 000 hommes et 12 300 femmes. La pondération et le traitement statistique des données ont permis d'extrapoler les résultats issus de l'échantillon et de produire des estimations à l'échelle de la population

québécoise en emploi. Cette population de travailleurs est estimée à 3 946 000, soit 1 832 000 travailleuses et 2 114 000 travailleurs.

### 3.2 Les variables utilisées

#### 3.2.1 LES TMS D'ORIGINE NON TRAUMATIQUE LIÉS AU TRAVAIL

Les TMS d'origine non traumatique liés au travail sont des atteintes inflammatoires ou dégénératives aux structures musculo-squelettiques du cou, du dos, des membres supérieurs ou des membres inférieurs. Ils proviennent d'un cumul de dommages causés par le dépassement de la capacité d'adaptation et de réparation des structures musculo-squelettiques, lors de la sollicitation des muscles ou des tendons. Cette sollicitation est souvent associée à une exposition à des contraintes du travail biomécaniques ou physiques telles que l'application d'effort important, de gestes répétitifs ou soutenus, parfois combinée à des postures contraignantes ou à l'exposition aux vibrations. Les contraintes organisationnelles et psychosociales du travail (aussi appelées risques psychosociaux du travail) peuvent aussi contribuer aux TMS. Des facteurs sociodémographiques et personnels peuvent également influencer l'apparition de TMS. Les TMS d'origine non traumatique se distinguent des TMS d'origine traumatique qui sont causés par un traumatisme accidentel (ex. : une chute, être frappé par un objet, un accident de véhicule...) (National Research Council and the Institute of Medicine, 2001).

Dans l'EQSP, l'indicateur de prévalence de TMS d'origine non traumatique liés au travail (ci-après désigné par « TMS » dans le texte) fait référence à la proportion de travailleurs ayant eu des douleurs musculo-squelettiques importantes, d'origine non traumatique, ressenties souvent ou tout le temps au cours des 12 mois précédant l'enquête, dérangeant la personne durant ses activités et perçues comme entièrement ou partiellement liées au travail principal. L'indicateur réfère à la proportion de cas de TMS à au moins une région corporelle.

### 3.2.2 LES INDUSTRIES

La description du genre d'entreprise où travaillent les répondants a été codifiée à l'aide de la classification à quatre chiffres du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) de 2012 (Statistique Canada, 2012).

Ces codes ont été regroupés en **47 catégories d'activité économique** (voir les industries à l'annexe 1) qui correspondent soit à de grands secteurs du SCIAN (codes à 2 chiffres), à des sous-secteurs (codes à 3 chiffres) ou à des groupes industriels (codes à 4 chiffres). Ces catégories ont été choisies pour leur pertinence aux activités de prévention du RSPSAT et/ou pour la similarité des expositions professionnelles. En général, les 15 secteurs d'activité économique faisant partie des « groupes désignés prioritaires » par la CNESST<sup>4</sup> (groupes 1, 2 et 3), correspondent à une seule catégorie d'activité économique. Quelques exceptions sont toutefois précisées à l'annexe 1. Ainsi, deux secteurs désignés prioritaires ont été scindés en sous-secteurs. Il s'agit de 1) « Bâtiment et travaux publics », scindé en trois sous-secteurs « Construction de bâtiments », « Travaux de génie civil » et « Entrepreneurs spécialisés » et 2) « Transport et entreposage » scindé en « Transport à l'exception de transport par camion », « Transport par camion » et « Entreposage ».

### 3.2.3 LE TYPE DE PROFESSION

Le travail décrit par les répondants (leurs tâches ou activités principales) a été codifié selon la Classification nationale des professions (CNP) de 2011 (Statistique Canada et Ressources humaines et Développement des compétences Canada, 2012), puis classé selon le type de profession.

Le « type de profession » est l'indicateur permettant de répartir les travailleurs selon trois grandes catégories basées sur une estimation approximative de l'effort physique déployé selon le titre d'emploi. Cet indicateur a été créé au début des années 90, et révisé à quelques

reprises par des démographes et des chercheurs de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail en collaboration avec des experts externes de divers domaines. Les révisions tenaient compte notamment de l'évolution des systèmes de classification des professions utilisés au Québec ou au Canada (Hébert et coll., 1996; 2003, Duguay et coll., 2008). Les trois catégories sont :

- **Professions manuelles** : professions dans lesquelles l'activité physique joue un rôle prédominant (manipulation de charges lourdes ou moyennes sur une base régulière ou de charges plus légères avec posture statique continue ou travail répétitif continu) (ex. : métiers de la construction, travailleurs forestiers, manœuvre, ouvrier spécialisé, aide-infirmière, opératrice de machine à coudre).
- **Professions mixtes** : professions qui nécessitent l'exécution d'activités physiques légères et continues, ou intenses, mais ponctuelles (manipulation de charges légères avec posture statique discontinue, ou manipulation occasionnelle de charges lourdes ou moyennes, ou mouvements et manipulations avec charges légères, ou travail répétitif discontinu) (ex. : infirmière auxiliaire, vétérinaire, pompier, coiffeur, caissier, agent de police).
- **Professions non manuelles** : professions dans lesquelles l'activité physique joue un rôle mineur (manipulation de charges et activités physiques négligeables) (ex. : directeur, administrateur, personnel administratif, enseignant, avocat, maîtres d'hôtel, réceptionnistes d'hôtel, agents de sécurité).

### 3.2.4 LES GROUPES « INDUSTRIE-TYPE DE PROFESSION »

Les travailleurs de professions manuelles et les travailleurs de professions mixtes ont été ventilés en fonction des 47 industries donnant lieu à des groupes qui sont désignés groupes « industrie-type de profession ».

<sup>4</sup> Rappelons qu'après l'adoption de la LSST en 1979, la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) a divisé les établissements en six groupes de différents secteurs d'activités. La CSST a déterminé un ordre de priorité pour implanter des mécanismes de prévention en SST : les groupes 1 et 2 ont alors été déclarés prioritaires. Le troisième le fut partiellement. Actuellement, les groupes 1 et 2 sont assujettis à tous les mécanismes de prévention; le groupe 3 partiellement, parce que les comités de santé et de sécurité du travail et les représentants à la prévention ne sont toujours pas obligatoires dans les secteurs du groupe 3; les groupes 4, 5 et 6 ne sont pas priorisés par la CNESST et ne sont pas assujettis aux quatre mécanismes de prévention qui obligent les établissements à avoir un programme de santé, un programme de prévention, un comité de santé et de sécurité du travail et un représentant à la prévention. Les équipes de santé au travail du RSPSAT n'interviennent ainsi que dans les groupes désignés prioritaires 1, 2 et 3 (Rapport du Vérificateur général du Québec, 2019; Baril-Gingras et coll., 2013; CNESST, 2011).

Les groupes ayant plus de cinq cas<sup>5</sup> de TMS ont été inclus dans une analyse multivariée, alors que les groupes ayant trop peu d'effectifs ont été regroupés. C'est le cas notamment pour les femmes dans les trois sous-secteurs de la construction qui ont été regroupés afin d'intégrer les travailleuses de professions manuelles et les travailleuses de professions mixtes de cette industrie. Les sous-secteurs de la fabrication ont également été regroupés pour permettre l'intégration des travailleurs et travailleuses (peu nombreux) de professions mixtes.

Les groupes « Autres travailleurs/travailleuses de professions manuelles » et « Autres travailleurs/travailleuses de professions mixtes » ont également été créés afin de rassembler les autres groupes comportant cinq cas de TMS ou moins. Au total, chez les hommes, l'analyse comprend 61 groupes, soit 37 groupes « industrie-profession manuelle » et 24 groupes « industrie-profession mixte ». Chez les femmes, elle comprend 45 groupes, soit 24 groupes « industrie-profession manuelle » et 21 groupes « industrie-profession mixte ».

Toutes les personnes exerçant une profession non manuelle ont été regroupées et constituent le groupe de comparaison (catégorie de référence) pour les analyses multivariées.

### 3.2.5 LES PROFESSIONS

Pour les analyses qui visent spécifiquement les professions les plus à risque de TMS, nous avons utilisé les 500 groupes de professions de base (codes à quatre chiffres) de la CNP 2011. Le principe de base du classement de la CNP est le genre de travail exécuté, qui est déterminé d'après les tâches, les fonctions et les responsabilités de la profession. Une profession se définit comme un ensemble d'emplois suffisamment analogues sur le plan du travail exécuté pour qu'il soit possible de les regrouper sous un même titre à des fins de classement<sup>6</sup>.

<sup>5</sup> D'abord, un minimum de cinq répondants est un critère essentiel à la divulgation de résultats à partir de fichiers de données que l'ISQ rend accessibles par l'intermédiaire du centre d'accès aux données de recherche de l'ISQ (CADRISQ). De plus, un nombre peu important de répondants fait en sorte que l'estimation présentera une forte variabilité échantillonnale.

<sup>6</sup> Voir <https://www.statcan.gc.ca/fra/sujets/norme/cnp/2011/introduction>

<sup>7</sup> Voir Camirand et coll., 2016, page 62.

<sup>8</sup> Cet indicateur inclut la pratique globale d'activités physiques de loisirs (sport, plein air, activités de conditionnement physique, danse, etc.) et l'utilisation de modes de transport actif pour se rendre au travail (marche, bicyclette, patin à roues alignées ou autre moyen actif) au cours des quatre dernières semaines.

<sup>9</sup> Pour plus d'information au sujet de l'analyse et des résultats portant sur les relations entre les TMS et les facteurs sociodémographiques et personnels, voir Tissot et coll., 2019 (notamment les résultats au tableau 2).

Les professions pour lesquels on retrouve plus de cinq cas de TMS ont été incluses dans une analyse multivariée<sup>5</sup>. Les professions manuelles ou mixtes pour lesquelles cette règle n'est pas respectée ont été regroupées respectivement dans les catégories « Autres professions manuelles » ou « Autres professions mixtes ».

Les travailleurs et les travailleuses des professions non manuelles, étant sensiblement moins touchés par les TMS que les travailleurs de professions mixtes et de professions manuelles, ont été choisis comme groupe de comparaison pour les analyses multivariées (hommes : 15 % c. 22 % et 25 % respectivement; femmes : 29 % c. 35 % et 36 % respectivement) (Tissot et coll., 2020).

### 3.2.6 LES FACTEURS SOCIODÉMOGRAPHIQUES ET PERSONNELS

Les facteurs sociodémographiques et personnels pouvant contribuer à la genèse des TMS, selon la littérature scientifique, tels que l'âge (15-24, 25-44, 45-54, 55 ans et +), le statut pondéral<sup>7</sup> (poids insuffisant, poids normal, embonpoint, obésité), le niveau d'activité physique de transport et de loisir<sup>8</sup> (actif, moyennement actif, un peu actif, sédentaire) et le statut de fumeur de cigarettes (fumeur régulier, fumeur occasionnel, ancien fumeur, non-fumeur) ont été pris en compte dans les analyses multivariées<sup>9</sup>.

### 3.3 Analyses statistiques

Toutes les analyses ont été effectuées distinctement chez les hommes et les femmes. Une analyse différenciée selon le sexe<sup>10</sup> est privilégiée afin de tenir compte des réalités différentes que vivent les hommes et les femmes sur le marché du travail; ils n'exercent pas dans les mêmes secteurs d'activité, n'occupent pas les mêmes emplois, n'effectuent pas les mêmes tâches pour un même emploi et ne sont pas exposés de la même façon aux risques de santé et sécurité au travail (SST) (Ekman et coll., 2000; Kergoat, 2000; Messing et coll., 2003; 2009). Il est également reconnu que les femmes sont plus touchées par les TMS que les hommes (Stock et coll., 2011; Funes et coll., 2012; Tissot et coll., 2019; Petit et coll., 2018; de Zwart et coll., 2001). Outre le fait que les hommes et les femmes ne sont pas exposés aux mêmes conditions de travail, d'autres hypothèses pourraient expliquer la prévalence plus élevée de la douleur chez les femmes : l'iniquité dans la division des tâches domestiques et des responsabilités familiales, les différences biologiques liées à la récupération du système musculo-squelettique et autres éléments biologiques (Bartley et Fillingim, 2013; Rosen et coll., 2017).

La proportion de travailleurs ayant eu des TMS ainsi que le nombre de travailleurs touchés par les TMS ont d'abord été estimés<sup>11</sup> pour chacun des groupes « industrie-profession manuelle » et « industrie-profession mixte » par le biais du logiciel SUDAAN qui permet de tenir compte du plan complexe

d'échantillonnage de l'EQSP par le biais de l'utilisation des poids d'autoamorçage, aussi appelés « poids bootstrap ».

Les estimations dont le coefficient de variation<sup>12</sup> (CV) est supérieur à 15 % sont annotées dans les tableaux (en annexe) : pour un CV entre 15 et 25 %, la valeur de la proportion doit être interprétée avec prudence et pour un CV >25 %, l'estimation est considérée imprécise et est seulement fournie à titre indicatif.

Par la suite, des modèles de régression logistique multivariés ont été réalisés afin d'estimer le risque de TMS des travailleurs de chaque groupe « industrie-type de profession » comparativement aux travailleurs de professions non manuelles (le groupe de référence). Le risque de TMS au sein d'un groupe est présenté sous forme de rapport de cotes (RC)<sup>13</sup> ajusté avec son intervalle de confiance (IC) à 95 %. Le RC estimé représente la valeur la plus probable du risque et son intervalle de confiance représente l'étendue des valeurs possibles que peut prendre le RC (selon le risque d'erreur choisi de 5 %). Le RC<sup>14</sup> reflète aussi l'ampleur de l'association entre le risque de TMS et un groupe « industrie-type de profession ».

<sup>10</sup> La variable sexe réfère aux caractéristiques biologiques et physiologiques qui différencient les hommes des femmes. Mais au-delà des différences biologiques, il y a aussi le concept du genre qui réfère aux rôles et comportements qui sont déterminés socialement pour les hommes et les femmes : ils n'œuvrent pas dans les mêmes secteurs d'activité, n'occupent pas les mêmes emplois, n'effectuent pas les mêmes tâches pour un même emploi et ne sont pas exposés de la même façon aux risques de santé et sécurité au travail. Les effets de santé sont en fait le résultat d'une interaction complexe entre le sexe (les facteurs biologiques) et le genre (c.-à-d. les expositions différentielles découlant de la division sexuée de l'emploi et du travail).

<sup>11</sup> L'estimation populationnelle du nombre de travailleurs est réalisée grâce à la pondération. La pondération consiste à attribuer à chaque répondant de l'enquête une valeur, c'est-à-dire un poids qui correspond au nombre de personnes qu'il « représente » dans la population. Le calcul de ce poids comprend habituellement un ajustement pour la non-réponse totale aux variables étudiées. Cet ajustement n'a pas été utilisé pour estimer les effectifs de population puisque les estimations ne sont utilisées que pour établir un ordre de grandeur. Voir le détail à la section 1.3 du rapport « L'Enquête québécoise sur la santé de la population, 2014-2015 : pour en savoir plus sur la santé des Québécois » (Camirand et coll., 2016) : <https://statistique.quebec.ca/fr/document/enquete-quebecoise-sur-la-sante-de-la-population-2014-2015>

<sup>12</sup> Bien qu'imparfait, le coefficient de variation est l'indicateur de précision relative recommandé par l'ISQ. Il est obtenu en divisant l'erreur type de l'estimation (racine carrée de la variance de l'estimation) par l'estimation elle-même.

<sup>13</sup> Le rapport de cotes (RC) exprime une mesure du risque de souffrir de TMS du groupe à l'étude par rapport au groupe de travailleurs de professions non manuelles (qui est le groupe de référence). Un RC de 1 indique que les deux groupes ont un risque égal, alors qu'un RC supérieur à 1 indique un risque accru par rapport au groupe de référence. Par exemple, un RC de 1,5 indique que le risque de souffrir de TMS, en termes de cote, est 1,5 fois plus élevé, c'est-à-dire 50 % plus élevé, chez le groupe à l'étude que le groupe de référence (les travailleurs de professions non manuelles).

<sup>14</sup> Il est important de rappeler que le RC surestime le risque relatif (mesure du risque de survenue d'un événement dans un groupe par rapport à l'autre) lorsque le problème de santé étudié a une prévalence ou une incidence de plus de 10 % (Scott et coll., 2010) comme c'est le cas pour les TMS. Les RC sont utilisés dans cette étude non pas comme mesure absolue du risque, mais bien pour classer les groupes de travailleurs selon leur niveau de risque de TMS.

Les analyses de régression ont été ajustées en fonction des facteurs sociodémographiques et personnels (âge, statut pondéral, niveau d'activité physique et statut de fumeur de cigarettes) et également pour le nombre d'heures travaillées par semaine.

L'approche d'estimation a été utilisée pour identifier les groupes ayant un risque de TMS jugé « important », c'est-à-dire un risque qui est d'une importance pratique pour le travailleur ou pour les intervenants en prévention. Cette méthode met l'emphase sur l'ampleur du risque plutôt que sur l'absence ou la présence de risque selon un test d'hypothèse nulle<sup>15</sup>. Elle permet ainsi d'éviter certains problèmes d'interprétation fautive des valeurs-*p* en lien avec les tests d'hypothèse nulle<sup>16</sup> (Cumming 2014; Batterham et Hopkins, 2006; Gardner et Altman, 1986).

L'approche d'estimation consiste à comparer les RC estimés et leurs IC avec l'ampleur d'effet jugée « cliniquement importante » (Ranganathan et coll., 2015) afin d'évaluer dans quelle mesure le risque estimé peut être classé comme « cliniquement important » c'est-à-dire de pertinence pratique par rapport aux effets de santé. L'inspection visuelle des RC et de leurs intervalles de confiance comparativement à une ampleur d'effet jugée importante constitue le cœur de l'approche d'estimation (voir le graphique 1 de l'annexe 2).

Dans l'étude actuelle, l'ampleur d'effet jugée « cliniquement importante » pour les femmes correspond à un RC  $\geq 1,3$  (risque accru d'au moins 30 %) et celle pour les hommes correspond à un

RC  $\geq 1,5$  (risque accru d'au moins 50 %). Une ampleur d'effet un peu moins grande a été considérée cliniquement importante chez les femmes, car en termes absolus, les travailleuses de professions non manuelles (notre groupe de référence) présentent un risque plus élevé de développer des TMS que les hommes de professions non manuelles (28,5 % c. 14,9 %, voir Tissot et coll., 2020). Ceci peut être attribuable à un manque de reconnaissance et à une sous-estimation des contraintes physiques du travail des femmes dans certaines professions classées « non manuelles » au lieu de « mixtes ».

Afin de résumer d'une manière quantitative les résultats de l'approche d'estimation, nous utilisons le concept de « degré de certitude ». Cette mesure représente la part de la distribution du RC estimé qui se situe au-dessus de l'ampleur d'effet jugée « cliniquement importante » ou, dit autrement, elle représente la probabilité que le risque dépasse l'ampleur d'effet cliniquement importante. Quatre catégories de certitude ont été définies, soit « très élevé », « élevé », « modéré » et « autre » (tableau 1). Lorsque, par exemple, la probabilité que le risque dépasse l'ampleur d'effet cliniquement importante se situe entre 80 % et 100 %, le degré de certitude quant à un risque important de TMS est très élevé et nous sommes très confiants de ces résultats. Le degré de certitude représente donc la force d'évidence que le risque en question soit important (annexe 2). Dans cette étude, les RC sont catégorisés et classés selon leur degré de certitude.

<sup>15</sup> L'existence ou non d'un risque est en fait une question non valide puisqu'il existe « toujours » une différence de risque entre un groupe par rapport à un autre, qui se manifestera si la taille d'échantillon devient assez grande. Donc la mesure de l'ampleur d'effet est plus appropriée pour juger de la présence d'un risque important (Cohen, 1994; Wasserstein et Lazar, 2016).

<sup>16</sup> Par exemple, la valeur-*p* confond l'ampleur d'effet et la taille d'échantillon (la valeur *p* est élevée si la mesure d'association est grande ou si les tailles d'échantillon des populations étudiées sont grandes). Elle est peu reproductible et ne représente pas la probabilité qu'une hypothèse soit vraie ou non (Cumming, 2014; Greenland et coll., 2016; Halsey et coll., 2015; Wasserstein et Lazar, 2016).

**Tableau 1 Définition des catégories des degrés de certitude liée à la probabilité que les travailleurs d'un groupe présentent un risque important de TMS**

Degré de certitude	Probabilité que le risque de TMS est important Femmes : Probabilité que le RC $\geq$ 1,3 Hommes : Probabilité que le RC $\geq$ 1,5	Constats
Très élevé	Entre 80 % et 100 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous sommes très confiants que les travailleurs de ces groupes présentent un risque important de TMS.</li> </ul>
Élevé	Entre 60 % et 79,99 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous sommes confiants que les travailleurs de ces groupes présentent un risque important de TMS.</li> </ul>
Modéré	Entre 40 % et 59,99 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous sommes incertains que les travailleurs de ces groupes présentent un risque important de TMS. Des études supplémentaires sont nécessaires.</li> </ul>
Autre	< 40 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les résultats ne permettent pas de tirer des conclusions. Des études supplémentaires sont nécessaires.</li> </ul>

Dans un premier temps, la probabilité que le risque de TMS soit important a été calculée pour chaque groupe « industrie – type de profession » selon l'ampleur d'effet cliniquement importante pour ainsi déterminer leur degré de certitude. Seuls les groupes affichant un degré de certitude très élevé ou élevé sont présentés dans les résultats principaux. Il s'agit des groupes qui sont prioritaires pour des interventions préventives des TMS. Dans le but d'alléger le texte, ces groupes seront souvent ci-après désignés par le terme « groupes à risque de TMS »<sup>17</sup>.

Ces groupes ont été classés en ordre décroissant du nombre estimé de travailleurs touchés par les TMS dans la population québécoise active. Ce classement nous donne une indication du fardeau que peuvent représenter les problèmes musculo-squelettiques au sein de chaque groupe pour un degré de certitude donné.

Dans un deuxième temps, nous avons identifié des groupes de travailleurs qui présentent un risque accru de TMS, afin de cibler ceux qui sont hautement prioritaires pour des interventions préventives des TMS. Pour ce faire, les groupes « industrie-type de profession » affichant un degré de certitude très élevé par rapport à une ampleur d'effet plus importante

(RC  $\geq$  1,5 chez les femmes et un RC  $\geq$  2,0 chez les hommes) ont été identifiés en caractère gras dans les tableaux. Dans le but d'alléger le texte, ces groupes seront ci-après désignés « groupes à risque de TMS hautement prioritaires ».

Un processus similaire d'analyse est effectué pour l'identification des professions à risque de TMS au sein de l'ensemble des travailleurs de l'étude (indépendamment de l'industrie ou des groupes « industrie-type de profession »<sup>18</sup>) : 1) estimation du nombre et de la proportion de travailleurs souffrant de TMS par profession; 2) estimation du risque de TMS pour chacune des professions grâce à des modèles de régression logistique multivariés, réalisés séparément pour les hommes et les femmes, et ajustés pour les facteurs sociodémographiques et personnels et les heures de travail; 3) approche d'estimation pour identifier les professions à risque important de TMS.

Il s'avérait ensuite intéressant de mettre en lien les résultats des deux analyses (groupes industrie-type de profession à risque et professions à risque), de manière à savoir de quels travailleurs ou travailleuses il est question lorsqu'on parle d'un groupe « industrie-type de profession » à risque de TMS.

<sup>17</sup> En principe, tous les groupes présentent un certain risque de TMS. Mais pour alléger le texte, lorsque nous mentionnons les groupes à risque de TMS, il est question des groupes qui présentent un risque cliniquement important de TMS et dont le degré de certitude est très élevé ou élevé, comme défini dans cette étude.

<sup>18</sup> La méthodologie de l'enquête et le nombre de répondants ne permettent pas de faire des analyses approfondies du risque de TMS des travailleurs et des travailleuses au sein des diverses industries.

Ainsi, par simple croisement entre la variable « profession » et la variable « groupe industrie-type de profession », il était possible d'identifier les professions à risque de TMS de l'analyse globale qui se retrouvent dans un groupe à risque particulier; soit les professions pour lesquelles nous retrouvons un nombre suffisant de répondants et une prévalence brute de TMS similaire à la prévalence estimée pour l'ensemble des travailleurs de cette profession. Pour chaque profession identifiée au sein d'un groupe, nous avons indiqué quelle proportion de l'ensemble des travailleurs de cette profession se retrouve dans ce groupe. Ces résultats ne sont fournis que pour les groupes « industrie-type de profession » dont le degré de certitude, quant au risque important de TMS, est très élevé.

L'ensemble des résultats se rapportant aux « groupes industrie-type de profession à risque de TMS » et aux « professions à risque de TMS » sont présentés sous forme de tableaux dans diverses annexes, à titre indicatif. Ces tableaux comprennent également l'ensemble des résultats pour les groupes et les professions dont le degré de certitude quant au risque important de TMS est modéré (probabilité entre 40 % et 59,99 %), puisque le risque de TMS pourrait être important pour ces groupes ou ces professions, malgré la variabilité et l'incertitude des résultats.

## 4 Résultats

### 4.1 Travailleurs masculins : les groupes « Industrie-type de profession » les plus touchés par les TMS

---

Le tableau 2 présente, pour les travailleurs masculins, le classement des 31 « groupes industrie-type de profession à risque de TMS » dont le degré de certitude quant à ce risque est « très élevé » (19 groupes) ou « élevé » (12 groupes).

L'ensemble des résultats pour ces groupes et pour ceux affichant un degré de certitude modéré se trouve à l'annexe 3.

Parmi les 31 groupes à risque de TMS, on retrouve plusieurs groupes habituellement à prédominance masculine, notamment huit groupes de travailleurs de professions manuelles des industries de la fabrication et quatre groupes de travailleurs des sous-secteurs de la construction. La grande majorité de ces industries sont parmi les secteurs priorités par la CNESST, à l'exception de « industrie du textile et des vêtements » et « activités diverses de la fabrication ».

Le nombre estimé de travailleurs touchés par les TMS dans la population active québécoise est particulièrement élevé dans les groupes à risque associés aux industries de la construction (> 40 000) et de la fabrication (> 30 000).

Toutefois plusieurs « groupes industrie-type de profession à risque de TMS » sont aussi associés à des secteurs des services, notamment les travailleurs des services de réparation et entretien, des services d'hébergement et de restauration, des services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement (qui comprend les agences de location de personnel temporaire) et ceux des services postaux et messagerie. On retrouve également quatre groupes associés au commerce. Le nombre estimé de travailleurs touchés par les TMS est également très élevé (> 10 000) dans plusieurs de ces groupes, notamment dans les services de réparation et d'entretien (> 15 000), les services d'hébergement et de restauration (> 15 000) et dans le commerce de détail (> 28 000). Tous ces groupes ne sont pas associés à un secteur d'activité économique priorisé par la CNESST.

On constate que plus de soixante-dix pour cent (72 %) des travailleurs souffrant de TMS parmi les 31 « groupes à risque de TMS » sont des travailleurs de professions manuelles<sup>19</sup>. De plus, il y a, parmi ces 31 groupes, légèrement plus d'hommes souffrant de TMS (56 %) qui travaillent dans des secteurs d'activité économique non priorisés de la CNESST que dans des secteurs priorisés.

Parmi les « groupes à risque de TMS » affichant un degré de certitude très élevé, dix groupes (identifiés en caractère gras au tableau 2) font face à un risque encore plus important ( $RC \geq 2$ ) de développer des TMS. Ces groupes sont hautement prioritaires pour des interventions préventives des TMS. Deux groupes concernent un nombre important de travailleurs touchés par les TMS ( $> 10\ 000$ ) : les travailleurs de professions

manuelles de la construction de bâtiments et des services de réparation et entretien. Trois autres groupes de travailleurs de professions manuelles se trouvent dans la fabrication : industrie du meuble, première transformation des métaux et fabrication de produits minéraux non métalliques. Un autre groupe de travailleurs de professions manuelles se trouve dans le sous-secteur des établissements du patrimoine, divertissements, loisirs, jeux de hasard et loteries. Les quatre derniers groupes concernent des travailleurs de professions mixtes provenant des industries suivantes : services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement, services postaux et messagerie, forêt et scieries et établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes.

---

<sup>19</sup> Les effectifs de population non arrondis ont été utilisés pour ce calcul (les effectifs arrondis sont présentés au tableau 8 de l'annexe 3). Il est à noter qu'aucun ajout d'effectif en lien avec la non-réponse partielle n'est inclus dans les effectifs.

**Tableau 2** Travailleurs masculins : classement des groupes industrie-type de profession présentant un risque cliniquement important de TMS (RC  $\geq 1,5$ ) avec un degré de certitude très élevé ou élevé; population estimée de travailleurs souffrant de TMS en ordre décroissant, Québec, 2014-2015

Groupe « Industrie-type de profession » de travailleurs <sup>1</sup>		Industrie priorisée par la CNESST <sup>2</sup>	Pe <sup>3</sup> souffrant de TMS
Industrie	Type de profession		
<b>DEGRÉ DE CERTITUDE TRÈS ÉLEVÉ<sup>4</sup></b>			
Entrepreneurs spécialisés	Manuelle	Oui	22 700
Services d'hébergement et de restauration	Mixte	Non	16 600
<b>Construction de bâtiments</b>	<b>Manuelle</b>	<b>Oui</b>	<b>15 600</b>
<b>Réparation et entretien</b>	<b>Manuelle</b>	<b>Non</b>	<b>15 000</b>
Commerce de détail	Mixte	Non	14 700
Commerce de détail	Manuelle	Non	13 800
Fabrication de produits de métal	Manuelle	Oui	6 000
<b>Première transformation des métaux</b>	<b>Manuelle</b>	<b>Oui</b>	<b>5 100</b>
<b>Industrie du meuble et des articles d'ameublement*</b>	<b>Manuelle</b>	<b>Oui</b>	<b>4 600</b>
<b>Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement</b>	<b>Mixte</b>	<b>Non</b>	<b>4 300</b>
<b>Services postaux et messagerie</b>	<b>Mixte</b>	<b>Non</b>	<b>3 400</b>
<b>Fabrication de produits minéraux non métalliques</b>	<b>Manuelle</b>	<b>Oui</b>	<b>2 900</b>
Entreposage*	Manuelle	Oui	2 400
Activités diverses de fabrication	Manuelle	Non	2 300
Travaux de génie civil	Mixte	Oui	2 100
Commerce de gros	Mixte	Non	1 700
<b>Établissements du patrimoine, divertissements, loisirs, jeux de hasard et loteries</b>	<b>Manuelle</b>	<b>Non</b>	<b>1 700</b>
<b>Forêt et scieries</b>	<b>Mixte</b>	<b>Oui</b>	<b>1 700</b>
<b>Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes</b>	<b>Mixte</b>	<b>Non</b>	<b>1 600</b>

Pe : population estimée (arrondie à la centaine). RC : rapport de cotes ajusté du modèle de régression logistique.

<sup>1</sup> En emploi comme salarié ou travailleur autonome, à raison d'au moins 15 heures par semaine pour l'ensemble des emplois.

<sup>2</sup> Distinction entre les industries priorisées par la CNESST en matière de prévention et celles non priorisées.

<sup>3</sup> Pe : à noter que seule la somme des poids populationnels des unités possédant les caractéristiques étudiées a été utilisée pour estimer les effectifs de population (aucun ajout d'effectif en lien avec la non-réponse partielle), les estimations n'étant utilisées que pour établir un ordre de grandeur.

<sup>4</sup> La probabilité que le risque dépasse l'ampleur d'effet cliniquement importante (RC  $\geq 1,5$ ) est  $\geq 80$  %. Nous sommes très confiants que les travailleurs de ces groupes présentent un risque important de TMS.

\* Ces industries sont associées au groupe prioritaire 3. Le groupe 3, contrairement aux groupes 1 et 2, est partiellement assujéti aux mécanismes de prévention prévus dans la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST). Les comités de santé et de sécurité du travail et les représentants à la prévention ne sont toujours pas obligatoires dans ce groupe.

Note : les groupes « Industrie-type de profession » en caractère gras présentent un risque de TMS plus important (RC  $\geq 2,0$ ) et sont hautement prioritaires pour des actions préventives.

Source des données : © gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur la santé de la population*, 2014-2015.

**Tableau 2** Travailleurs masculins : classement des groupes industrie-type de profession présentant un risque cliniquement important de TMS (RC  $\geq 1,5$ ) avec un degré de certitude très élevé ou élevé; population estimée de travailleurs souffrant de TMS en ordre décroissant, Québec, 2014-2015 (suite)

Groupe « Industrie-type de profession » de travailleurs <sup>1</sup>		Industrie priorisée par la CNESST <sup>2</sup>	Pe <sup>3</sup> souffrant de TMS
Industrie	Type de profession		
<b>DEGRÉ DE CERTITUDE ÉLEVÉ<sup>5</sup></b>			
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	Manuelle	Non	8 700
Industrie des aliments et boissons*	Manuelle	Oui	7 700
Commerce de gros	Manuelle	Non	6 600
Industrie de l'information et industrie culturelle	Manuelle	Non	4 900
Administration publique	Manuelle	Oui	3 400
Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique	Manuelle	Oui	2 600
Réparation et entretien	Mixte	Non	2 500
Travaux de génie civil	Manuelle	Oui	1 300
Textile, Fabrication de vêtements, de produits en cuir et de produits analogues	Manuelle	Non	1 300
Services publics	Mixte	Non	< 1 000
Extraction minière et extraction de pétrole et gaz	Mixte	Oui	< 1 000
Chasse et pêche	Manuelle	Non	< 1 000

Pe : population estimée (arrondie à la centaine). RC : rapport de cotes ajusté du modèle de régression logistique.

<sup>1</sup> En emploi comme salarié ou travailleur autonome, à raison d'au moins 15 heures par semaine pour l'ensemble des emplois.

<sup>2</sup> Distinction entre les industries priorisées par la CNESST en matière de prévention et celles non priorisées.

<sup>3</sup> Pe : à noter que seule la somme des poids populationnels des unités possédant les caractéristiques étudiées a été utilisée pour estimer les effectifs de population (aucun ajout d'effectif en lien avec la non-réponse partielle), les estimations n'étant utilisées que pour établir un ordre de grandeur.

<sup>4</sup> La probabilité que le risque dépasse l'ampleur d'effet cliniquement importante (RC  $\geq 1,5$ ) est  $\geq 80$  %. Nous sommes très confiants que les travailleurs de ces groupes présentent un risque important de TMS.

<sup>5</sup> La probabilité que le risque dépasse l'ampleur d'effet cliniquement importante (RC  $\geq 1,5$ ) se situe entre 60 % et 79,99 %. Nous sommes confiants que les travailleurs de ces groupes présentent un risque important de TMS.

\* Ces industries sont associées au groupe prioritaire 3. Le groupe 3, contrairement aux groupes 1 et 2, est partiellement assujéti aux mécanismes de prévention prévus dans la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST). Les comités de santé et de sécurité du travail et les représentants à la prévention ne sont toujours pas obligatoires dans ce groupe.

Note : les groupes « Industrie-type de profession » en caractère gras présentent un risque de TMS plus important (RC  $\geq 2,0$ ) et sont hautement prioritaires pour des actions préventives.

Source des données : © gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur la santé de la population*, 2014-2015.

## 4.2 Travailleuses : les groupes « Industrie-type de profession » les plus touchés par les TMS

Le tableau 3 présente, pour les travailleuses, le classement des 16 « groupes industrie-type de professions à risque de TMS » dont le degré de certitude quant à ce risque est « très élevé » (huit groupes) ou « élevé » (huit groupes).

L'ensemble des résultats pour ces groupes et pour ceux affichant un degré de certitude modéré se trouve à l'annexe 4.

Contrairement aux résultats chez les hommes, 71 % des travailleuses souffrant de TMS parmi les 16 groupes à risque de TMS occupent une profession mixte<sup>20</sup>.

De plus, la presque totalité (97 %) des travailleuses touchées par les TMS dans ces groupes œuvre dans des secteurs d'activité économique non priorisés par la CNESST. Seulement trois groupes sont associés à des secteurs priorisés par la CNESST, soit les travailleuses de professions manuelles de l'industrie chimique, des transports et de la construction.

Ce sont les travailleuses de professions mixtes du commerce de détail qui se retrouvent en tête de liste quant au nombre de travailleuses touchées par les TMS. Il est estimé que 37 % de ces travailleuses souffrent de TMS (voir tableau 9, annexe 4), tout comme l'ensemble des travailleuses de professions manuelles<sup>21</sup>. Chez les hommes, ce groupe figure également parmi les groupes à risque de TMS affichant un degré de certitude très élevé.

Six autres « groupes industrie-type de professions à risque de TMS » sont associés aux secteurs des services, notamment les travailleuses de professions mixtes et de professions manuelles des services personnels et services de blanchissage et des services d'hébergement et de restauration, les travailleuses de professions manuelles des services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement et les travailleuses de professions mixtes des services postaux et messagerie. Le nombre estimé de travailleuses touchées par les TMS est également considérable dans plusieurs de ces groupes, notamment dans les services d'hébergement et de restauration.

Deux groupes du secteur de la santé figurent parmi les 16 groupes à risque de TMS chez les travailleuses, soit les travailleuses de professions mixtes et de professions manuelles des services de soins de santé ambulatoires.

On retrouve également des groupes de travailleuses de professions manuelles œuvrant dans la construction, l'industrie du transport, la fabrication de meubles et la fabrication de produits informatiques et électroniques.

Parmi les « groupes industrie-type de professions à risque de TMS » affichant un degré de certitude très élevé, trois groupes (identifiés en caractère gras au tableau 3) font face à un risque encore plus important ( $RC \geq 1,5$ ) de développer des TMS. Ces groupes sont hautement prioritaires pour des interventions préventives des TMS. Il s'agit des travailleuses de professions manuelles de l'industrie chimique et des services administratifs de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement (qui comprend les agences de location de personnel temporaire) et les travailleuses de professions mixtes des services personnels et services de blanchissage.

<sup>20</sup> Les effectifs de population non arrondis ont été utilisés pour ce calcul (les effectifs arrondis sont présentés au tableau 9 de l'annexe 4). Il est à noter qu'aucun ajout d'effectif en lien avec la non-réponse partielle n'est inclus dans les effectifs.

<sup>21</sup> La prévalence des TMS chez l'ensemble des travailleuses de profession manuelle de cette population à l'étude est 36,4 %. Voir Tissot et coll. (2020), page 12.

**Tableau 3** **Travailleuses : classement des groupes industrie-type de profession présentant un risque cliniquement important de TMS (RC  $\geq$  1,3) avec un degré de certitude très élevé ou élevé; population estimée de travailleuses souffrant de TMS en ordre décroissant, Québec, 2014-2015**

Groupe « Industrie-type de profession » de travailleuses <sup>1</sup>		Industrie priorisée par la CNESST <sup>2</sup>	Pe <sup>3</sup> souffrant de TMS
Industrie	Type de profession		
<b>DEGRÉ DE CERTITUDE TRÈS ÉLEVÉ<sup>4</sup></b>			
Commerce de détail	Mixte	Non	46 900
Services d'hébergement et de restauration	Mixte	Non	29 100
<b>Services personnels et services de blanchissage</b>	<b>Mixte</b>	<b>Non</b>	<b>11 200</b>
Services de soins de santé ambulatoires	Mixte	Non	11 200
<b>Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement</b>	<b>Manuelle</b>	<b>Non</b>	<b>11 100</b>
Services d'hébergement et de restauration	Manuelle	Non	3 800
Services postaux et messagerie	Mixte	Non	2 300
<b>Industrie chimique</b>	<b>Manuelle</b>	<b>Oui</b>	<b>1 700</b>
<b>DEGRÉ DE CERTITUDE ÉLEVÉ<sup>5</sup></b>			
Commerce de détail	Manuelle	Non	10 000
Fabrication de produits informatiques et électroniques/Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques	Manuelle	Non	2 300
Services de soins de santé ambulatoires	Manuelle	Non	1 700
Services personnels et services de blanchissage	Manuelle	Non	1 600
Industrie de l'information et industrie culturelle	Manuelle	Non	1 400
Transport	Manuelle	Oui	1 400
Construction	Manuelle	Oui	1 200
Arts et loisirs	Mixte	Non	1 200

Pe : population estimée (arrondie à la centaine). RC : rapport de cotes ajusté du modèle de régression logistique.

<sup>1</sup> En emploi comme salariée ou travailleuse autonome, à raison d'au moins 15 heures par semaine pour l'ensemble des emplois.

<sup>2</sup> Distinction entre les industries priorisées par la CNESST en matière de prévention et celles non priorisées.

<sup>3</sup> Pe : à noter que seule la somme des poids populationnels des unités possédant les caractéristiques étudiées a été utilisée pour estimer les effectifs de population (aucun ajout d'effectif en lien avec la non-réponse partielle), les estimations n'étant utilisées que pour établir un ordre de grandeur.

<sup>4</sup> La probabilité que le risque dépasse l'ampleur d'effet cliniquement importante (RC  $\geq$  1,3) est  $\geq$  80 %. Nous sommes très confiants que les travailleuses de ces groupes présentent un risque important de TMS.

<sup>5</sup> La probabilité que le risque dépasse l'ampleur d'effet cliniquement importante (RC  $\geq$  1,3) se situe entre 60 % et 79,99 %. Nous sommes confiants que les travailleuses de ces groupes présentent un risque important de TMS.

Note : les groupes « Industrie-type de profession » en caractère gras présentent un risque de TMS plus important (RC  $\geq$  1,5) et sont hautement prioritaires pour des actions préventives.

Source des données : © gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur la santé de la population*, 2014-2015.

### 4.3 Travailleurs masculins : les professions les plus touchées par les TMS

---

Le tableau 4 présente, pour les travailleurs masculins, le classement des 48 « professions à risque de TMS » dont le degré de certitude quant à ce risque est « très élevé » (34 professions) ou « élevé » (14 professions). Parmi ces 48 professions, 33 sont des professions manuelles et 15 des professions mixtes.

Le tableau présentant l'ensemble des résultats pour ces professions et ceux des professions affichant un degré de certitude modéré se trouve à l'annexe 5.

Ce sont les charpentiers-menuisiers, les mécaniciens et réparateurs de véhicules automobiles, de camions et d'autobus, les cuisiniers et les soudeurs et opérateurs de machines à souder et à braser qui se retrouvent en tête de liste quant au nombre de travailleurs à risque touchés par les TMS.

Plusieurs des « professions à risque de TMS » sont exercées dans les principales industries identifiées comme étant à risque de TMS au tableau 2. Par exemple les charpentiers-menuisiers, que l'on retrouverait dans l'industrie de la construction ou encore les chefs et cuisiniers dans l'industrie des services d'hébergement et de restauration (voir à cet effet la section 4.5).

Parmi les « professions à risque de TMS » affichant un degré de certitude très élevé, 18 professions (identifiés en caractère gras au tableau 4) font face à un risque encore plus important ( $RC \geq 2$ ) de développer des TMS. Ces professions sont hautement prioritaires pour des interventions préventives des TMS. Trois d'entre elles comptent un nombre estimé important de travailleurs touchés par les TMS : les charpentiers-menuisiers, les mécaniciens et réparateurs de véhicules automobiles, de camions et d'autobus et les soudeurs et opérateurs de machines à souder et à braser.

**Tableau 4** Travailleurs masculins : classement des professions présentant un risque cliniquement important de TMS (RC  $\geq$  1,5) avec un degré de certitude très élevé ou élevé; population estimée de travailleurs souffrant de TMS en ordre décroissant, Québec, 2014-2015

Titre de la profession CNP — 2011 des travailleurs <sup>1</sup>	Type de profession	Pe <sup>2</sup> souffrant de TMS
<b>DEGRÉ DE CERTITUDE TRÈS ÉLEVÉ<sup>3</sup></b>		
<b>7271 Charpentiers-menuisiers</b>	<b>Manuelle</b>	<b>12 300</b>
<b>7321 Mécaniciens et réparateurs de véhicules automobiles, de camions et d'autobus</b>	<b>Manuelle</b>	<b>8 900</b>
6322 Cuisiniers	Mixte	7 000
<b>7237 Soudeurs et opérateurs de machines à souder et à braser</b>	<b>Manuelle</b>	<b>6 800</b>
7521 Conducteurs d'équipement lourd (sauf les grues)	Mixte	5 700
7311 Mécaniciens de chantier et mécaniciens industriels	Manuelle	5 500
1521 Expéditeurs et réceptionnaires	Manuelle	4 600
8612 Manceuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	Manuelle	4 300
7611 Aides de soutien des métiers et manceuvres en construction	Manuelle	4 100
7514 Chauffeurs-livreurs — services de livraison et de messagerie	Manuelle	3 800
<b>6321 Chefs</b>	<b>Mixte</b>	<b>3 800</b>
<b>9532 Monteurs et contrôleurs de meubles et d'accessoires</b>	<b>Manuelle</b>	<b>3 200</b>
6513 Serveurs d'aliments et de boissons	Mixte	3 200
<b>7251 Plombiers</b>	<b>Manuelle</b>	<b>2 900</b>
<b>7522 Conducteurs de machinerie d'entretien public et personnel assimilé</b>	<b>Mixte</b>	<b>2 600</b>
<b>9416 Opérateurs de machines à forger et à travailler les métaux</b>	<b>Manuelle</b>	<b>2 500</b>
6611 Caissiers	Mixte	2 500
<b>7441 Personnel d'installation, d'entretien et de réparation d'équipement résidentiel et commercial</b>	<b>Manuelle</b>	<b>2 300</b>
9617 Manceuvres dans la transformation des aliments et des boissons	Manuelle	2 100
9614 Manceuvres dans le traitement des pâtes et papiers et la transformation du bois	Manuelle	2 100
<b>1511 Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé</b>	<b>Mixte</b>	<b>1 700</b>
6331 Bouchers, coupeurs de viande et poissonniers — commerce de gros et de détail	Manuelle	1 600
9612 Manceuvres en métallurgie	Manuelle	1 400
<b>7233 Tôliers</b>	<b>Manuelle</b>	<b>1 400</b>
<b>9414 Opérateurs de machines dans le façonnage et la finition des produits en béton, en argile ou en pierre</b>	<b>Manuelle</b>	<b>1 300</b>

Pe : population estimée (arrondie à la centaine). RC : rapport de cotes ajusté du modèle de régression logistique.

<sup>1</sup> En emploi comme salarié ou travailleur autonome, à raison d'au moins 15 heures par semaine pour l'ensemble des emplois.

<sup>2</sup> Pe (arrondie à la centaine) : à noter que seule la somme des poids populationnels des unités possédant les caractéristiques étudiées a été utilisée pour estimer les effectifs de population (aucun ajout d'effectif en lien avec la non-réponse partielle), les estimations n'étant utilisées que pour établir un ordre de grandeur.

<sup>3</sup> La probabilité que le risque dépasse l'ampleur d'effet cliniquement importante (RC  $\geq$  1,5) est  $\geq$  80 %. Nous sommes très confiants que les travailleurs de ces professions présentent un risque important de TMS.

<sup>4</sup> La probabilité que le risque dépasse l'ampleur d'effet cliniquement importante (RC  $\geq$  1,5) se situe entre 60 % et 79,99 %. Nous sommes confiants que les travailleurs de ces professions présentent un risque important de TMS.

Note : les professions en caractère gras présentent un risque de TMS plus important (RC  $\geq$  2,0) et sont hautement prioritaires pour des actions préventives.

Source des données : © gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur la santé de la population*, 2014-2015.

**Tableau 4** Travailleurs masculins : classement des professions présentant un risque cliniquement important de TMS (RC  $\geq 1,5$ ) avec un degré de certitude très élevé ou élevé; population estimée de travailleurs souffrant de TMS en ordre décroissant, Québec, 2014-2015 (suite)

Titre de la profession CNP — 2011 des travailleurs <sup>1</sup>	Type de profession	Pe <sup>2</sup> souffrant de TMS
<b>DEGRÉ DE CERTITUDE TRÈS ÉLEVÉ<sup>3</sup></b>		
7295 Poseurs de revêtements d'intérieur	Manuelle	1 200
1513 Messagers et distributeurs porte-à-porte	Mixte	1 200
7204 Entrepreneurs et contremaîtres en charpenterie	Mixte	1 000
9526 Monteurs et contrôleurs de matériel mécanique	Manuelle	1 000
6341 Coiffeurs et barbiers	Mixte	< 1 000
2223 Technologues et techniciens en sciences forestières	Mixte	< 1 000
8221 Surveillants de l'exploitation des mines et des carrières	Mixte	< 1 000
8211 Surveillants de l'exploitation forestière	Mixte	< 1 000
8614 Manœuvres des mines	Manuelle	< 1 000
<b>DEGRÉ DE CERTITUDE ÉLEVÉ<sup>4</sup></b>		
7511 Conducteurs de camions de transport	Manuelle	14 100
6421 Vendeurs — commerce de détail	Mixte	12 000
7452 Manutentionnaires	Manuelle	9 000
6622 Garnisseurs de tablettes, commis et préposés aux commandes dans les magasins	Manuelle	7 000
8431 Ouvriers agricoles	Manuelle	4 600
1215 Superviseurs du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	Mixte	2 200
7246 Installateurs et réparateurs de matériel de télécommunications	Manuelle	2 100
9411 Opérateurs de machines dans le traitement des métaux et des minerais	Manuelle	1 500
9537 Monteurs, finisseurs et contrôleurs de produits divers	Manuelle	1 500
7381 Opérateurs de presses à imprimer	Manuelle	1 100
7294 Peintres et décorateurs	Manuelle	1 400
8241 Conducteurs de machines d'abattage d'arbres	Manuelle	< 1 000
9434 Autres opérateurs de machines dans la transformation du bois	Manuelle	< 1 000
8262 Pêcheurs indépendants	Manuelle	< 1 000

Pe : population estimée (arrondie à la centaine). RC : rapport de cotes ajusté du modèle de régression logistique.

<sup>1</sup> En emploi comme salarié ou travailleur autonome, à raison d'au moins 15 heures par semaine pour l'ensemble des emplois.

<sup>2</sup> Pe (arrondie à la centaine) : à noter que seule la somme des poids populationnels des unités possédant les caractéristiques étudiées a été utilisée pour estimer les effectifs de population (aucun ajout d'effectif en lien avec la non-réponse partielle), les estimations n'étant utilisées que pour établir un ordre de grandeur.

<sup>3</sup> La probabilité que le risque dépasse l'ampleur d'effet cliniquement importante (RC  $\geq 1,5$ ) est  $\geq 80$  %. Nous sommes très confiants que les travailleurs de ces professions présentent un risque important de TMS.

<sup>4</sup> La probabilité que le risque dépasse l'ampleur d'effet cliniquement importante (RC  $\geq 1,5$ ) se situe entre 60 % et 79,99 %. Nous sommes confiants que les travailleurs de ces professions présentent un risque important de TMS.

Note : les professions en caractère gras présentent un risque de TMS plus important (RC  $\geq 2,0$ ) et sont hautement prioritaires pour des actions préventives.

Source des données : © gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur la santé de la population*, 2014-2015.

#### 4.4 Travailleuses : les professions les plus touchées par les TMS

---

Le tableau 5 présente, pour les travailleuses, le classement des 23 « professions à risque de TMS » dont le degré de certitude quant à ce risque est « très élevé » (17 professions) ou « élevé » (6 professions). Parmi ces 23 professions, huit sont des professions manuelles et 15 des professions mixtes.

Le tableau présentant l'ensemble des résultats pour ces professions et ceux des professions affichant un degré de certitude modéré se trouve à l'annexe 6.

Ce sont les vendeuses, les caissières, les préposées à l'entretien ménager et au nettoyage, les serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé, les serveuses d'aliments et de boissons et les cuisinières qui se retrouvent en tête de liste quant au nombre estimé de travailleuses à risque touchées par les TMS.

Plusieurs des « professions à risque de TMS » sont exercées dans les principales industries identifiées comme étant à risque de TMS au tableau 3. Par exemple les vendeuses et les caissières, que l'on retrouverait dans le commerce de détail ou encore les cuisinières, les serveuses d'aliments et de boissons et

les serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé dans l'industrie des services d'hébergement et de restauration (voir à cet effet la section 4.5).

Bien que le portrait des professions à risque chez les femmes diffère beaucoup de celui des hommes, on y retrouve les sept mêmes professions à risque de TMS suivantes : vendeurs/vendeuses, caissiers/caissières, serveurs/serveuses d'aliments et de boissons, cuisiniers/cuisinières, coiffeurs/coiffeuses, bouchers/bouchères, coupeurs/coupeuses de viande et poissonniers/poissonnières et commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé.

Parmi les « professions à risque de TMS » affichant un degré de certitude très élevé, 18 professions (identifiés en caractère gras au tableau 5) font face à un risque plus important ( $RC \geq 1,5$ ) de développer des TMS. Ces professions sont hautement prioritaires pour des interventions préventives des TMS. Trois d'entre elles comptent un nombre estimé considérable de travailleuses touchées par les TMS : les préposées à l'entretien ménager et au nettoyage, les cuisinières et les coiffeuses.

**Tableau 5** **Travailleuses : classement des professions présentant un risque cliniquement important de TMS (RC ≥ 1,3) avec un degré de certitude très élevé ou élevé; population estimée de travailleuses souffrant de TMS en ordre décroissant, Québec, 2014-2015**

Titre de la profession CNP — 2011 des travailleuses <sup>1</sup>	Type de profession	Pe <sup>2</sup> souffrant de TMS
<b>DEGRÉ DE CERTITUDE TRÈS ÉLEVÉ<sup>3</sup></b>		
6421 Vendeuses — commerce de détail	Mixte	24 400
6611 Caissières	Mixte	18 400
<b>6731 Préposées à l'entretien ménager et au nettoyage — travaux légers</b>	<b>Manuelle</b>	<b>17 100</b>
6711 Serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	Mixte	16 000
6513 Serveuses d'aliments et de boissons	Mixte	11 400
<b>6322 Cuisinières</b>	<b>Mixte</b>	<b>10 400</b>
<b>6341 Coiffeuses et barbiers</b>	<b>Mixte</b>	<b>7 500</b>
<b>6331 Bouchères, coupeuses de viande et poissonnières — commerce de gros et de détail</b>	<b>Manuelle</b>	<b>3 400</b>
6562 Esthéticiennes, électrolystes et personnel assimilé	Mixte	3 100
<b>3411 Assistantes dentaires</b>	<b>Mixte</b>	<b>3 100</b>
3414 Autre personnel de soutien des services de santé	Mixte	2 700
<b>6741 Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec et personnel assimilé</b>	<b>Manuelle</b>	<b>2 100</b>
9446 Opératrices de machines à coudre industrielles	Manuelle	1 800
<b>1511 Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé</b>	<b>Mixte</b>	<b>1 700</b>
<b>7514 Chauffeuses-livreuses — service de livraison et de messagerie</b>	<b>Manuelle</b>	<b>1 500</b>
<b>9421 Opératrices d'installations de traitement des produits chimiques</b>	<b>Manuelle</b>	<b>1 200</b>
<b>5136 Peintres, sculpteurs et autres artistes des arts visuels</b>	<b>Mixte</b>	<b>&lt; 1 000</b>
<b>DEGRÉ DE CERTITUDE ÉLEVÉ<sup>4</sup></b>		
3219 Autres technologues et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	Mixte	4 200
9461 Opératrices de machines et de procédés industriels dans la transformation des aliments, des boissons et des produits connexes	Manuelle	2 900
3222 Hygiénistes et thérapeutes dentaires	Mixte	2 300
6563 Soigneurs/soigneuses d'animaux et travailleurs/travailleuses en soins des animaux	Manuelle	1 800
3236 Massothérapeutes	Mixte	1 700
6722 Opératrices et préposées aux sports, aux loisirs et dans les parcs d'attractions	Mixte	1 400

Pe : population estimée (arrondie à la centaine). RC : rapport de cotes ajusté du modèle de régression logistique.

<sup>1</sup> En emploi comme salariée ou travailleuse autonome, à raison d'au moins 15 heures par semaine pour l'ensemble des emplois.

<sup>2</sup> Pe (arrondie à la centaine) : à noter que seule la somme des poids populationnels des unités possédant les caractéristiques étudiées a été utilisée pour estimer les effectifs de population (aucun ajout d'effectif en lien avec la non-réponse partielle), les estimations n'étant utilisées que pour établir un ordre de grandeur.

<sup>3</sup> La probabilité que le risque dépasse l'ampleur d'effet cliniquement importante (RC ≥ 1,3) est ≥ 80 %. Nous sommes très confiants que les travailleuses de ces professions présentent un risque important de TMS.

<sup>4</sup> La probabilité que le risque dépasse l'ampleur d'effet cliniquement importante (RC ≥ 1,3) se situe entre 60 % et 79,99 %. Nous sommes confiants que les travailleuses de ces professions présentent un risque important de TMS.

Note : Les professions en caractère gras présentent un risque de TMS plus important (RC ≥ 1,5) et sont hautement prioritaires pour des actions préventives.

Source des données : © gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur la santé de la population*, 2014-2015.

## 4.5 Les professions à risque de TMS au sein des « groupes industrie-type de profession à risque »

---

Les tableaux 6 et 7 présentent chez les hommes et chez les femmes, respectivement, les professions à risque de TMS au sein de chacun des « groupes industries-type de profession à risque de TMS »<sup>22</sup> dont le degré de certitude est « très élevé » (soit 19 groupes chez les hommes et huit groupes chez les femmes).

Par exemple, au sein des sous-secteurs de la construction (construction de bâtiments et entrepreneurs spécialisés), on retrouve, chez les hommes, les « professions à risque de TMS » suivantes : les charpentiers-menuisiers, les aides de soutien des métiers et manœuvres en construction, les plombiers, les tôliers et le personnel d'installation, d'entretien et de réparation d'équipement résidentiel et commercial ainsi que les soudeurs et opérateurs de machines à souder et à braser.

De même, dans chaque sous-secteur de la fabrication, on retrouve une « profession à risque de TMS » de type « opérateurs », « monteurs » ou « manœuvres » spécifiques aux sous-secteurs correspondants.

Les hommes et les femmes de professions mixtes des services d'hébergement et de restauration représentent un « groupe industries-type de profession à risque de TMS » qui comporte les « professions à risque de TMS » suivantes : les chefs, les cuisiniers et cuisinières, les serveurs et serveuses d'aliments et boissons, les serveuses au comptoir, les aides de cuisine et personnel de soutien assimilé. Il est important de rappeler que tous ces travailleurs œuvrent dans des industries appartenant au groupe 5 de la CNESST, un groupe non priorisé pour les quatre mécanismes de prévention prévus dans la LSST et identifiés à la note 4.

Le groupe de travailleurs et de travailleuses de profession mixte du commerce de détail représente un « groupe à risque de TMS » tant chez les hommes que chez les femmes en raison des vendeurs/vendeuses et des caissiers/caissières qui sont des « professions à risque de TMS ».

Il est également intéressant de voir par exemple chez les femmes qu'une des « professions à risque de TMS » parmi les travailleuses de professions mixtes du sous-secteur des services de soins de santé est « assistantes dentaires ».

On peut également voir qu'une même « profession à risque de TMS » (ex. : soudeurs et opérateurs de machines à souder et à braser) peut être associée à plus d'un secteur d'activité économique et peut ainsi se retrouver dans un secteur priorisé par la CNESST ou non.

---

<sup>22</sup> Les professions pour lesquelles on retrouvait une faible proportion de l'ensemble des travailleurs de cette profession ne sont pas indiquées.

**Tableau 6 Travaillateurs masculins : les « professions à risque de TMS » au sein des 19 « groupes industrie-type de profession à risque de TMS » dont le degré de certitude quant à ce risque est très élevé, Québec, 2014-2015**

Groupe « Industrie-type de profession » à risque de TMS		Industrie priorisée par la CNESST <sup>1</sup>	Professions à risque (Proportion estimée de l'ensemble des travailleurs de la profession se trouvant au sein de ce groupe)
Industrie	Type de profession		
Entrepreneurs spécialisés	Manuelle	Oui	7233 Tôliers (81 %); 7251 Plombiers (79 %); 7441 Personnel d'installation, d'entretien et de réparation d'équipement résidentiel et commercial (58 %) 7237 Soudeurs et opérateurs de machines à souder et à braser (11 %)
Services d'hébergement et de restauration	Mixte	Non	6321 Chefs (83 %); 6322 Cuisiniers (80 %); 6513 Serveurs d'aliments et de boissons (94 %)
Construction de bâtiments	Manuelle	Oui	7271 Charpentiers-menuisiers (75 %); 7611 Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction (39 %)
Réparation et entretien	Manuelle	Non	7321 Mécaniciens et réparateurs de véhicules automobiles, de camions et d'autobus (64 %) 7237 Soudeurs et opérateurs de machines à souder et à braser (19 %)
Commerce de détail	Mixte	Non	6421 Vendeurs — commerce de détail (91 %); 6611 Caissiers (71 %)
Commerce de détail	Manuelle	Non	6331 Bouchers, coupeurs de viande et poissonniers — commerce de gros et de détail (100 %); 6622 Garnisseurs de tablettes, commis et préposés aux commandes dans les magasins (83 %) 7321 Mécaniciens et réparateurs de véhicules automobiles, de camions et d'autobus (16 %)
Fabrication de produits de métal	Manuelle	Oui	9416 Opérateurs de machines à forger et à travailler les métaux (52 %); 7237 Soudeurs et opérateurs de machines à souder et à braser (15 %)
Première transformation des métaux	Manuelle	Oui	9411 Opérateurs de machines dans le traitement des métaux et des minerais (60 %)
Industrie du meuble et des articles d'ameublement (fabrication)	Manuelle	Oui	9532 Monteurs et contrôleurs de meubles et d'accessoires (100 %)
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	Mixte	Non	7522 Conducteurs de machinerie d'entretien public et personnel assimilé (37 %)
Services postaux et messagerie	Mixte	Non	1511 Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé (95 %); 1513 Messagers et distributeurs porte-à-porte (67 %)
Fabrication de produits minéraux non métalliques	Manuelle	Oui	9414 Opérateurs de machines dans le façonnage et la finition des produits en béton, en argile ou en pierre (92 %)

<sup>1</sup> Distinction entre les industries priorisées par la CNESST en matière de prévention et celles non priorisées.

Note 1 : ce groupe est composé de plusieurs professions qui comportent trop peu d'effectifs pour la divulgation de résultats.

Note 2 : ces professions comportant peu d'effectifs ont été regroupées pour permettre la divulgation de résultats.

Source des données : © gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur la santé de la population*, 2014-2015.

**Tableau 6** Travailleurs masculins : les « professions à risque de TMS » au sein des 19 « groupes industrie-type de profession à risque de TMS » dont le degré de certitude quant à ce risque est très élevé, Québec, 2014-2015 (suite)

Groupe « Industrie-type de profession » à risque de TMS		Industrie priorisée par la CNESST <sup>1</sup>	Professions à risque (Proportion estimée de l'ensemble des travailleurs de la profession se trouvant au sein de ce groupe)
Industrie	Type de profession		
Entreposage	Manuelle	Oui	7452 Manutentionnaires (11 %)
Activités diverses de fabrication	Manuelle	Non	Voir note 1
Travaux de génie civil	Mixte	Oui	7521 Conducteurs d'équipement lourd (sauf les grues) (14 %); 7302 Entrepreneurs et contremaîtres des équipes d'opérateurs d'équipement lourd (21 %)
Commerce de gros	Manuelle	Non	7511 Conducteurs de camions de transport (10 %); 7452 Manutentionnaires (19 %)
Établissements du patrimoine, divertissements, loisirs, jeux de hasard et loteries	Manuelle	Non	Voir note 1
Forêt et scieries	Mixte	Oui	2223 Technologues et techniciens en sciences forestières (86 %); 8211 Surveillants de l'exploitation forestière (100 %)
Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes	Mixte	Non	6321 Chefs et 6322 Cuisiniers (voir note 2)

<sup>1</sup> Distinction entre les industries priorisées par la CNESST en matière de prévention et celles non priorisées.

Note 1 : ce groupe est composé de plusieurs professions qui comportent trop peu d'effectifs pour la divulgation de résultats.

Note 2 : ces professions comportant peu d'effectifs ont été regroupées pour permettre la divulgation de résultats.

Source des données : © gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur la santé de la population*, 2014-2015.

**Tableau 7 Travaillleuses : les « professions à risque de TMS » au sein des huit « groupes industrie-type de profession à risque de TMS » dont le degré de certitude quant à ce risque est très élevé, Québec, 2014-2015**

Groupe « Industrie-type de profession » à risque de TMS		Industrie priorisée par la CNESST <sup>1</sup>	Professions à risque de TMS (Proportion de l'ensemble des travailleurs de la profession se trouvant au sein de ce groupe)
Industrie	Type de profession		
Commerce de détail	Mixte	Non	3219 Autres technologues et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires) (75 %); 3414 Autre personnel de soutien des services de santé (44 %); 6322 Cuisinières (4 %); 6421 Vendeuses — commerce de détail (96 %); 6611 Caissières (76 %); 6711 Serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé (10 %)
Services d'hébergement et de restauration	Mixte	Non	6322 Cuisinières (58 %); 6513 Serveuses d'aliments et de boissons (93 %); 6711 Serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé (63 %);
Services personnels et services de blanchissage	Mixte	Non	6341 Coiffeuses et barbiers (98 %); 6562 Esthéticiennes, électrolystes et personnel assimilé (91 %)
Services de soins de santé ambulatoires	Mixte	Non	3411 Assistantes dentaires (92 %)
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	Manuelle	Non	6731 Préposées à l'entretien ménager et au nettoyage — travaux légers (58 %)
Services d'hébergement et de restauration	Manuelle	Non	6731 Préposées à l'entretien ménager et au nettoyage — travaux légers (17 %)
Services postaux et messagerie	Mixte	Non	1511 Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé (77 %)
Industrie chimique	Manuelle	Oui	9421 Opératrices d'installations de traitement des produits chimiques (100 %)

<sup>1</sup> Distinction entre les industries priorisées par la CNESST en matière de prévention et celles non priorisées.

Source des données : © gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur la santé de la population*, 2014-2015.

## 5 Discussion

### 5.1 Principaux constats

Cette étude a permis d'identifier 31 groupes industrie-type de profession chez les hommes et 16 chez les femmes qui présentent un risque cliniquement important de TMS d'origine non traumatique lié au travail. Les données de l'EQSP nous permettent d'affirmer avec un degré de certitude élevé, voire très élevé, que ces groupes font face à un risque accru de développer des TMS, comparativement à l'ensemble des travailleurs et travailleuses de professions non manuelles.

Chez les hommes, plusieurs de ces travailleurs œuvrent dans les secteurs de la construction et de la fabrication, mais également dans les services de réparation et d'entretien, les services d'hébergement et de restauration et dans le commerce de détail.

Chez les femmes, les travailleuses à risque de TMS œuvrent aussi dans le commerce de détail et les services tels que les services d'hébergement et de restauration, ainsi que dans les services personnels, les services de soins de santé ambulatoires et les services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement (qui inclut les agences de location de personnel).

Trois groupes chez les femmes et dix chez les hommes ont été ciblés comme hautement prioritaire pour des interventions préventives des TMS. Les 3 groupes chez les femmes sont : 1) les travailleuses de professions mixtes des services personnels et services de blanchissage, 2) les travailleuses de profession manuelle des services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement (qui inclut les agences de location de personnel) et 3) de l'industrie chimique. Chez les hommes, on retrouve les travailleurs de professions manuelles des industries : 1) construction de bâtiments, 2) services de réparation et entretien, 3) fabrication de meubles et articles d'ameublement, 4) première transformation des métaux, 5) produits minéraux non métalliques, 6) établissements du patrimoine, divertissements, loisirs, jeux de hasard et loteries ainsi que les travailleurs de professions mixtes des industries : 7) services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement (qui inclut les agences de location de

personnel), 8) services postaux et messagerie, 9) forêt et scieries et 10) établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes.

Tenir compte à la fois de l'industrie et du type de profession permet de déceler certains groupes de travailleurs ou travailleuses, de professions manuelles ou mixtes, qui présentent un risque cliniquement important de TMS, malgré qu'ils œuvrent dans des industries ayant une proportion importante de travailleurs ou travailleuses de professions non manuelles (qui sont donc moins à risque de TMS).

Le volet d'analyse sur les professions à risque de TMS a permis d'identifier 48 professions à cibler pour des interventions préventives chez les hommes et 23 chez les femmes. Les données de l'EQSP nous permettent d'affirmer avec un degré de certitude très élevé, voire élevé, que les travailleurs et les travailleuses de ces professions font face à un risque cliniquement important de développer des TMS, comparativement à l'ensemble des travailleurs et travailleuses de professions non manuelles.

Parmi ces professions, 18 ont été ciblées comme étant hautement prioritaire pour des interventions préventives des TMS chez les hommes et dix chez les femmes. Selon le nombre de travailleurs ou de travailleuses touchés par les TMS, les cinq principales professions ciblées chez les hommes sont : 1) les charpentiers-menuisiers, 2) les mécaniciens et réparateurs de véhicules automobiles, de camions et d'autobus, 3) les soudeurs et opérateurs de machines à souder et à braser, 4) les chefs et 5) les monteurs et contrôleurs de meubles et d'accessoires. Chez les femmes ce sont : 1) les préposées à l'entretien ménager et au nettoyage, 2) les cuisinières, 3) les coiffeuses, 4) les bouchères, coupeuses de viande et poissonnières et 5) les assistantes dentaires.

Malgré certaines similarités, le portrait des groupes « industrie-type de profession » et des professions à risque de TMS souligne des différences très notables entre les hommes et les femmes. Ces différences s'expliquent, en grande partie, par le fait que les hommes et les femmes ne travaillent pas dans les mêmes secteurs d'activité, n'occupent pas les mêmes emplois et n'effectuent pas nécessairement les mêmes tâches pour un même emploi (Messing et coll., 2011; Cloutier-Villeneuve, 2015; ISQ, 2019).

Par exemple, on retrouve, parmi les groupes « industrie-type de profession » à risque de TMS chez les hommes, huit groupes de la fabrication et quatre groupes de la construction totalisant plus de 70 000 travailleurs québécois estimés touchés par les TMS. Chez les femmes, il n'y a que deux groupes dans la fabrication et peu de femmes en construction totalisant seulement un peu plus de 5 000 travailleuses estimées touchées par les TMS. Les groupes à risque de TMS chez les femmes incluent surtout des travailleuses œuvrant dans le commerce, les services d'hébergement et de restauration, les services personnels, les services administratifs et les soins de santé.

De manière générale, les travailleurs souffrant de TMS parmi les « groupes industrie-type de profession à risque de TMS » sont majoritairement des travailleurs manuels, alors que chez les femmes, ce sont plutôt des travailleuses de professions mixtes. Plusieurs raisons peuvent expliquer ces différences. D'une part, comme les femmes sont moins représentées dans certains secteurs (ex. : la fabrication et la construction), les faibles effectifs de travailleuses de professions manuelles dans certains groupes représentaient une limite pour l'analyse (voir la section sur les limites). D'autre part, par manque de reconnaissance ou à cause d'une sous-estimation des contraintes physiques du travail des femmes, il est possible que des erreurs se soient glissées au niveau de la classification de la profession (mixte, voire même non manuelle), qui est basée sur une estimation approximative de l'effort physique déployé selon le titre d'emploi. Par exemple, la profession des cuisinières pourrait très bien être classée manuelle plutôt que mixte compte tenu du cumul des efforts physiques impliqués dans ce travail (manutentions et déplacements de charges importantes très nombreux, manipulations répétitives effectuées à un rythme soutenu, postures contraignantes (posture debout prolongée avec piétinements, position penchée en avant fréquente avec bras tendus, flexion ou torsion répétées du tronc...)).

Les résultats révèlent que chez les hommes, certains groupes « industrie-type de profession » à risque de TMS sont associés aux services. C'est le cas, notamment des travailleurs manuels des services de réparation et d'entretien (associé au SCIAN 81 — Autres services) et des travailleurs de professions mixtes des services d'hébergement et de restauration. Les professions spécifiques à risque ici sont des mécaniciens et réparateurs de véhicules automobiles,

de camions et d'autobus, des chefs, des cuisiniers et des serveurs d'aliments et de boissons. Les travailleurs de professions mixtes et de professions manuelles du commerce de détail figurent également parmi les groupes à risque de TMS. Les professions spécifiques à risque ici sont entre autres les vendeurs, les caissiers, les bouchers, coupeurs de viande et poissonniers, les garnisseurs de tablettes, commis et préposés aux commandes dans les magasins et les mécaniciens et réparateurs de véhicules automobiles, de camions et d'autobus.

Chez les femmes, la majorité des travailleuses à risque œuvrent dans le commerce de détail et les services d'hébergement et de restauration, les services personnels et les services administratifs. Ces travailleurs et travailleuses des secteurs de divers services et du commerce sont nombreux au Québec. Pourtant, ils n'ont pas accès à certains mécanismes de prévention prévus par la LSST puisqu'ils font partie des groupes non priorisés par la CNESST.

En fait, l'étude montre qu'il y a légèrement plus de travailleurs masculins affectés par les TMS parmi les groupes industrie-type de profession à risque qui sont associés aux groupes 4, 5 ou 6 non priorisés par la CNESST, qu'aux groupes « prioritaires » 1, 2 ou 3. Et chez les femmes, la grande majorité des travailleuses faisant partie des groupes à risque de TMS est associée aux industries des groupes 4, 5 ou 6.

Dans un portrait récent des TMS indemnisés par la CNESST de 2010 à 2012, où l'on a identifié les quinze principaux groupes « industries-type de profession » à risque de TMS selon le « Prevention Index » (qui tient compte du nombre de cas et du taux d'incidence de cas de TMS), la majorité (90 %) des TMS indemnisés provenant de ces groupes étaient associés aux secteurs désignés non prioritaires par la CNESST chez les travailleuses et près de 30 % seulement chez les travailleurs masculins (Nicolakakis, Stock et coll., sous presse). Bien que les résultats de cette étude ne soient pas tout à fait comparables à ceux de notre étude, en raison de la population visée et des méthodes utilisées, le constat chez les travailleuses est similaire : les travailleuses les plus touchées par les TMS sont associées aux secteurs désignés non prioritaires par la CNESST. Toutefois, chez les hommes, les résultats de l'EQSP semblent démontrer qu'une proportion plus importante de travailleurs souffrant de TMS serait associée à des industries non priorisées par la CNESST

contrairement à ce que disent les résultats tirés des données d'indemnisation.

Des similitudes et des divergences sont constatées entre les résultats de la présente étude et les résultats obtenus à partir des données d'indemnisation des lésions professionnelles de la CNESST. En effet, dans le portrait de Michel et coll. (2010), plusieurs des sous-secteurs les plus à risque de TMS en 2006 selon le « Prevention Index » sont similaires à ceux que l'on retrouve chez les hommes de la présente étude : entrepreneurs spécialisés, fabrication d'aliments, fabrication de produits de métal, première transformation des métaux, messageries et services de messagers, services administratifs et de soutien, ainsi que des sous-secteurs associés au commerce de gros et au commerce de détail et les établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes. Les divergences concernent les sous-secteurs transport par camion, hôpitaux et fabrication de matériel de transport. Toutefois, l'identification des milieux de travail à risque dans le portrait de Michel et coll. (2010) ne tenait pas compte du type de profession exercée par les travailleurs et regroupait les hommes et les femmes. Les résultats auraient été fort différents chez les femmes.

Dans le portrait des TMS indemnisés de 2010 à 2012 (Nicolakakis, Stock et coll., sous presse), plusieurs des 15 groupes « industrie-type de profession » identifiés comme étant les plus à risque de TMS selon le « Prevention Index » sont similaires à ceux de la présente étude. Chez les hommes, on retrouve, dans les deux études, les travailleurs de professions manuelles des industries suivantes : 1) entrepreneurs spécialisés, 2) aliments et boissons, 3) fabrication de produits métalliques, 4) services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement (la collecte des déchets est toutefois traitée séparément dans leur étude), 5) travaux de génie civil et 6) fabrication de produits en caoutchouc et plastique. Quatre autres groupes de travailleurs de professions manuelles à haut risque de TMS identifiés dans leur étude n'affichaient qu'un degré de certitude modéré d'un risque de TMS important dans notre étude : 1) services de soins de santé ambulatoires, 2) établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes, 3) fabrication de machines et 4) transport par camion.

Chez les femmes, on retrouve, dans les deux études, les travailleuses de profession manuelle des industries suivantes : 1) services de soins de santé ambulatoires, 2) services d'hébergement et de restauration, 3) commerce de détail et 4) services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement (la collecte des déchets est toutefois traitée séparément dans leur étude). Six autres groupes de travailleuses identifiés à haut risque de TMS dans l'étude des cas indemnisés 2010-2012, n'affichaient qu'un degré de certitude modéré d'un risque de TMS important dans notre étude : les travailleuses de professions manuelles des industries 1) hôpitaux, 2) établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes (ex. CHSLD), 3) aliments et boissons, 4) fabrication de produits en bois, 5) services d'enseignement ainsi que les travailleuses de professions mixtes des hôpitaux.

Parmi les divergences, on note que dans la présente étude, les hommes de professions manuelles des services de réparation et d'entretien, par exemple, représentent un groupe à risque de TMS important dans la population générale, ce qui n'a pas été mis en évidence avec les données d'indemnisation (Michel et coll., 2010; Nicolakakis, Stock et collaborateurs). Il en est de même pour les travailleurs de professions mixtes des services d'hébergement et de restauration, du commerce de détail et de la forêt et des scieries. Les services personnels et services de blanchissage représentent également un secteur à risque de TMS important chez les femmes, alors que celui-ci n'a pas été mis en évidence dans l'étude de Nicolakakis, Stock et collaborateurs.

Ces divergences soulignent l'importance de tenir compte des résultats issus des enquêtes de population lors de l'identification des groupes à cibler pour la prévention. Ceux-ci sont complémentaires aux résultats provenant des données d'indemnisation des lésions professionnelles, qui sous-estiment généralement l'incidence des TMS, entre autres, puisque ce ne sont pas toutes les personnes qui souffrent de TMS liés au travail qui déposent une demande d'indemnisation (ex. : Rivière et coll., 2018; Stock et coll., 2014; Luckhaupt et Calvert, 2010;).

## 5.2 Pistes d'action pour la prévention des TMS

---

Les résultats de cette étude démontrent qu'un nombre important de travailleurs souffrant de TMS sont associés aux secteurs d'activité économique 4, 5 et 6, désignés non priorisés par la CNESST, n'ayant pas accès aux mécanismes de prévention prévus par la LSST et aux interventions pouvant soutenir les milieux de travail.

Le manque d'accès des travailleurs aux mécanismes de prévention peut augmenter leur risque d'exposition à des facteurs de risque favorisant l'apparition de TMS. Ceci constitue une source d'inégalité sociale importante pour une grande majorité de la main-d'œuvre québécoise. Par ailleurs, l'absence d'obligation de mettre en place ces mécanismes de prévention pénalise davantage les femmes et accroît l'inégalité sociale de santé entre hommes et femmes. En effet, la grande majorité (97 %) des travailleuses faisant partie des groupes à risque de TMS, œuvre dans des entreprises appartenant aux groupes 4, 5 et 6.

Les résultats suggèrent que l'appartenance aux groupes « priorisés » ne suffit pas à cibler la population plus à risque devant faire l'objet d'actions préventives. Ils soulignent le besoin d'étendre les mécanismes de prévention aux travailleurs et travailleuses de l'ensemble des secteurs d'activité économique. Cette priorisation des secteurs gagnerait à davantage intégrer le niveau de risque à la santé et le niveau d'exposition aux contraintes professionnelles physiques, organisationnelles et psychosociales afin de favoriser une action préventive en amont de l'apparition de problèmes de santé.

Une approche en amont, par l'implantation de conditions de travail favorisant la santé des travailleuses et travailleurs, est d'ailleurs un des objectifs de la Politique gouvernementale de prévention en santé du MSSS (MSSS, 2016). Une réflexion sur les critères à privilégier pour prioriser les interventions préventives en santé au travail au Québec serait pertinente dans le contexte actuel de refonte de la LSST.

Une autre piste d'action indiquée par nos analyses concerne les groupes à risque de TMS affichant un degré de certitude modéré. Dans ces groupes, une réelle possibilité d'un risque important de TMS existe, mais de nombreuses variabilités empêchent de conclure avec un degré élevé de confiance. Ces groupes à

risque de TMS méritent d'être étudiés dans de futures enquêtes, ayant plus de puissance et une plus grande taille d'échantillon. En fait, l'identification de nouvelles questions de recherche ou de besoins d'études supplémentaires constitue l'un des grands apports de l'approche d'estimation.

Finalement, orienter les ressources en prévention vers les industries et les professions qui présentent un risque important de TMS peut avoir un impact considérable sur la réduction des lésions professionnelles dues aux TMS et sur la réduction des inégalités sociales de santé associées à ces lésions professionnelles.

## 5.3 Forces et limites

---

Les résultats de cette étude soulignent l'importance d'identifier non seulement les secteurs, mais aussi les professions présentant un risque important de TMS pour bien cibler les groupes de travailleurs les plus touchés par les TMS et nécessitant des interventions préventives. Dans des secteurs où il y a une proportion importante de travailleurs de professions non manuelles, il est possible de sous-estimer le risque de TMS pour certains groupes de travailleurs si le type de profession n'est pas considéré dans les analyses d'identification des groupes à risque. De plus, plusieurs professions à risque de TMS sont dispersées dans divers secteurs. C'est le cas notamment des soudeurs/soudeuses, des mécaniciens/mécaniciennes, des cuisiniers/cuisinières, des conducteurs/conductrices d'équipement lourd et des préposés/préposées à l'entretien ménager et au nettoyage.

Le choix d'utiliser l'approche d'estimation pour les comparaisons statistiques apporte définitivement certains avantages par rapport à l'approche habituelle des tests d'hypothèse nulle. Elle permet de considérer l'ampleur du risque auquel sont confrontés les travailleurs d'un groupe au lieu de considérer simplement la présence ou l'absence de celui-ci; en effet, il existe toujours une différence de risque entre un groupe par rapport à un autre, qui se manifestera si la taille d'échantillon devient assez grande. Malgré la variabilité élevée — mesurée par l'IC — souvent observée dans les données d'enquête, l'approche d'estimation permet d'identifier les groupes qui pourraient avoir un risque de TMS important même si un test d'hypothèse conventionnel concluait en une absence d'effet. Elle permet également d'identifier les groupes « industrie-type de profession » où il est fort

probable qu'il n'y ait pas de risque important, ce qui permet de répartir les ressources en prévention de manière plus efficace. L'approche nécessite aussi la précision de l'ampleur d'effet cliniquement importante, basée sur les connaissances théoriques et les expertises des chercheurs du domaine, qui est une balise primordiale pour évaluer les risques de TMS au sein d'un groupe. Finalement, les résultats de l'approche d'estimation sont en général nettement plus fiables que ceux des tests d'hypothèse. Ils sont en général plus reproductibles et ne confondent pas l'ampleur d'effet avec la puissance statistique par exemple.

L'approche d'estimation présente néanmoins des limites, mais celles-ci sont plutôt liées au manque de familiarité avec l'approche qu'à des problèmes purement méthodologiques. Elle est très peu utilisée dans le domaine de la surveillance malgré le fait qu'elle soit bien établie dans le domaine de la médecine. Les résultats qui en découlent sont plus nuancés et les mesures produites sont aussi différentes — les degrés de certitude plutôt que les valeurs- $p$  provenant des tests d'hypothèse nulle par exemple. Ce qui représente ainsi un défi pour communiquer les résultats de façon claire et facile à comprendre aux décideurs, aux intervenants et aux autres utilisateurs de ces résultats de surveillance.

L'approche d'estimation s'appuie aussi sur des décisions méthodologiques concernant la valeur de l'ampleur d'effet cliniquement importante et le choix des catégories de degrés de certitude. Ces deux valeurs doivent être établies au meilleur des connaissances scientifiques ou jugements des experts dans le domaine. Cependant, elles peuvent être sujettes à des critiques, notamment lorsqu'il n'y a pas de consensus dans la littérature scientifique sur ces valeurs. Elles peuvent également varier d'un chercheur à l'autre et amener quelques divergences au niveau des résultats et des conclusions (Keefe et coll., 2013).

Bien qu'une des forces de cette étude est l'utilisation des données populationnelles d'enquête avec un échantillon considérable (plus de 24 000 travailleurs et travailleuses) représentatif de l'ensemble des travailleurs et travailleuses québécois, il est possible que le risque de TMS n'ait pu être analysé chez certains groupes de travailleurs en raison de faibles effectifs. Certains groupes peuvent être sous-représentés dans l'enquête pour diverses raisons : personnes

immigrantes, dont les travailleurs étrangers temporaires, moins à l'aise en français ou en anglais, peu scolarisées, de faible revenu, etc. Comme mentionné, lorsque la probabilité qu'un RC estimé dépasse l'ampleur d'effet importante est inférieure à 60 %, cela ne veut aucunement dire qu'il n'y a pas de risque important de TMS au sein du groupe. L'effet estimé de certains groupes comporte une grande variabilité statistique qui mène à une incertitude élevée de l'ampleur d'effet estimé. Les résultats ne permettent pas de tirer des conclusions claires et indiquent le besoin d'une taille d'échantillon plus grande (pour une plus grande puissance statistique) ou d'autres types d'études.

Le risque de TMS peut également varier au sein d'une même profession selon l'industrie. Ainsi une profession non identifiée comme profession à risque de TMS parmi l'ensemble des travailleurs de cette étude pourrait tout à fait être à risque au sein d'une industrie particulière. Des enquêtes spécifiques au sein des industries pourraient fournir un meilleur portrait des risques de TMS.

Certaines professions spécifiques peuvent aussi être sous-représentées au sein d'un titre de profession et donner l'impression d'une sous-déclaration des TMS au sein de ce titre de profession. Il est important de rappeler ici que ce que nous appelons une « profession » représente en fait un regroupement de titres d'emplois suffisamment analogues sur le plan des tâches exécutées.

Nous avons présumé, dans le cadre de ces analyses, que les travailleurs et les travailleuses de professions non manuelles, qui constituent le groupe de référence, sont généralement moins touchés par les TMS. Cette hypothèse est probablement bien fondée chez les hommes puisque la prévalence de TMS chez les travailleurs de professions non manuelles est de 15 % comparativement à 25 % chez les travailleurs de professions manuelles. Néanmoins, on retrouve chez les femmes de professions non manuelles une proportion non négligeable (28,5 %) de travailleuses souffrant de TMS, même si c'est moindre que chez les femmes de professions mixtes (34,5 %) ou manuelles (36,4 %). Certaines professions non manuelles peuvent comporter des expositions pouvant mener à des TMS notamment des professions qui auraient été mal classées par manque de reconnaissance ou en raison d'une sous-estimation des contraintes physiques (ou psychosociales) du travail des femmes associées aux

TMS (ex. : le travail debout statique prolongé des réceptionnistes d'hôtel). Pour contrer cette situation, nous avons choisi une ampleur d'effet moindre chez les travailleuses pour déterminer les groupes présentant un risque cliniquement important de TMS (un RC de 1,3 c. 1,5 chez les hommes). Malgré cela, un nombre plus restreint de groupes à risque de TMS liés au travail d'origine non traumatique a été détecté chez les femmes.

Aussi il faut noter que les données portant sur les douleurs musculo-squelettiques et leur lien avec le travail sont autorapportées dans l'EQSP; ces TMS ne sont donc pas nécessairement des cas diagnostiqués par des médecins. Les questions sur les douleurs réfèrent aux 12 mois précédant l'enquête. Des biais de rappel sont ainsi possibles pour les TMS, pouvant mener principalement à une sous-déclaration.

Finalement, diverses limites méthodologiques inhérentes à EQSP 2014-2015 (ex. : non-répondants, mode de collecte multiple, etc.) sont décrites par Camirand et coll. (2016) dans le rapport de l'enquête de l'ISQ.

Malgré les limites, cette étude a permis d'identifier plusieurs industries et professions où le risque de TMS d'origine non traumatique liés au travail représente un enjeu important.

## 6 Conclusion

La présente étude, basée sur les données de l'EQSP 2014-2015, a permis d'identifier plusieurs industries, ainsi que plusieurs professions à risque important de TMS chez les travailleurs et les travailleuses du Québec qui devraient être ciblées par des interventions préventives.

Il faut rappeler que ces résultats sont complémentaires à ceux issus de l'analyse des données lésionnelles en ce qui a trait aux TMS. Il est important de tenir compte des résultats des deux sources de données lors du processus de priorisation et du ciblage des groupes de travailleurs pour des interventions de prévention des TMS.

Un nombre important de travailleurs et de travailleuses souffrant de TMS d'origine non traumatique liés au travail œuvrent dans des secteurs d'activité économique non priorisés par la CNESST, n'ayant pas accès aux mécanismes de prévention prévus par la LSST et aux interventions pouvant soutenir les milieux de travail.

En conséquence, il est recommandé de s'assurer que la nouvelle LSST favorise l'application des mécanismes de prévention à l'ensemble des industries à risque de TMS de manière à réduire les inégalités sociales de santé actuelles.

## À PROPOS DE L'ENQUÊTE QUÉBÉCOISE SUR LA SANTÉ DE LA POPULATION ET DE L'ÉTUDE

Instaurée en 2007, cette enquête sociale et de santé transversale, complémentaire à l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de Statistique Canada est réalisée à intervalles réguliers par l'Institut de la statistique du Québec à la demande du ministère de la Santé et des Services sociaux. Elle vise à recueillir des renseignements sur les habitudes de vie, l'état de santé physique et mentale et certains déterminants de santé auprès de la population québécoise de 15 ans et plus.

La population visée par l'EQSP 2014-2015 est l'ensemble des personnes de 15 ans et plus vivant dans un logement non institutionnel au Québec. Cela comprend les personnes qui vivent dans un logement privé et celles qui vivent dans un logement collectif non institutionnel (résidence pour personnes âgées, couvent, etc.). Les personnes vivant dans un logement collectif institutionnel (hôpital, centre d'hébergement et de soins de longue durée, centre jeunesse, centre de réadaptation, prison, etc.) ainsi que celles résidant dans les réserves indiennes ou dans la région sociosanitaire du Nunavik (17) ne font pas partie de la population visée par l'enquête.

Au total, 45 760 personnes provenant de 17 régions sociosanitaires ont participé à cette enquête, permettant ainsi l'obtention de résultats représentatifs de la population à l'échelle nationale, régionale et locale.

Un peu plus de 26 100 répondants occupaient un ou plusieurs emploi(s) rémunéré(s) à temps plein ou à temps partiel à titre d'employés ou de travailleurs autonomes au moment de l'enquête. La population à l'étude de ce portrait, soit les personnes qui travaillent habituellement en moyenne au moins 15 heures par semaine pour l'ensemble de leurs emplois, excluant les femmes enceintes comprenait environ 12 000 travailleurs et près de 12 300 travailleuses.

Toutes les estimations présentées ont été pondérées afin de permettre l'inférence des résultats à la population visée, soit les travailleurs québécois de 15 ans et plus.

Les analyses multivariées ont été produites au centre d'accès aux données de recherche de l'ISQ (CADRISQ) par le biais du logiciel SUDAAN qui permet l'utilisation de la méthode « bootstrap »<sup>23</sup>.

Pour en savoir plus sur l'enquête, veuillez consulter le site Web suivant :

<https://statistique.quebec.ca/fr/document/enquete-quebecoise-sur-la-sante-de-la-population-2014-2015>

<sup>23</sup> Une série de poids d'autoamorçage a été créée par l'ISQ afin de bien tenir compte entre autres du plan de sondage complexe et des ajustements de non-réponse. L'utilisation de la méthode « bootstrap » permet de calculer adéquatement la variance des estimations statistiques ainsi que les intervalles de confiance.

## 7 Références

Baril-Gingras G, Vézina M, Lippel K. Bilan relatif aux dispositions de la LSST : Vers une application intégrale? *Relations industrielles* 2013; 68 (4) : 682 – 708. <https://doi.org/10.7202/1023011ar>

Bartley EJ, Fillingim RB. Sex differences in pain: a brief review of clinical and experimental findings. *British Journal of Anaesthesia* 2013; 111(1) : 52–58.

Batterham AM, Hopkins WG. Making meaningful inferences about magnitudes. *International journal of sports physiology and performance*. 2006; 1(1) : 50-7.

Cloutier-Villeneuve Luc. Les principales professions féminines et masculines au Québec en 2010, Flash-info, Institut de la statistique du Québec 2015; 16 (3) : 6-28.

Cohen J. The Earth Is Round ( $p < .05$ ). *American Psychologist*. 1994; 49(12) : 997–1003. <https://pdfs.semanticscholar.org/fa63/cbf9b514a9bc4991a0ef48542b689e2fa08d.pdf>.

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail. La modernisation du régime de santé et sécurité du travail. 22 septembre 2011.

Cumming G. The new statistics: why and how. *Psychological Science*. 2014; 25 (1) : 7–29. <https://doi.org/10.1177/0956797613504966>.

Duguay P, Massicotte P, Prud'homme P. Lésions professionnelles indemnisées au Québec en 2000-2002 : I-Profil statistique par activité économique. Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail; 2008.

Ekman A, Andersson A, Hagberg M, Hjelm EW. Gender differences in musculoskeletal health of computer and mouse users in the Swedish workforce. *Occupational Medicine* 2000; 50: 608-613.

Funes A, Arcand R, Stock S, Vézina M, Mercier M. Le travail, un déterminant important de la santé. Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, Collection « Des données à l'action »; 2012. <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2011/11-202-07F.pdf>

Halsey LG, Curran-Everett D, Vowler SL, Drummond GB. The fickle P value generates irreproducible results. *Nature Methods*. 2015; 12(3) : 179–85. <https://doi.org/10.1038/nmeth.3288>.

Hebert F, Duguay P, Massicotte P, Levy M. Révision des catégories professionnelles utilisées dans les études de L'IRSST portant sur les indicateurs quinquennaux de lésions professionnelles. Guide technique R-137 : Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail. 1996.

Hébert F, Duguay P, Massicotte P. Les indicateurs de lésions indemnisées en santé et en sécurité du travail au Québec : analyse par secteur d'activité économique en 1995---1997. Document R-333 : Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail. 2003.

Gardner MJ, Altman DG. Confidence intervals rather than P values: estimation rather than hypothesis testing. *British Medical Journal (Clin Res Ed)*. 1986; 292(6522) : 746-50.

Greenland S, Senn SJ, Rothman KJ, Carlin JB, Poole C, Goodman SN, Altman DG. Statistical tests, P values, confidence intervals, and power: a guide to misinterpretations. *European Journal of Epidemiology*. 2016; 31(4) : 337–50. <https://doi.org/10.1007/s10654-016-0149-3>.

Guyatt G, Jaeschke R, Heddle N, Cook D, Shannon H, Walter S. Basic statistics for clinicians: 2. interpreting study results: confidence intervals. *Canadian Medical Association Journal*. 1995;152(2) : 169-73.

Institut de la statistique du Québec. 2019. Emploi selon l'industrie, résultats selon le sexe, Québec, Ontario et Canada. [En ligne]. <https://statistique.quebec.ca/fr/document/emploi-et-part-de-lemploi-a-temps-plein-selon-lindustrie-ou-le-groupe-professionnel>

Keefe RSE, Kraemer HC, Epstein RS, Frank E, Haynes G, Laughren TP, McNulty J, Reed SD, Sanchez J, Leon AC. Defining a clinically meaningful effect for the design and interpretation of randomized controlled trials. *Innovations in Clinical Neuroscience*. 2013; 10(5–6 Suppl A) : 4 S–19S. <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC3719483/>

Kergoat D. Division sexuelle du travail et rapports sociaux de sexe. *Dictionnaire critique du féminisme*. 2000; 2 : 35-44.

Luckhaupt SE, Calvert GM. Work-relatedness of selected chronic medical conditions and workers' compensation utilization: National Health Interview Survey occupational health supplement data. *American Journal of Industrial Medicine* 2010; 53 : 1252-1263.

Messing, K., dir. (1999). Comprendre le travail des femmes pour le transformer. Bureau technique syndical de la Communauté économique européenne, Bruxelles.

Messing K, Lippel K, Stock S, Tissot F. Si le bruit rend sourd, rend-il nécessairement sourde? Le défi d'appliquer l'analyse différenciée selon le sexe à la recherche d'informations sur la santé et la sécurité du travail. *Revue multidisciplinaire sur l'emploi, le syndicalisme et le travail* 2011; 6 (2) : 3–25. <https://doi.org/10.7202/1006119ar>

Messing K, Punnett L, Bond M, Alexanderson K, Pyle J, Zahm S, Wegman D, Stock SR, de Grosbois S. Be the fairest of them all: challenges and recommendations for the treatment of gender in occupational health research. *American journal of industrial medicine* 2003; 43(6) : 618-629.

Messing K, Stock S, Tissot F. Should studies of risk factors for MSDs be stratified by gender? Lessons from analyses of musculoskeletal disorders among respondents to the 1998 Québec Health Survey. *Scandinavian Journal of Work, Environment & Health* 2009; 35(2) : 96-112.

Michel C, Arcand R, Crevier H, Dovonou N, Martin R, Pelletier P, Phaneuf R. Portrait national des troubles musculo-squelettiques (TMS) 1998-2007 : TMS sous surveillance, Institut national de santé publique du Québec, Agences de la santé et des services sociaux/Directions de santé publique; 2011.

Ministère de la Santé et des Services sociaux, Direction générale de la santé publique. Programme national de santé publique 2015-2025 : plans d'action thématiques tripartites. Québec : Gouvernement du Québec; Rapport 16-216-01W; 2016.

National Research Council and the Institute of Medicine. Musculoskeletal disorders and the workplace: Low back and upper extremities. Panel on musculoskeletal disorders and the workplace. Commission on Behavioral and Social Sciences and Education. Washington, DC : National Academy Press; 2001. <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/books/NBK222440/>

Nicolakakis N, Stock S (premières auteures), Tissot F, et coll. 2019. Travailleuses et travailleurs les plus touchés par les troubles musculo-squelettiques d'origine

non traumatique indemnisés par la CNESST de 2010 à 2012. Institut national de santé publique du Québec (sous presse).

Ranganathan P, Pramesh CS, Buyse M. Common pitfalls in statistical analysis: clinical versus statistical significance. *Perspectives in Clinical Research*. 2015; 6(3) : 169–70. <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC4504060/>

Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2019-2020. Rapport du commissaire au développement durable. Chapitre 3 : Audit de performance. Prévention en santé et en sécurité du travail. Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail. Mai 2019.

Rivière S, Martinaud C, Roquelaure Y, Chatelot J. Estimation de la sous-déclaration des troubles musculo-squelettiques : mise à jour pour 2011 dans onze régions françaises. *Bulletin épidémiologique hebdomadaire* 2018; 18 : 373-378.

Rosen S, Ham B, Mogil JS. Sex differences in neuroimmunity and pain. *Journal of Neuroscience Research* 2017; 95:500–508.

Statistique Canada. *Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2012*, Ottawa, Statistique Canada; 2012. <https://www.statcan.gc.ca/fra/sujets/norme/scian/2012/introduction>

Statistique Canada et Ressources humaines et Développement des compétences Canada. *Classification nationale des professions (CNP) 2011*, Ottawa, no 12-583-X au catalogue; 2012.

Stock S, Funes A, Delisle A, St-Vincent M, Turcot A, Messing K. Troubles musculo-squelettiques, Chapitre 7 de l'Enquête québécoise sur des conditions de travail, d'emploi et de santé et de sécurité du travail (EQCOTESST), Québec, Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail, Institut national de santé publique du Québec et Institut de la statistique du Québec, 2011; 446-530.

Stock S, Nicolakakis N, Raïq H, Messing K, Lippel K, Turcot A. Underreporting work absences for nontraumatic work related musculoskeletal disorders to workers' compensation: results of a 2007-2008 survey of the Quebec working population. *American Journal of Public Health* 2014; 104 : e94–101.

Tissot F, Stock S, Nicolakakis N. Portrait des troubles musculo-squelettiques d'origine non traumatique liés au travail : résultats de l'Enquête québécoise sur la santé de la population, 2014-2015. Institut national de santé publique du Québec; 2020.

<https://www.inspq.qc.ca/publications/2632>

Vézina M, Cloutier E, Stock S, Lippel K, Fortin E, Delisle A, St-Vincent M, Funes A, Duguay P, Vézina S, Prud'homme P. Enquête québécoise sur des conditions de travail, d'emploi, et de santé et de sécurité du travail (EQCOTESST). Québec : Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail, Institut national de santé publique du Québec et Institut de la statistique du Québec; 2011.

Wasserstein RL, Lazar NA. The ASA statement on  $p$ -values: context, process, and purpose, *The American Statistician*, 2016; 70(2) : 129-133.

<https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/00031305.2016.1154108>

## Esther Labelle

---

**De:** Marie-Josée Gravel  
**Envoyé:** 4 mars 2021 10:42  
**À:** Mariève Pelletier  
**Objet:** RE: Avis masques en tout temps

Bonjour Mariève,

Nous avons pris connaissance du document. Nous avons des commentaires qui vous seront transmis sous peu, ceux-ci étant actuellement en validation.

Bonne journée



**Marie-Josée GRAVEL**

**Chef d'équipe**

Direction générale de la prévention-inspection et du partenariat  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1199, rue De Bleury, 3e étage  
Montréal (Québec) H3B 3J1  
514 906-3080, 2142

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](https://cnesst.gouv.qc.ca)

---

**De :** Mariève Pelletier <marieve.pelletier@inspq.qc.ca>  
**Envoyé :** 4 mars 2021 07:39  
**À :** Marie-Josée Gravel <marie-josee.gravel@cnesst.gouv.qc.ca>  
**Objet :** Avis masques en tout temps  
**Importance :** Haute

Bonjour Marie-Josée,

Est-ce que finalement vous avez pris connaissance de l'avis que Ghislain vous a transféré vendredi et est-ce que vous avez des commentaires?

Si oui, possible de me les envoyer en am aujourd'hui?

Merci beaucoup!

Mariève Pelletier, Ph.D  
Coordonnatrice scientifique du GT-SAT COVID  
Conseillère scientifique spécialisée  
Unité de santé au travail  
Institut national de santé publique du Québec  
(418) 650-5115, poste 5223

## Esther Labelle

---

**De:** Mariève Pelletier <marieve.pelletier@inspq.qc.ca>  
**Envoyé:** 8 février 2021 13:42  
**À:** Marie-Josée Gravel  
**Cc:** 'Carole Bellazzi'; Marie-Pascale Sassine; Charles.Gagne (irsst.qc.ca)  
**Objet:** RE: Demandes en suivi rencontre IRSST, CNESST et INSPQ

Bonjour Marie-Josée, voici ma question concernant le site de la CNESST et info sur Dorma :

Présentement sur leur site on ne trouve qu'un communiqué de presse affirmant que le Dorma99 est sécuritaire. Pourraient-ils envisager une Q-R qui aborderait minimalement les sujets suivants : approuvé temporairement en attendant NIOSH, usage réservé COVID-19 risques biologiques (plusieurs employeurs nous approchent en voulant l'utiliser pour les risques chimiques), précautions pour la désinfection au H<sub>2</sub>O<sub>2</sub> 30 % (voir fiche signalétique, appliquer une méthode de travail sécuritaire, utiliser les ÉPI appropriés, PSPS douche oculaire, entreposage adéquat), utilisateur unique pour un masque.

---

**De :** Mariève Pelletier  
**Envoyé :** 8 février 2021 13:41  
**À :** Charles Gagné <Charles.Gagne@irsst.qc.ca>  
**Cc :** Carole Bellazzi <Carole.Bellazzi@irsst.qc.ca>; Marie-Pascale Sassine <marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca>; marie-josee.gravel\_cnesst.gouv.qc.ca <marie-josee.gravel@cnesst.gouv.qc.ca>  
**Objet :** Demandes en suivi rencontre IRSST, CNESST et INSPQ

Bonjour Charles,  
Pourrions-nous avoir votre opinion concernant le peroxyde : le H<sub>2</sub>O<sub>2</sub> 30 % contient souvent des additifs, ceux-ci pourraient-ils causer des enjeux de résidus inhalables pour le porteur, des effets sur les performances du filtre; utilisé pour le Dorma?

Nous aurions besoin d'une personne-ressource pour répondre à quelques questions sur le point de transition vitreuse du polypropylène?

Merci beaucoup

Mariève Pelletier, Ph.D  
Coordonnatrice scientifique du GT-SAT COVID  
Conseillère scientifique spécialisée  
Unité de santé au travail  
Institut national de santé publique du Québec  
(418) 650-5115, poste 5223

## Esther Labelle

---

**De:** Mariève Pelletier <marieve.pelletier@inspq.qc.ca>  
**Envoyé:** 11 mars 2021 13:38  
**À:** Marie-Josée Gravel; Marie-Pascale Sassine  
**Cc:** Éric Sirois  
**Objet:** RE: Nouvelle orientation - équivalence masque

Bonjour Marie-Josée, oui nous avons bien noté les changements. Ça devrait se faire sous peu. Merci beaucoup et bonne journée,  
Mariève Pelletier, Ph.D  
Coordonnatrice scientifique du GT-SAT COVID  
Conseillère scientifique spécialisée  
Unité de santé au travail  
Institut national de santé publique du Québec  
(418) 650-5115, poste 5223

---

**De :** Marie-Josée Gravel <marie-josee.gravel@cnesst.gouv.qc.ca>  
**Envoyé :** 11 mars 2021 10:52  
**À :** Mariève Pelletier <marieve.pelletier@inspq.qc.ca>; Marie-Pascale Sassine <marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca>  
**Cc :** Éric Sirois <eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca>  
**Objet :** TR: Nouvelle orientation - équivalence masque

**ATTENTION:**

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Bonjour Mesdames,

On m'informe que la fiche 3079 mentionne toujours les masques YY, malgré le changement d'orientation dont nous vous avons informé le 16 février dernier.

Est-il possible de me confirmer que cette modification sera faite et si oui, me donner une idée du délai requis?

Merci et bonne journée 😊



**Marie-Josée GRAVEL**

**Chef d'équipe**

Direction générale de la prévention-inspection et du partenariat  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1199, rue De Bleury, 3e étage  
Montréal (Québec) H3B 3J1  
514 906-3080, 2142

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

---

**De :** Marie-Josée Gravel  
**Envoyé :** 16 février 2021 13:33  
**À :** Mariève Pelletier ([marieve.pelletier@inspq.qc.ca](mailto:marieve.pelletier@inspq.qc.ca)) <[marieve.pelletier@inspq.qc.ca](mailto:marieve.pelletier@inspq.qc.ca)>; Sassine ([marie-](mailto:marie-)

[pascale.sassine@inspq.qc.ca](mailto:pascale.sassine@inspq.qc.ca)) <[marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca](mailto:marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca)>

Cc : Éric Sirois <[eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Objet :** Nouvelle orientation - équivalence masque

Bonjour Marie-Pascale et Mariève,

La CNESST est sur le point de changer son Q/R sur les équivalences de masques médicaux. Ni les masques YY ni les masques EN 14683 niveau 1 seront retenus comme une alternative acceptable considérant que l'offre en masque ASTM s'est accrue.

Afin d'assurer la cohérence des documents de l'INSPQ avec nos orientations, nous désirons vous informer de ce changement.

Cela aura des impacts sur le paragraphe ci-dessous :

- ▶ La CNESST<sup>®</sup> reconnaît d'autres certifications pouvant offrir une protection équivalente à la norme ASTM F2100 niveau 1. Les masques répondant aux critères de la norme EN 14683 niveau 1 et les normes YY/T 0969 ou YY/T 0469 pourraient être des alternatives acceptables. La CNESST recommande toutefois aux milieux de travail de s'assurer notamment que la qualité de fabrication des masques soit uniforme étant donné le contexte où de nouveaux manufacturiers se sont lancés dans la production de masques de procédure depuis le début de la pandémie.

<https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3079-avis-masque-medical-milieux-travail-covid19.pdf>

Bonne journée,



**Marie-Josée GRAVEL**

**Chef d'équipe**

Direction générale de la prévention-inspection et du partenariat  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1199, rue De Bleury, 3e étage  
Montréal (Québec) H3B 3J1  
514 906-3080, 2142

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.**

## Esther Labelle

---

**De:** Marie-Pascale Sassine <marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca>  
**Envoyé:** 16 février 2021 15:34  
**À:** Marie-Josée Gravel; Mariève Pelletier  
**Cc:** Éric Sirois  
**Objet:** RE: Nouvelle orientation - équivalence masque

Merci pour l'info Marie-Josée! Parfait pour nous.

*Marie-Pascale Sassine*

Fkh#j%q#w#Ehgwiltxh  
Vdqw#ix#uaydL#GUEVW  
8470;9704933#r#w#546  
p duh0edvfdhldwzghC Iqvst It fEd  
#  
#

**INSPQ** Fhqwuhg\*n{shuwvhw#wlghh##i+uhqEn#hg#dqw# #xeolt: xh#  
4<3#xh#Fu#p d)In#w#P rqw#d#T x+ehf,#K5S#H5

---

**De :** Marie-Josée Gravel <marie-josee.gravel@cnesst.gouv.qc.ca>  
**Envoyé :** 16 février 2021 13:33  
**À :** Mariève Pelletier <marieve.pelletier@inspq.qc.ca>; Marie-Pascale Sassine <marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca>  
**Cc :** Éric Sirois <eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca>  
**Objet :** Nouvelle orientation - équivalence masque

**ATTENTION:**

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Bonjour Marie-Pascale et Mariève,

La CNESST est sur le point de changer son Q/R sur les équivalences de masques médicaux. Ni les masques YY ni les masques EN 14683 niveau 1 seront retenus comme une alternative acceptable considérant que l'offre en masque ASTM s'est accrue.

Afin d'assurer la cohérence des documents de l'INSPQ avec nos orientations, nous désirons vous informer de ce changement.

Cela aura des impacts sur le paragraphe ci-dessous :

- ▶ La CNESST<sup>®</sup> reconnaît d'autres certifications pouvant offrir une protection équivalente à la norme ASTM F2100 niveau 1. Les masques répondant aux critères de la norme EN 14683 niveau 1 et les normes YY/T 0969 ou YY/T 0469 pourraient être des alternatives acceptables. La CNESST recommande toutefois aux milieux de travail de s'assurer notamment que la qualité de fabrication des masques soit uniforme étant donné le contexte où de nouveaux manufacturiers se sont lancés dans la production de masques de procédure depuis le début de la pandémie.

<https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3079-avis-masque-medical-milieus-travail-covid19.pdf>

Bonne journée,



**Marie-Josée GRAVEL**

**Chef d'équipe**

Direction générale de la prévention-inspection et du partenariat  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1199, rue De Bleury, 3e étage  
Montréal (Québec) H3B 3J1  
514 906-3080, 2142

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.**

## Esther Labelle

---

**De:** Marie-Pascale Sassine <marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca>  
**Envoyé:** 19 février 2021 07:57  
**À:** Marie-Josée Gravel  
**Cc:** Éric Sirois; Pierre-Paul Vaudreuil; SAT-COVID-19; Mariève Pelletier; Ghislain Brodeur  
**Objet:** Re: Précisions de l'INSPQ pour les TET

Bonjour Marie-Josée,

Nous avons transféré ces questions à la DGSP. Bien que nous nous y penchons dès la semaine prochaine pour les questions auxquelles nous pouvons répondre, le processus de Q-R mis en place par l'appareil gouvernemental permet à la DGSP de prendre en considération plusieurs éléments d'orientation, de coordination et pouvant toucher divers ministères.

Le rôle de la DGSP est essentiel pour offrir des réponses concertées et considérer toutes les facettes.

Je laisse Ghislain vous indiquer comment il désire être sollicité.

Bonne fin de semaine!

Marie-Pascale Sassine

Chef d'unité scientifique

Santé au travail, DRBST

marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca

INSPQ Centre d'expertise et de référence en santé publique

190 rue Crémazie est Montréal (Québec) H2P 1E2

---

**De :** Marie-Josée Gravel <marie-josee.gravel@cnesst.gouv.qc.ca>  
**Envoyé :** mercredi 17 février 2021 2 h 35 p.m.  
**À :** Mariève Pelletier; Marie-Pascale Sassine  
**Cc :** Éric Sirois; Pierre-Paul Vaudreuil; François R Granger  
**Objet :** Précisions de l'INSPQ pour les TET

**ATTENTION:**

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Bonjour,

Comme les travailleurs étrangers temporaires ont commencé leur arrivée en sol québécois, nous croyons important de valider avec vous certains éléments qui soulèvent encore des questions lors de nos interventions.

Vous trouverez ci-joint une liste de questions pour lesquelles nous souhaitons des précisions.

Une réponse de votre part d'ici le 26 février 2021 serait appréciée.

Nous souhaitons également souligner qu'il sera pertinent que le MAPAQ soit également informé des orientations applicables afin d'assurer la cohérence entre nos organismes.

Sincères salutations,



**Marie-Josée GRAVEL**

**Chef d'équipe**

Direction générale de la prévention-inspection et du partenariat  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1199, rue De Bleury, 3e étage  
Montréal (Québec) H3B 3J1  
514 906-3080, 2142

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.**

## Esther Labelle

---

**De:** Mariève Pelletier <marieve.pelletier@inspq.qc.ca>  
**Envoyé:** 8 janvier 2021 08:49  
**À:** Michel Asselin; Marie-Josée Gravel  
**Cc:** Charles.Gagne (irsst.qc.ca); Doris Gagné; Éric Sirois; Stéphane Caron  
**Objet:** RE: Rapport expertise masque froid

Bonjour M. Asselin, oui très bien. Vous serait-il possible svp d'inviter aussi Dr. Stéphane Caron, en cc de ce message, qui est le responsable scientifique du GT-SAT COVID de l'INSPQ. Merci beaucoup

Mariève Pelletier, Ph.D  
Coordonnatrice scientifique du GT-SAT COVID  
Conseillère scientifique spécialisée  
Unité de santé au travail  
Institut national de santé publique du Québec  
(418) 650-5115, poste 5223

---

**De :** Michel Asselin <Michel.Asselin@irsst.qc.ca>  
**Envoyé :** 8 janvier 2021 08:37  
**À :** Mariève Pelletier <marieve.pelletier@inspq.qc.ca>; Marie-Josée Gravel <marie-josee.gravel@cnesst.gouv.qc.ca>  
**Cc :** Charles Gagné <Charles.Gagne@irsst.qc.ca>; Doris Gagné <doris.gagne@msss.gouv.qc.ca>; Éric Sirois <eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca>  
**Objet :** RE: Rapport expertise masque froid

**ATTENTION:**

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Bonjour Marie-Ève,

Nous pourrions avoir une courte discussion avant de diffuser plus largement ce rapport d'expertise

Je pourrais organiser une rencontre en début de semaine.

Est-ce que cela vous convient ?

Merci

**Michel Asselin, M.A.P.**

Directeur  
Prévention des risques chimiques, biologiques, mécaniques et physiques  
Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail  
T. 514 288-1551, poste 377  
C. 514-604-6407  
[michel.asselin@irsst.qc.ca](mailto:michel.asselin@irsst.qc.ca)



Les renseignements contenus dans le présent courriel sont confidentiels et sont envoyés pour la seule et unique utilisation du destinataire. Si vous n'êtes pas le destinataire, son employé ou le mandataire responsable de la livraison au véritable destinataire, vous êtes par la présente avisé que

---

De : Mariève Pelletier <[marieve.pelletier@inspq.qc.ca](mailto:marieve.pelletier@inspq.qc.ca)>

Envoyé : 7 janvier 2021 16:31

À : Michel Asselin <[Michel.Asselin@irsst.qc.ca](mailto:Michel.Asselin@irsst.qc.ca)>; Marie-Josée Gravel <[marie-josee.gravel@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:marie-josee.gravel@cnesst.gouv.qc.ca)>

Cc : Charles Gagné <[Charles.Gagne@irsst.qc.ca](mailto:Charles.Gagne@irsst.qc.ca)>; Doris Gagné <[doris.gagne@msss.gouv.qc.ca](mailto:doris.gagne@msss.gouv.qc.ca)>; Éric Sirois <[eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca)>

Objet : RE: Rapport expertise masque froid

Bonjour, est-il possible de le partager aux membres du GT-SAT et aux partenaires du RSPSAT et est-il possible de le citer?

Merci beaucoup et bonne année

Mariève Pelletier, Ph.D  
Coordonnatrice scientifique du GT-SAT COVID  
Conseillère scientifique spécialisée  
Unité de santé au travail  
Institut national de santé publique du Québec  
(418) 650-5115, poste 5223

---

De : Michel Asselin <[Michel.Asselin@irsst.qc.ca](mailto:Michel.Asselin@irsst.qc.ca)>

Envoyé : 15 décembre 2020 07:52

À : Marie-Josée Gravel <[marie-josee.gravel@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:marie-josee.gravel@cnesst.gouv.qc.ca)>

Cc : Charles Gagné <[Charles.Gagne@irsst.qc.ca](mailto:Charles.Gagne@irsst.qc.ca)>; Doris Gagné <[doris.gagne@msss.gouv.qc.ca](mailto:doris.gagne@msss.gouv.qc.ca)>; Mariève Pelletier <[marieve.pelletier@inspq.qc.ca](mailto:marieve.pelletier@inspq.qc.ca)>; Éric Sirois <[eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca)>

Objet : RE: Rapport expertise masque froid

**ATTENTION:**

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Bonjour,

Le rapport est en p. j.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter.

Merci

**Michel Asselin, M.A.P.**

Directeur

Prévention des risques chimiques, biologiques, mécaniques et physiques

Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail

T. 514-288-1551, poste 377

C. 514-604-6407

[michel.asselin@irsst.qc.ca](mailto:michel.asselin@irsst.qc.ca)



Les renseignements contenus dans le présent courriel sont confidentiels et sont envoyés pour la seule et unique utilisation du destinataire. Si vous n'êtes pas le destinataire, son employé ou le mandataire responsable de la livraison au véritable destinataire, vous êtes par la présente avisé que toute diffusion, distribution ou copie de cette communication est strictement interdite. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez en aviser immédiatement la personne indiquée ci-dessus et retourner le message à l'expéditeur.

---

**De :** Marie-Josée Gravel <[marie-josee.gravel@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:marie-josee.gravel@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Envoyé :** 14 décembre 2020 16:22

**À :** Michel Asselin <[Michel.Asselin@irsst.qc.ca](mailto:Michel.Asselin@irsst.qc.ca)>


**Cc :** Charles Gagné <[Charles.Gagne@irsst.qc.ca](mailto:Charles.Gagne@irsst.qc.ca)>; Doris Gagné <[doris.gagne@msss.gouv.qc.ca](mailto:doris.gagne@msss.gouv.qc.ca)>; Mariève Pelletier ([marieeve.pelletier@inspq.qc.ca](mailto:marieeve.pelletier@inspq.qc.ca)) <[marieeve.pelletier@inspq.qc.ca](mailto:marieeve.pelletier@inspq.qc.ca)>; Éric Sirois <[eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Objet :** RE: Rapport expertise masque froid

Bonjour Michel,

Je te confirme que tu peux transmettre le rapport à l'INSPQ et au MSSS.

Bonne journée.

 **Marie-Josée GRAVEL**  
**Chef d'équipe**  
Direction générale de la prévention-inspection et du partenariat  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1199, rue De Bleury, 3e étage  
Montréal (Québec) H3B 3J1  
514 906-3080, 2142

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**  
[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

---

**De :** Michel Asselin <[Michel.Asselin@irsst.qc.ca](mailto:Michel.Asselin@irsst.qc.ca)>

**Envoyé :** 14 décembre 2020 16:02

**À :** Marie-Josée Gravel <[marie-josee.gravel@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:marie-josee.gravel@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Cc :** Charles.Gagne (irsst.qc.ca) <[Charles.Gagne@irsst.qc.ca](mailto:Charles.Gagne@irsst.qc.ca)>

**Objet :** Rapport expertise masque froid

Bonjour Marie-Josée,

Comme suite à la rencontre de cet après-midi, tu trouveras en p. j. le rapport d'expertise détaillé.

Cordialement,

**Michel Asselin, M.A.P.**

Directeur

Prévention des risques chimiques, biologiques, mécaniques et physiques

Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail

T. 514-288-1551, poste 377

C. 514-604-6407

[michel.asselin@irsst.qc.ca](mailto:michel.asselin@irsst.qc.ca)



*Les renseignements contenus dans le présent courriel sont confidentiels et sont envoyés pour la seule et unique utilisation du destinataire. Si vous n'êtes pas le destinataire, son employé ou le mandataire responsable de la livraison au véritable destinataire, vous êtes par la présente avisé que toute diffusion, distribution ou copie de cette communication est strictement interdite. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez en aviser immédiatement la personne indiquée ci-dessus et retourner le message à l'expéditeur.*

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute

copie.

**Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.**

## Esther Labelle

---

**De:** Mariève Pelletier <marieve.pelletier@inspq.qc.ca>  
**Envoyé:** 7 janvier 2021 16:31  
**À:** Michel Asselin; Marie-Josée Gravel  
**Cc:** Charles.Gagne (irsst.qc.ca); Doris Gagné; Éric Sirois  
**Objet:** RE: Rapport expertise masque froid

Bonjour, est-il possible de le partager aux membres du GT-SAT et aux partenaires du RSPSAT et est-il possible de le citer?

Merci beaucoup et bonne année

Mariève Pelletier, Ph.D  
Coordonnatrice scientifique du GT-SAT COVID  
Conseillère scientifique spécialisée  
Unité de santé au travail  
Institut national de santé publique du Québec  
(418) 650-5115, poste 5223

---

**De :** Michel Asselin <Michel.Asselin@irsst.qc.ca>  
**Envoyé :** 15 décembre 2020 07:52  
**À :** Marie-Josée Gravel <marie-josee.gravel@cnesst.gouv.qc.ca>  
**Cc :** Charles Gagné <Charles.Gagne@irsst.qc.ca>; Doris Gagné <doris.gagne@msss.gouv.qc.ca>; Mariève Pelletier <marieve.pelletier@inspq.qc.ca>; Éric Sirois <eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca>  
**Objet :** RE: Rapport expertise masque froid

**ATTENTION:**

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Bonjour,

Le rapport est en p. j.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter.

Merci

**Michel Asselin, M.A.P.**

Directeur  
Prévention des risques chimiques, biologiques, mécaniques et physiques  
Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail  
T. 514 288 1551, poste 377  
C. 514-604-6407  
[michel.asselin@irsst.qc.ca](mailto:michel.asselin@irsst.qc.ca)



Les renseignements contenus dans le présent courriel sont confidentiels et sont envoyés pour la seule et unique utilisation du destinataire. Si vous n'êtes pas le destinataire, son employé ou le mandataire responsable de la livraison au véritable destinataire, vous êtes par la présente avisé que

---

**De :** Marie-Josée Gravel <[marie-josée.gravel@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:marie-josée.gravel@cnesst.gouv.qc.ca)>  
**Envoyé :** 14 décembre 2020 16:22  
**À :** Michel Asselin <[Michel.Asselin@irsst.qc.ca](mailto:Michel.Asselin@irsst.qc.ca)>  
**Cc :** Charles Gagné <[Charles.Gagne@irsst.qc.ca](mailto:Charles.Gagne@irsst.qc.ca)>; Doris Gagné <[doris.gagne@msss.gouv.qc.ca](mailto:doris.gagne@msss.gouv.qc.ca)>; Mariève Pelletier ([marieeve.pelletier@inspq.qc.ca](mailto:marieeve.pelletier@inspq.qc.ca)) <[marieeve.pelletier@inspq.qc.ca](mailto:marieeve.pelletier@inspq.qc.ca)>; Éric Sirois <[eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca)>  
**Objet :** RE: Rapport expertise masque froid

Bonjour Michel,

Je te confirme que tu peux transmettre le rapport à l'INSPQ et au MSSS.

Bonne journée.



**Marie-Josée GRAVEL**

**Chef d'équipe**

Direction générale de la prévention-inspection et du partenariat  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1199, rue De Bleury, 3e étage  
Montréal (Québec) H3B 3J1  
514 906-3080, 2142

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

---

**De :** Michel Asselin <[Michel.Asselin@irsst.qc.ca](mailto:Michel.Asselin@irsst.qc.ca)>  
**Envoyé :** 14 décembre 2020 16:02  
**À :** Marie-Josée Gravel <[marie-josée.gravel@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:marie-josée.gravel@cnesst.gouv.qc.ca)>  
**Cc :** Charles.Gagne (irsst.qc.ca) <[Charles.Gagne@irsst.qc.ca](mailto:Charles.Gagne@irsst.qc.ca)>  
**Objet :** Rapport expertise masque froid

Bonjour Marie-Josée,

Comme suite à la rencontre de cet après-midi, tu trouveras en p. j. le rapport d'expertise détaillé.

Cordialement,

**Michel Asselin, M.A.P.**

Directeur

Prévention des risques chimiques, biologiques, mécaniques et physiques

Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail

T. 514 288 1551, poste 377

C. 514-604-6407

[michel.asselin@irsst.qc.ca](mailto:michel.asselin@irsst.qc.ca)



*Les renseignements contenus dans le présent courriel sont confidentiels et sont envoyés pour la seule et unique utilisation du destinataire. Si vous n'êtes pas le destinataire, son employé ou le mandataire responsable de la livraison au véritable destinataire, vous êtes par la présente avisé que toute diffusion, distribution ou copie de cette communication est strictement interdite. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez en aviser immédiatement la personne indiquée ci-dessus et retourner le message à l'expéditeur.*

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication

par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.**

**De :** [Stéphane Caron](#)  
**A :** [Charles Labrecque](#); [Alexandre Desjardins](#)  
**Objet :** RE: BNQ 1922-900: lavage à la main  
**Date :** 26 janvier 2021 16:11:32  
**Pièces jointes :** [image001.png](#)

---

Bonjour,

Voulez-vous qu'on en discute? Ça pourrait faciliter les échanges.

### Stéphane Caron

Médecin-conseil  
Santé au travail, DRBST  
418 650-5115 poste 5231  
[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)

### **INSPQ** Centre d'expertise et de référence en santé publique

945, avenue Wolfe, Québec (Québec) G1V 5B3  
[www.inspq.qc.ca](http://www.inspq.qc.ca)

---

**De :** Melanie M-Robitaille <[Melanie.M-Robitaille@bnq.qc.ca](mailto:Melanie.M-Robitaille@bnq.qc.ca)>  
**Envoyé :** 26 janvier 2021 11:05  
**À :** Stéphane Caron <[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)>; [charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca); Alexandre Desjardins <[alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca)>  
**Cc :** Madeleine Tétrault <[Madeleine.Tetrault@bnq.qc.ca](mailto:Madeleine.Tetrault@bnq.qc.ca)>; Nathalie Dupont <[Nathalie.Dupont@bnq.qc.ca](mailto:Nathalie.Dupont@bnq.qc.ca)>  
**Objet :** BNQ 1922-900: lavage à la main

**ATTENTION:**

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Bonjour,

Plusieurs fabricants utilisent le lavage à la main et le BNQ reçoit des demandes pour attester avec ce type d'entretien. Il faut considérer que de permettre l'entretien à la main favorise les possibilités d'attestation et la facilité de faire l'entretien des masques. Ainsi, il faut considérer cela avant de l'interdire.

Nous apprécierions une réponse d'ici lundi prochain 1<sup>er</sup> février.

Il y a donc deux possibilités dans le cadre du modificatif :

1. ajouter le lavage des masques à la main comme une option d'entretien. Ainsi, il sera nécessaire de déterminer les conditions de température, de type de savon et de temps de contact. (Le CTT nous a déjà confirmé qu'il est possible pour la laboratoire de reproduire ce lavage.)
2. interdire complètement le lavage des masques à la main, avec une phrase le précisant dans le

fascicule (si vraiment on n'est pas à l'aise de considérer cet entretien sécuritaire, et qu'on assume de recevoir la critique par rapport au lavage des mains qui lui se réalise sans paramètre très strict, autre que la durée.).

Je vous remercie.

Cordialement,



**Mélanie M. Robitaille, M. Sc.**  
Normalisatrice

333, rue Franquet, Québec (Québec) G1P 4C7  
Tél. 418 652-2238 poste 2452 Cell. 418 808-4812  
Sans frais 1 800 386-5114, poste 2452

**CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE À NOTRE INFOLETTRE**

**Le BNQ, pour des solutions de normalisation innovantes et reconnues**

**Les renseignements contenus dans ce message peuvent être confidentiels.**

Si vous n'êtes pas le destinataire visé ou une personne autorisée à lui remettre ce courriel, il vous est strictement interdit d'utiliser, de copier ou de distribuer ce courriel ou de dévoiler la teneur de ce message. Nous vous prions d'aviser immédiatement l'expéditeur de cette erreur et de détruire ce message sans garder de copie.

**De :** [Stéphane Caron](#)  
**A :** [Charles Labrecque](#); [Alexandre Desjardins](#)  
**Objet :** RE: BNQ 1922-900: lavage à la main  
**Date :** 26 janvier 2021 16:11:31  
**Pièces jointes :** [image001.png](#)

---

Bonjour,

Voulez-vous qu'on en discute? Ça pourrait faciliter les échanges.

### **Stéphane Caron**

Médecin-conseil  
Santé au travail, DRBST  
418 650-5115 poste 5231  
[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)

### **INSPQ** Centre d'expertise et de référence en santé publique

945, avenue Wolfe, Québec (Québec) G1V 5B3  
[www.inspq.qc.ca](http://www.inspq.qc.ca)

---

**De :** Melanie M-Robitaille <[Melanie.M-Robitaille@bnq.qc.ca](mailto:Melanie.M-Robitaille@bnq.qc.ca)>  
**Envoyé :** 26 janvier 2021 11:05  
**À :** Stéphane Caron <[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)>; [charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca); Alexandre Desjardins <[alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca)>  
**Cc :** Madeleine Tétrault <[Madeleine.Tetrault@bnq.qc.ca](mailto:Madeleine.Tetrault@bnq.qc.ca)>; Nathalie Dupont <[Nathalie.Dupont@bnq.qc.ca](mailto:Nathalie.Dupont@bnq.qc.ca)>  
**Objet :** BNQ 1922-900: lavage à la main

#### **ATTENTION:**

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Bonjour,

Plusieurs fabricants utilisent le lavage à la main et le BNQ reçoit des demandes pour attester avec ce type d'entretien. Il faut considérer que de permettre l'entretien à la main favorise les possibilités d'attestation et la facilité de faire l'entretien des masques. Ainsi, il faut considérer cela avant de l'interdire.

Nous apprécierions une réponse d'ici lundi prochain 1<sup>er</sup> février.

Il y a donc deux possibilités dans le cadre du modificatif :

1. ajouter le lavage des masques à la main comme une option d'entretien. Ainsi, il sera nécessaire de déterminer les conditions de température, de type de savon et de temps de contact. (Le CTT nous a déjà confirmé qu'il est possible pour la laboratoire de reproduire ce lavage.)
2. interdire complètement le lavage des masques à la main, avec une phrase le précisant dans le

fascicule (si vraiment on n'est pas à l'aise de considérer cet entretien sécuritaire, et qu'on assume de recevoir la critique par rapport au lavage des mains qui lui se réalise sans paramètre très strict, autre que la durée.).

Je vous remercie.

Cordialement,



**Mélanie M. Robitaille, M. Sc.**  
Normalisatrice

333, rue Franquet, Québec (Québec) G1P 4C7  
Tél. 418 652-2238 poste 2452 Cell. 418 808-4812  
Sans frais 1 800 386-5114, poste 2452

**CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE À NOTRE INFOLETTRE**

**Le BNQ, pour des solutions de normalisation innovantes et reconnues**

**Les renseignements contenus dans ce message peuvent être confidentiels.**

Si vous n'êtes pas le destinataire visé ou une personne autorisée à lui remettre ce courriel, il vous est strictement interdit d'utiliser, de copier ou de distribuer ce courriel ou de dévoiler la teneur de ce message. Nous vous prions d'aviser immédiatement l'expéditeur de cette erreur et de détruire ce message sans garder de copie.

**De :** [Stéphane Caron](#)  
**A :** [Charles Labrecque](#); [Alexandre Desjardins](#)  
**Objet :** RE: BNQ 1922-900: lavage à la main  
**Date :** 26 janvier 2021 16:24:22  
**Pièces jointes :** [image001.png](#)  
[image002.png](#)

---

Demain je suis disponible de 13 h à 16 h.

### Stéphane Caron

Médecin-conseil  
Santé au travail, DRBST  
418 650-5115 poste 5231  
[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)

### **INSPQ** Centre d'expertise et de référence en santé publique

945, avenue Wolfe, Québec (Québec) G1V 5B3  
[www.inspq.qc.ca](http://www.inspq.qc.ca)

---

**De :** Charles Labrecque <[charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca)>  
**Envoyé :** 26 janvier 2021 16:15  
**À :** Stéphane Caron <[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)>; Alexandre Desjardins <[alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca)>  
**Objet :** RE: BNQ 1922-900: lavage à la main

**ATTENTION:**

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Bonjour,

Je crois que ce serait une excellente idée que l'on discute de la question ensemble pour fournir une réponse concertée. Moi je suis disponible toute la journée demain. Je crois (sous toute réserve) qu'alexandre est disponible aussi le matin et peut-être l'après-midi si jamais c'était la plage horaire disponible pour tous.

Au plaisir d'en discuter.  
Salutations!



**Charles LABRECQUE , chimiste, CIH**

**Conseiller expert en prévention-inspection**

Direction générale de la prévention-inspection et du partenariat  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1199, rue De Bleury, 3e étage  
Montréal (Québec) H3B 3J1  
514 906-3080, 2298

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](mailto:cnesst.gouv.qc.ca)

---

**De :** Stéphane Caron <[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)>

**Envoyé :** 26 janvier 2021 16:11

**À :** Charles Labrecque <[charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca)>; Alexandre Desjardins <[alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Objet :** RE: BNQ 1922-900: lavage à la main

Bonjour,

Voulez-vous qu'on en discute? Ça pourrait faciliter les échanges.

### Stéphane Caron

Médecin-conseil

Santé au travail, DRBST

418 650-5115 poste 5231

[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)

### **INSPO** Centre d'expertise et de référence en santé publique

945, avenue Wolfe, Québec (Québec) G1V 5B3

[www.inspq.qc.ca](http://www.inspq.qc.ca)

---

**De :** Melanie M-Robitaille <[Melanie.M-Robitaille@bnq.qc.ca](mailto:Melanie.M-Robitaille@bnq.qc.ca)>

**Envoyé :** 26 janvier 2021 11:05

**À :** Stéphane Caron <[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)>; charles.labrecque <[charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca)>; Alexandre Desjardins <[alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Cc :** Madeleine Tétrault <[Madeleine.Tetrault@bnq.qc.ca](mailto:Madeleine.Tetrault@bnq.qc.ca)>; Nathalie Dupont <[Nathalie.Dupont@bnq.qc.ca](mailto:Nathalie.Dupont@bnq.qc.ca)>

**Objet :** BNQ 1922-900: lavage à la main

#### **ATTENTION:**

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Bonjour,

Plusieurs fabricants utilisent le lavage à la main et le BNQ reçoit des demandes pour attester avec ce type d'entretien. Il faut considérer que de permettre l'entretien à la main favorise les possibilités d'attestation et la facilité de faire l'entretien des masques. Ainsi, il faut considérer cela avant de l'interdire.

Nous apprécierions une réponse d'ici lundi prochain 1<sup>er</sup> février.

Il y a donc deux possibilités dans le cadre du modificatif :

1. ajouter le lavage des masques à la main comme une option d'entretien. Ainsi, il sera nécessaire de déterminer les conditions de température, de type de savon et de temps de contact. (Le CTT nous a déjà confirmé qu'il est possible pour la laboratoire de reproduire ce lavage.)
2. interdire complètement le lavage des masques à la main, avec une phrase le précisant dans le fascicule (si vraiment on n'est pas à l'aise de considérer cet entretien sécuritaire, et qu'on assume de recevoir la critique par rapport au lavage des mains qui lui se réalise sans paramètre très strict, autre que la durée.).

Je vous remercie.

Cordialement,



**Mélanie M. Robitaille, M. Sc.**  
Normalisatrice

333, rue Franquet, Québec (Québec) G1P 4C7  
Tél. 418 652-2238 poste 2452 Cell. 418 808-4812  
Sans frais 1 800 386-5114, poste 2452

**CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE À NOTRE INFOLETTRE**

**Le BNQ, pour des solutions de normalisation innovantes et reconnues**

**Les renseignements contenus dans ce message peuvent être confidentiels.**

Si vous n'êtes pas le destinataire visé ou une personne autorisée à lui remettre ce courriel, il vous est strictement interdit d'utiliser, de copier ou de distribuer ce courriel ou de dévoiler la teneur de ce message. Nous vous prions d'aviser immédiatement l'expéditeur de cette erreur et de détruire ce message sans garder de copie.

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.**

**De :** [Stéphane Caron](#)  
**A :** [Charles Labrecque](#)  
**Objet :** RE: Lavage des masques médicaux ad 10 fois  
**Date :** 21 janvier 2021 06:29:51  
**Pièces jointes :** [image001.png](#)

---

Merci Charles.

### **Stéphane Caron**

Médecin-conseil  
Santé au travail, DRBST  
418 650-5115 poste 5231  
[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)

### **INSPQ** Centre d'expertise et de référence en santé publique

945, avenue Wolfe, Québec (Québec) G1V 5B3  
[www.inspq.qc.ca](http://www.inspq.qc.ca)

---

**De :** Charles Labrecque <charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca>  
**Envoyé :** 20 janvier 2021 17:03  
**À :** Stéphane Caron <stephane.caron@inspq.qc.ca>  
**Cc :** Éric Sirois <eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca>; Alexandre Desjardins <alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca>; Marie-Josée Gravel <marie-josee.gravel@cnesst.gouv.qc.ca>  
**Objet :** RE: Lavage des masques médicaux ad 10 fois

#### **ATTENTION:**

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Bonjour,

La CNESST ne s'est pas positionnée sur l'application des recherches indiquant que les masques de procédure maintiennent les propriétés de filtration en fonction des normes européennes encadrant les masques de procédure. Toutefois, comme à la demande du BNQ et de la santé publique, nous nous préparons à circonscrire les masques de procédure acceptés (ASTM et EN 14683 type IIR). Il n'est pas opportun d'accepter les lavages des masques de procédure qui leur permette seulement de maintenir une efficacité équivalente à celle du type I de la norme européenne (ce type ne sera bientôt plus admis dans les milieux de travail. Nous procédons à l'ajustement des documents qui seront diffusés lors de la disponibilité des masques BNQ).

Donc, nous n'endossons pas la pratique. Pour qu'un mécanisme d'entretien et de réutilisation des masques soit acceptable pour la CNESST, celui-ci doit démontrer l'atteinte du standard de l'ASTM après entretien ou être encadré par le BNQ.

S'il y a des questions, n'hésitez pas.  
Salutations!



**Charles LABRECQUE , chimiste, CIH**

**Conseiller expert en prévention-inspection**

Direction générale de la prévention-inspection et du partenariat

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

1199, rue De Bleury, 3e étage

Montréal (Québec) H3B 3J1

514 906-3080, 2298

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

---

**De :** Stéphane Caron <[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)>

**Envoyé :** 20 janvier 2021 12:57

**À :** Charles Labrecque <[charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Objet :** Lavage des masques médicaux ad 10 fois

Bonjour Charles,

Nous avons une demande média en lien avec le sujet en titre. La CNESST a-t-elle pris position sur ce sujet?

**Stéphane Caron**

Médecin-conseil

Santé au travail, DRBST

418 650-5115 poste 5231

[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)

**INSPQ** Centre d'expertise et de référence en santé publique

945, avenue Wolfe, Québec (Québec) G1V 5B3

[www.inspq.qc.ca](http://www.inspq.qc.ca)

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.**

**De :** [Stéphane Perron](#)  
**A :** [Charles Labrecque](#)  
**Cc :** [Mariève Pelletier](#); [Stéphane Caron](#)  
**Objet :** Re: Masque attesté BNQ - Étudiant au secondaire  
**Date :** 7 janvier 2021 13:06:34  
**Pièces jointes :** [image001.png](#)

---

Bonjour M. Labrecque,

Voici ce que nous avons recommandé au MSSS pour les élèves du secondaire en zone rouge ou lorsque la situation épidémiologique le requière: *Port d'un masque médical, dans les mêmes circonstances pour lesquelles le couvre-visage est présentement exigé. Des alternatives acceptables au masque médical serait des masques attestés BNQ ou Afnor. Les masques médicaux devraient être fournis par l'école afin d'assurer le choix d'un masque conforme aux exigences. Il faut prévoir un minimum de deux masques médicaux par jour par étudiants, puisqu'il est recommandé de le changer aux 4 heures et lorsqu'il est mouillé ou endommagé.*

Pour les élèves du primaire au 3e cycle, nous avons aussi recommandé le port d'un masque de qualité (attesté BNQ ou Afnor, ou masque médical) en classe dans les aires communes et dans le transport scolaire avec les mêmes exigences que les enfants du secondaire. Pour les élèves du 1er et 2e cycles du primaire, voici ce que nous avons écrit: *la balance des avantages et inconvénients s'avère plus difficile à établir. C'est pourquoi le choix d'utiliser le masque devrait être pris par chaque école en fonction de l'épidémiologie locale, des caractéristiques de sa clientèle et de sa capacité d'encadrement...Les masques choisis devraient être attestés BNQ ou Afnor ou des masques médicaux.*

S'il y a encore un enjeu ou quoi que ce soit, n'hésitez pas à me contacter et bonne année à vous aussi : ) !

Stéphane Perron

---

**De :** Charles Labrecque <charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca>

**Envoyé :** 7 janvier 2021 11:16

**À :** Stéphane Perron <stephane.perron@inspq.qc.ca>

**Objet :** Masque attesté BNQ - Étudiant au secondaire

**ATTENTION:**

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Bonjour,

Nous avons été interpellés par le BNQ en lien avec le masque de leur fascicule d'attestation et la directive communiquée hier par le PM au sujet des étudiants de niveau secondaire. Cette directive indique que ces étudiants devront porter un masque de procédure. Dans ce contexte, le BNQ souhaiterait savoir si le masque attesté BNQ pourrait représenter une alternative au masque de procédure pour les étudiants de niveau secondaire. Cette question déborde du mandat de la CNESST, mais nous souhaiterions quand même obtenir réponse et pouvoir donner suite à cette demande.

Dans le cas où vous n'êtes pas la personne responsable de ce dossier, n'hésitez pas à m'en informer.

Merci de votre aide et bonne année!



**Charles LABRECQUE , chimiste, CIH**

**Conseiller expert en prévention-inspection**

Direction générale de la prévention-inspection et du partenariat

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

1199, rue De Bleury, 3e étage

Montréal (Québec) H3B 3J1

514 906-3080, 2298

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.**

**De :** [Stéphane Caron](#)  
**A :** [Charles Labrecque](#)  
**Objet :** RE: Masque médical niveau 2  
**Date :** 20 janvier 2021 13:43:05  
**Pièces jointes :** [image003.png](#)

---

Bonjour Charles,

Oui effectivement, c'est une recommandation. Comme tu le sais l'INSPQ, incluant le Cinq et le GT SAT COVID-19, n'a pas le mandat d'émettre des directives, uniquement celui d'émettre des recommandations. Cependant, ces recommandations sont déjà publiées et diffusées, donc elles devraient (on se le souhaite) être appliquées.

Pour ce qui est du niveau 1 pour les non-cas, il n'y avait pas assez d'évidences pour appliquer le niveau 2 aux non-cas. Probablement que les centres ne voudront pas utiliser 2 types de masques et qu'ils vont probablement en choisir un seul, le niveau 2, car plus simple comme gestion.

Ce qui a motivé la décision de proposer un masque ASTM 2, c'est principalement :

- l'expérience vécue dans presque tous les établissements est à l'effet que pour les masques de niveau ASTM1, on rapporte avoir reçu de nombreuses plaintes à l'effet qu'ils ne tiennent pas bien dans le visage et n'offrent pas une bonne adhérence; alors que ce problème ne semble pas rapporté pour les masques ASTM 2
- de façon générale, le masque ASTM 2 offre un meilleur « ajustement » au visage et tient mieux, donc ça évite que les gens ne les manipulent ou ne jouent avec à cause de l'inconfort
- l'expérience de contrôle de certaines éclosions qui ont noté un arrêt de la transmission en instaurant le masque pour le travailleur et pour les usagers.

J'espère que ces informations répondent à tes questions. N'hésite pas à nous recontacter au besoin pour plus d'informations.

**Stéphane Caron**

Médecin-conseil  
Santé au travail, DRBST  
418 650-5115 poste 5231  
[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)

**INSPQ** Centre d'expertise et de référence en santé publique

945, avenue Wolfe, Québec (Québec) G1V 5B3  
[www.inspq.qc.ca](http://www.inspq.qc.ca)

---

**De :** Charles Labrecque <[charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca)>  
**Envoyé :** 20 janvier 2021 09:04  
**À :** Stéphane Caron <[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)>  
**Cc :** Marie-Josée Caron <[marie-josee.caron@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:marie-josee.caron@cnesst.gouv.qc.ca)>  
**Objet :** Masque médical niveau 2

**ATTENTION:** L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Bonjour,

Nous sommes questionnés par une région relativement à l'application de la directive de l'INSPQ sur les masques de niveau 2 lors de contact à moins de 2 mètres d'un cas suspecté ou confirmé COVID-19. Nous nous demandons si l'INSPQ recommande ou oblige le port de masques médicaux de niveaux 2 dans ces circonstances dans les RPA.

**Port du masque chez  
le travailleur de la  
santé**

- ▶ Référer aux documents [SRAS-CoV-2 : choix et port du masque médical en milieux de soins](#) et [SRAS-CoV-2 : Port du masque médical en milieux de soins en fonction des paliers d'alerte](#).
- ▶ Un masque médical ASTM niveau 2 ou supérieur est recommandé pour les TdeS qui se trouvent à moins de deux mètres d'un usager qui est un cas suspecté ou confirmé COVID-19.
- ▶ Un masque médical ASTM niveau 1 est recommandé pour les TdeS qui se trouvent à moins de deux mètres d'un usager qui n'est pas un cas suspecté ou confirmé COVID-19.
- ▶ Le masque médical utilisé par un TdeS dans un contexte de soins doit :
  - ▶ Être changé à la sortie de la chambre d'un usager pour lequel des précautions additionnelles de type gouttelettes sont en place, peu importe le microorganisme en cause.
  - ▶ Être changé si souillé, mouillé ou endommagé.
  - ▶ Être changé lors des pauses et des repas.
  - ▶ Être porté pour une durée maximale de 4h outre les situations énumérées ci-haut.

Dans le document de l'INSPQ, il est indiqué « recommandé » pour le niveau 2, ceci indiquerait que c'est une recommandation. Toutefois, à la ligne suivante, il est également indiqué que c'est recommandé le niveau 1 pour les contacts à moins de 2 mètres des cas qui ne sont pas confirmés ou suspectés alors que l'on sait que le masque minimalement de niveau 1 est obligatoire.

Merci de ton aide!  
Salutations!



**Charles LABRECQUE , chimiste, CIH**

**Conseiller expert en prévention-inspection**

Direction générale de la prévention-inspection et du partenariat  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1199, rue De Bleury, 3e étage  
Montréal (Québec) H3B 3J1  
514 906-3080, 2298

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](https://cnesst.gouv.qc.ca)

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.  
**Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.**

**De :** [Stéphane Caron](#)  
**A :** [Charles Labrecque](#)  
**Objet :** RE: Masques BNQ - Alternative aux tests de l'IRSST  
**Date :** 25 janvier 2021 10:27:34  
**Pièces jointes :** [image001.png](#)

Bonjour Charles,

Si je comprends bien des masques qui répondraient aux 3 premiers critères ASTM F2100, sans un des deux derniers, pourraient être attesté BNQ. Un masque qui répondrait à tous les critères ASTM pourrait être attesté ASTM et aussi BNQ?

Je n'ai pas d'objection, on serait encore plus proche des critères du vrai masque médical.

**Stéphane Caron**

Médecin-conseil  
Santé au travail, DRBST  
418 650-5115 poste 5231  
[stephane\\_caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane_caron@inspq.qc.ca)

**INSPQ** Centre d'expertise et de référence en santé publique

945, avenue Wolfe, Québec (Québec) G1V 5B3  
[www.inspq.qc.ca](http://www.inspq.qc.ca)

**De :** Charles Labrecque <charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca>  
**Envoyé :** 25 janvier 2021 09:45  
**À :** Stéphane Caron <stephane.caron@inspq.qc.ca>  
**Cc :** Alexandre Desjardins <alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca>; Éric Sirois <eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca>  
**Objet :** Masques BNQ - Alternative aux tests de l'IRSST

**ATTENTION**

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Bonjour,

Nous avons été interpellés par le BNQ la semaine dernière. Ceux-ci nous ont indiqué que bien que plusieurs fabricants se soient montrés intéressés par la démarche du BNQ, certains fabricants se tournent à l'heure actuelle vers l'obtention d'une reconnaissance ASTM pour leurs masques. Certains masques seraient en mesure de passer les essais, et ce, après 10 lavages (des essais semblent encourus pour vérifier la performance après 30 lavages). La CNESST prévoit accepter l'usage de tels masques réutilisables en milieu de travail, le niveau de protection offert étant équivalent aux masques médicaux ASTM F2100. Toutefois, il y a certains avantages opérationnels liés à l'attestation BNQ (Marquage BNQ et numéro de lot inscrits sur le masque attesté le distinguant des couvre-visages, attestation de chacun des lots, lavages et échantillonnages contrôlés, etc.). Nous souhaitons aussi que les efforts investis n'aient pas été vains et aimerions favoriser l'adhésion à la démarche du BNQ.

Dans ces circonstances, nous entrevoyons certaines voies de passage permettant de limiter les enjeux identifiés par certains fabricants. Ainsi, je me demandais s'il y aurait de l'ouverture à nous soutenir dans le cas où nous proposerions des essais alternatifs permettant d'avoir une protection équivalente à celle de l'attestation BNQ. Ces essais alternatifs seraient les essais prévus dans la norme ASTM qui correspondent aux objectifs des essais de l'IRSST et du CTT dans le fascicule. L'inclusion des tests alternatifs au fascicule d'attestation permettrait de faciliter la transition pour les manufacturiers qui avaient déjà entamé leurs démarches avec un laboratoire ASTM et faciliterait l'adhésion des manufacturiers qui questionnent les méthodes novatrices de l'IRSST.

Les tests alternatifs sont les suivants :

ASTM F2100-2019 niveau 1			BNQ 1922-900		
	Critères	Méthode		Critères	Méthode
Efficacité de filtration bactérienne (%)	= 95	ASTM F2101	Efficacité de filtration des particules de 3 mm (%)	= 95	IRSST R-712
Pression différentielle (mm H <sub>2</sub> O/cm <sup>2</sup> )	< 5	EN 14683	Pression différentielle (mm H <sub>2</sub> O/cm <sup>2</sup> )	< 6	EN 14683
Efficacité de filtration des particules submicroniques à 0,1 micromètre (%)	= 95	ASTM F2299	Efficacité de filtration des particules de 0,02 à 0,8 mm (%)	= 80	IRSST R-712
Résistance aux éclaboussures/résistance au sang synthétique (mm Hg)	80	ASTM F162	Résistance aux éclaboussures/résistance au sang synthétique (mm Hg)	Sans objet	Sans objet
Propagation de la flamme	Catégorie 1	16 CFR Part 1610	Propagation de la flamme	Sans objet	Sans objet

De plus, comme les tests de résistance aux éclaboussures et de propagation de la flamme sont optionnels pour l'attestation BNQ. Ils le seraient aussi pour les essais alternatifs (pour cette raison, ils sont en gris dans le tableau). Dans ces circonstances, le champ d'application serait identique (absence de personnes présentant des symptômes associés à la COVID et hors d'un contexte clinique).

Au plaisir d'en discuter!



**Charles LABRECQUE , chimiste, CIH**

**Conseiller expert en prévention-inspection**

Direction générale de la prévention-inspection et du partenariat  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1199, rue De Bleury, 3e étage  
Montréal (Québec) H3B 3J1  
514 906-3080, 2298

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.**

**De :** [Stéphane Caron](#)  
**A :** [Charles Labrecque](#)  
**Cc :** [Alexandre Desjardins](#)  
**Objet :** RE: Mesure additionnelle par rapport aux variants  
**Date :** 5 mars 2021 14:51:07  
**Pièces jointes :** [image001.png](#)  
[image002.png](#)

---

Je serai accompagné d'un des deux auteurs principaux. [REDACTED], je vous reviens lundi matin le plus tôt possible pour fixer une heure.

### Stéphane Caron

Médecin-conseil  
Santé au travail, DRBST  
418 650-5115 poste 5231  
[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)

### **INSPQ** Centre d'expertise et de référence en santé publique

945, avenue Wolfe, Québec (Québec) G1V 5B3  
[www.inspq.qc.ca](http://www.inspq.qc.ca)

---

**De :** Charles Labrecque <[charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca)>  
**Envoyé :** 5 mars 2021 14:19  
**À :** Stéphane Caron <[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)>  
**Cc :** Alexandre Desjardins <[alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca)>  
**Objet :** RE: Mesure additionnelle par rapport aux variants

#### **ATTENTION:**

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Bonjour,

Oui ce serait une très bonne idée, Alexandre et moi serions disponibles pour que l'on puisse en parler par exemple lundi avant-midi (à partir de 8h30 ou de 9h).

En espérant que ça convient.

Au plaisir!



**Charles LABRECQUE , chimiste, CIH**  
**Conseiller expert en prévention-inspection**

Direction générale de la prévention-inspection et du partenariat  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1199, rue De Bleury, 3e étage  
Montréal (Québec) H3B 3J1  
514 906-3080, 2298

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

---

**De :** Stéphane Caron <[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)>

**Envoyé :** 5 mars 2021 14:15

**À :** Charles Labrecque <[charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Cc :** Alexandre Desjardins <[alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Objet :** RE: Mesure additionnelle par rapport aux variants

Bonjour Charles,

Nous sommes effectivement disponibles pour discuter avec vous de cet avis. Est-ce que le début de la semaine prochaine vous conviendrait?

**Stéphane Caron**

Médecin-conseil

Santé au travail, DRBST

418 650-5115 poste 5231

[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)

**INSPQ** Centre d'expertise et de référence en santé publique

945, avenue Wolfe, Québec (Québec) G1V 5B3

[www.inspq.qc.ca](http://www.inspq.qc.ca)

---

**De :** Charles Labrecque <[charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Envoyé :** 5 mars 2021 13:30

**À :** Stéphane Caron <[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)>

**Cc :** Alexandre Desjardins <[alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Objet :** TR: Mesure additionnelle par rapport aux variants

**ATTENTION:**

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Bonjour,

Nous avons été interpellés sur la question des mesures de protection dans le cas d'exposition aux variants à la CNESST, je me demandais s'il était possible de discuter ensemble pour voir un peu à quel niveau cette démarche s'inscrit et comment s'est fait le développement de cette orientation.

Donc, je crois que ça pourrait être une bonne idée de discuter ensemble (p. ex. par Teams) pour comprendre les enjeux pour chacun.

Au plaisir!



Charles LABRECQUE , chimiste, CIH

Conseiller expert en prévention-inspection

Direction générale de la prévention-inspection et du partenariat

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

1199, rue De Bleury, 3e étage

Montréal (Québec) H3B 3J1

514 906-3080, 2298

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

---

**De :** Éric Sirois <[eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Envoyé :** 4 mars 2021 16:13

**À :** Ghislain Brodeur <[ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca](mailto:ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca)>

**Cc :** Christine Savard <[christine.savard@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:christine.savard@cnesst.gouv.qc.ca)>; Mariève Pelletier <[marieve.pelletier@inspq.qc.ca](mailto:marieve.pelletier@inspq.qc.ca)>; Stéphane Caron <[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)>; Bruno Faucher <[bruno.faucher@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:bruno.faucher@cnesst.gouv.qc.ca)>; Pierre-Paul Vaudreuil <[pierre-paul.vaudreuil@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:pierre-paul.vaudreuil@cnesst.gouv.qc.ca)>; Marie-Josée Gravel <[marie-josee.gravel@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:marie-josee.gravel@cnesst.gouv.qc.ca)>; Charles Labrecque <[charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca)>; Alexandre Desjardins <[alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca)>; Marie-Josée Caron <[marie-josee.caron@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:marie-josee.caron@cnesst.gouv.qc.ca)>; Evelyne Bouvier <[evelyne.bouvier@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:evelyne.bouvier@cnesst.gouv.qc.ca)>; Luc Castonguay <[luc.castonguay@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:luc.castonguay@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Objet :** Re: Mesure additionnelle par rapport aux variants

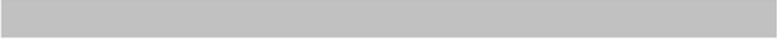

Bonjour,

Tu trouveras ci-dessous notre analyse de l'avis soumis le 26 février dernier.

Dans cet avis, l'INSPQ recommande le port du masque médical de qualité ou attesté BNQ en tout temps à l'intérieur (sans interruption) à l'exception des moments où le travailleur est seul dans une pièce fermée (un bureau par exemple) et où le port du masque est impossible (durant les repas par exemple). Cette nouvelle recommandation est formulée dans le contexte de l'apparition des variants plus contagieux du SRAS-CoV-2.

Bien que l'apparition des variants justifie un rehaussement des mesures de prévention afin de prévenir une 3<sup>e</sup> vague, différents enjeux existent avec cette nouvelle recommandation, notamment en ce qui concerne son application par les inspecteurs de la Cnesst.





Nous pourrions resserrer l'application des mesures existantes puisque le document indique que ces mesures sont efficaces lorsqu'elles sont appliquées **rigoureusement et strictement**. Par exemple, la hiérarchisation des moyens de prévention pourrait être précisée.

Cette possibilité de resserrement permettrait un rehaussement des mesures pour diminuer les risques liés aux variants et à leur transmission accrue. Elle propose un resserrement qui s'inscrit dans la continuité des activités effectuées jusqu'à maintenant. Elle permet également de s'assurer du respect des mesures en tout temps, y compris dans le contexte des pauses et des temps de repas lesquelles sont des périodes à risque, tel que nommé dans le document. Notons que ce ne sont pas tous les contextes de pauses qui sont soumis à l'encadrement de la LSST. Toutefois, compte tenu du risque plus important souligné par nos intervenants terrain et par le document, des recommandations pour les périodes de pauses peuvent être ajoutées en plus de celles pour les repas. Par exemple, les masques devraient être retirés le moins longtemps possible soit uniquement pour manger et boire ou fumer, et ce, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement.

Dans le cas où l'INSPQ allait de l'avant avec la modification des orientations telles que décrites dans l'avis reçu, il est anticipé que l'unique recours aux équipements de protection individuel devienne systématique et qu'il n'y ait plus d'incitatif à mettre en place les autres mesures telles que les barrières physiques ou le respect du 2 mètres. Étant donné que les interventions des inspecteurs s'appuient sur la notion de risque / danger, une documentation claire des risques justifiant le port

d'un masque de procédure lors d'interaction avec une autre personne à plus de 2 mètres ou en présence d'une barrière physique sera requise.

Salutations!



Éric SIROIS

Directeur de l'hygiène du travail

Direction générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1199, rue De Bleury, 3e étage  
Montréal (Québec) H3B 3J1  
514 906-3080, 2309

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

---

**De :** Ghislain Brodeur <[ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca](mailto:ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca)>

**Envoyé :** 26 février 2021 16:44

**À :** Christine Savard <[christine.savard@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:christine.savard@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Cc :** Luc Castonguay <[luc.castonguay@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:luc.castonguay@cnesst.gouv.qc.ca)>; Éric Sirois <[eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca)>; Mariève Pelletier <[marieeve.pelletier@inspq.qc.ca](mailto:marieeve.pelletier@inspq.qc.ca)>; Stéphane Caron <[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)>

**Objet :** TR: Mesure additionnelle par rapport aux variants

Bonjour Christine,

Mon lien avec la CNESST est habituellement votre Directeur du partenariat, mais pour la COVID je m'adressais à Caroline avant son départ.

J'ajoute habituellement Éric en c.c. lorsque l'hygiène est directement concerné.

Tu me diras si tu veux que je fonctionne autrement, je m'ajusterai.

Je vous écris pour deux sujets :

1. En p.j. vous trouverez une analyse scientifique portant sur le port du masque médical en tout temps pour les milieux de travail. Analyse qui tient compte des nouveaux variants connus du SRAS-CoV-2. Pourriez-vous le consulter avec vos équipes, le commentez au besoin avant jeudi prochain svp afin d'en bonifier la portée et l'application. Vous devinerez qu'il serait aussi pertinent que vos Guides puissent être ajustés en conséquence. **Il ne s'agit pas d'une version finale**, elle doit encore être approuvée par la haute direction de l'INSPQ et de la DGSP, mais vos commentaires pourraient contribuer à l'améliorer et gagner du temps!
2. Le GT-SAT coordonné par l'INSPQ, en collaboration avec l'ensemble de la communauté de pratique médicale en santé au travail, planche sur de possibles ajustements en lien avec les APR (toujours en lien avec les nouveaux variants) dans les milieux de travail, autre que les

milieux de soins. Le GT-SAT aimerait planifier une rencontre de travail/échanges avec vos experts afin de convenir de positions communes et cohérentes. Certains de vos experts sont connus et appréciés des intervenants du RSPSAT, notamment Alexandre Desjardins et Charles Labrecque, mais je vous laisse évidemment voir de votre côté. L'objectif serait de convenir de recommandations mesurées et équilibrées, tenant compte des situations de travail, de l'épidémiologie, des modes de transmission, etc.

- Auriez-vous des disponibilités (disons un 1h30 à 2h) lundi le 8 mars entre 10h et 15h ou mardi le 9 mars entre 10h et 13h30 ou entre 14h30 et 16h ? D'autres échanges pourraient être ensuite planifiés entre les experts, si nécessaire.

Merci et bonne fin de semaine!



**Ghislain Brodeur, M. Sc. communication organisationnelle**  
Coordonnateur expert du programme de santé au travail

Direction générale adjointe de la protection de la santé publique  
Direction générale de la santé publique  
Ministère de la Santé et des Services sociaux  
201, boul. Crémazie Est  
Montréal (Québec) H2M 1L2

#### AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce message peut renfermer des renseignements protégés ou des informations confidentielles. Si vous l'avez reçu par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez en prévenir immédiatement l'expéditeur et effacer ce courriel. Par respect pour l'environnement, imprimer ce courriel seulement si nécessaire.

---

**De :** Mariève Pelletier <[marieve.pelletier@inspq.qc.ca](mailto:marieve.pelletier@inspq.qc.ca)>

**Envoyé :** 26 février 2021 14:25

**À :** Ghislain Brodeur <[ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca](mailto:ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca)>

**Cc :** Stéphane Caron <[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)>

**Objet :** Mesure additionnelle par rapport aux variants

**Avertissement automatisé :** Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.

Bonjour Ghislain,

Face à la progression de la présence des variants au Québec et des risques de transmission plus importants, le GT-SAT souhaite rehausser la mesure du port du masque médical ou attesté BNQ dans les milieux de travail.

Nous souhaiterions consulter la CNESST sur le document avant la publication.

Je te remercie de le faire suivre. Un retour pour jeudi prochain, le 4 mars, serait souhaité.

Merci beaucoup!

Mariève Pelletier, Ph.D  
Coordonnatrice scientifique du GT-SAT COVID  
Conseillère scientifique spécialisée  
Unité de santé au travail  
Institut national de santé publique du Québec  
(418) 650-5115, poste 5223

---

---

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.**

---

---

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.**

---

[1] Idéalement, des masques répondant aux critères de conformité de l'American Society of Testing and Materials (ASTM), norme F2100, doivent être privilégiés. Des masques répondant à la norme EN 14683 (type IIR) peuvent aussi être utilisés

[2] Norme BNQ 1922-900. Masques destinés aux milieux de travail : <https://www.bnq.qc.ca/fr/normalisation/protection-et-surete/masques-destines-aux-milieux-de-travail.html>

**De :** [Stéphane Caron](#)  
**A :** [Charles Labrecque](#)  
**Cc :** [Alexandre Desjardins](#)  
**Objet :** RE: Mesure additionnelle par rapport aux variants  
**Date :** 5 mars 2021 14:15:13  
**Pièces jointes :** [image002.png](#)  
[image003.png](#)

---

Bonjour Charles,

Nous sommes effectivement disponibles pour discuter avec vous de cet avis. Est-ce que le début de la semaine prochaine vous conviendrait?

### Stéphane Caron

Médecin-conseil  
Santé au travail, DRBST  
418 650-5115 poste 5231  
[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)

### **INSPQ** Centre d'expertise et de référence en santé publique

945, avenue Wolfe, Québec (Québec) G1V 5B3  
[www.inspq.qc.ca](http://www.inspq.qc.ca)

---

**De :** Charles Labrecque <[charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca)>  
**Envoyé :** 5 mars 2021 13:30  
**À :** Stéphane Caron <[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)>  
**Cc :** Alexandre Desjardins <[alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca)>  
**Objet :** TR: Mesure additionnelle par rapport aux variants

#### **ATTENTION:**

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Bonjour,

Nous avons été interpellés sur la question des mesures de protection dans le cas d'exposition aux variants à la CNESST, je me demandais s'il était possible de discuter ensemble pour voir un peu à quel niveau cette démarche s'inscrit et comment s'est fait le développement de cette orientation.

Donc, je crois que ça pourrait être une bonne idée de discuter ensemble (p. ex. par Teams) pour comprendre les enjeux pour chacun.

Au plaisir!



**Charles LABRECQUE , chimiste, CIH**

**Conseiller expert en prévention-inspection**

Direction générale de la prévention-inspection et du partenariat

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

1199, rue De Bleury, 3e étage  
Montréal (Québec) H3B 3J1  
514 906-3080, 2298

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**  
[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

---

**De :** Éric Sirois <[eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Envoyé :** 4 mars 2021 16:13

**À :** Ghislain Brodeur <[ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca](mailto:ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca)>

**Cc :** Christine Savard <[christine.savard@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:christine.savard@cnesst.gouv.qc.ca)>; Mariève Pelletier <[marieve.pelletier@inspq.qc.ca](mailto:marieve.pelletier@inspq.qc.ca)>; Stéphane Caron <[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)>; Bruno Faucher <[bruno.faucher@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:bruno.faucher@cnesst.gouv.qc.ca)>; Pierre-Paul Vaudreuil <[pierre-paul.vaudreuil@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:pierre-paul.vaudreuil@cnesst.gouv.qc.ca)>; Marie-Josée Gravel <[marie-josee.gravel@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:marie-josee.gravel@cnesst.gouv.qc.ca)>; Charles Labrecque <[charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca)>; Alexandre Desjardins <[alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca)>; Marie-Josée Caron <[marie-josee.caron@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:marie-josee.caron@cnesst.gouv.qc.ca)>; Evelyne Bouvier <[evelyne.bouvier@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:evelyne.bouvier@cnesst.gouv.qc.ca)>; Luc Castonguay <[luc.castonguay@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:luc.castonguay@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Objet :** Re: Mesure additionnelle par rapport aux variants


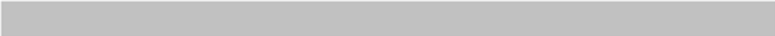
Bonjour,

Tu trouveras ci-dessous notre analyse de l'avis soumis le 26 février dernier.

Dans cet avis, l'INSPQ recommande le port du masque médical de qualité ou attesté BNQ en tout temps à l'intérieur (sans interruption) à l'exception des moments où le travailleur est seul dans une pièce fermée (un bureau par exemple) et où le port du masque est impossible (durant les repas par exemple). Cette nouvelle recommandation est formulée dans le contexte de l'apparition des variants plus contagieux du SRAS-CoV-2.

Bien que l'apparition des variants justifie un rehaussement des mesures de prévention afin de prévenir une 3<sup>e</sup> vague, différents enjeux existent avec cette nouvelle recommandation, notamment en ce qui concerne son application par les inspecteurs de la CNESST.



Nous pourrions resserrer l'application des mesures existantes puisque le document indique que ces mesures sont efficaces lorsqu'elles sont appliquées **rigoureusement et strictement**. Par exemple, la hiérarchisation des moyens de prévention pourrait être précisée.

Cette possibilité de resserrement permettrait un rehaussement des mesures pour diminuer les risques liés aux variants et à leur transmission accrue. Elle propose un resserrement qui s'inscrit dans la continuité des activités effectuées jusqu'à maintenant. Elle permet également de s'assurer du respect des mesures en tout temps, y compris dans le contexte des pauses et des temps de repas lesquelles sont des périodes à risque, tel que nommé dans le document. Notons que ce ne sont pas tous les contextes de pauses qui sont soumis à l'encadrement de la LSST. Toutefois, compte tenu du risque plus important souligné par nos intervenants terrain et par le document, des recommandations pour les périodes de pauses peuvent être ajoutées en plus de celles pour les repas. Par exemple, les masques devraient être retirés le moins longtemps possible soit uniquement pour manger et boire ou fumer, et ce, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement.

Dans le cas où l'INSPQ allait de l'avant avec la modification des orientations telles que décrites dans l'avis reçu, il est anticipé que l'unique recours aux équipements de protection individuel devienne systématique et qu'il n'y ait plus d'incitatif à mettre en place les autres mesures telles que les barrières physiques ou le respect du 2 mètres. Étant donné que les interventions des inspecteurs s'appuient sur la notion de risque / danger, une documentation claire des risques justifiant le port d'un masque de procédure lors d'interaction avec une autre personne à plus de 2 mètres ou en présence d'une barrière physique sera requise.

Salutations!



Éric SIROIS

Directeur de l'hygiène du travail

Direction générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1199, rue De Bleury, 3e étage  
Montréal (Québec) H3B 3J1  
514 906-3080, 2309

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

---

**De :** Ghislain Brodeur <[ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca](mailto:ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca)>

**Envoyé :** 26 février 2021 16:44

**À :** Christine Savard <[christine.savard@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:christine.savard@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Cc :** Luc Castonguay <[luc.castonguay@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:luc.castonguay@cnesst.gouv.qc.ca)>; Éric Sirois <[eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca)>; Mariève Pelletier <[marieve.pelletier@inspq.qc.ca](mailto:marieve.pelletier@inspq.qc.ca)>; Stéphane Caron <[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)>

**Objet :** TR: Mesure additionnelle par rapport aux variants

Bonjour Christine,

Mon lien avec la CNESST est habituellement votre Directeur du partenariat, mais pour la COVID je m'adressais à Caroline avant son départ.

J'ajoute habituellement Éric en c.c. lorsque l'hygiène est directement concerné.

Tu me diras si tu veux que je fonctionne autrement, je m'ajusterai.

Je vous écris pour deux sujets :

1. En p.j. vous trouverez une analyse scientifique portant sur le port du masque médical en tout temps pour les milieux de travail. Analyse qui tient compte des nouveaux variants connus du SRAS-CoV-2. Pourriez-vous le consulter avec vos équipes, le commentez au besoin avant jeudi prochain svp afin d'en bonifier la portée et l'application. Vous devinez qu'il serait aussi pertinent que vos Guides puissent être ajustés en conséquence. **Il ne s'agit pas d'une version finale**, elle doit encore être approuvée par la haute direction de l'INSPQ et de la DGSP, mais vos commentaires pourraient contribuer à l'améliorer et gagner du temps!
2. Le GT-SAT coordonné par l'INSPQ, en collaboration avec l'ensemble de la communauté de pratique médicale en santé au travail, planche sur de possibles ajustements en lien avec les APR (toujours en lien avec les nouveaux variants) dans les milieux de travail, autre que les milieux de soins. Le GT-SAT aimerait planifier une rencontre de travail/échanges avec vos experts afin de convenir de positions communes et cohérentes. Certains de vos experts sont connus et appréciés des intervenants du RSPSAT, notamment Alexandre Desjardins et Charles Labrecque, mais je vous laisse évidemment voir de votre côté. L'objectif serait de convenir de recommandations mesurées et équilibrées, tenant compte des situations de travail, de l'épidémiologie, des modes de transmission, etc.

- Auriez-vous des disponibilités (disons un 1h30 à 2h) lundi le 8 mars entre 10h et 15h ou mardi le 9 mars entre 10h et 13h30 ou entre 14h30 et 16h ? D'autres échanges pourraient être ensuite planifiés entre les experts, si nécessaire.

Merci et bonne fin de semaine!



**Ghislain Brodeur, M. Sc. communication organisationnelle**  
Coordonnateur expert du programme de santé au travail

Direction générale adjointe de la protection de la santé publique  
Direction générale de la santé publique  
Ministère de la Santé et des Services sociaux  
201, boul. Crémazie Est  
Montréal (Québec) H2M 1L2

#### AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce message peut renfermer des renseignements protégés ou des informations confidentielles. Si vous l'avez reçu par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez en prévenir immédiatement l'expéditeur et effacer ce courriel. Par respect pour l'environnement, imprimer ce courriel seulement si nécessaire.

---

**De :** Mariève Pelletier <[marieve.pelletier@inspq.qc.ca](mailto:marieve.pelletier@inspq.qc.ca)>

**Envoyé :** 26 février 2021 14:25

**À :** Ghislain Brodeur <[ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca](mailto:ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca)>

**Cc :** Stéphane Caron <[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)>

**Objet :** Mesure additionnelle par rapport aux variants

**Avertissement automatisé :** Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.

Bonjour Ghislain,

Face à la progression de la présence des variants au Québec et des risques de transmission plus importants, le GT-SAT souhaite rehausser la mesure du port du masque médical ou attesté BNQ dans les milieux de travail.

Nous souhaiterions consulter la CNESST sur le document avant la publication.

Je te remercie de le faire suivre. Un retour pour jeudi prochain, le 4 mars, serait souhaité.

Merci beaucoup!

Mariève Pelletier, Ph.D  
Coordonnatrice scientifique du GT-SAT COVID  
Conseillère scientifique spécialisée  
Unité de santé au travail  
Institut national de santé publique du Québec  
(418) 650-5115, poste 5223

---

---

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.**

---

[1] Idéalement, des masques répondant aux critères de conformité de l'American Society of Testing and Materials (ASTM), norme F2100, doivent être privilégiés. Des masques répondant à la norme EN 14683 (type IIR) peuvent aussi être utilisés

[2] Norme BNQ 1922-900. Masques destinés aux milieux de travail : <https://www.bnq.qc.ca/fr/normalisation/protection-et-surete/masques-destines-aux-milieus-de-travail.html>

**De :** [Marie-Pascale Sassine](#)  
**A :** [Éric Sirois](#); [Alexandre Desjardins](#); [Charles Labrecque](#); [Pierre Privé](#)  
**Cc :** [Christine Savard](#); [Geoffroy Denis \(CCSMTL\)](#); [Élisabeth Lajoie \(CISSSMC16\)](#); [Stéphane Caron](#); [Stéphane Perron](#); [Mariève Pelletier](#); [Ghislain Brodeur](#)  
**Objet :** RE: Suivi masques  
**Date :** 15 mars 2021 18:36:12  
**Pièces jointes :** [image001.png](#)  
[Avis GTSAT masqueToutTemps 2021\\_03\\_09 embargo.pdf](#)

---

Bonjour,

Voici le document qui a été partagé en embargo à la DGSP. En principe ce texte sera en ligne demain ou après-demain.

Au plaisir,

---

*Marie-Pascale Sassine*

Chef d'unité scientifique  
Santé au travail, DRBST  
514-864-1600, poste 3213  
[marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca](mailto:marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca)

**INSPQ** Centre d'expertise et de référence en santé publique  
190 rue Crémazie est Montréal (Québec) H2P 1E2

---

**De :** Ghislain Brodeur <[ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca](mailto:ghislain.brodeur@msss.gouv.qc.ca)>

**Envoyé :** 15 mars 2021 15:01

**À :** [eric.sirois\\_cnesst.gouv.qc.ca](mailto:eric.sirois_cnesst.gouv.qc.ca) <[eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca)>; Alexandre Desjardins <[alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:alexandre.desjardins@cnesst.gouv.qc.ca)>; Charles Labrecque <[charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:charles.labrecque@cnesst.gouv.qc.ca)>; Pierre Privé <[pierre.prive@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:pierre.prive@cnesst.gouv.qc.ca)>

**Cc :** Christine Savard <[christine.savard@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:christine.savard@cnesst.gouv.qc.ca)>; Marie-Pascale Sassine <[marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca](mailto:marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca)>; Geoffroy Denis (CCSMTL) <[geoffroy.denis.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:geoffroy.denis.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca)>; Élisabeth Lajoie (CISSSMC16) <[elisabeth.lajoie.med@ssss.gouv.qc.ca](mailto:elisabeth.lajoie.med@ssss.gouv.qc.ca)>; Stéphane Caron <[stephane.caron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.caron@inspq.qc.ca)>; Stéphane Perron <[stephane.perron@inspq.qc.ca](mailto:stephane.perron@inspq.qc.ca)>; Mariève Pelletier <[marieve.pelletier@inspq.qc.ca](mailto:marieve.pelletier@inspq.qc.ca)>

**Objet :** Suivi masques

**ATTENTION:**

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Bonjour

Tout d'abord je reviens sur notre dernier échange, nous avons trouvé cela enrichissant et pertinent. La dynamique du terrain exposé par Pierre a d'ailleurs été très éclairante.

Je vous écris aujourd'hui pour vous confirmer la disponibilité des masques médicaux de niveau 1 pour les clientèles vulnérables via les organismes communautaires.  
J'ai participé aujourd'hui à une rencontre avec les appro du MSSS qui souhaitent écouler les stocks depuis que le ASTM2 est exigé pour leurs travailleurs.  
Il y aurait environ 200 millions de masques à distribuer et une stratégie de com sera mise en œuvre.

Considérant que nous sommes dans une course contre la montre pour réduire au maximum la transmission tandis que la vaccination progresse, le MSSS cherche à rendre disponible ces masques le plus rapidement possible pour qu'ils puissent être utilisés, surtout par les gens vulnérables (itinérants, dépendances, etc.).

Vous êtes donc invités à en informer les milieux de travail concernés lorsque vous en aurez l'occasion, par exemple les OBNL, les RPA, etc. afin qu'ils s'informent auprès du CISSS/CIUSSS pour en obtenir pour leur clientèle. Ils devraient savoir comment puisqu'ils y ont accès pour leurs travailleurs et bénévoles.

Merci et bonne journée!



**Ghislain Brodeur, M. Sc. communication organisationnelle**  
Coordonnateur expert du programme de santé au travail

Direction générale adjointe de la protection de la santé publique  
Direction générale de la santé publique  
Ministère de la Santé et des Services sociaux  
201, boul. Crémazie Est  
Montréal (Québec) H2M 1L2

#### AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce message peut renfermer des renseignements protégés ou des informations confidentielles. Si vous l'avez reçu par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez en prévenir immédiatement l'expéditeur et effacer ce courriel. Par respect pour l'environnement, imprimer ce courriel seulement si nécessaire.

## Esther Labelle

---

**De:** Mariève Pelletier <marieve.pelletier@inspq.qc.ca>  
**Envoyé:** 18 janvier 2021 18:52  
**À:** Marie-Josée Gravel  
**Objet:** TR: Conférences COVID-19 et milieux de travail : Transmission du SRAS-CoV-2 et moyens de contrôle - vendredi 22 janvier 2021 de midi à 13 h 30

Bonjour Marie-Josée,  
Voici l'information pour le Webinaire, on n'a pas encore le lien Zoom

Nous vous invitons au webinaire **Transmission du SRAS-CoV-2 et moyens de contrôle**. Ceci, relativement aux publications récentes de l'INSPQ et à l'avancement des connaissances scientifiques. Cette présentation se fait dans le cadre de la série 2021 des **Conférences COVID-19 et milieux de travail** organisée par l'INSPQ, le Réseau de la santé publique en santé au travail (RSPSAT) et l'École de santé publique de l'Université de Montréal (ESPUM).

La conférence se déroulera le **vendredi 22 janvier 2021 de 12 h à 13 h 30**.

### Présentée par :

Mme Geneviève Anctil (INSPQ), Mme Caroline Duchaine (Université Laval) et Dr Stéphane Perron (INSPQ)

NB : La présentation se fera sur ZOOM. Elle sera enregistrée et pourra être visionnée à nouveau.

**Merci de faire suivre aux personnes concernées au sein de votre organisation et aux communautés de pratique en santé au travail, environnementales et en maladies infectieuses.**

Le programme, les objectifs pédagogiques, le lien d'inscription ainsi que d'autres détails sur l'accréditation suivront dans un prochain envoi.

En espérant vous rencontrer le 22 janvier prochain!

### Marie-Pascale Sassine

Chef d'unité scientifique  
Santé au travail  
Direction des risques biologiques et de la santé au travail  
Institut national de santé publique du Québec  
190, boulevard Crémazie Est, Montréal (Québec) H2P 1E2  
514-864-1600 poste 3213  
[marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca](mailto:marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca)

#  
#

**INSPQ** Centre d'expertise et de référence en santé publique  
[www.inspq.qc.ca](http://www.inspq.qc.ca)

## Esther Labelle

---

**De:** Mariève Pelletier <marieve.pelletier@inspq.qc.ca>  
**Envoyé:** 18 janvier 2021 18:52  
**À:** Marie-Josée Gravel  
**Objet:** TR: Conférences COVID-19 et milieux de travail : Transmission du SRAS-CoV-2 et moyens de contrôle - vendredi 22 janvier 2021 de midi à 13 h 30

Bonjour Marie-Josée,  
Voici l'information pour le Webinaire, on n'a pas encore le lien Zoom

Nous vous invitons au webinaire **Transmission du SRAS-CoV-2 et moyens de contrôle**. Ceci, relativement aux publications récentes de l'INSPQ et à l'avancement des connaissances scientifiques. Cette présentation se fait dans le cadre de la série 2021 des **Conférences COVID-19 et milieux de travail** organisée par l'INSPQ, le Réseau de la santé publique en santé au travail (RSPSAT) et l'École de santé publique de l'Université de Montréal (ESPUM).

La conférence se déroulera le **vendredi 22 janvier 2021 de 12 h à 13 h 30**.

### Présentée par :

Mme Geneviève Anctil (INSPQ), Mme Caroline Duchaine (Université Laval) et Dr Stéphane Perron (INSPQ)

NB : La présentation se fera sur ZOOM. Elle sera enregistrée et pourra être visionnée à nouveau.

**Merci de faire suivre aux personnes concernées au sein de votre organisation et aux communautés de pratique en santé au travail, environnementales et en maladies infectieuses.**

Le programme, les objectifs pédagogiques, le lien d'inscription ainsi que d'autres détails sur l'accréditation suivront dans un prochain envoi.

En espérant vous rencontrer le 22 janvier prochain!

### Marie-Pascale Sassine

Chef d'unité scientifique  
Santé au travail  
Direction des risques biologiques et de la santé au travail  
Institut national de santé publique du Québec  
190, boulevard Crémazie Est, Montréal (Québec) H2P 1E2  
514-864-1600 poste 3213  
[marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca](mailto:marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca)

#

#

**INSPQ** Centre d'expertise et de référence en santé publique  
[www.inspq.qc.ca](http://www.inspq.qc.ca)

## Esther Labelle

---

**De:** Marie-Josée Gravel  
**Envoyé:** 11 mars 2021 10:52  
**À:** Mariève Pelletier (marieve.pelletier@inspq.qc.ca); Sassine (marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca)  
**Cc:** Éric Sirois  
**Objet:** TR: Nouvelle orientation - équivalence masque

<b>Suivi:</b>	<b>Destinataire</b>	<b>Lire</b>
	Mariève Pelletier (marieve.pelletier@inspq.qc.ca)	
	Sassine (marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca)	
	Éric Sirois	Lu: 2021-03-11 11:04

Bonjour Mesdames,

On m'informe que la fiche 3079 mentionne toujours les masques YY, malgré le changement d'orientation dont nous vous avons informé le 16 février dernier.

Est-il possible de me confirmer que cette modification sera faite et si oui, me donner une idée du délai requis?

Merci et bonne journée 😊



**Marie-Josée GRAVEL**

**Chef d'équipe**

Direction générale de la prévention-inspection et du partenariat  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1199, rue De Bleury, 3e étage  
Montréal (Québec) H3B 3J1  
514 906-3080, 2142

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](https://cnesst.gouv.qc.ca)

---

**De :** Marie-Josée Gravel

**Envoyé :** 16 février 2021 13:33

**À :** Mariève Pelletier (marieve.pelletier@inspq.qc.ca) <marieve.pelletier@inspq.qc.ca>; Sassine (marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca) <marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca>

**Cc :** Éric Sirois <eric.sirois@cnesst.gouv.qc.ca>

**Objet :** Nouvelle orientation - équivalence masque

Bonjour Marie-Pascale et Mariève,

La CNESST est sur le point de changer son Q/R sur les équivalences de masques médicaux. Ni les masques YY ni les masques EN 14683 niveau 1 seront retenus comme une alternative acceptable considérant que l'offre en masque ASTM s'est accrue.

Afin d'assurer la cohérence des documents de l'INSPQ avec nos orientations, nous désirons vous informer de ce changement.

Cela aura des impacts sur le paragraphe ci-dessous :

- ▶ La CNESST<sup>6</sup> reconnaît d'autres certifications pouvant offrir une protection équivalente à la norme ASTM F2100 niveau 1. Les masques répondant aux critères de la norme EN 14683 niveau 1 et les normes YY/T 0969 ou YY/T 0469 pourraient être des alternatives acceptables. La CNESST recommande toutefois aux milieux de travail de s'assurer notamment que la qualité de fabrication des masques soit uniforme étant donné le contexte où de nouveaux manufacturiers se sont lancés dans la production de masques de procédure depuis le début de la pandémie.

<https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3079-avis-masque-medical-milieux-travail-covid19.pdf>

Bonne journée,



**Marie-Josée GRAVEL**

**Chef d'équipe**

Direction générale de la prévention-inspection et du partenariat  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
1199, rue De Bleury, 3e étage  
Montréal (Québec) H3B 3J1  
514 906-3080, 2142

**Votre porte d'entrée unique pour les services en matière de travail**

[cnesst.gouv.qc.ca](https://cnesst.gouv.qc.ca)

## Esther Labelle

---

**De:** Mariève Pelletier <marieve.pelletier@inspq.qc.ca>  
**Envoyé:** 20 janvier 2021 15:38  
**À:** Marie-Josée Gravel; Carole Bellazzi; Charles.Gagne (irsst.qc.ca); Alejandra Itrace-Cima; Benoît Lévesque; Caroline Huot; Chantal Richard; Chantal Sauvageau; Gisèle Trudeau; Irène Langis; Isabelle Rouleau; Jasmin Villeneuve; Johanne Laguë; Louise Valiquette; Marie-Pascale Sassine; Maude Bigras; Mylène Trottier; Natasha Parisien; Patricia Hudson; Pierre Maurice; Stéphane Caron; Stéphane Perron; Vladimir Gilca  
**Objet:** TR: Rappel : Transmission du SRAS-CoV-2 et moyens de contrôle - vendredi 22 janvier 2021 de midi à 13 h 30 - lien d'inscription  
**Pièces jointes:** Program\_TransmissionCOVID\_2021-01-22\_vf.pdf

Bonjour,

Dans le cadre des Conférences COVID-19 et milieux de travail, nous vous invitons au webinaire **Transmission du SRAS-CoV-2 et moyens de contrôle** parrainé par l'École de santé publique de l'Université de Montréal (ESPUM) et organisé par l'INSPQ et le Réseau de la santé publique en santé au travail (RSPSAT).

L'activité se déroulera le **vendredi 22 janvier 2021** de **12 h à 13 h 30** et sera accréditée par la Faculté de médecine de l'Université de Montréal.

Vous trouverez en pièce jointe le programme détaillé, les objectifs pédagogiques et des informations sur l'accréditation.

**Voici le lien d'inscription au webinaire :**

[https://zoom.us/webinar/register/WN\\_slA9G964SeuDVowX1lxtFQ](https://zoom.us/webinar/register/WN_slA9G964SeuDVowX1lxtFQ)

NB : La présentation se fera sur ZOOM. Elle sera enregistrée et pourra être visionnée à nouveau d'ici quelques semaines sous la rubrique Santé au travail à <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/formations>

**Merci de faire suivre aux personnes concernées au sein de votre organisation et aux communautés de pratique en santé au travail, environnementales et en maladies infectieuses.**

Au plaisir de vous rencontrer le 22 janvier prochain!

### Marie-Pascale Sassine

Chef d'unité scientifique

Santé au travail

Direction des risques biologiques et de la santé au travail

Institut national de santé publique du Québec

190, boulevard Crémazie Est, Montréal (Québec) H2P 1E2

514-864-1600 poste 3213

[marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca](mailto:marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca)

#

#

**INSPQ** Centre d'expertise et de référence en santé publique

[www.inspq.qc.ca](http://www.inspq.qc.ca)

## Esther Labelle

---

**De:** Mariève Pelletier <marieve.pelletier@inspq.qc.ca>  
**Envoyé:** 20 janvier 2021 15:38  
**À:** Marie-Josée Gravel; Carole Bellazzi; Charles.Gagne (irsst.qc.ca); Alejandra Itrace-Cima; Benoît Lévesque; Caroline Huot; Chantal Richard; Chantal Sauvageau; Gisèle Trudeau; Irène Langis; Isabelle Rouleau; Jasmin Villeneuve; Johanne Laguë; Louise Valiquette; Marie-Pascale Sassine; Maude Bigras; Mylène Trottier; Natasha Parisien; Patricia Hudson; Pierre Maurice; Stéphane Caron; Stéphane Perron; Vladimir Gilca  
**Objet:** TR: Rappel : Transmission du SRAS-CoV-2 et moyens de contrôle - vendredi 22 janvier 2021 de midi à 13 h 30 - lien d'inscription  
**Pièces jointes:** Program\_TransmissionCOVID\_2021-01-22\_vf.pdf

Bonjour,

Dans le cadre des Conférences COVID-19 et milieux de travail, nous vous invitons au webinaire **Transmission du SRAS-CoV-2 et moyens de contrôle** parrainé par l'École de santé publique de l'Université de Montréal (ESPUM) et organisé par l'INSPQ et le Réseau de la santé publique en santé au travail (RSPSAT).

L'activité se déroulera le **vendredi 22 janvier 2021** de **12 h à 13 h 30** et sera accréditée par la Faculté de médecine de l'Université de Montréal.

Vous trouverez en pièce jointe le programme détaillé, les objectifs pédagogiques et des informations sur l'accréditation.

**Voici le lien d'inscription au webinaire :**

[https://zoom.us/webinar/register/WN\\_slA9G964SeuDVowX1lxtFQ](https://zoom.us/webinar/register/WN_slA9G964SeuDVowX1lxtFQ)

NB : La présentation se fera sur ZOOM. Elle sera enregistrée et pourra être visionnée à nouveau d'ici quelques semaines sous la rubrique Santé au travail à <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/formations>

**Merci de faire suivre aux personnes concernées au sein de votre organisation et aux communautés de pratique en santé au travail, environnementales et en maladies infectieuses.**

Au plaisir de vous rencontrer le 22 janvier prochain!

### Marie-Pascale Sassine

Chef d'unité scientifique

Santé au travail

Direction des risques biologiques et de la santé au travail

Institut national de santé publique du Québec

190, boulevard Crémazie Est, Montréal (Québec) H2P 1E2

514-864-1600 poste 3213

[marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca](mailto:marie-pascale.sassine@inspq.qc.ca)

#

#

**INSPQ** Centre d'expertise et de référence en santé publique

[www.inspq.qc.ca](http://www.inspq.qc.ca)

**De :** [03 INSPQ - Webinaire](#)  
**Cc :** [Mylène Trottier](#); [Marie-Pascale Sassine](#)  
**Objet :** Transmission du SRAS-CoV-2 et moyens de contrôle : questionnaire d'évaluation  
**Date :** 2 février 2021 17:53:50

---

Bonjour,

Merci d'avoir participé au webinaire des "Conférences COVID-19 et milieux de travail : Transmission du SRAS-CoV-2 et moyens de contrôle" de ce 22 janvier 2020.

Si vous désirez recevoir des crédits de formation relatifs à ce webinaire, nous vous demandons de remplir ce questionnaire d'évaluation.

<https://ca1se.voxco.com/S2/?st=KG1DprFCpPNK%2B2SynX8CFbXAXDxDqghPgGgDVCRGd64UrBp2NxOZDQ%3D%3D>

ATTENTION, les crédits de formation sont à régler une seule fois pour toute la série des "Conférences COVID-19 et milieux de travail de l'année 2021".

La procédure à suivre vous sera communiquée ultérieurement pour vous acquitter des frais pour l'obtention des crédits de formation.

**Aurèle Iberto-Mazzali (il, lui), Conseiller en communication**

Direction valorisation scientifique et qualité  
Institut national de santé publique du Québec

190, boulevard Crémazie Est, Montréal (Québec) H2P 1E2  
514 864-1600 poste 3309

[aurele.iber-to-mazzali@inspq.qc.ca](mailto:aurele.iber-to-mazzali@inspq.qc.ca)

**INSPQ** Centre d'expertise et de référence en santé publique

[www.inspq.qc.ca](http://www.inspq.qc.ca)

Ce message peut renfermer des renseignements protégés ou des informations confidentielles. Si vous l'avez reçu par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez en prévenir immédiatement l'expéditeur et effacer ce courriel. Par respect pour l'environnement, imprimer ce courriel seulement si nécessaire.